

CHARTRE PAYSAGÈRE DU PARC NATUREL DU PAYS DES COLLINES 2026-2035

ATH | ELLEZELLES | FLOBECQ | FRASNES-LEZ-ANVAING | MONT-DE-L'ENCLUS

PARTIE 1 ANALYSE CONTEXTUELLE // DIAGNOSTIC





Une Charte paysagère, pourquoi ?

Les paysages du Parc naturel du Pays des Collines sont reconnus au sein du Hainaut et de la Wallonie picarde. Les reliefs des collines et les cours d'eau ont déterminé l'occupation du sol, façonnant ainsi des territoires variés. Afin de préserver, de valoriser et d'aménager ces paysages singuliers, la rédaction d'une Charte paysagère comme outil d'accompagnement et d'aide à la décision est apparue comme essentielle.

La réalisation d'une Charte paysagère a été initiée dans un premier temps en 2002 au travers d'une mission d'expertise confiée à l'IGEAT afin de servir d'argumentaire à la rédaction finale de la Charte paysagère. Cette première étude avait pour but de réaliser un état des lieux paysager et déterminer une philosophie d'aménagement du Parc naturel en vue de préserver ou de reconstituer son paysage. Cette rédaction a été reprise en 2019, pour aboutir à la rédaction de cette Charte paysagère présentée en deux parties.

La première partie de la Charte paysagère est consacrée à l'analyse contextuelle qui consiste en l'étude et la cartographie des paysages du territoire du Parc naturel. Cette première partie comporte une analyse ayant pour but de définir et décrire les différents éléments humains, physiques et écologiques qui structurent le territoire ainsi que la façon dont ils s'agencent pour former les différents paysages ; une analyse historique et prospective des principales évolutions des paysages, qui permet de comprendre les dynamiques passées d'organisation spatiale des communes et de projeter des scénarios probables de développement pour les années à venir ; une analyse évaluative qui pose un regard critique sur les territoires pour déterminer les enjeux paysagers : quelles sont les qualités de nos paysages ? Quels potentiels représentent-ils ? Quels dangers pèsent sur eux ?

La seconde partie de la Charte paysagère développe des recommandations et un programme d'actions à mettre en œuvre afin de protéger, aménager et valoriser au mieux les paysages du Parc naturel du Pays des Collines.



Fig 1 : Ellezelles, 2019 - DR(EA)²M

Equipe de rédaction :

Bureau d'étude DR(EA)²M :
Virginie Chapaux - Bioingénieur
Sébastien Collard - Architecte
Paysagiste
Nicolas Jadoul - Géographe -
Master en environnement
Cécile Escouflaire - Architecte
Master en environnement

DR(EA)²M

Parc naturel du Pays des
Collines :

Bernadette Duhaut
Baptiste Hottekiet
Dorothee Verbrigghe



IDETA, Agence de
Développement Territorial :
Camille Mestdag



2019-2024

01 Avant-propos

1.1 Une Charte paysagère, contexte général	08-09
1.2 Une Charte paysagère, Décret relatif aux Parcs naturels	10-11
1.3 Une Charte paysagère, les Arrêtés du Gouvernement wallon	12-13
1.4 Une Charte paysagère, Vade mecum	14
1.5 Objectifs généraux de la Charte paysagère	15
1.6 Durée et période de validité de la Charte paysagère	16
1.7 Gouvernance : comité de pilotage & participation citoyenne	17-19
1.8 Méthodologie	20-21

02 Analyse descriptive

2.1 Introduction : Présentation générale du territoire	
2.1.1 Localisation du Parc naturel du Pays des Collines	24
2.1.2 Ensemble de la plaine et du bas-plateau limoneux hennuyer	24-26
2.1.3 Echelle de travail	26-27
2.2 Les éléments physiques	
2.2.1 La géologie et la géomorphologie	28-33
2.2.2 Le relief	34-37
2.2.3 L'hydrogéologie	38-39
2.2.4 L'hydrographie	40-43
2.2.5 La pédologie	44-47
2.2.6 Le climat	48-49
2.3 Les éléments biologiques	
2.3.1 Le réseau écologique du Parc naturel	50-58
2.3.2 La flore du Parc naturel du Pays des Collines	58-59
2.3.3 La faune du Parc naturel du Pays des Collines	59-61
2.4 Les éléments humains	
2.4.1 Les données démographiques	62-67
2.4.2 Les données socio-économiques	68-77
2.4.3 Le logement	78-79
2.4.4 Les permis	80-83
2.4.5 Les services	84-85
2.4.6 Le tourisme	86-87
2.4.7 Le patrimoine culturel, le folklore	88-89
2.4.8 La mobilité	90-91
2.4.9 L'occupation du sol	92-95
2.4.10 La situation de droit	96-105
2.4.11 Le patrimoine architectural et monumental	106-109
2.4.12 L'architecture au sein des paysages du Parc naturel	110-117

2.5 Le paysage et les aires paysagères	
2.5.1 Introduction	118-121
2.5.2 Aire Paysagère : "La Plaine septentrionale de l'Escaut"	122-123
2.5.3 Aire Paysagère : "Les Monts Scaldiens"	124-125
2.5.4 Aire Paysagère : "La Plaine de la Rhosnes"	126-127
2.5.5 Aire Paysagère : "La Campagne agricole de Celles"	128-129
2.5.6 Aire Paysagère : "La Campagne agricole d'Anvaing"	130-131
2.5.7 Aire Paysagère : "Les Collines tournaisiennes"	132-133
2.5.8 Aire Paysagère : "Les Collines agricoles et boisées nord hennuyères"	134-135
2.5.9 Aire Paysagère : "Les Vallonnements agricoles des affluents occidentaux de la Dendre"	136-137
2.5.10 Aire Paysagère : "Le Bas plateau agricole d'Ath"	138-139

03 Analyse historique et évolutive

3.1. Analyse historique : évolutions et mutations	
3.1.1 Introduction	142-143
3.1.2 La Préhistoire et l'Antiquité	144-145
3.1.3 Le processus agraire ou la période traditionnelle	146-151
3.1.4 La transition vers la période industrielle	152-154
3.1.5 La période industrielle : De 1850 à 1950	154-161
3.1.6 La période post-industrielle : de 1950 à nos jours	162-167

04 Analyse évaluative

4.1 Introduction et méthodologie	170-171
4.2 Evaluation à l'échelle globale du territoire	172-179
4.3 Evaluation à l'échelle locale des aires paysagères	
4.3.1 La Plaine septentrionale de l'Escaut	184-191
4.3.2 Les Monts scaldiens	192-201
4.3.3 La Plaine de la Rhosnes	202-209
4.3.4 La Campagne agricole de Celles	210-217
4.3.5 La Campagne agricole d'Anvaing	218-227
4.3.6 Les Collines tournaisiennes	228-235
4.3.7 Les Collines agricoles et boisées nord hennuyères	236-245
4.3.8 Les Vallonnements agricoles des affluents occidentaux de la Dendre	246-255
4.3.9 Le Bas plateau agricole d'Ath (Houtaing)	256-261
4.4 Carte des structures à haute valeur éco-paysagère	262-265
4.5 Les enjeux paysagers	266-269



01 AVANT-PROPOS



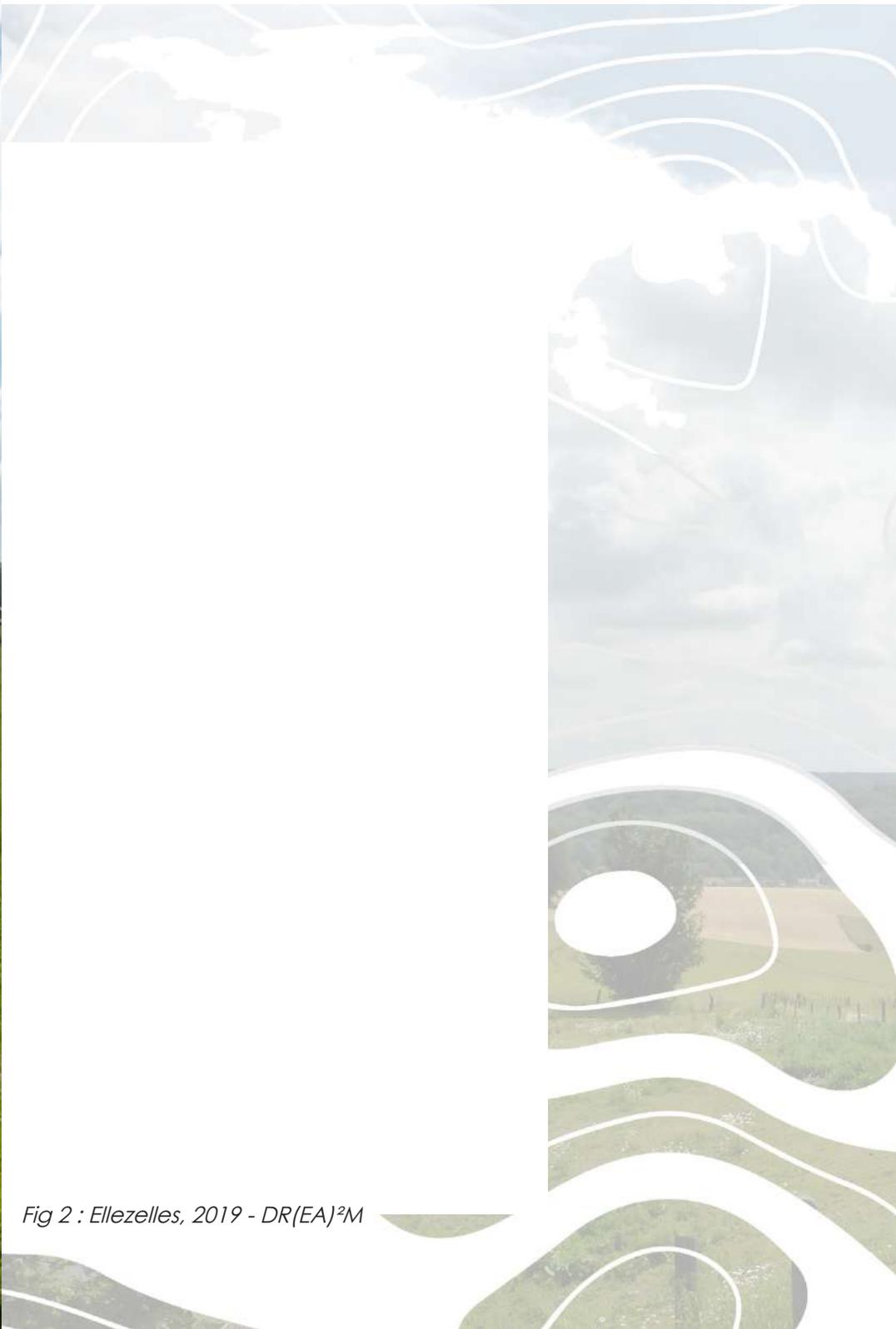


Fig 2 : Ellezelles, 2019 - DR(EA)²M

1.1 Une Charte paysagère, contexte général

Convention européenne du paysage

La Convention européenne du paysage du Conseil de l'Europe a pour objet de promouvoir la protection, la gestion et l'aménagement des paysages et d'organiser la coopération internationale dans ce domaine.

Reflet de l'identité et de la diversité européenne, le paysage est notre patrimoine naturel et culturel vivant, qu'il soit remarquable ou commun, urbain ou rural, terrestre ou aquatique.

Elle a été adoptée le 20 octobre 2000 à Florence (Italie) et est entrée en vigueur le 1er mars 2004 (série des Traités du Conseil de l'Europe n° 176). Elle est ouverte à la signature des Etats membres du Conseil de l'Europe et à l'adhésion de la Communauté européenne et des Etats européens non membres. Elle constitue le premier traité international exclusivement consacré à l'ensemble des dimensions du paysage européen.

Que recouvre le terme de « paysage » selon la Convention ?

Le paysage est une partie de territoire, telle que perçue par les habitants du lieu ou les visiteurs, qui évolue dans le temps sous l'effet des forces naturelles et de l'action des êtres humains. La « politique du paysage » est donc l'expression de la prise de conscience par les pouvoirs publics de la nécessité de définir et mettre en œuvre une politique du paysage. Le public est invité à jouer un rôle actif dans sa protection, pour conserver et maintenir la valeur patrimoniale d'un paysage, dans sa gestion, pour accompagner les transformations induites par les nécessités économiques, sociales et environnementales, et dans son aménagement notamment pour les espaces les plus touchés par le changement, comme les zones périurbaines, industrielles ou les littoraux.

Les populations au cœur des politiques du paysage

Une des innovations majeures de la Convention européenne du paysage est la définition des « objectifs de qualité paysagère », formulation par les autorités publiques compétentes, pour un paysage donné, des aspirations des populations en ce qui concerne les caractéristiques paysagères de leur cadre de vie. Le paysage n'est plus l'apanage des experts, il est un sujet politique à part entière.

La gestion en fonction des objectifs de qualité paysagère passe aussi par l'éducation et la formation : formation des spécialistes, des élus, du personnel technique des autorités locales, régionales et nationales, enseignements scolaires et universitaires abordant les valeurs attachées au paysage et sa protection, sa gestion et son aménagement.

Le paysage n'a pas de frontières

Le paysage ne doit pas être une politique des États, il doit aussi être intégré dans les politiques et programmes internationaux. La coopération entre parties vise à renforcer l'efficacité des mesures prises dans chaque État, à offrir une assistance technique et scientifique mutuelle, à favoriser les échanges de spécialistes du paysage, à échanger des informations sur toutes les questions relatives à la Convention.

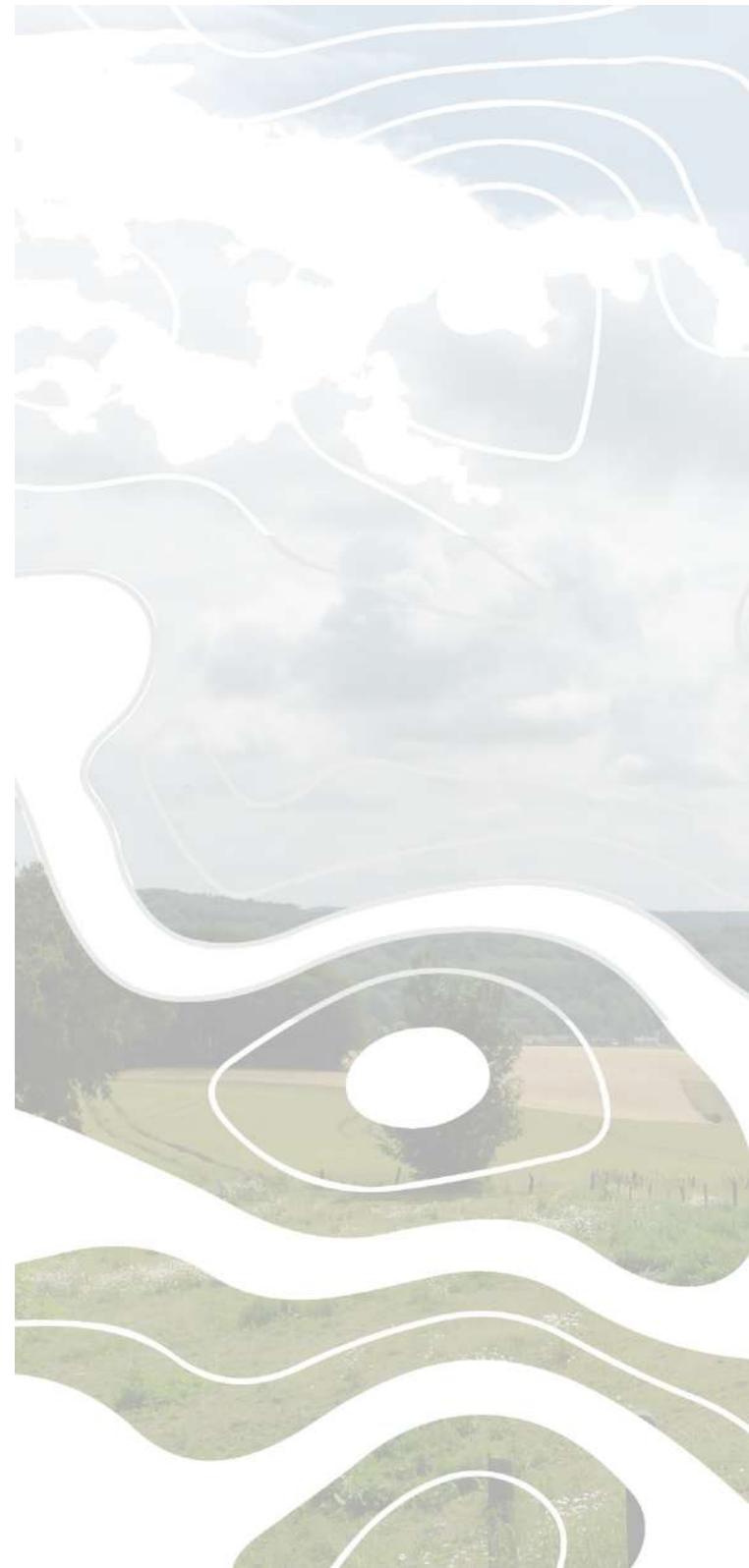
La coopération transfrontalière est encouragée au niveau local et régional et, au besoin, permet d'élaborer et mettre en œuvre des programmes communs de mise en valeur du paysage.

Par ailleurs, la Convention institue un prix du paysage du Conseil de l'Europe que le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe décerne à une collectivité locale ou régionale, à un groupement de collectivités – au sein d'un même pays ou sur une base transfrontière – ou à une organisation non gouvernementale ayant mis en œuvre une politique ou des mesures visant la protection, la gestion et/ou l'aménagement durable de leurs paysages, faisant la preuve d'une efficacité durable et pouvant ainsi servir d'exemple aux autres collectivités territoriales européennes.

La Convention de Florence par rapport à d'autres traités internationaux

La Convention européenne du paysage introduit à l'échelon européen un concept qualitatif de protection, de gestion et d'aménagement de l'ensemble du territoire et non seulement des paysages exceptionnels. Par son approche innovante et son champ d'application plus large, elle complète les conventions patrimoniales du Conseil de l'Europe et de l'Unesco.

La Charte paysagère des Parcs naturels s'inscrit totalement dans le cadre de la Convention européenne du Paysage qui a été ratifiée par la Belgique le 28 octobre 2004. Celle-ci a pour objectif de : « promouvoir la protection, la gestion et l'aménagement des paysages, et d'organiser la coopération européenne dans ce domaine (art.3) ». C'est dans cette philosophie que la Charte paysagère des Parcs naturels a été imaginée et qu'elle doit être réalisée et mise en œuvre.



1.2 Une Charte paysagère, Décret relatif aux Parcs naturels

Le décret relatif aux Parcs naturels du 16 juillet 1985, revu en profondeur et adopté le 3 juillet 2008, définit les modalités de création d'un Parc naturel, son fonctionnement, ses missions, ses financements et son évaluation.

Lors de la révision du décret initial, le législateur a souhaité introduire un nouvel outil : « *compte tenu de la définition et des rôles attribués aux Parcs naturels et notamment le fait que le paysage constitue une notion particulièrement importante, chaque Parc naturel aura une Charte paysagère.* »

Le législateur définit la Charte paysagère comme « *un outil d'aide à la gestion du territoire, établie sur base volontaire en concertation avec les acteurs locaux. La Charte paysagère fixe les objectifs à atteindre, les priorités et les moyens de protection et de valorisation à court, moyen et long termes* ». Il s'agit donc bien d'un outil participatif au service des habitants, des décideurs et des auteurs de projets des Parcs naturels.

Le législateur a également souhaité que la Charte paysagère fasse l'objet d'une évaluation sur les incidences environnementales et d'une enquête publique, comme il le rappelle dans les commentaires du décret : « *la création d'un Parc naturel, son plan de gestion ainsi que sa Charte paysagère doivent rencontrer les exigences qui découlent du droit européen en termes d'évaluation des incidences sur l'environnement et de participation du public en matière d'environnement* ».

Le décret pose les bases de la réalisation de la Charte paysagère mais les modalités d'élaboration et le contenu sont fixés dans le cadre d'un Arrêté du Gouvernement wallon.

Extrait du décret relatif aux Parcs naturels :

Art. 9. *[Dans un délai de trois ans à dater de la création du Parc naturel en vertu de l'article 6, le pouvoir organisateur adopte une Charte paysagère dont le contenu et les modalités d'élaboration sont fixés par le Gouvernement.*

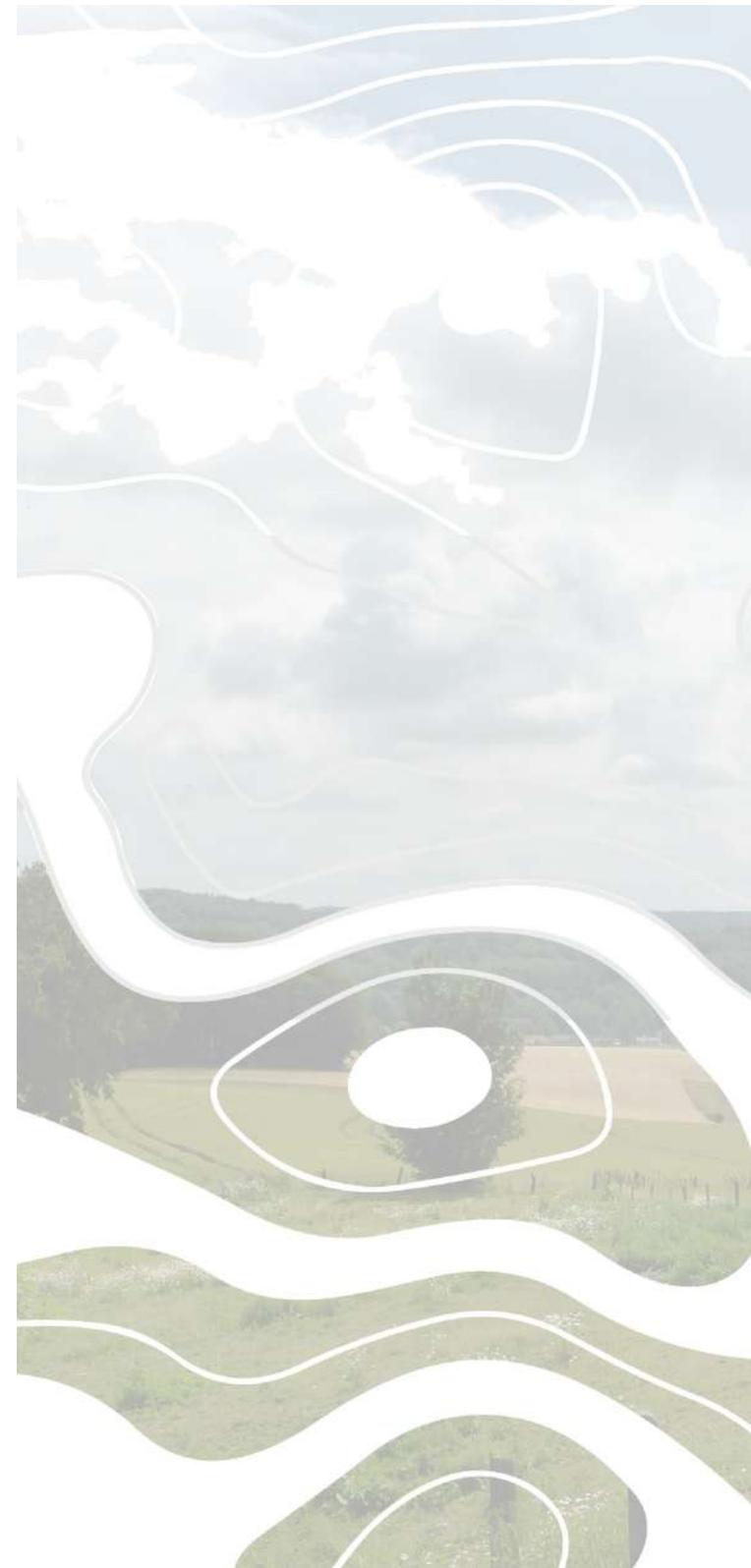
Dès son entrée en vigueur, la Charte paysagère fait partie intégrante du plan de gestion.

Dans le cadre de son élaboration, la Charte paysagère est soumise aux dispositions du Livre Ier du Code de l'Environnement relatives aux modalités de participation du public en matière d'environnement, ainsi qu'au système d'évaluation des incidences sur l'environnement organisé par le chapitre 2 de la partie V du Livre Ier du Code de l'Environnement.

[Décret 03.07.2008]



Fig. 3 : Arc-Ainières (Frasnes), les étangs du Joncquoi, 2019 - (Source: Laurence Decostere)



1.3 Une Charte paysagère, les Arrêtés du Gouvernement wallon

Arrêté du Gouvernement wallon sur la Charte paysagère

24 mai 2017 - Arrêté du Gouvernement wallon fixant le contenu et les modalités d'élaboration de la Charte paysagère des Parcs naturels (M.B. 13.06.2017)

Article 1er. La Charte paysagère est établie pour le territoire du Parc naturel et comporte :

- 1° une analyse contextuelle du paysage ;
- 2° des recommandations ;
- 3° un programme d'actions relatives au paysage.

L'analyse contextuelle du paysage consiste en l'étude et la cartographie des paysages du territoire couvert par le Parc naturel. Elle permet de déterminer les enjeux paysagers spécifiques du territoire concerné et comporte :

- 1° une analyse de la composition et de l'organisation des éléments physiques, humains et écologiques qui structurent le paysage et le caractérisent ;
- 2° une analyse historique et prospective des principales évolutions du paysage et de l'identité culturelle qu'il transmet ;
- 3° une analyse évaluative qui présente les atouts et les faiblesses du paysage ainsi que les opportunités et les menaces pour sa sauvegarde.

Cette analyse permet de déterminer les enjeux paysagers spécifiques du territoire concerné.

Les recommandations paysagères visent à protéger, gérer et aménager le paysage.

Elles sont déterminées sur base de l'analyse contextuelle et sont traduites dans le programme d'actions.

Le programme d'actions relatives au paysage consiste en un échéancier d'activités à mener en vue de protéger, de gérer et d'aménager le paysage. Ce programme d'actions a pour but de planifier des démarches de restauration, de gestion et de protection du paysage afin d'améliorer le cadre de vie en impliquant tous les acteurs. Il précise, le cas échéant, les outils propres aux gestionnaires concernés.

Art. 2. Le pouvoir organisateur charge le comité d'étude ou la commission de gestion d'élaborer un projet de Charte paysagère.

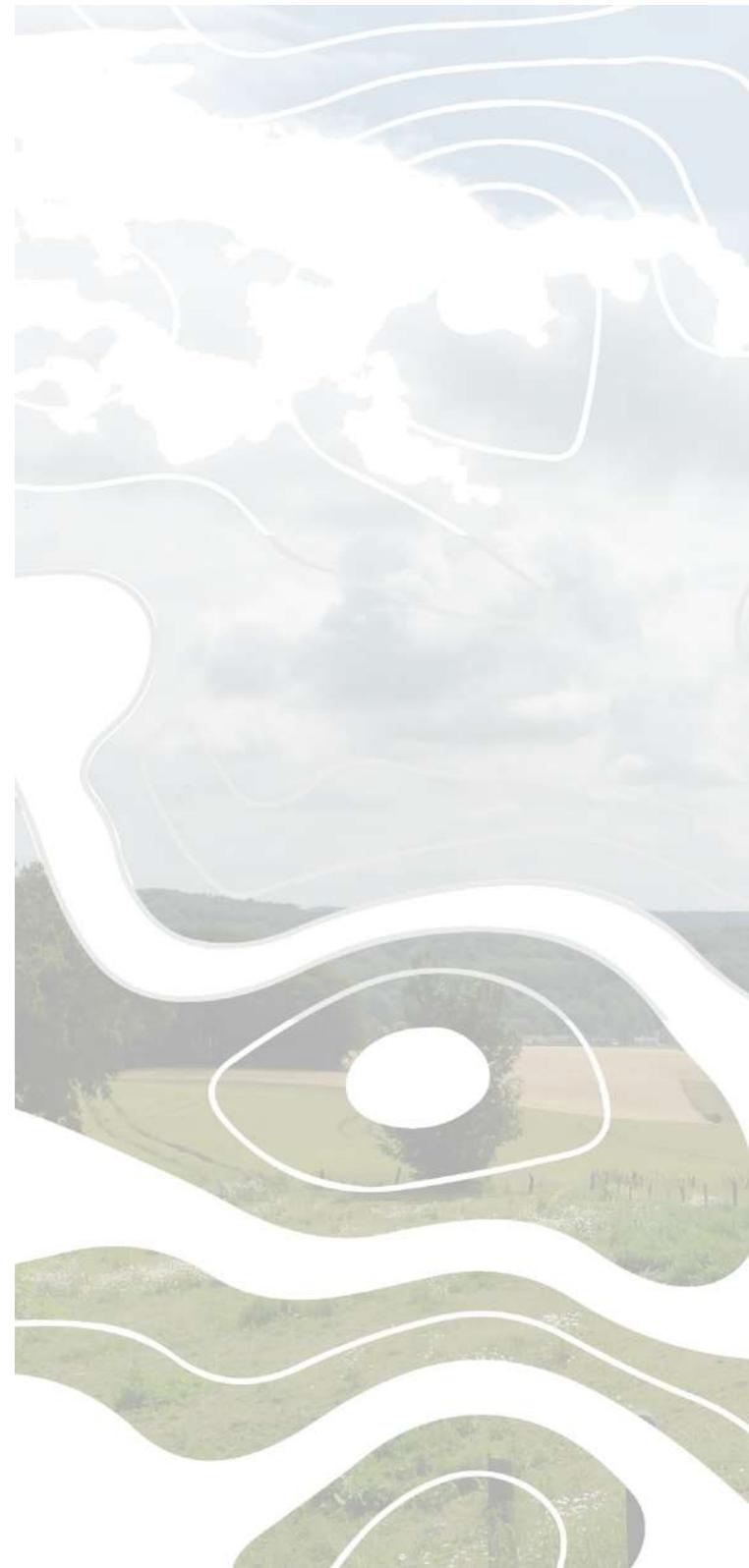
Dans les trente jours à dater de la clôture de l'enquête publique, le pouvoir organisateur soumet le projet de charte paysagère pour avis aux commissions consultatives d'aménagement du territoire et de mobilité des communes concernées. L'avis est transmis dans les soixante jours de la demande. A défaut d'avis dans ce délai, il est passé outre.

Dans les cent quatre-vingts jours à dater de la clôture de l'enquête publique, le pouvoir organisateur adopte la Charte paysagère et en informe les communes concernées et la Direction de l'Aménagement régional du Département de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme de la Direction générale opérationnelle Aménagement du Territoire, Logement, Patrimoine et Energie, la Direction de la Nature du Département de la nature et des forêts de la Direction générale opérationnelle Agriculture, Ressources naturelles et Environnement du Service public de Wallonie.

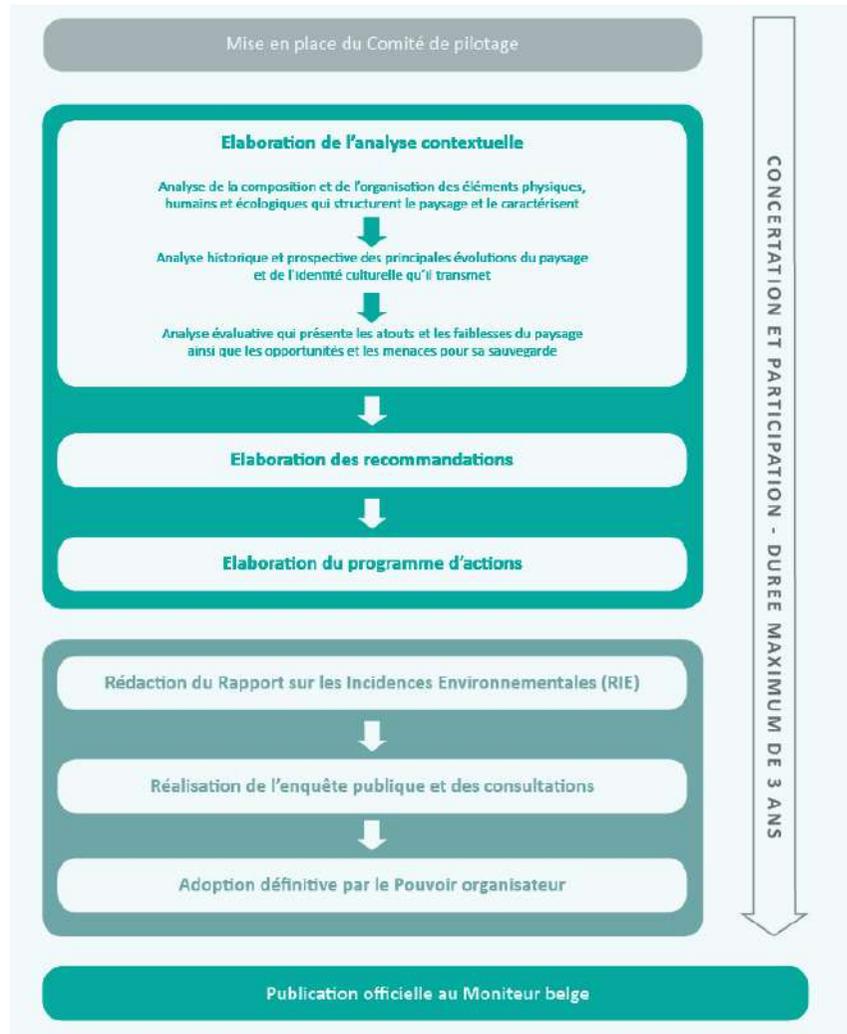
La charte entre en vigueur le lendemain de la publication au Moniteur belge de la décision relative à son adoption.

Le Parc naturel et les communes concernées informent la population de l'adoption de la Charte paysagère selon les modalités prévues aux articles D.29.21 et suivants du Livre Ier du Code de l'environnement.

Art. 3. Le Ministre de l'Aménagement du Territoire est chargé de l'exécution du présent arrêté.



1.4 Une Charte paysagère, Vade mecum



Vade Mecum de la Charte paysagère

Issu d'un groupe de travail spécifique mis en place au sein de la Fédération des Parcs naturels de Wallonie, le vade-mecum a pour objectif d'assurer la cohérence entre les modalités d'élaboration et les contenus des Chartes paysagères des Parcs naturels de Wallonie. L'AGW du 24 mai 2017 ne développant pas le contenu de la Charte paysagère de manière approfondie, il est donc apparu opportun de rédiger un vade-mecum le précisant.

Etapes de réalisation de la Charte paysagère (Source : Vade-mecum, FPNW, 2017)

1.5 Objectifs généraux de la Charte paysagère

Un programme sur 10 ans ...

Une Charte paysagère a pour objectif de promouvoir la **protection**, la **gestion** et l'**aménagement** des paysages des Parcs naturels en fonction des enjeux locaux. C'est un document d'orientation et d'aide à la décision pour les gestionnaires et les forces vives du territoire qui souhaitent s'impliquer dans la préservation, la gestion et l'aménagement des paysages. Le document, une fois terminé, se composera de trois parties : une analyse contextuelle, des recommandations et un plan d'actions à dix ans.

Elle se construit grâce à la mise en place d'un processus participatif mené avec les membres de la société civile, publics et privés et suivant une méthodologie bien définie.

La Charte paysagère permet donc de mieux connaître les paysages, les enjeux liés à leur préservation et pose la base d'un contrat moral, au travers de son programme d'actions à dix ans, entre les différents acteurs du territoire souhaitant s'impliquer dans la préservation, la gestion et l'aménagement des paysages. La Charte paysagère est surtout à destination des décideurs et des structures remettant des avis sur des projets pouvant impacter le paysage.

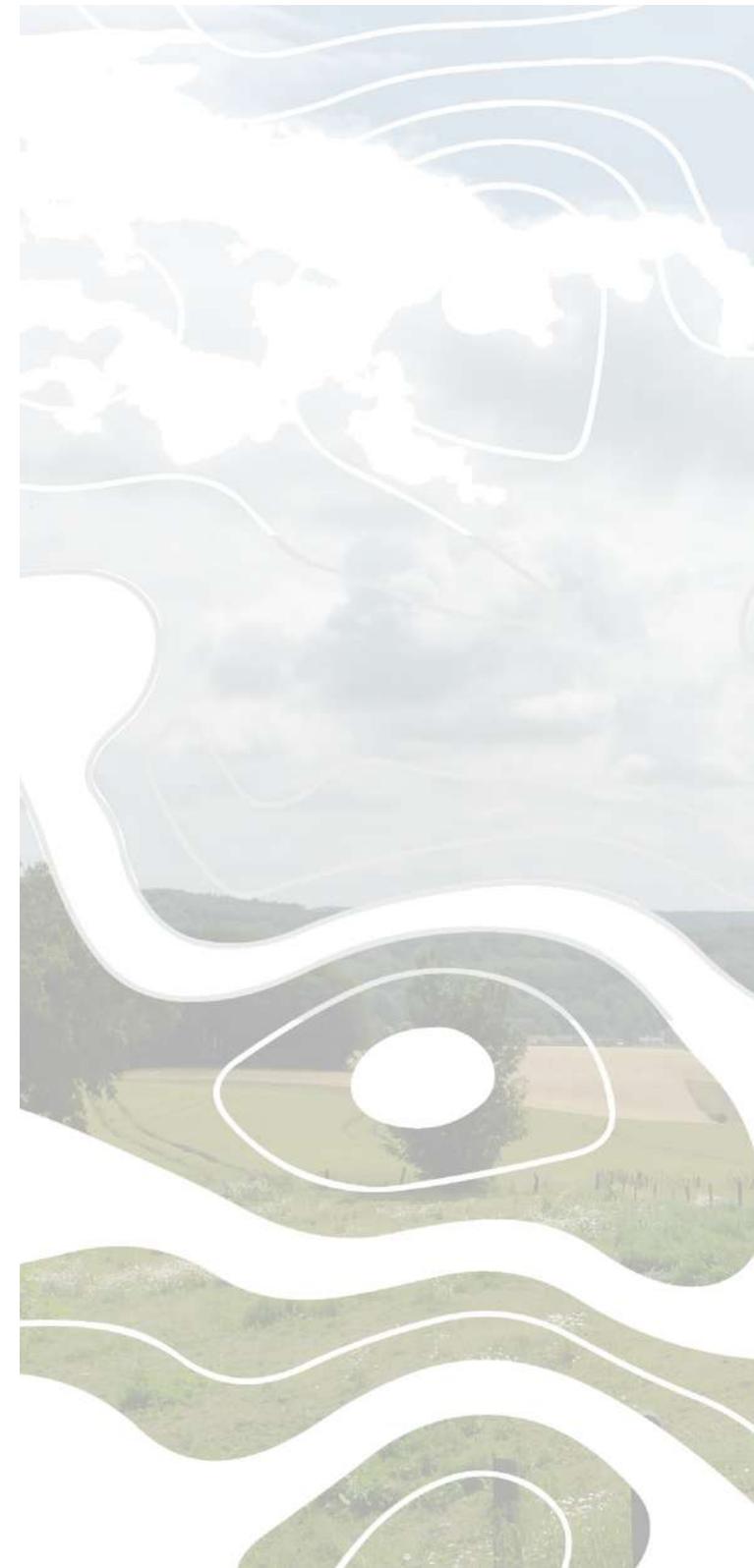
Un Comité de pilotage accompagne la mise en place de la Charte paysagère.

OBJECTIFS DE LA CHARTE		
<input type="checkbox"/> PROTEGER	<input type="checkbox"/> GERER	<input type="checkbox"/> AMENAGER

Par protéger, il faut entendre l'objectif de maintenir les caractéristiques du paysage dans leur configuration actuelle.

Les mesures de gestion consistent à orienter les transformations en cours afin de renforcer la cohérence du paysage.

Les mesures d'aménagement renvoient, elles, à une transformation délibérée du paysage actuel, que ce soit en vue de restaurer certaines composantes historiques profondément altérées ou, au contraire, de créer de « nouveaux paysages ».



1.6 Durée et période de validité de la Charte paysagère

Dans le décret relatif aux Parcs naturels, l'article 9 reprend les informations suivantes concernant la Charte paysagère :

Dans un délai de trois ans à dater de la création du Parc naturel en vertu de l'article 6, le Pouvoir organisateur adopte une Charte paysagère dont le contenu et les modalités d'élaboration sont fixés par le Gouvernement.

Dès son entrée en vigueur, la charte paysagère fait partie intégrante du plan de gestion.

Dans le cadre de son élaboration, la charte paysagère est soumise aux dispositions du Livre Ier du Code de l'Environnement relatives aux modalités de participation du public en matière d'environnement, ainsi qu'au système d'évaluation des incidences sur l'environnement organisé par le chapitre 2 de la partie V du Livre Ier du Code de l'Environnement-

Il n'est pas précisé la manière dont la Charte paysagère est intégrée au Plan de gestion dans le cadre de son renouvellement. Il a donc été convenu que la règle de bonne conduite est d'adopter la Charte paysagère dans un délai de trois ans à partir de l'adoption de l'AGW. Le renouvellement de la Charte paysagère doit être programmé dans la foulée du renouvellement du Plan de gestion et, au maximum, dans les trois ans suivant ce renouvellement.

La durée de vie de la Charte paysagère est donc équivalente au Plan de gestion (10 ans) et, comme celui-ci, elle peut être modifiée par le Pouvoir organisateur sur proposition de la Commission de gestion durant sa mise en œuvre. Préalablement, les modifications seront validées par le Comité de pilotage.



Fig. 4 : Mont-de-l'Enclus, 2019 - (Source: DR(EA)²M)

1.7 Gouvernance : comité de pilotage & participation citoyenne

Le Pouvoir organisateur du Parc naturel charge le comité d'étude ou la Commission de gestion de réaliser la Charte paysagère. Le processus d'élaboration de la Charte paysagère doit associer les forces vives et la population du territoire concerné le plus étroitement possible. La mise en place d'un comité de pilotage et la participation citoyenne seront les deux piliers mis en place pour assurer cet objectif.

1.7.1 Le comité de pilotage

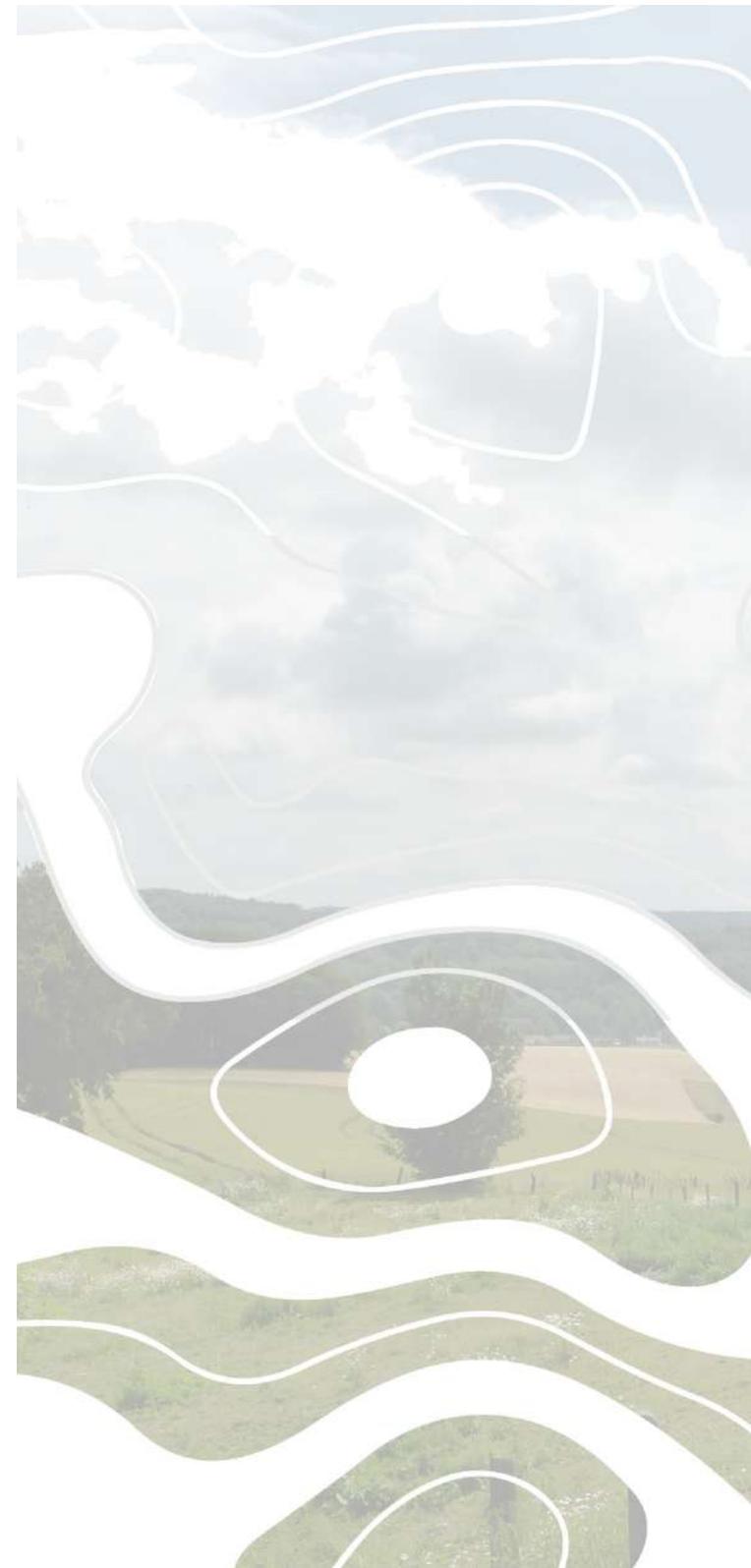
Le comité de pilotage est l'organe qui suit l'élaboration de la Charte paysagère et sa mise en œuvre. Il est composé de représentants des forces vives du territoire, notamment les personnes ressources spécialistes du paysage et de l'aménagement du territoire.

Le comité de pilotage donne les orientations nécessaires par rapport au travail à mener. Il se réunit en fonction de l'avancée du projet de Charte paysagère au minimum une fois par an. Le comité de pilotage dresse le bilan annuel des actions réalisées dans le cadre de la mise en œuvre du programme d'actions. Un règlement d'ordre intérieur peut être établi par le comité de pilotage.

Les personnes suivantes sont sollicitées pour faire partie du comité de pilotage, sous réserve de spécificités locales :

- Un(e) représentant(e) du SPW Territoire (à tout le moins, le fonctionnaire délégué)
- Un(e) représentant(e) du SPW Agriculture, Ressources naturelles et Environnement
- Un(e) représentant(e) du SPW Mobilité et Infrastructures
- Un(e) représentant(e) par commune
- Un(e) représentant(e) de la CCATM de chaque commune
- Un(e) représentant(e) de la CLDR de chaque commune
- Un(e) représentant(e) de la Province
- Un(e) représentant(e) de la Fondation Rurale de Wallonie
- Un(e) représentant(e) de la Commission Royale des Monuments, Sites et Fouilles
- Un(e) représentant(e) de la Maison de l'Urbanisme
- Un(e) représentant(e) des architectes
- Un(e) représentant(e) du secteur touristique
- Un(e) représentant(e) du secteur agricole
- Le Pouvoir organisateur

...



1.7.2 La participation citoyenne et les réunions de pilotage

Différents temps de consultation et de validation par la population sont à prévoir lors de l'élaboration de la Charte paysagère ;

- Lors de l'élaboration de l'analyse contextuelle
- Lors de la définition des recommandations
- Lors de l'établissement du programme d'actions

Lors des différentes étapes d'élaboration de la Charte paysagère, la participation citoyenne est essentielle, afin que le citoyen s'approprie et soit lui-même un acteur du paysage.

Différents moyens ont été proposés pour cela : organisation de balades paysagères dans les différentes communes au cours desquelles un atelier de lecture du paysage était proposé ; création et présentation, en vue de son utilisation, d'une carte participative et interactive ; réalisation d'un concours photos sur les paysages du Parc naturel en vue de créer un calendrier. La communication a également été importante au cours de chaque étape afin d'informer le citoyen : Journaux du Parc naturel, page Facebook, site internet du Parc naturel, bulletins communaux, articles dans la presse, interview pour la télé locale, conférence de presse pour la présentation de l'outil de cartographie participative (Google MyMaps), réalisation d'un sondage sur Google Forms (outil de création de formulaires en ligne) dans le cadre d'une participation citoyenne pour la priorisation des pistes d'actions, ...

Des ateliers, des présentations et des rencontres ont également eu lieu avec les communes du Parc naturel, leurs élus (Collèges communaux) et leurs organes consultatifs dont notamment les Commissions Locales de Développement Rural (CLDR) et les Commissions consultatives Communales de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité (CCATM).

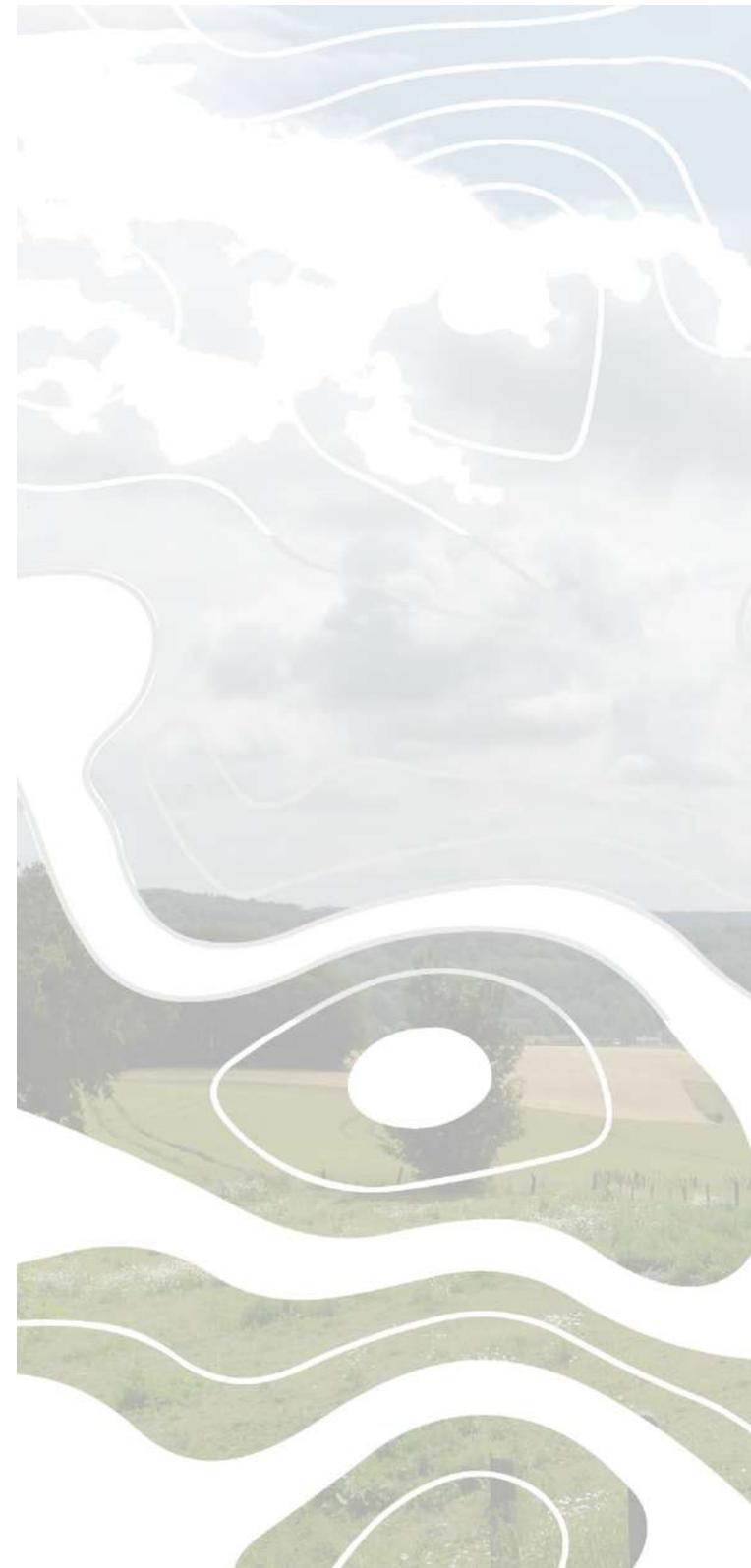
Le Comité de pilotage a quant à lui été mis en place avant la désignation du bureau d'études, il s'est réuni à plusieurs reprises afin de définir et valider, entre autres, le cahier des charges relatif à l'élaboration de la Charte paysagère, la méthodologie et l'échelle de travail, l'analyse contextuelle, les grands axes stratégiques, les recommandations et le programme d'actions de la Charte paysagère.



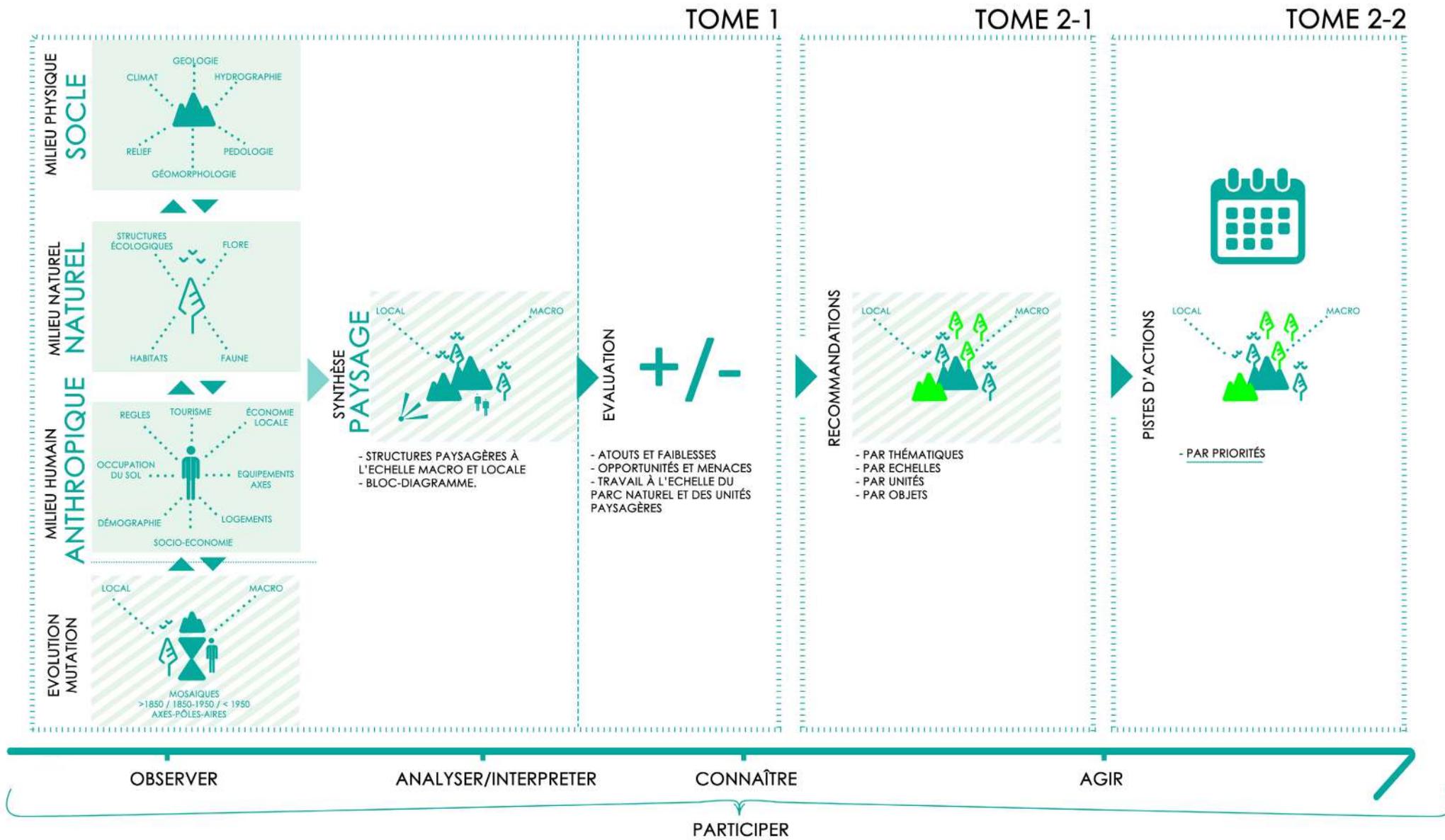
Fig. 5 : "Les marcheurs" 2019 - (Source: Dimitri Delhayé)



Fig. 6 : Réunion CLDR/CCATM/Collège communal - (Source: Sébastien Collard - mai 2022)



1.8 Méthodologie



Observer : Quelques visites de terrain ont été réalisées. Celles-ci ont permis de mettre en évidence des marqueurs paysagers, des éléments de l'espace bâti et non bâti et leurs mutations visibles dans le paysage.

Analyser/interpréter : **L'analyse descriptive** : le repérage a été enrichi par l'analyse des données physiques.

1) L'analyse du socle, il s'agit des données que nous pouvons considérer presque comme « invariables » puisque leurs changements/mutations dans le paysage s'opèrent sur un temps relativement long.

2) L'analyse de la structure naturelle, qui consiste en l'étude des structures écopaysagères à l'échelle macro.

3) Le milieu humain, se résume par l'analyse des données liées à l'écosystème humain (occupation du sol, données démographiques et socio-économiques, etc)

Comprendre : Afin de comprendre les mutations et les recompositions des paysages ruraux, **l'analyse historique** est structurée suivant 5 grands processus (périodes) historiques, résultant de la modification ou de l'apparition de nouveaux facteurs structurants (évolution technologique, évolution démographique, etc.) au sein des paysages ruraux.

Connaître : afin de comprendre comment agir, **l'analyse évaluative** a permis de mettre en évidence les potentialités, déficiences et les enjeux au sein du paysage du Parc naturel du Pays des Collines et à l'échelle des aires paysagères définies dans l'analyse descriptive.

En conclusion, la transversalité entre les différentes thématiques est étayée par l'analyse évaluative, synthèse des données récoltées lors des recherches, de l'analyse descriptive, de l'analyse historique et des visites de terrain.

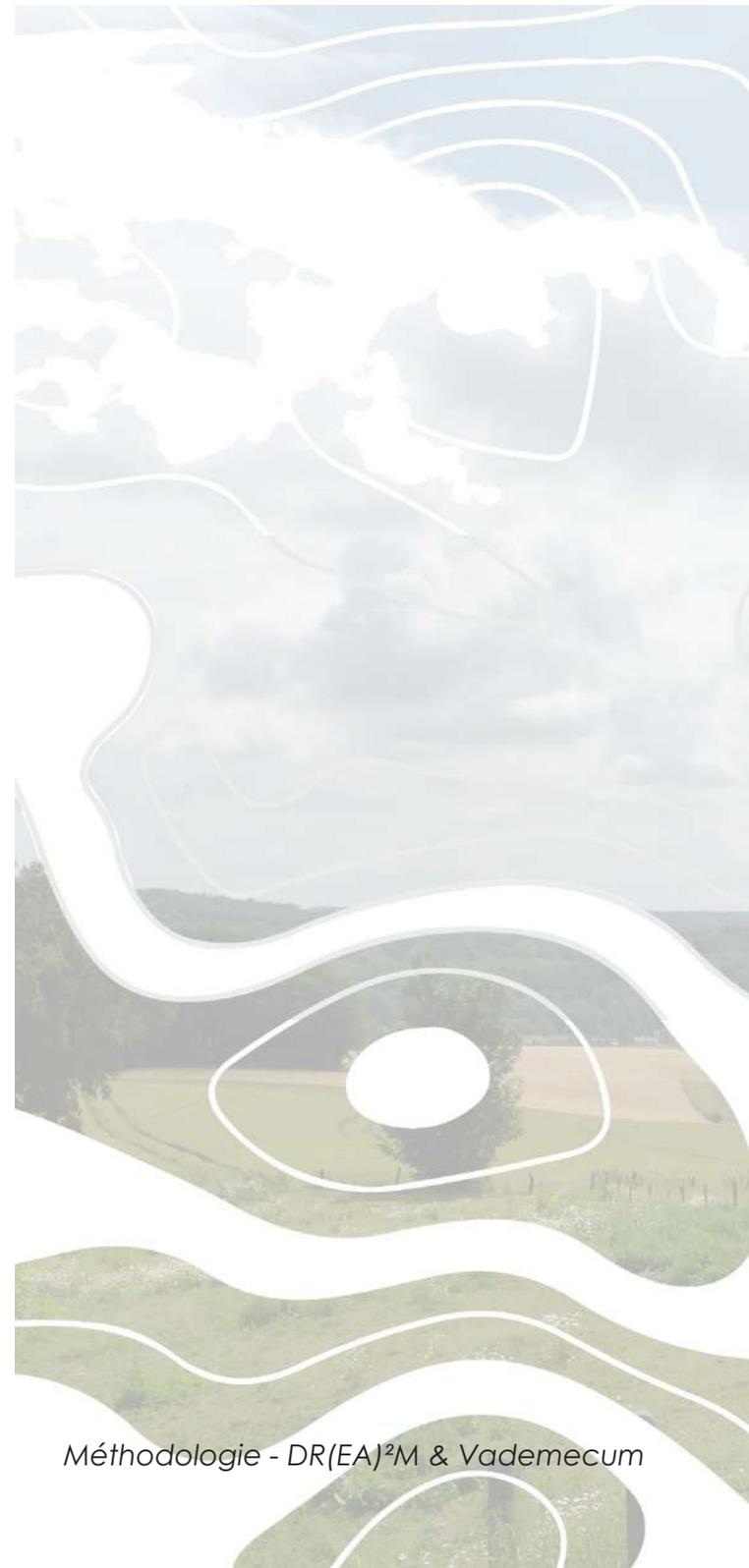
L'analyse contextuelle permet de déterminer les **enjeux paysagers** spécifiques du territoire, desquels sont déduites des **recommandations**.

Agir : les pistes d'actions sont définies suivant trois types :

1) **Les actions de gouvernance** : actions pouvant être assurées et proposées dans la sphère décisionnelle et institutionnelle. Il s'agit d'actions dont le but est d'assurer et de proposer le bon fonctionnement, l'application et la transversalité des recommandations et du programme d'actions.

2) **Les actions stratégiques** : actions à développer en fonction des objectifs à atteindre. Leurs grandes orientations deviennent les principes de base de l'aménagement du territoire. Leur respect et leur mise en œuvre reposent sur le pouvoir politique.

3) **Les actions d'intervention** : interventions concrètes à court, moyen ou long terme, sur terrain, nécessitant une gestion et un suivi constant.





02 ANALYSE DESCRIPTIVE





Fig. 7 : Ellezelles, vue vers le clocher- photo de Elke Debrie .

2.1 Introduction: présentation générale du territoire

2.1.1 Localisation du Parc naturel du Pays des Collines

En 1985, la Wallonie s'est dotée du cadre législatif instituant les Parcs naturels. Ces territoires sont porteurs d'une dynamique de préservation et de valorisation du patrimoine rural et de développement des attraits et des ressources locales dans une perspective de développement soutenable. Les Parcs naturels fédèrent les communes qui les composent autour de valeurs identitaires et d'une vision commune de l'avenir de leur territoire.

Le Parc naturel du Pays des Collines a été créé en 1997, il est situé au Nord-Ouest de la province du Hainaut. Il se compose de 5 communes : Ellezelles, Flobecq, Frasnes-lez-Anvaing et Mont-de-l'Enclus, ainsi que d'une partie de la commune d'Ath (les villages de Mainvault, Houtaing et Ostiches). Il est situé à la frontière de la Flandre-Orientale à environ 60 km de Bruxelles et de Lille. Le territoire couvre 23.327 ha pour environ 28.000 habitants et regroupe 24 entités villageoises.

2.1.2 Ensemble de la plaine et du bas-plateau limoneux hennuyer

Depuis maintenant plusieurs années (suite à la convention européenne du paysage), chaque pays a été appelé à cartographier, et évaluer ses paysages, notamment par le biais de publications.

Dans sa publication « Les territoires paysagers de Wallonie » (2004), la Conférence Permanente du Développement Territorial (CPDT) propose une classification paysagère du territoire wallon et le découpe en 13 grands « Ensembles ».

Le territoire du Parc naturel du Pays des Collines est repris dans l' « **ensemble paysager de la plaine et du bas-plateau limoneux hennuyer** ». Situé au nord-ouest de la Wallonie, cet ensemble paysager regroupe les territoires de la région hennuyère situés de part et d'autre de la plaine de la Haine.

L'ensemble limoneux hennuyer présente un relief de plaine (plaines de la Lys et de l'Escaut) et de bas-plateau, relief calme et assez uniforme, ponctué par les buttes et collines de la bordure sud de la Flandre, situées au nord-est de Tournai.

Cette chaîne de collines transfrontalières (appelée « chaîne des Monts ») qui s'étend d'ouest en est, de Watten en Flandre française à la Houppes en Wallonie picarde, culmine à moins de 200 m d'altitude (141m Mont-de-l'Enclus et 157m Pottelberg à Flobecq), mais constitue un relief très marquant dans le paysage et les plaines environnantes dont notamment la plaine scaldienne ne dépassant pas les 30 m d'altitude.

L'occupation du sol y est dominée par les cultures qui s'étendent partout, à l'exception des creux du relief forgés par les cours d'eau et des abords de l'habitat, domaines de l'herbage. Les boisements les plus importants se localisent sur les pentes les plus accentuées des collines et sur les moins bons sols. Ça et là, de petits bosquets parsèment les paysages. A noter encore que la maille parcellaire des prés et des cultures se resserre progressivement du sud vers le nord.

Les caractéristiques de l'habitat diffèrent du nord vers le sud. Au nord de l'axe Tournai et Ath, c'est la dispersion de l'habitat qui domine. Au sud de cet axe, l'habitat est groupé (le plus souvent en villages de réseau routier) épargnant, dans l'intervalle, de larges zones cultivées.

Parc Naturel du
Pays des Collines

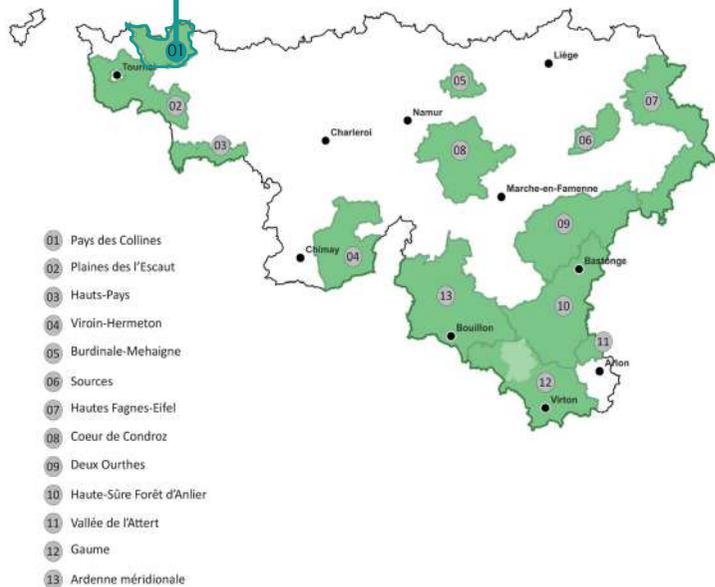


Fig. 8 : Les Parcs naturels de Wallonie
(Source : Fédération des Parcs naturels de Wallonie)

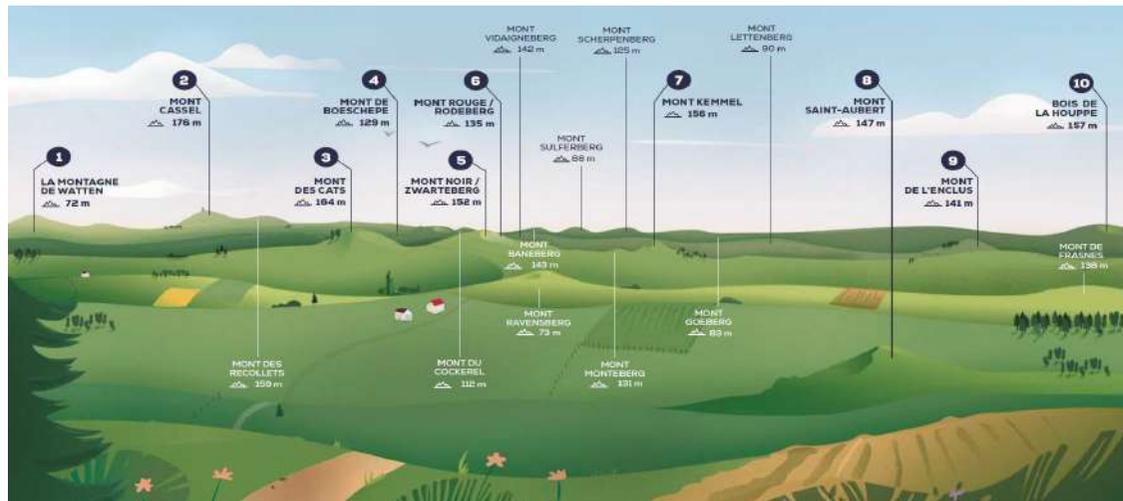


Fig. 9 : La chaîne des Monts
(Source : Wallonie picarde, VisitWapi)

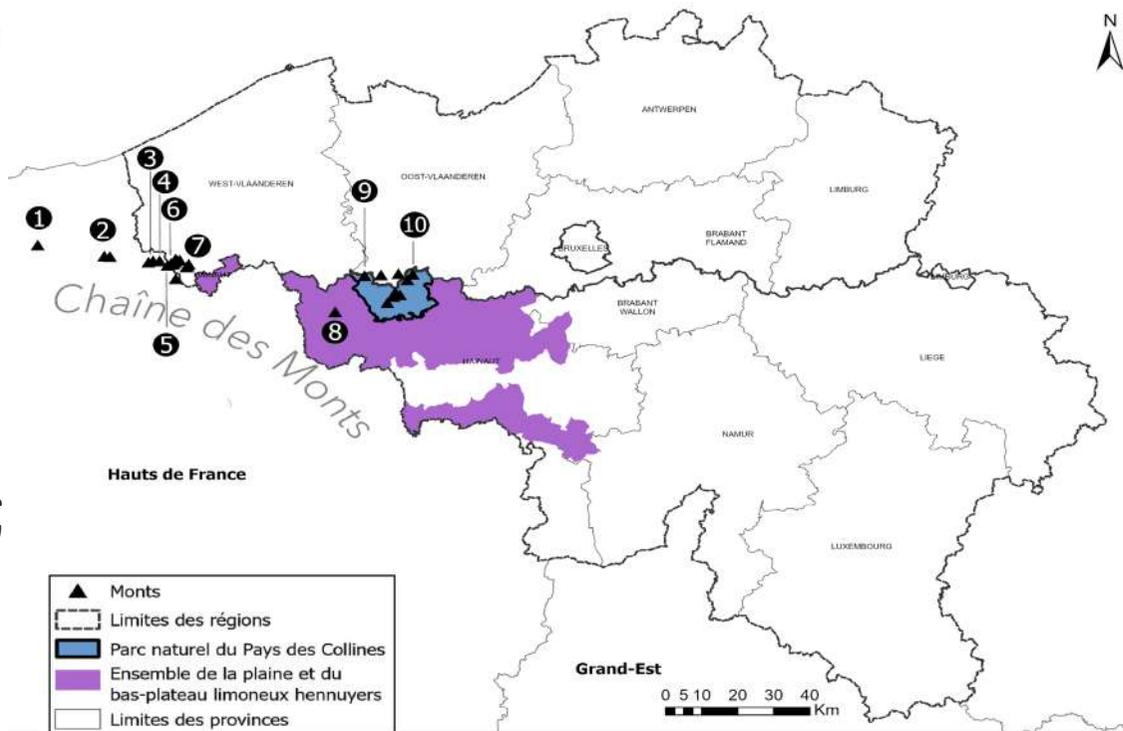


Fig. 10 : Localisation du Parc naturel du Pays des Collines au sein de l'ensemble paysager de la plaine et du bas-plateau limoneux hennuyers
(Source : CPDT – Carto : DR(EA)²M)

Cet ensemble paysager se subdivise en 12 territoires paysagers. Le Parc naturel du Pays des Collines se retrouve dans 5 de ces territoires

Cinq territoires paysagers sont identifiés au sein du Parc naturel du Pays des Collines, notamment caractérisés par des collines boisées, des bocages, des fonds de vallées humides (plantées de saules têtards) et des paysages plus ou moins ouverts dans ce territoire à 80 % agricole.

- **Plaine de Celles et Anvaing** : Plaine ouverte encerclée au nord, à l'est et au sud par un relief de buttes et de collines. Paysages de cultures et habitat dispersé de petits noyaux villageois peu nombreux.

- **Collines du Hainaut** : Paysage au relief animé de collines aux pentes à prairies et boisements. Habitat développé sous la forme de petits hameaux sans exclure la présence de quelques gros villages.

- **Buttes du Tournaisis** : Paysages calmes de la plaine tournaisienne animés par quelques buttes aux pentes à prairies et boisements. Habitat peu dense structuré en petits villages, de nombreux hameaux et fermes isolées.

- **Bas-plateau de la Dendre lessinoise** : Paysages agricoles où les cultures dominantes alternent avec une part non négligeable de prairies qui ponctuent les ondulations du relief. Habitat développé le long des axes routiers sous forme de hameaux et villages.

- **Bas-plateau d'Ath et Soignies** : Relief assez plat et uniforme animé par de légers creusements. Paysages dominés par les cultures et prairies ; habitat constitué de villages développés le long des axes routiers.

Ces territoires paysagers se subdivisent en « Aires Paysagère » : portion du territoire dont la singularité est fonction de caractéristiques similaires propres à celle-ci. Ces aires paysagères se différencient par les formes, l'organisation, la dynamique de leurs caractères.

Le territoire du Parc naturel du Pays des Collines est concerné par les **9 aires paysagères** suivantes ;

- Les Monts scaldiens ;
- La Plaine de la Rhosnes ;
- La Campagne agricole de Celles ;
- La Campagne agricole d'Anvaing ;
- Les Collines tournaisiennes ;
- Les Collines agricoles et boisées Nord Hennuyères ;
- Le Bas plateau agricole d'Ath ;
- Les Vallonnements agricoles des affluents occidentaux de la Dendre ;
- La Plaine septentrionale de l'Escaut.

2.1.3 Echelle de travail

L'étude des paysages peut être réalisée à différentes échelles, de l'échelle visuelle (les limites étudiées sont celles visibles par l'observateur à partir d'un point donné) à l'échelle régionale et nationale. Les spécificités des différents paysages demandent des analyses particulières pour chacun d'entre eux.

L'ensemble paysager constitue une première échelle qui permet d'appréhender les grandes caractéristiques du paysage. L'analyse des territoires paysagers permet de préciser et d'identifier les spécificités des paysages du Parc naturel. Les aires paysagères précisent le découpage de l'ensemble et des territoires paysagers.

Afin de définir correctement les enjeux paysagers à une échelle suffisamment précise, ce seront les 9 aires paysagères identifiées par la CPDT qui constitueront la référence de travail.

Fig. 11 : Les territoires paysagers au sein du Parc naturel du Pays des Collines
(Source : CPDT – Carto : DR(EA)²M)

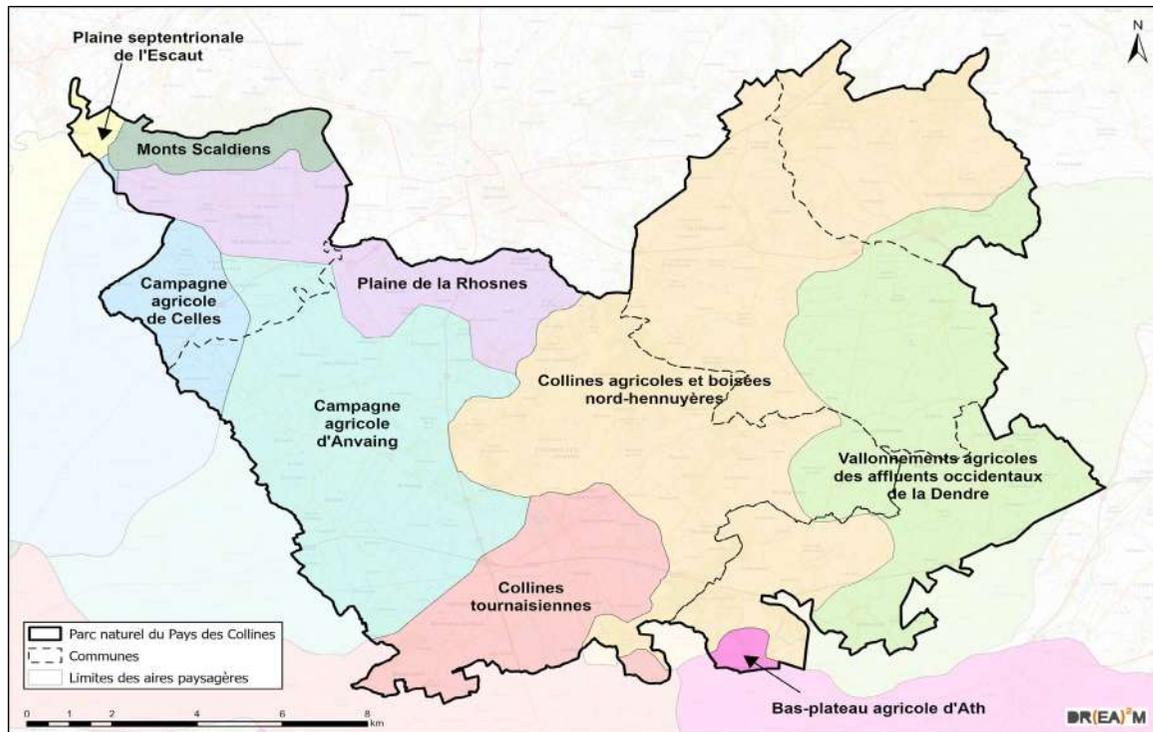
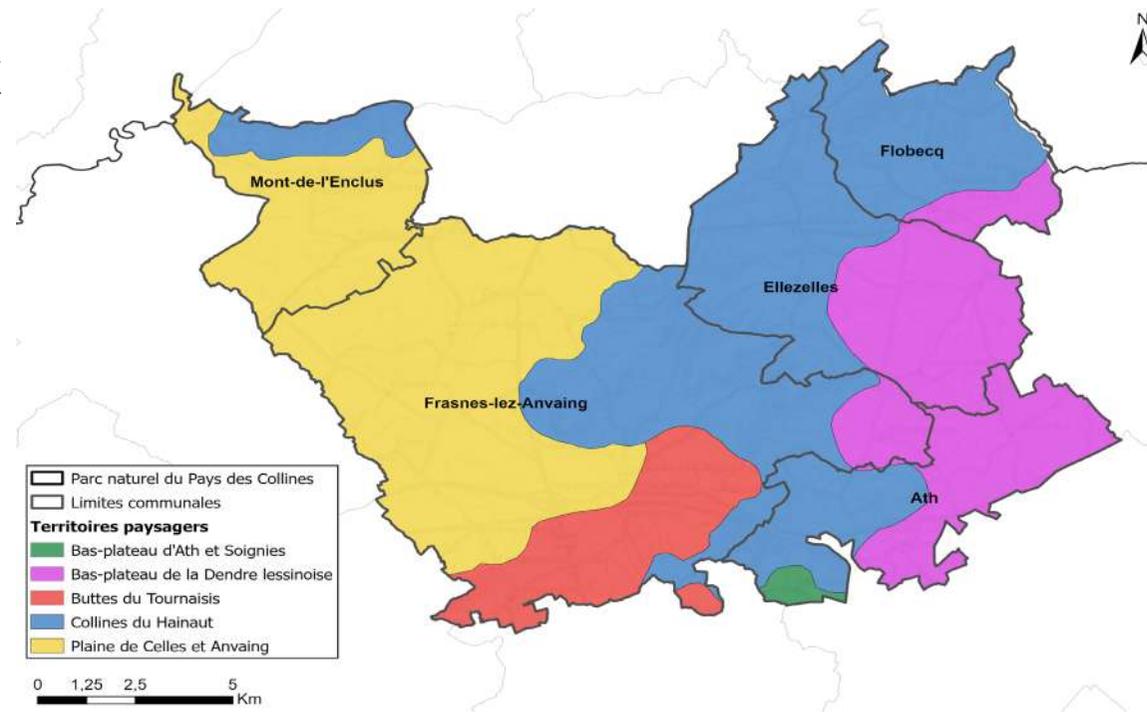


Fig. 12 : Les aires paysagères au sein du Parc naturel du Pays des Collines
(Source : CPDT – Carto : DR(EA)²M)

2.2 Les éléments physiques

2.2.1 La géologie et la géomorphologie

Introduction:

Le Pays des Collines possède une géologie assez particulière, c'est un des rares endroits où les grès du tertiaire (-65 millions à -2,6 millions d'années) n'ont pas été emportés par l'érosion.

À cette époque, la région était recouverte par la mer et l'on trouvait dans les profondeurs des dépôts d'argiles et de sables. Les courants marins ont, par la suite, creusé des chenaux qui se sont donc retrouvés comblés par du sable grossier du Diestien amené par la mer. Lors du retrait de la mer, ces dépôts au contact de l'air se sont solidifiés pour donner naissance à des grès ferrugineux très durs. L'érosion fluviale de l'Escaut et la Dendre a ensuite découpé ces bancs de grès ainsi que les couches sous-jacentes, plus tendres. Il s'agit donc d'un vestige qui a résisté à l'usure du temps grâce à une carapace de grès dur.

La composition des monts (de bas en haut):

les argiles yprésiennes, les sables et argiles ypréso-paniséliens, les sables lédiens, les argiles bartoniennes et finalement les sables et graviers diestiens.

Les grès ayant préservé de l'érosion les couches inférieures ont ainsi participé à la formation des monts.

Cet ensemble de buttes témoins de cette érosion, forme donc un relief inattendu dans la vaste plaine qui s'étend de la mer Baltique au Pas-de-Calais. Localement certaines de ces buttes sont qualifiées de « Monts ».

Citons le Mont-de-l'Enclus (141m), le Mont de Rhodes, le Pottelberg (157m, point culminant du Pays des Collines), Le Mont des Cats (France), etc.

Un système de deux chaînes de collines :

La chaîne la plus élevée est disposée selon un axe ouest-est, du Mont de l'Enclus au Mont de Rhodes, elle délimite la partie nord du Parc naturel (à l'exception de Renaix)

La deuxième chaîne est orientée nord-sud et s'étend du lieu-dit les quatre vents jusqu'au bois d'Hubermont où elle se divise en deux parties. Cette chaîne nord-sud divise le territoire du Parc naturel en deux parties distinctes.

Ces deux chaînes de collines ont une même origine :

Elles sont dues à la conjonction de deux phénomènes : d'une part, un léger soulèvement épirogénique et d'autre part, une érosion différente selon les endroits en fonction du degré de résistance des couches géologiques. C'est grâce aux roches les plus résistantes (grès ferrugineux) que les collines ont résisté à cette érosion.

Les vallées du Parc naturel sont, elles, les traces des sols érodés. Là encore, on retrouve la composition similaire en argiles et sables, cependant, leurs profils diffèrent selon leur situation géographique. Les vallées qui s'étendent vers l'Est présentent des pentes douces et continues dues à une érosion lente. Du côté Ouest du Parc naturel, les pentes des collines sont plus abruptes entre 120 mètres et 80 mètres d'altitude. Les vallées sont donc plus plates et présentent très peu de relief, l'érosion y a été plus rapide.

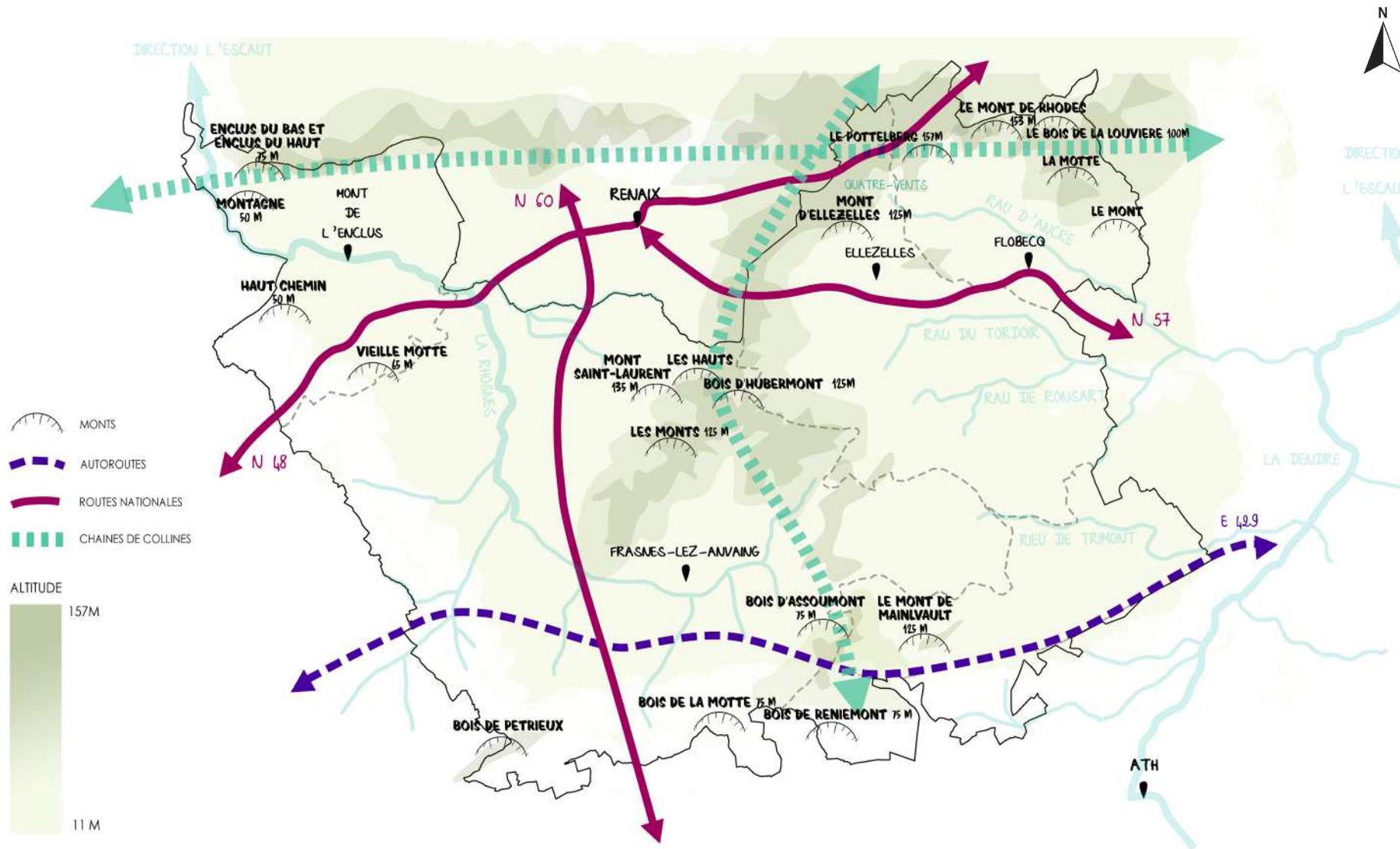


Fig. 13 : Illustration de synthèse des chaines de collines (Source : DR(EA)²M)

La géologie au sein du Parc naturel:

Le sous-sol du Pays des Collines est constitué essentiellement de deux ensembles de roches bien distincts : le socle paléozoïque et la couverture méso-cénozoïque.

Le premier est formé de roches très anciennes (dont l'âge va du Cambrien au Carbonifère inférieur, soit de -520 à -340 millions d'années). Les roches les plus anciennes du socle (Cambrien, Ordovicien et Silurien) sont très déformées, comme elles ont été enfouies à grande profondeur, elles sont plissées, faillées et ont subi un métamorphisme sous l'effet combiné d'une forte pression et d'une température élevée (-415 Ma). C'est ce que l'on appelle le Massif du Brabant. Cet ensemble est recouvert en discordance par le Dévon-Carbonifère, beaucoup moins déformé. C'est le cas au moins dans la zone qui nous intéresse, car plus au sud et à l'est, ces roches ont subi l'orogénèse varisque (environ -310 Ma). Ces roches n'affleurent pas dans le Pays des Collines.

La couverture méso-cénozoïque est constituée de roches nettement plus récentes (Crétacé à Holocène, soit de -130 Ma à aujourd'hui). Après une lacune de plus de 200 Ma, ces dernières roches recouvrent simplement le socle, avec une très légère pente vers le nord.

L'**alignement O-E** de collines est habituellement interprété comme correspondant à une ligne de rivage, à un moment particulier du retrait de la mer « diestienne » vers le Bassin de la Mer du Nord. Les collines trouveraient alors leur origine dans la résistance à l'érosion de la « cuirasse » de grès ferrugineux « diestiens » qui les couronne.

La **direction SO-NE**, fréquente dans les thalwegs des rivières, correspondrait à la ligne de plus grande pente ou direction d'écoulement, sur la surface continentale laissée libre par le retrait des eaux marines. C'est l'interprétation que l'on donne depuis longtemps au parallélisme approximatif des cours d'eau principaux (Lys, Escaut, Dendre, Senne, Dyle et Gette).

(Extrait du rapport de la géologie du Pays des Collines, Michel Hennebert, Services géologie fondamentale et appliquée - Umons)

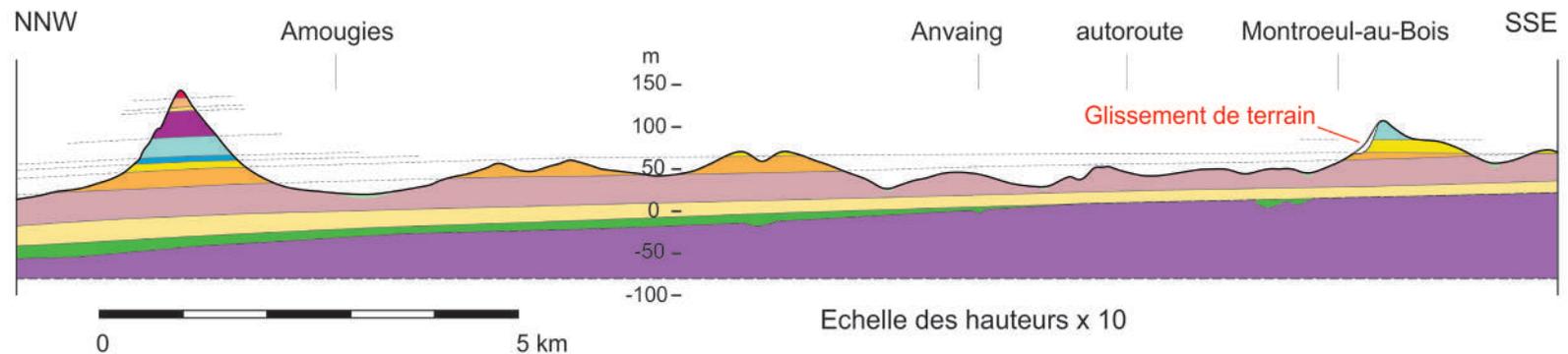


Fig. 14 : Coupe géologique (Source : SPW, Carto : Hennebert M., 2019)

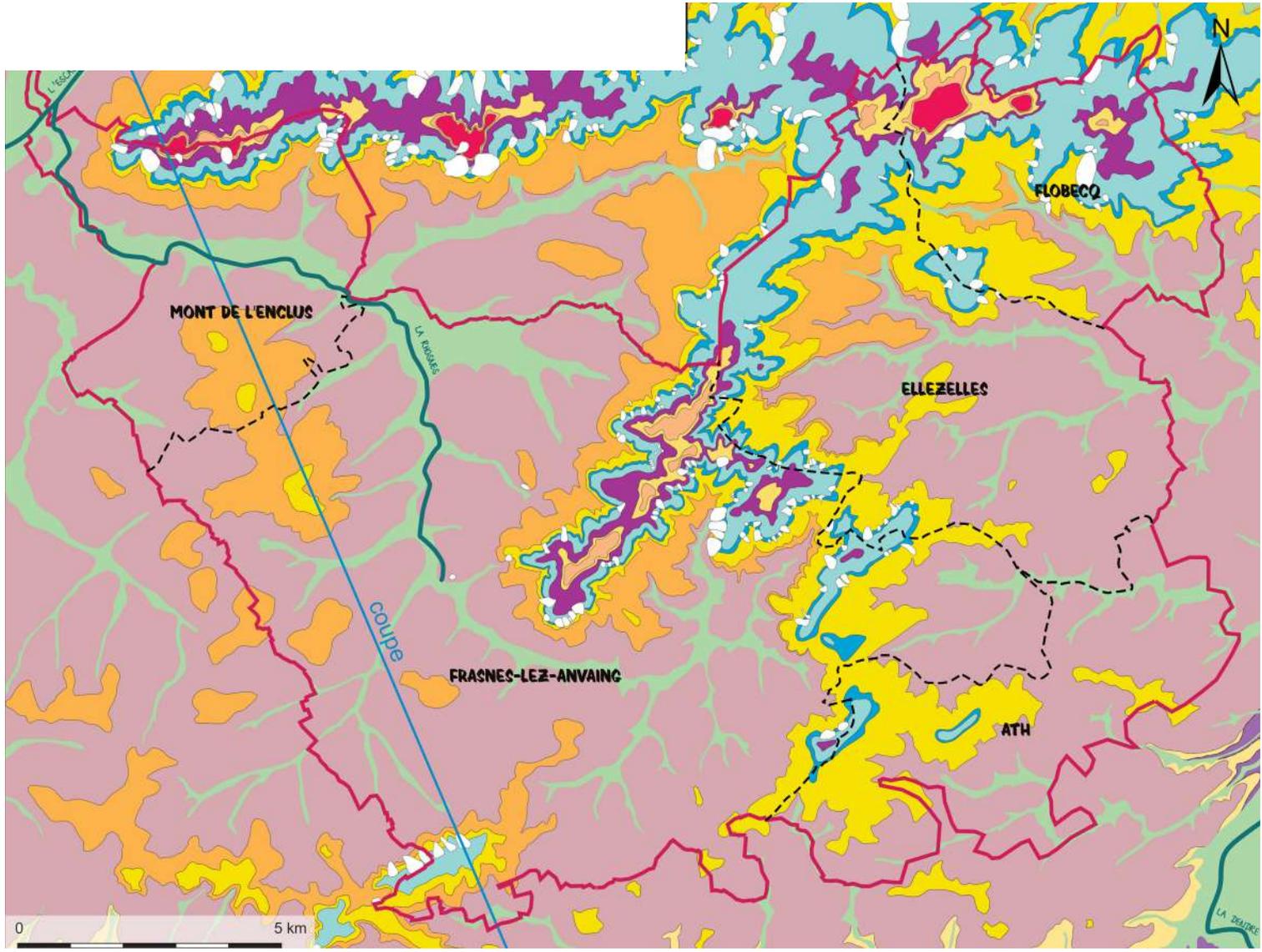
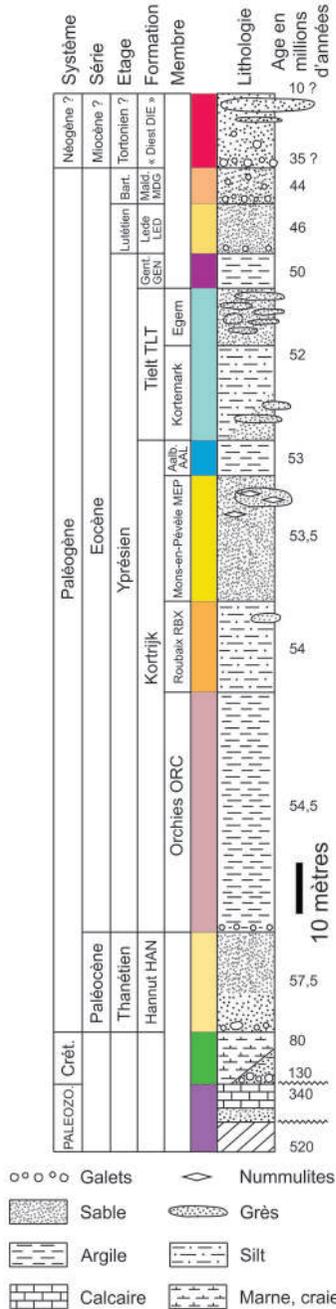


Fig. 15 : Carte et coupe géologique (Source : SPW, Carto : Hennebert M., 2019)

Zone karstique et contraintes du sous-sol

Dans le sous-sol du Parc naturel, on retrouve deux types de formations carbonatées. Les Calcaires du Dévonien sous couverture recouvrent une bande traversant le Parc naturel du Nord-Ouest au Sud-Est. Les Calcaires du Carbonifère recouvrent quant à eux toute la partie Sud-Est du Parc naturel. Cette différenciation se justifie au vu des différences de dissolution et des types de phénomènes que l'on retrouve dans ces deux catégories de terrains calcaires.

Le Parc naturel du Pays des Collines possède également quelques sites karstiques recensés. On y retrouve une résurgence, située dans la commune d'Ellezelles, et appelée résurgence de l'Aunoi (cercle bleu sur la carte). On recense de plus un puits naturels, situé dans la commune de Frasnes-lez-Anvaing, appelé affaissement de Cordes (pentagone noir sur la carte).

Finalement, on retrouve deux endokarsts (de la sucrerie de Frasnes) à Frasnes-lez-Anvaing, et une poche de dissolution dans la commune d'Ath (Mainvault) (carré noir sur la carte). Il est à constater que certains risques et contraintes liés au sol et au sous-sol sont présents sur le territoire. Ainsi, on retrouve la présence de karst dans la partie Ouest du territoire, entre Mont-de-l'Enclus et Frasnes-lez-Anvaing, bien que cette contrainte soit considérée comme faible. Des risques d'éboulement (eux aussi considérés comme faibles) sont également présents autour de la chaîne de collines qui traverse le centre du territoire.

La région du Pays des Collines est la seule région de Wallonie, avec le Pays de Herve, touchée par des phénomènes de glissement de terrain, c'est-à-dire des déplacements en masse de roches meubles le long de terrains en pente. Ces glissements sont dus aux caractéristiques du sol, en effet, à Mont-de-l'Enclus et Frasnes-lez-Anvaing, des dépôts sableux surmontent une couche imperméable d'argiles. En cas de forte pluie, ces sables se chargent en eau, des sources apparaissent au contact des argiles, et la couche sableuse commence à glisser.

Il est assez difficile de repérer ces glissements de terrain dans le paysage, car ils se sont formés le plus souvent dans des zones agricoles et que, suite au bouleversement des terres, les exploitants y ont planté des arbres. Le relevé LIDAR (MNT Hillshade) de la Région wallonne, permet (en supprimant les arbres) de mettre clairement en évidence les traces de ces glissements « fossiles ». La grande majorité de ces glissements n'est pas susceptible de réactivation. Cela est dû au fait que le phénomène a dû être exacerbé par des conditions climatiques qui n'ont plus cours aujourd'hui. C'est probablement le cas des périodes froides qui ont entraîné le gel du sol sur une certaine profondeur, suivi d'un dégel brutal entraînant la débâcle des eaux piégées dans l'aquifère sableux. Cela a dû se passer à la fin du Pléistocène (fin du Dryas Ancien -14.6 ka et fin du Dryas Récent -11.7 ka), peut être encore, beaucoup plus récemment, au cours du Petit Age Glaciaire (15-18ème siècle).

Plusieurs glissements de terrain ont ainsi affecté les hauts de versants de Mont-de-l'Enclus (zones rougeâtres) alors que d'autres zones (en mauve, bleu, rose et brun) ont été considérées comme à risque. Un plan communal d'aménagement (PCA du Renard) y a formalisé les recommandations de non-constructibilité émises (par l'étude ayant produit la carte) pour l'ensemble des zones en rouge.

En synthèse, la géologie a façonné le territoire en créant des plaines, des collines et des monts. Leur composition a directement influencé l'occupation du sol par les habitants au fil des siècles. Les plaines, riches et sablo-argileuses sont propices aux cultures. Les buttes plus difficiles d'accès sont restées boisées. De plus, leur composition en sable ferrugineux en fait des terres peu fertiles pour l'agriculture, favorisant là encore le développement des forêts.

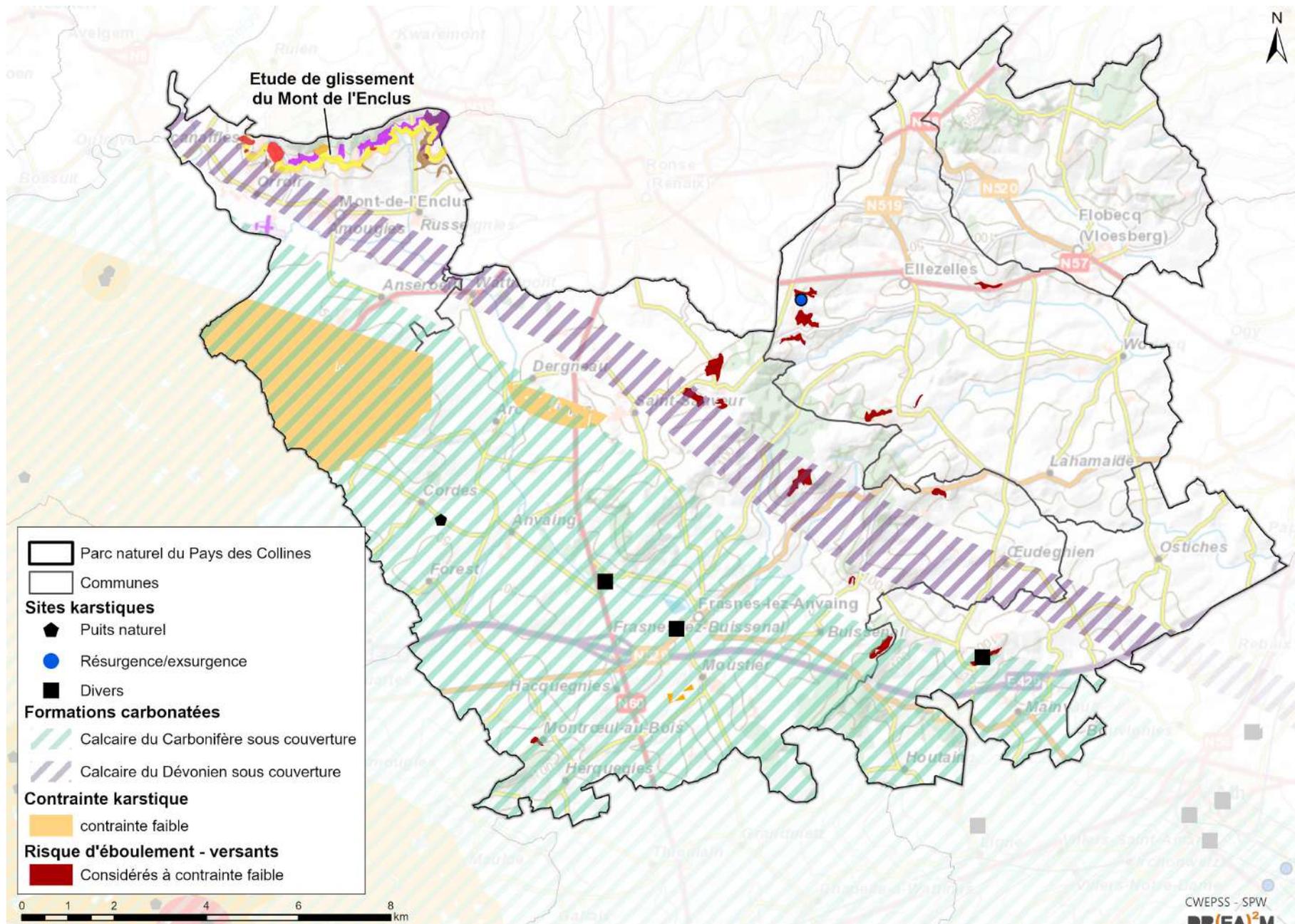


Fig. 16 : Sous-sol du Parc naturel du Pays des Collines (Source : SPW, Carto : DR(EA)²M)

2.2.2 Le relief

Le Pays des Collines appartient aux premiers reliefs qui se dégagent de la vaste plaine d'Europe du Nord qui s'étend de la mer du Nord (Pas-de-Calais en France) à la mer Baltique. Il débute à la frontière du Hainaut et de la Flandre orientale avec des hauteurs dépassant les 150 mètres.

Les vallées descendant des collines présentent des profils différents en fonction de leur situation géographique.

« Les vallées s'étendant vers l'est du Parc naturel (Flobecq, Ellezelles, Ath, et une partie de la commune de Frasnes-lez-Anvaing) présentent des pentes douces et continues tandis que les vallées situées à l'ouest du Parc naturel (Mont-de-l'Enclus et Frasnes-lez-Anvaing) présentent à peu près toutes une rupture de pente aux alentours de 80 mètres d'altitude. La pente est donc forte entre les altitudes de 120 et 80 mètres et s'adoucit ensuite » (O.Tasse 2002).

Un peu plus en détails : le Parc naturel du Pays des Collines présente des reliefs doux et irréguliers qui ont conditionné l'organisation du territoire. La Rhosnes, cours d'eau principal du Parc naturel, serpente dans la plaine à l'Ouest, son lit ne marque pas particulièrement le relief. Les chaînes de collines sont visibles depuis de nombreux points de vue sur le territoire du Parc naturel grâce à leur orientation : l'une fait la frontière Nord du Parc naturel, l'autre le traverse.

La chaîne suivant l'axe Ouest-Est, du Mont-de-l'Enclus au Mont de Rhodes fait une frontière physique avec les Flandres au Nord, en suivant les limites septentrionales du Parc naturel. A l'ouest, son point culminant est le Mont-de-l'Enclus avec une altitude de 141 mètres. Cette chaîne de collines est très visible depuis la plaine au Sud-Ouest du Parc naturel. Il y a en effet peu de relief sur cette partie du territoire, qui est le prolongement des plaines du Nord de la France. De plus, les terres agricoles y sont ouvertes et permettent d'avoir une vue dégagée sur le relief environnant. La partie Est de cette chaîne de collines possède un relief non uniforme avec deux

sommets plus élevés : le Pottelberg à 157 mètres d'altitude et le Mont de Rhodes culminant à 153 mètres. Ils sont cependant peu visibles depuis les routes avoisinantes du fait de la végétation et du relief ondulant sur toute la partie Nord-Est du Parc naturel.

La seconde chaîne, orientée Nord-Sud, s'étend du lieu-dit des Quatre-vents jusqu'au bois d'Assoumont. Elle sépare le Parc naturel en deux parties avec la présence de plaines de part et d'autre de cette frange. Les sommets sont moins élevés que sur la chaîne Ouest-Est. Là encore, la vue est dégagée sur ces collines depuis la plaine de l'Ouest. En revanche, à l'Est, la végétation présente, du fait des cultures cloisonnées, arrête le regard, dissimulant les reliefs.

La toponymie des lieux nous informe également de l'empreinte du relief sur le territoire, à commencer par le nom du Parc naturel du Pays des Collines. On retrouve de nombreux monts et d'autres noms du même champ lexical sur l'ensemble du Parc naturel.

On note également la présence de bois portant des noms de monts, caractéristiques de l'organisation territoriale marquée par le relief : la forêt s'est maintenue sur les sommets, terres moins accessibles et moins productives. Les toponymes propres au relief sont classés ci-dessous par communes et sont repris sur les illustrations des pages 29, 37 et 47 :

- **Frasnes-Lez-Anvaing** : *Les Monts, Les Hauts, Mont Saint-Laurent, Bois d'Hubermont, Bois d'Assoumont, Bois de la Motte*
- **Mont-de-l'Enclus** : *Montagne, Enclus du Haut, Enclus du Bas, Haut Chemin, Vieille Motte*
- **Ellezelles** : *Mont d'Ellezelles*
- **Flobecq** : *Mont de Rhodes, Le Mont, La Motte, Bois du Pottelberg*
- **Ath** : *Bois de Reniemont, Mont de Mainvault*

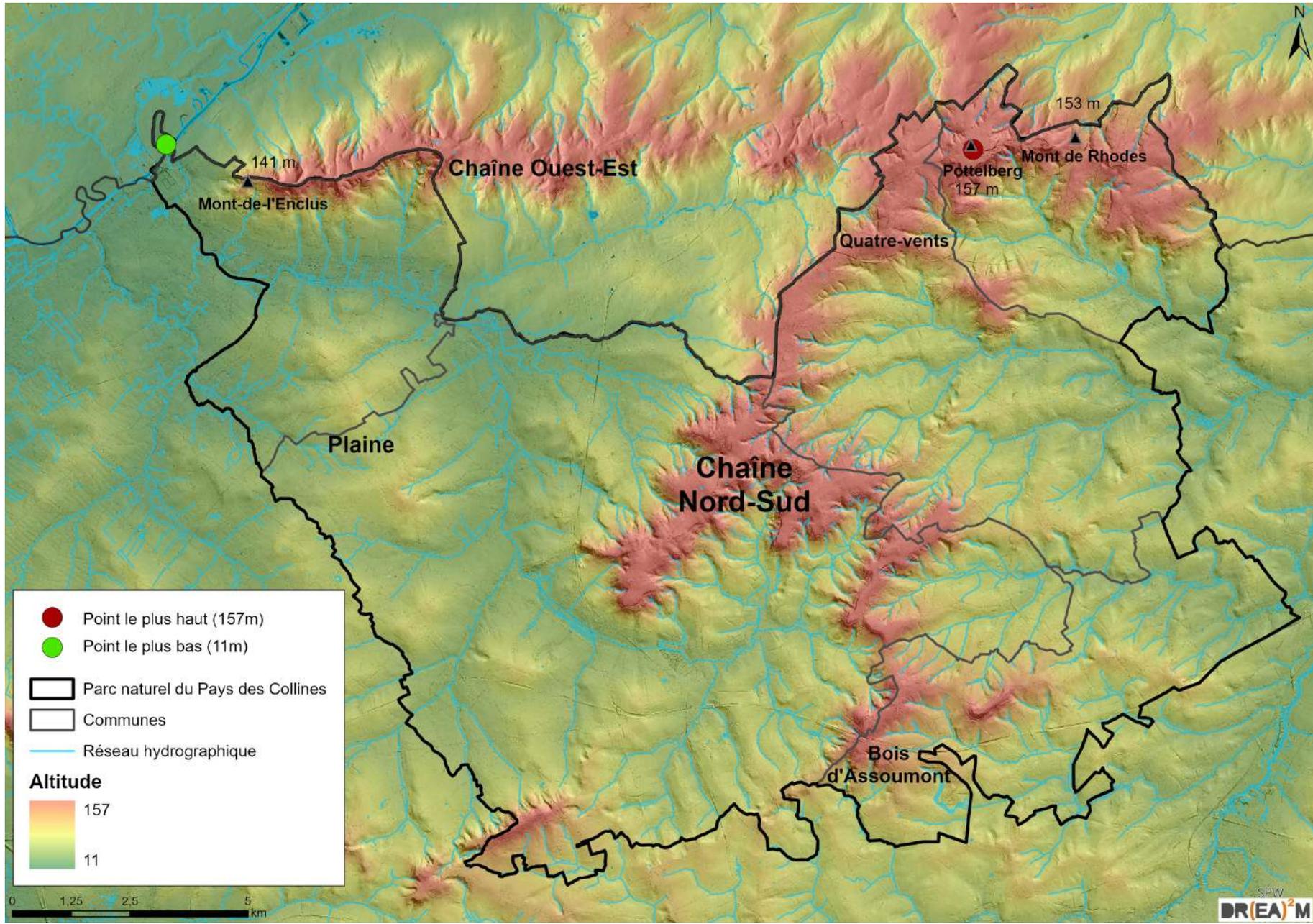


Fig. 17 : Relief du Parc naturel du Pays des Collines (Source : SPW, Carto : DR(EA)²M)

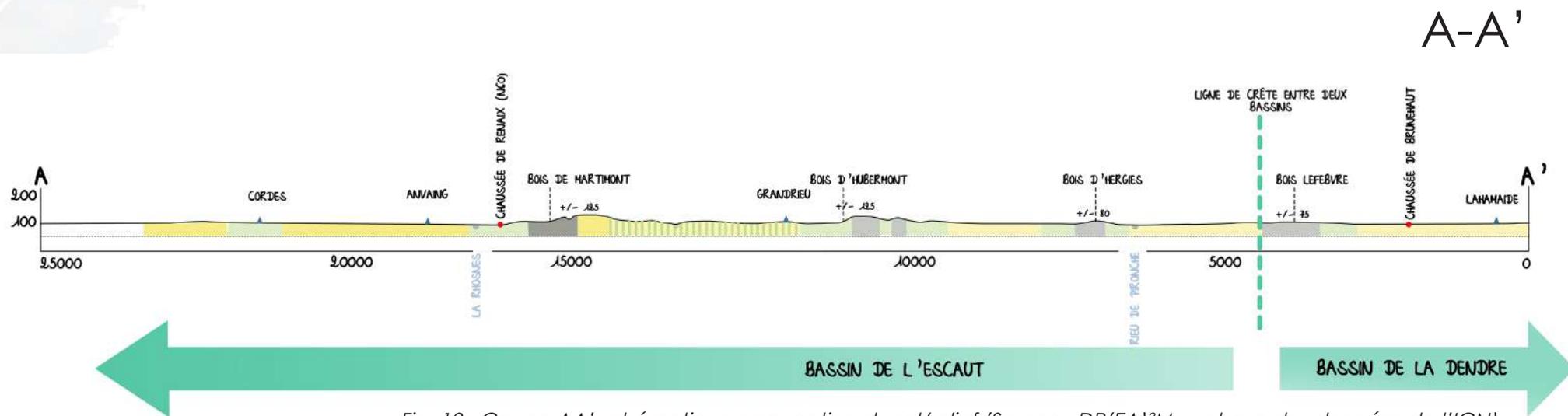


Fig. 18 : Coupe AA' schématique occupation du sol/relief (Source : DR(EA)²M; sur base des données de l'IGN)

- OCCUPATION DU SOL
- CHAMPS
 - PRAIRIES
 - BOIS
 - AXES
 - VILLAGES
 - MONTS

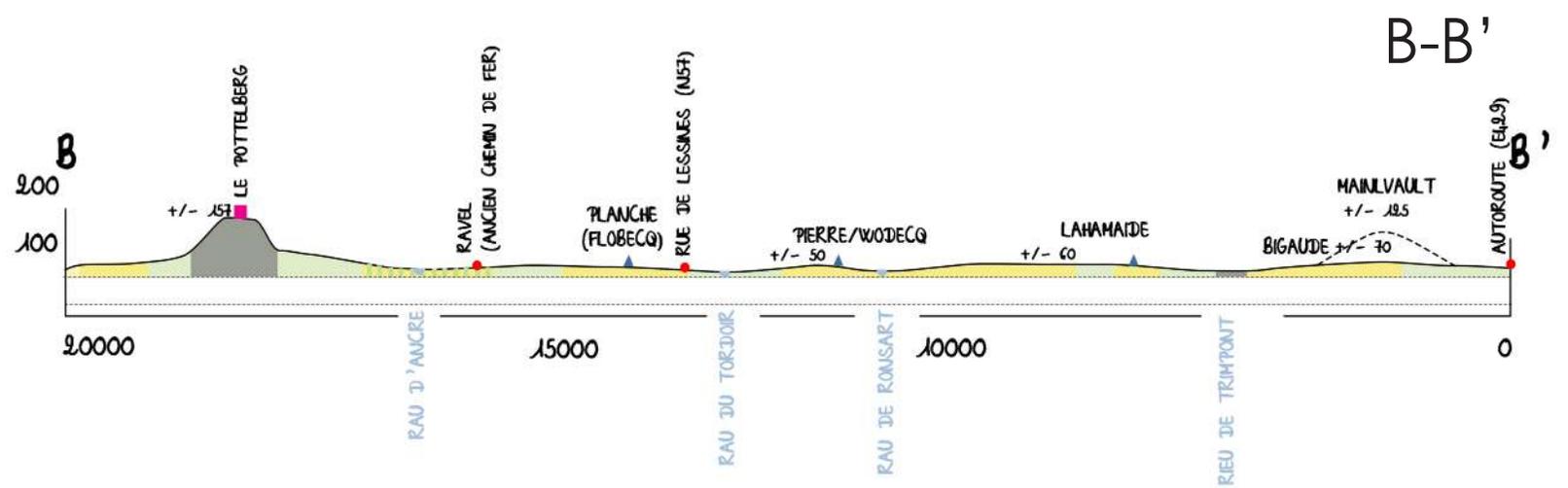


Fig. 19 : Coupe BB' schématique occupation du sol/relief (Source : DR(EA)²M; sur base des données de l'IGN)

En synthèse, le Parc naturel du Pays des Collines présente des reliefs doux et irréguliers qui ont conditionné l'organisation du territoire. Le relief est marqué par les chaînes de collines qui s'élèvent à plus de 100 mètres d'altitude. Les altitudes varient entre 11 mètres d'altitude sur la plaine scaldienne et 157 mètres au point culminant du Pottelberg.

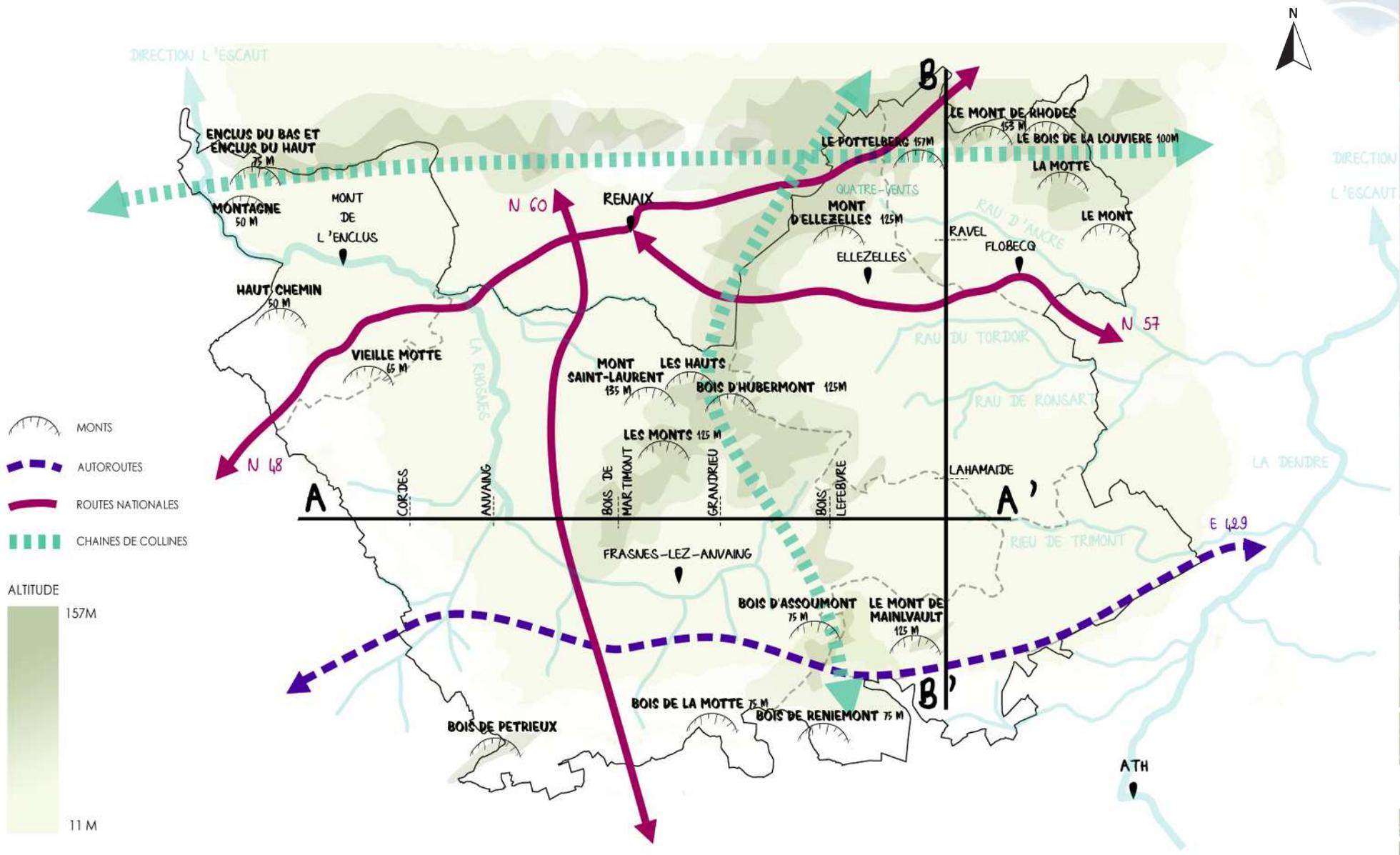


Fig. 20 : Illustration de synthèse des chaines de collines (Source : DR(EA)²M)

2.2.3 L'hydrogéologie

La Directive Cadre sur l'Eau (DCE-2000/60/CE) introduit la notion de « masses d'eaux souterraines » qu'elle définit comme « un volume distinct d'eau souterraine à l'intérieur d'un ou de plusieurs aquifères » (article 5 et Annexe II).

Selon cette même Directive Cadre, un aquifère représente « une ou plusieurs couches souterraines de roches ou d'autres couches géologiques d'une porosité et d'une perméabilité suffisantes pour permettre soit un courant significatif d'eau souterraine, soit le captage de quantités importantes d'eau souterraine ».

Les masses d'eau souterraines qui couvrent le territoire du Parc naturel du Pays des Collines sont les suivantes :

Masse d'eau RWE061 : « Sables des Flandres » :

Cette masse d'eau, frontalière avec la Flandre et la France, recouvre toute la partie Nord-Ouest du Parc naturel. Elle couvre entièrement la commune de Mont-de-l'Enclus, ainsi qu'une grande partie de la commune de Frasnes-lez-Anvaing. Cette masse d'eau est composée de plusieurs aquifères sableux regroupés. Il s'agit d'une succession assez complexe de terrains du Cénozoïque, soit des couches sableuses séparées en général, de façon plus ou moins continue, par des formations argileuses.

À l'intérieur du Parc naturel, cette masse d'eau est la seule qui recouvre également des masses d'eau souterraines inférieures. Il s'agit de la masse RWE060 (Calcaire du Tournaisis), qui reprend une grande partie de la masse d'eau RWE061 (Sables des Flandres) et qui se situe plus au Sud. Et de la masse RWE160 (le Socle du Brabant), qui se retrouve quant à elle plus au Nord du Parc naturel, sur une surface moins importante. Cette masse d'eau s'étend sur un plus grand territoire et recouvre également une partie restante du Parc naturel en tant que masse d'eau souterraine supérieure. Elle est décrite ci-après.

Masse d'eau RWE060 : « Calcaires du Tournaisis » :

Cette masse d'eau est contenue dans un aquifère principalement formé de roches carbonatées, calcaires et dolomites. Les calcaires Dévono-Carbonifères qui la composent sont également repris dans une autre masse d'eau souterraine, les Calcaires de Peruwelz-Ath-Soignies (RWE013), décrite ci-dessous.

Cette masse d'eau est surmontée, dans le territoire du Parc naturel, par la masse d'eau des Sables des Flandres (RWE061), c'est pourquoi elle y est décrite comme masse d'eau souterraine inférieure.

Masse d'eau RWE013 : « Calcaire de Peruwelz-Ath-Soignies » :

La masse d'eau RWE013 se situe dans la partie Sud du Parc naturel. Elle couvre une partie des communes de Frasnes-lez-Anvaing et d'Ath.

Cette masse d'eau est contenue dans la nappe des Calcaires Dévono-Carbonifères, qui appartiennent à une structure plus vaste, le Synclinorium de Namur. Les Calcaires Dévono-Carbonifères constituent également la matrice aquifère des Calcaires du Tournaisis (RWE060), et la limite entre ces deux masses d'eau correspond approximativement à l'anticlinal de Frasnes.

Les roches la composant sont peu perméables, mais comportent de nombreuses failles et diaclases. Les diaclases permettent d'améliorer la perméabilité car elles peuvent être altérées et karstifiées.

Masse d'eau RWE160 : « Socle du Brabant » :

La masse d'eau du Socle du Brabant recouvre la partie Est du Parc naturel, et inclut les communes de Flobecq, Ellezelles, ainsi qu'une partie de la commune d'Ath et de celle de Frasnes-lez-Anvaing. Telle que décrite plus haut, cette masse d'eau est aussi partiellement recouverte par celle des Sables des Flandres (RWE061) dans la partie Nord-Ouest du Parc naturel.

Les terrains y sont principalement schisto-gréseux du massif cambro-silurien du Brabant. On y retrouve des petites nappes locales et isolées les unes des autres.

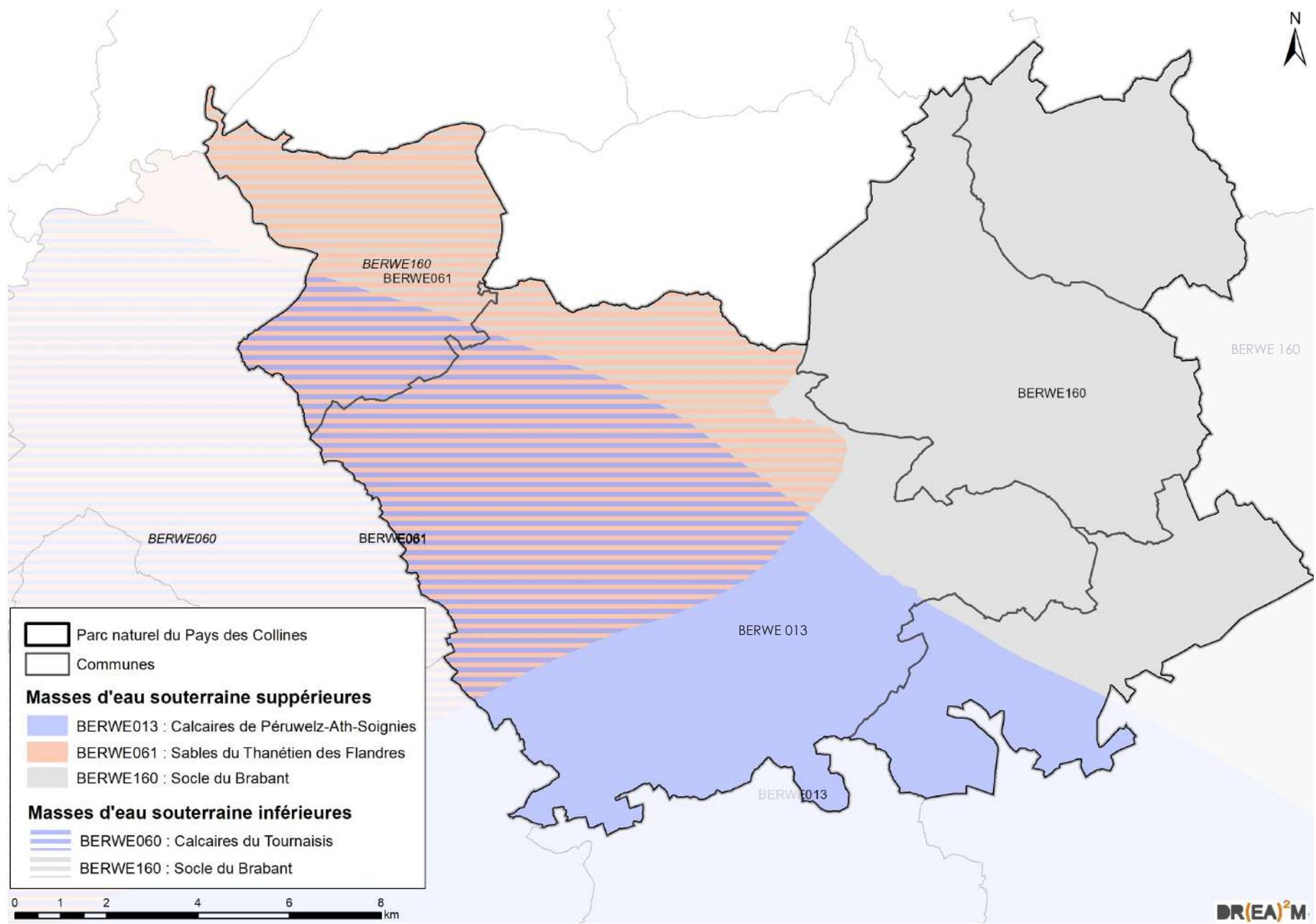


Fig. 21 : Masses d'eau souterraines sur le territoire du Parc naturel du Pays des Collines (Source : SPW, Carto : DR(EA)²M)

2.2.4 L'hydrographie

Le réseau hydrographique du Parc naturel est conditionné par sa géologie. Ce sont en effet les empilements de strates perméables, tels que les grès et les sables, au sommet des collines qui permettent à l'eau de percoler. Lorsqu'elle rencontre les couches imperméables comme les argiles, elle coule le long jusqu'à faire surface. On dénombre ainsi de nombreuses sources formées naturellement sur le flanc des collines du Parc naturel.

La topographie fait également partie des facteurs influençant directement les cours d'eau. En effet, c'est l'érosion fluviale qui permet de façonner les réseaux hydrographiques. Ainsi, la chaîne de collines séparant le territoire d'Est en Ouest, est la ligne de partage des eaux entre deux bassins versants : le bassin versant de la Dendre à l'est et le bassin versant de l'Escaut-Lys à l'Ouest. Ces bassins versants font partie du même district hydrographique de l'Escaut puisqu'ils se rejoignent en dehors des limites du Parc naturel.

La Rhosnes est le cours d'eau principal du Parc naturel. Cette rivière de première catégorie prend naissance à l'Ouest du Parc naturel et serpente vers le Nord-Ouest. Avec ses affluents, elle alimente un des deux bassins versants du Parc naturel avant de rejoindre l'Escaut, en dehors des limites du Parc naturel.

Dans les plaines où elle circule, le système hydrographique est facilement appréhendable. Il faut descendre sous les 60 mètres d'altitude pour que les cours d'eau deviennent réellement apparents dans le paysage. Dans les plaines, le relief est régulier, les cours d'eau forment alors des méandres. Cependant, la Rhosnes a déjà subi plusieurs redressements de son cours et présente donc la plupart du temps un profil rectiligne dont l'artificialité est marquée.

A l'est, plusieurs cours d'eau de seconde catégorie prennent leur source dans les reliefs et se dirigent vers l'Est. Ils sortent du territoire du Parc naturel avant leur confluence. Tous ces cours d'eau appartiennent au bassin versant de la Dendre qui se jettera ensuite dans l'Escaut au nord d'Alost. Cette caractéristique apporte une lisibilité du paysage intéressante. En effet, les cours d'eau de moyenne importance étant tous orientés de la même façon, ils sont un bon repère pour un observateur en déplacement et rendent la perception du relief d'autant plus évidente même lorsqu'on est éloigné des collines. Anciennement, l'eau était très présente sur le territoire du Parc naturel du Pays des Collines. Afin de libérer de l'espace pour étendre les surfaces de cultures, les agriculteurs et les éleveurs ont donc cherché à la drainer. Ainsi, on trouve relativement peu de zone de rétention d'eau type étang ou marais. Cela s'est traduit dans le paysage par la diminution de ripisylve (végétation arborée ou arbustive le long des berges) et le remblayage de fossés. Les rares étangs sont actuellement utilisés pour différentes activités piscicoles.

Les éléments hydrographiques (pièces d'eau, comme des mares ou ruisseaux) présentent toutefois un aspect important pour le paysage. Au sein du territoire, ils sont peu visibles de loin, et ce n'est que grâce à la végétation qui les borde (cordon rivulaire) qu'on peut les deviner. C'est donc le cordon rivulaire d'arbres de faible hauteur qui sera le signal d'un cours d'eau reconnu par tous.

Le Parc naturel du Pays des Collines est parcouru par 1 cours d'eau de 1ère catégorie (La Rhosnes), 28 cours d'eau de 2ème catégorie ainsi que de nombreux cours d'eau de 3ème catégorie et ruisseaux non classés (cf. Fig. 25 : Bassins versants et réseau hydrographique du Parc naturel du Pays des Collines).

Ces cours d'eau alimentent deux bassins versants distincts, le bassin Escaut-Lys et le bassin de la Dendre. La séparation entre les deux bassins coïncide plus ou moins avec la limite administrative de Frasnes-Lez-Anvaing et Ellezelles.

Frasnes-Lez-Anvaing et Mont de l'Enclus s'insèrent dans le bassin Escaut-Lys tandis qu'Ellezelles, Flobecq, la partie Est de Frasnes et les 3 villages d'Ath appartiennent à celui de la Dendre.



Fig.22 : La Rhosnes, Mont de l'Enclus
(Source: Stephan Speleers, 2014)

En synthèse, le réseau hydrographique du Parc naturel est conditionné par sa géologie et sa topographie. Deux bassins versants se retrouvent sur le Parc naturel, séparés entre l'est et l'ouest par la chaîne de collines. Il s'agit des bassins de la Dendre et de l'Escaut. La Rhosnes est le cours d'eau principal du Parc naturel. On retrouve plusieurs éléments hydrographiques qui présentent un intérêt important pour le paysage (sources, ruisseaux, mares, étangs, ...). Le territoire et les zones de rétention telles que les étangs ou marais, ont été drainés au fil du temps pour étendre les cultures.



Fig. 23 : Affluent de la Rhosnes, Mont de l'Enclus
(Source: Stephan Speleers, 2014)

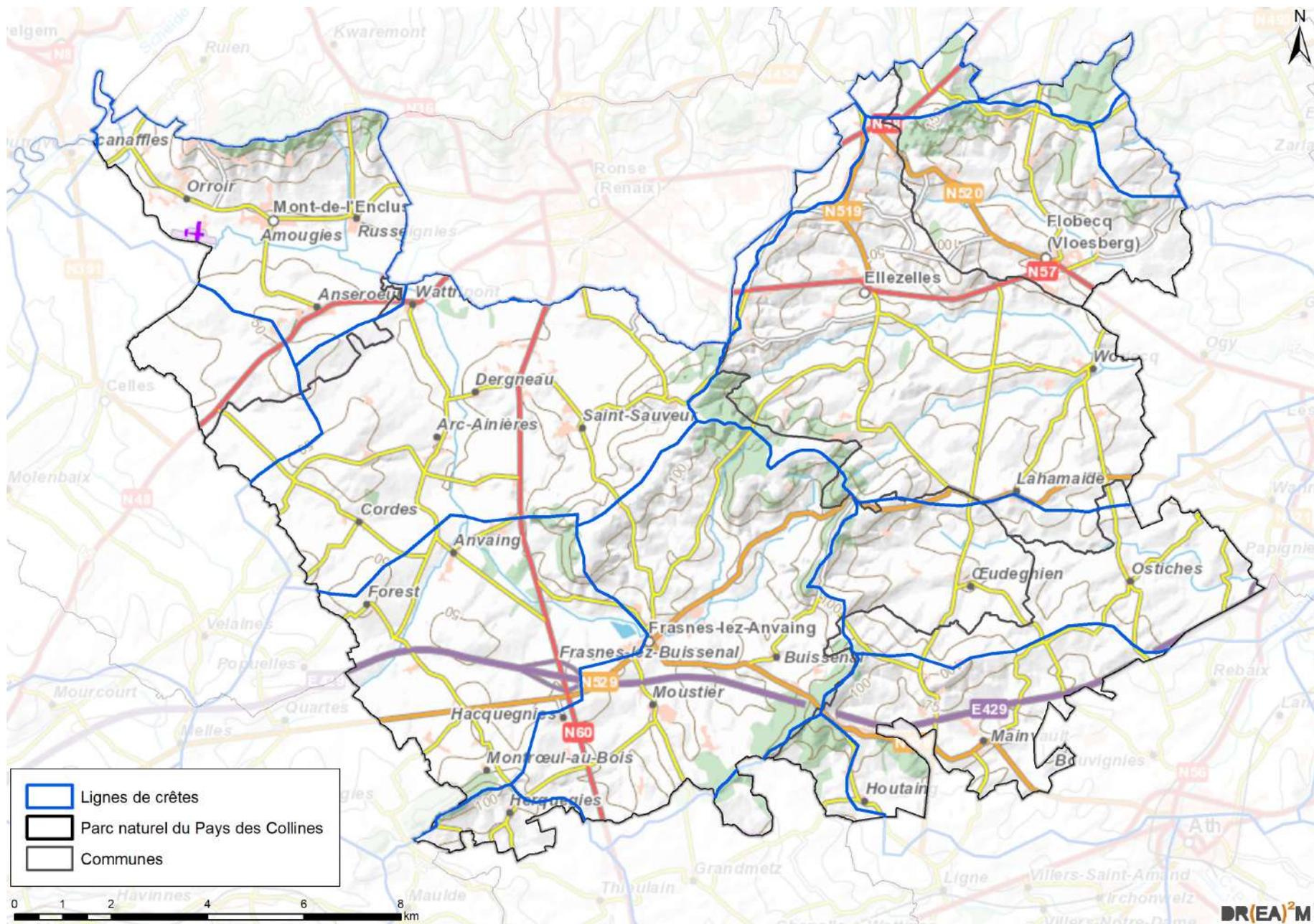


Fig. 24 : Lignes de crête du Parc naturel du Pays des Collines Source : SPW – Carto : DR(EA)²M

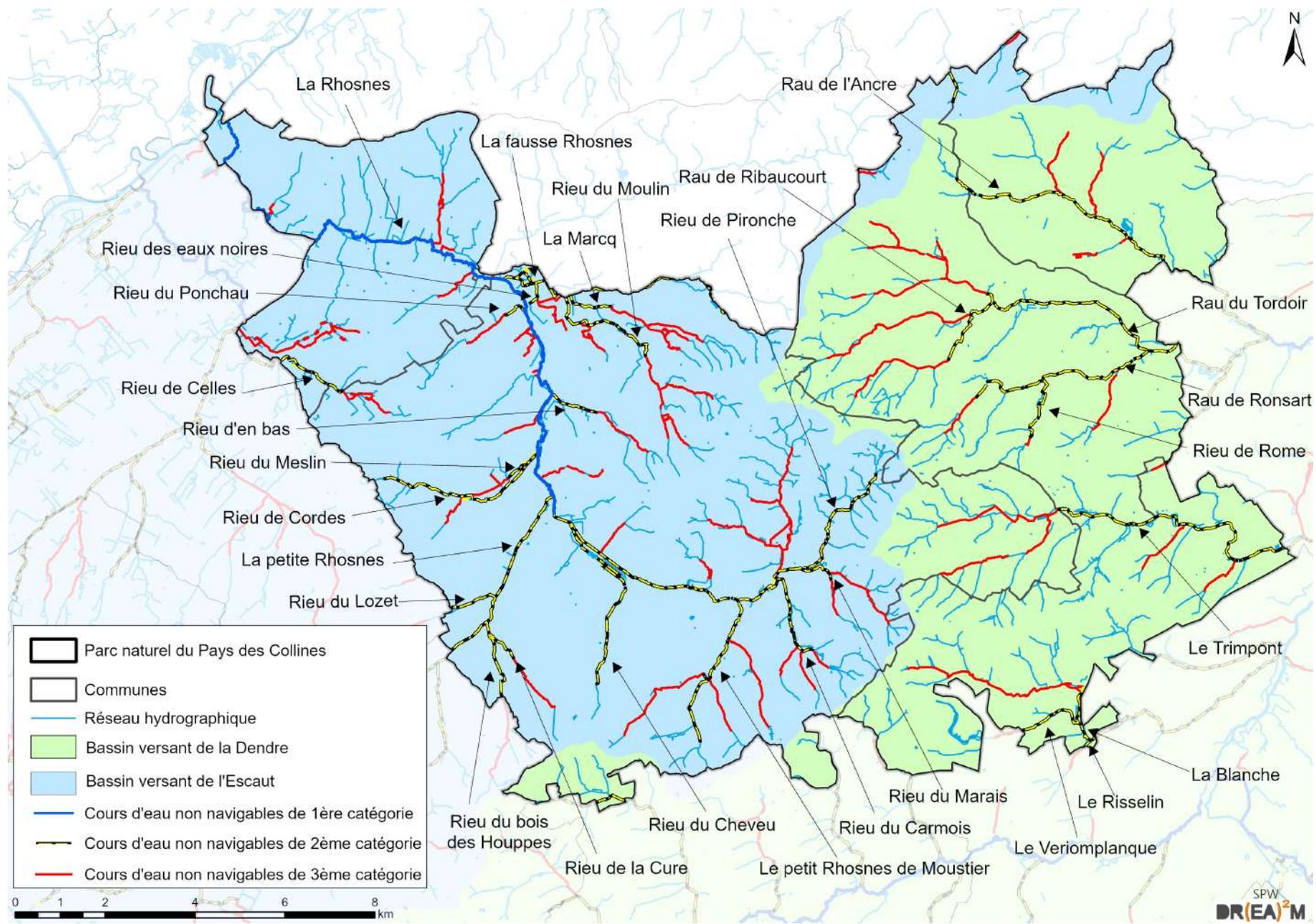


Fig. 25 : Bassins versants et réseau hydrographique du Parc naturel du Pays des Collines (Source : SPW – Carto : DR(EA)²M)

2.2.5 La pédologie

Les grands types de sols

On peut regrouper les sols en 4 grands types :

- Sols sableux ou limono-sableux
- Sols limoneux
- Sols argileux
- Sols artificialisés

Les sols limoneux occupent la majeure partie du Parc naturel du Pays des Collines, ceux à drainage favorable se situent sur les zones à faible pente. Les sols limoneux les moins bien drainés sont localisés dans les zones de vallées secondaires ou autour des sommets.

Les sols limoneux peu profonds occupent des zones généralement peu étendues sur les pentes et les sommets de certaines collines et sur des versants exposés au secteur ouest ou sud.

Les sols sablo-limoneux occupent la partie située au Nord-Ouest du Parc naturel.

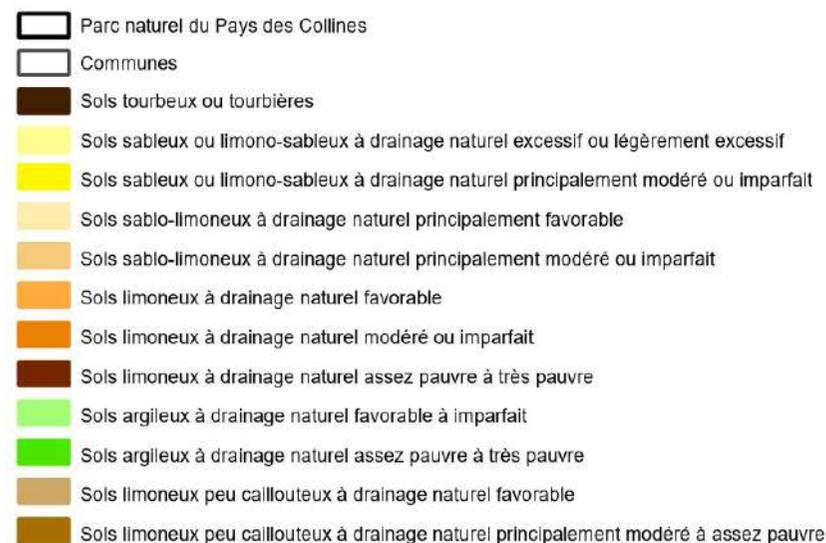
Les sols sableux se localisent aux sommets des monts.

Les argiles sont situées dans les fonds de vallées et les fonds des cours d'eau.

La plupart des terres de bonne valeur agronomique sont généralement situées en plaine ou en fond de vallée et parfois à flanc de colline (ce qui ne va pas sans problèmes ponctuels d'érosion des sols). Leur abondance est fort différente à l'ouest ou à l'est du Parc naturel puisqu'elle est intimement liée à la topographie des lieux. Ainsi, le paysage de l'ouest du Parc naturel est largement marqué par les grandes cultures.



A droite, fig. 26 : Sables affleurants, Bois du Pottelberg. A gauche, fig. 27 : Sables affleurants, La carrière de sable (Source : DR(EA)²M)



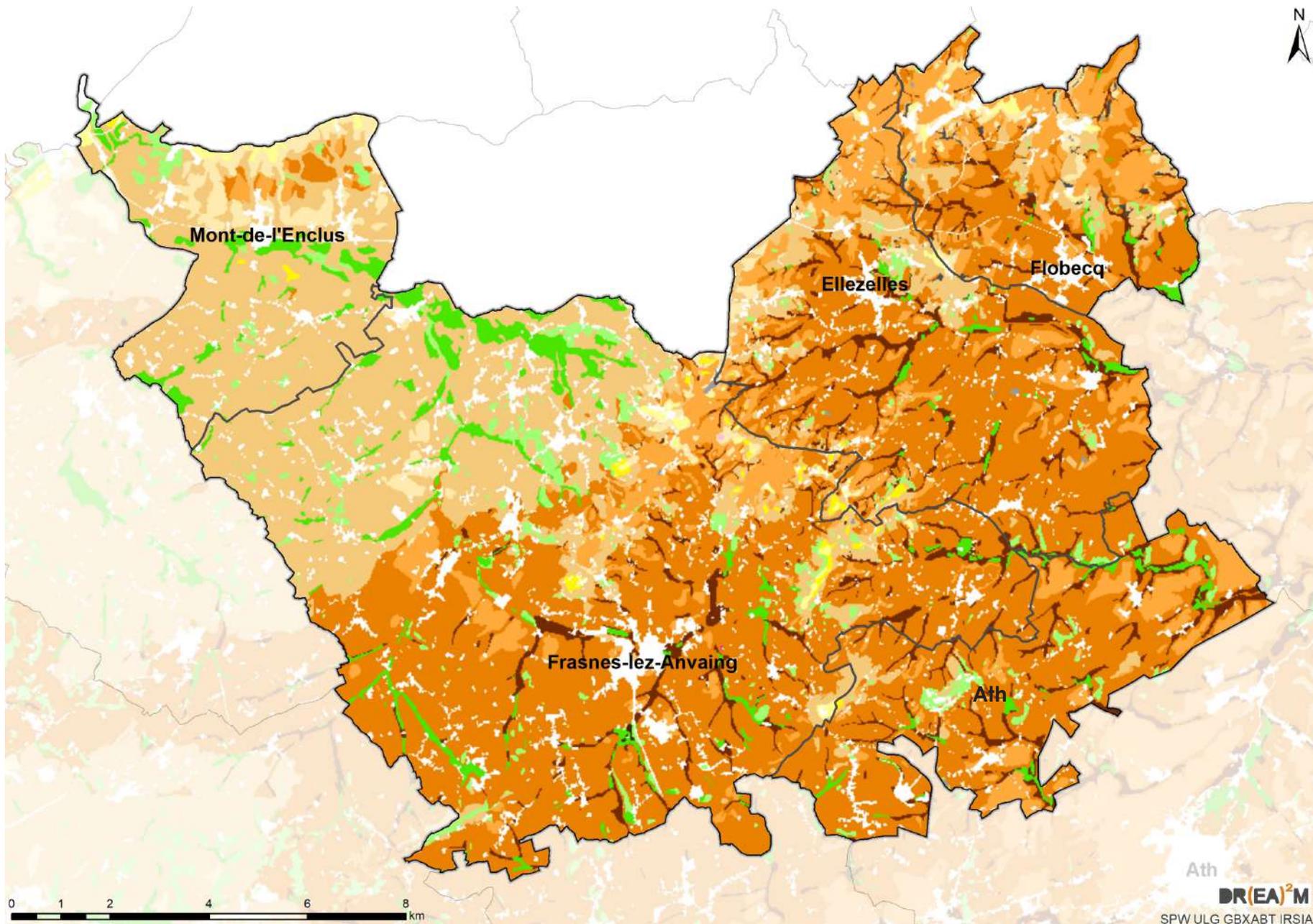


Fig. 28 : Carte pédologique du Parc naturel du Pays des Collines Source : SPW – Carto : DR(EA)²M)

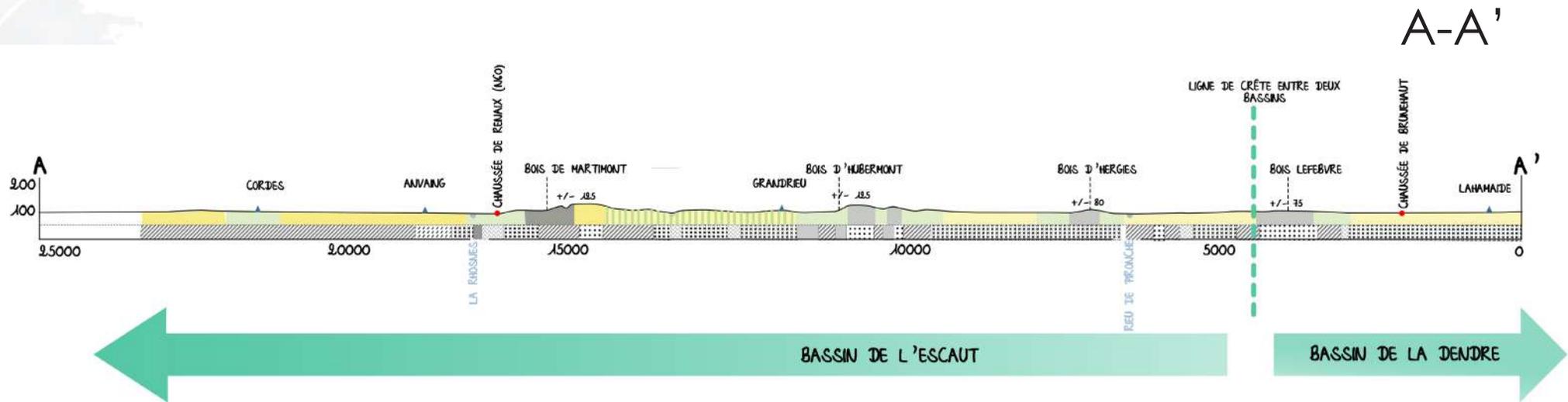


Fig. 29 : Coupe AA' schématique occupation du sol, type de sol et relief (Source : DR(EA)²M; sur base des données de l'IGN)

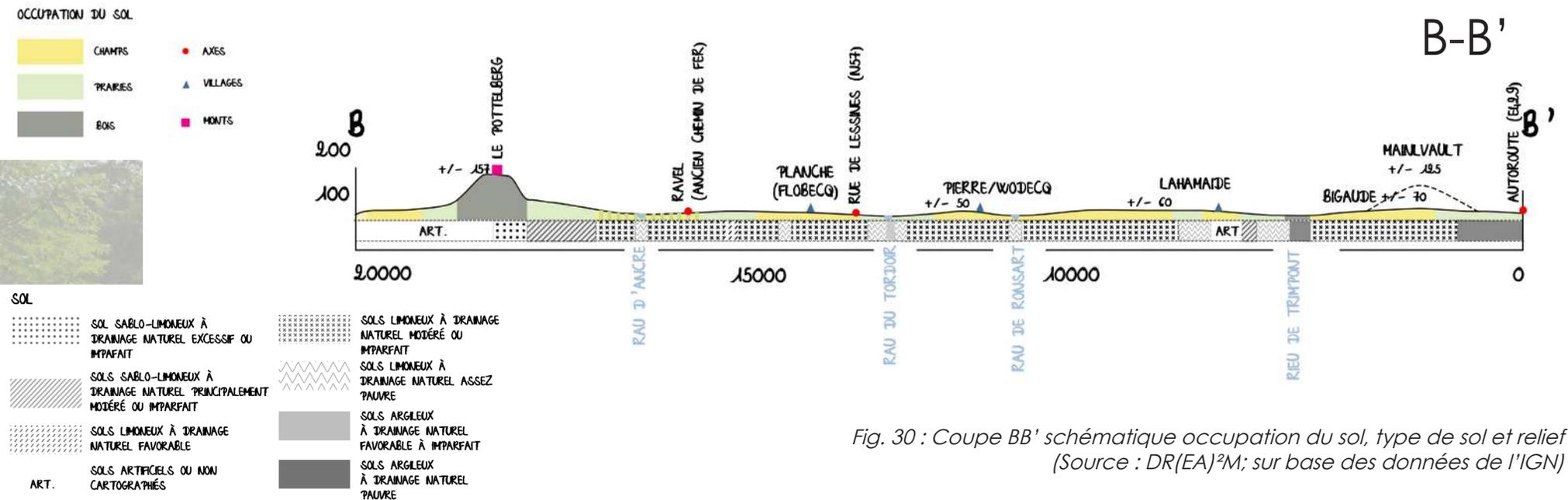


Fig. 30 : Coupe BB' schématique occupation du sol, type de sol et relief (Source : DR(EA)²M; sur base des données de l'IGN)

En synthèse, les sols limoneux occupent la majeure partie du territoire du Parc naturel avec des sols sablo-limoneux dans la partie Nord-Ouest. Les terres de bonne valeur agronomique sont généralement situées en plaine ou en fond de vallée et parfois à flanc de colline. Les sols sableux se localisent aux sommets des monts et les argiles dans les fonds de vallées et des cours d'eau.

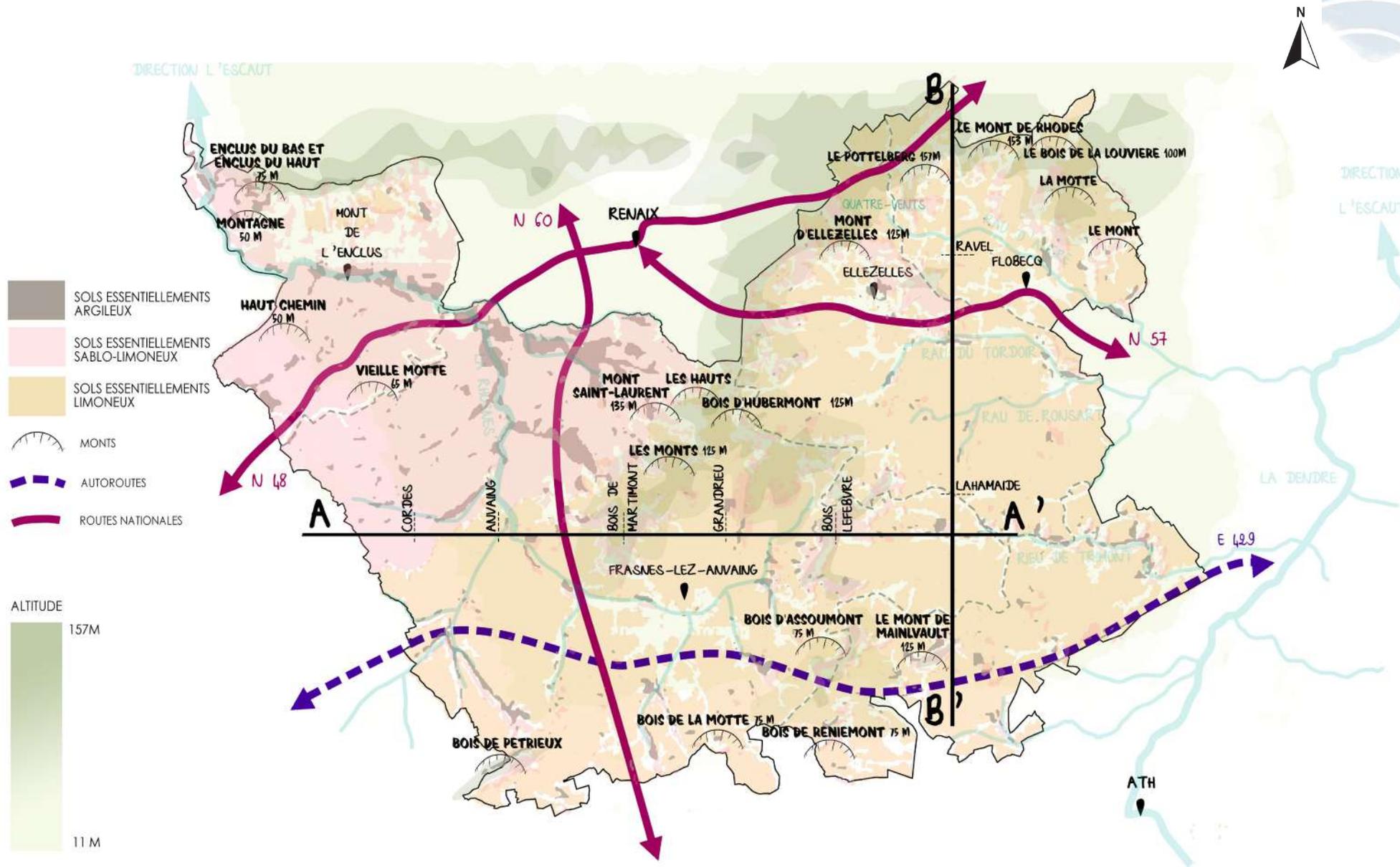


Fig. 31 : Illustration de synthèse des grands types de sol (Source : SPW – Schéma : DR(EA)²M)

2.2.6 Le climat

Le climat du Parc naturel du Pays des Collines est un climat tempéré océanique, il est assez homogène en termes de précipitations et de températures, du fait d'un relief peu marqué et de la proximité avec la mer. Les fluctuations de température sont relativement faibles grâce à l'inertie calorifique induite par la proximité de la mer du Nord.

Mois	janv.	févr.	mars	avril	mai	juin	juil.	août	sept.	oct.	nov.	déc.
Température moyenne (°C)	3,6	4,2	7	10,1	13,6	16,5	18,6	18,4	15,2	11,3	7,2	4,2
Précipitations (mm)	76	63	61	49	63	76	78	86	68	72	85	95

(Source : Institut Royal Météorologique de Belgique, Période de référence : 1991-2020)

Pour la période de référence, la pluviométrie totale sur une année est d'environ 872 mm. Il a plu environ 140 jours par an au cours des 30 dernières années sur l'ensemble du Parc naturel.

Les t° maximales moyennes annuelles sont de 14,9°C

Les t° minimales moyennes annuelles sont de 6,8°C

De plus, il neige rarement dans cette partie de la Belgique. On y compte en moyenne 40 jours de gel par an. Cela n'a donc pas d'influence directe sur l'habitat ou les cultures agricoles.

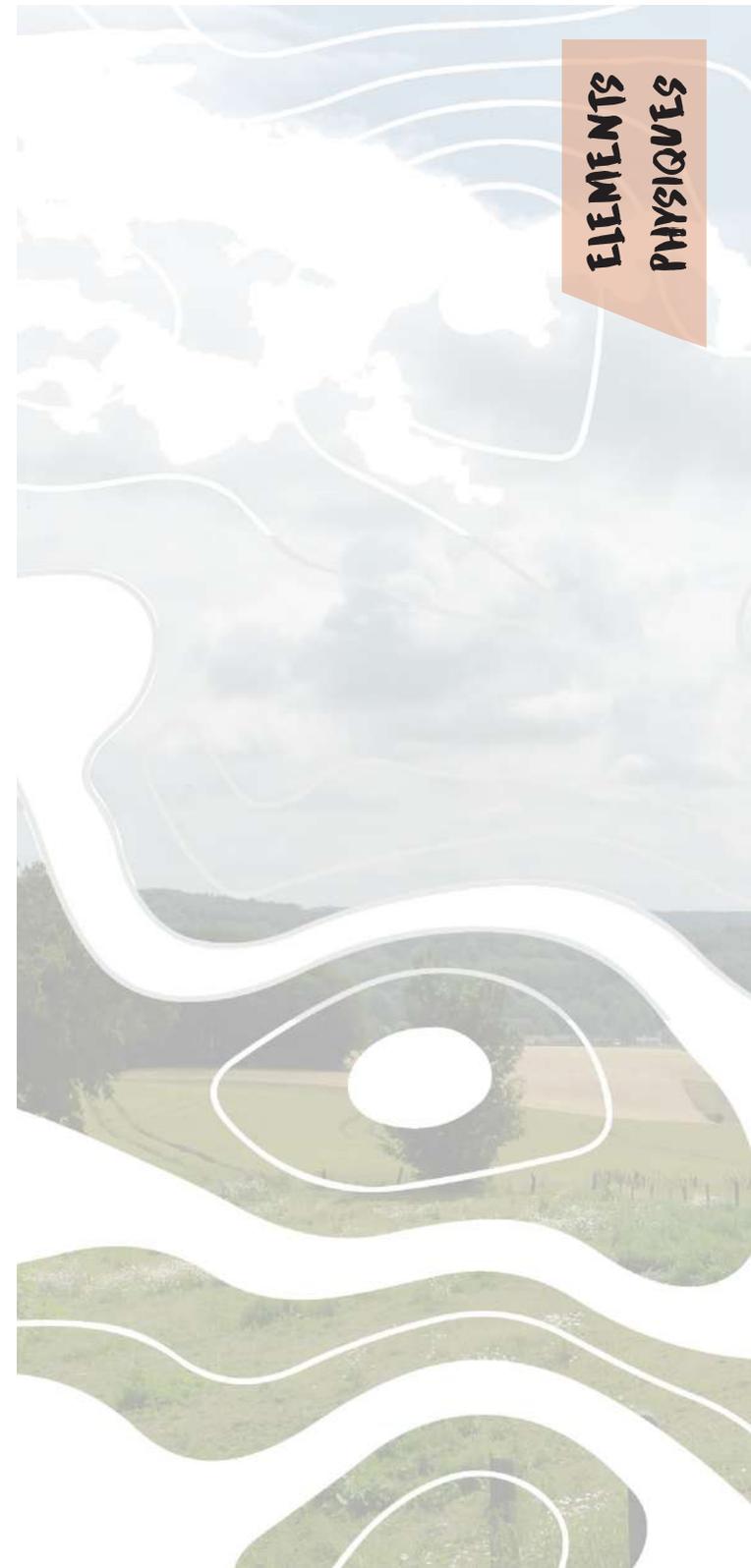
Les vents dominants viennent du Sud-Ouest et soufflent en moyenne à 5 m/s sur le territoire du Parc naturel, ce qui est dans la moyenne belge. Ils apportent ainsi des masses d'air doux et humide, ce qui participe à l'inertie thermique propre aux climats tempérés.

Synthèse des éléments physiques : le territoire et le paysage du Parc naturel du Pays des Collines ont été façonnés par plusieurs éléments physiques qui ont eu une influence sur celui-ci et qui interagissent entre eux pour former le Pays des Collines tel que nous le connaissons actuellement. La géologie a créé des plaines, des collines et des monts. Celle-ci a créé un Parc naturel au relief doux et irrégulier, conditionné par les chaînes de collines qui s'élèvent à plus de 100 mètres d'altitude. Cette géologie et cette topographie ont, elles aussi, influencé le réseau hydrographique du Parc naturel. Tous ces facteurs, combinés à un climat tempéré océanique et à une hydrogéologie composée de plusieurs masses d'eau souterraines, ont conditionné l'organisation du territoire et ont directement influencé l'occupation du sol. Ainsi, on retrouve des cultures et un paysage modifié par l'homme dans les plaines, et des buttes qui quant à elle restent boisées.



Fig. 32 : Coucher de soleil sur les hauteurs de Mont-de-l'Enclus (Source: Stephan Speleers)

**ELEMENTS
PHYSIQUES**



2.3 Les éléments biologiques

2.3.1 Le réseau écologique du Parc naturel

Le réseau écologique se compose de **zones centrales**, de **zones de développement** et de **zones de liaison** qui jouent toutes un rôle dans la préservation et le déplacement des espèces et la dispersion des gènes.

- zones centrales : milieux présentant un grand intérêt biologique où toutes actions menées devraient être en faveur de la conservation de la nature ;
- zones de développement : milieux à l'intérêt biologique moindre, ayant un potentiel de développement et compatible avec une activité économique ;
- zones de liaison : (milieux de faible surface et/ou linéaires assurant les liaisons entre les deux autres types de zones).

Bien sûr, certains milieux peuvent être répartis dans plusieurs zones. Des données précises peuvent être consultées sur le Plan Communal de Développement de la Nature (PCDN) de Frasnes. On travaille de plus en plus avec le terme « réseau écologique », avec abandon des termes « trames bleues et vertes », mais on garde cependant la notion de trame noire (corridors écologiques caractérisés par une certaine obscurité et empruntés par les espèces nocturnes).

Les informations qui suivent sont basées sur les données accessibles en 2023.

2.3.1.1 LES ZONES CENTRALES :

Bois et forêts : 9% du territoire, soit 2105 ha de bois.

Pourcentage de « bois » par rapport aux superficies respectives des communes :

1.	<i>Flobecq</i> :	19%
2.	<i>Frasnes-lez-Anvaing</i> :	9%
3.	<i>Ath (Ostiches, Houtaing, Mainvault)</i> :	8%
4.	<i>Ellezelles</i> :	6%
5.	<i>Mont de l'Enclus</i> :	5,7%

Hormis les peupleraies, la majorité des bois comportent des essences nobles avec une prédominance de hêtres.

La qualité biologique de ces milieux est particulièrement remarquable ce qui en fait des zones d'intérêt biologique. Les massifs boisés, qui couvrent presque tous les sommets, sont des hêtraies et chênaies-hêtraies acidophiles et neutrophiles. Elles se retrouvent sur les sables ou les argiles sableuses du Tertiaire. Dans les dépressions, là où la couche limoneuse est plus épaisse, les forêts acidophiles sont progressivement remplacées par des forêts neutrophiles à humus doux.

Ces massifs confèrent au Parc naturel du Pays des Collines, une valeur biologique élevée. Quelques vestiges de chênaies acidophiles ou chênaies mélangées à charme ainsi que des fourrés mésotrophes existent encore sur les versants des collines.

3 sites Natura 2000 : 3.6 % du territoire, soit 843,95 ha

Le réseau Natura 2000 a été créé en 1992 par l'adoption de la directive Habitat qui, avec la directive Oiseau, constituent les piliers de la politique communautaire en matière de conservation de la nature. Ce réseau vise à protéger et à gérer les espèces et les habitats vulnérables dans toute l'Europe.

Il repose sur le principe que l'homme fait partie intégrante de la nature. L'agriculture, la sylviculture, la pêche, la chasse ainsi que les activités de loisirs sont toujours permises pour autant qu'elles ne portent pas atteinte au patrimoine naturel menacé.

Chaque état membre de l'UE doit avoir 20% de son territoire en réseau Natura 2000.

- Site BE32003 : « Pays des Collines », situé à Mont-de-l'Enclus avec une superficie de 119 ha et regroupant les biotopes suivants : lacs eutrophes naturels, cours d'eau à renoncules, mégaphorbiaies, hêtraies neutrophiles et forêts alluviales.

- Site BE32004 : « vallée de la Rhosnes », situé dans la commune de Flobecq avec une superficie de 190 ha et regroupant les biotopes suivants : lacs eutrophes naturels, cours d'eau à renoncules, hêtraies acidophiles atlantiques, hêtraies neutrophiles et forêts alluviales.

- Site BE32005 : « vallées de la Dendre et de la Marcq », situé dans les communes de Flobecq, Ellezelles, Frasnes-lez-Anvaing avec une superficie de 534,95 ha (361 ha dans le Parc naturel) et regroupant les biotopes suivants : lacs eutrophes naturels, cours d'eau à renoncules, prairies de fauche de basse et moyenne altitude, hêtraies acidophiles atlantiques à houx et if, hêtraies neutrophiles, forêts alluviales.

31 Sites de Grand Intérêt Biologique (SGIB) : au total 1422 ha, ce qui représente 6,09 % du territoire du Parc naturel du Pays des Collines.

Les sites de grand intérêt biologique (SGIB) représentent, avec les sites Natura 2000, le cœur de la structure écologique principale : ils abritent des populations d'espèces et des biotopes rares ou menacés ou se caractérisent par une grande diversité biologique ou un excellent état de conservation. Véritables noyaux de diversité biologique, ils sont indispensables pour organiser l'ossature du réseau écologique et pour établir les bases d'une politique volontariste de conservation de la nature.

Un SGIB correspond à une unité géographique englobant un ensemble d'unités d'habitat ou de biotopes homogènes adjacents ou relativement proches.

En milieu ouvert comme en milieu fermé, un SGIB couvre une surface minimale de 1000 m².

Ces inventaires ont été rassemblés, structurés et réorganisés dans la base de données SGIB de l'Observatoire de la Faune, de la Flore et des Habitats.

Les SGIB faisant partie du Parc naturel se répartissent comme suit :

A. Ellezelles : 5 SGIB pour un total de 132,29 ha. Ici 4 SGIB sont concernés par la zone Natura 2000 de la vallée de la Dendre et de la Marcq et font partie du vaste ensemble boisé des Collines caractérisé par une hêtraie acidophile et/ou neutrophile, avec de nombreux ruisseaux et des sources.

B. Flobecq : 10 SGIB pour un total de 428,30 ha. Ici on retrouve surtout de vastes ensembles boisés de type hêtraies-chênaies acidophiles à jacinthes ; 3 SGIB sont concernés par la zone Natura 2000 de la vallée de la Dendre et de la Marcq, 1 SGIB concerné par la zone Natura 2000 de la vallée de la Rhosnes. 3 SGIB sont aussi caractérisés par la présence de zones sablonneuses : sablières désaffectées, ainsi que quelques fragments de landes sablonneuses à callunes.

1 SGIB (Marais à l'eau) est quant à lui caractérisé par une vaste zone humide où roselières, saulaies marécageuses et prairies humides sont bien présentes.

C. Frasnes-Lez-Anvaing : 11 SGIB pour un total de 731,19 ha. Les SGIB de cette commune sont essentiellement des massifs boisés dont 4 font partie de la zone Natura 2000 de la vallée de la Dendre et de la Marcq. Ce sont des hêtraies acidophiles à houx ainsi qu'une petite partie de hêtraie-charmaie sur humus doux, de nombreuses sources alimentent de petits ruisseaux.

ELEMENTS
PHYSIQUES

ELEMENTS
BIOLOGIQUES

D. Ath (Ostiches, Houtaing, Mainvault) : 4 SGIB pour un total de 123,47 ha. Essentiellement des bois dans la continuité de la chaîne des collines caractérisés par une hêtraie-chênaie à jacinthes ainsi qu'une aulnaie-frênaie rivulaire d'un haut intérêt paysager.

E. Mont-de-l'Enclus : 1 SGIB pour un total de 6,85 ha. Le Rejet de Rhosnes, aussi appelé Le Vivier, est une dépression marécageuse occupant la plaine de l'Escaut. Ce site comprend des prairies marécageuses, une roselière, des friches humides, des fourrés de saules et d'aulnes.

Deux réserves naturelles : un peu moins de 0,1 % du territoire

- **La réserve naturelle agréée** (privée) du Tournibois située à Flobecq. Cette belle hêtraie-chênaie couvre environ 5 ha. De nombreuses autres espèces végétales telles que le bouleau, le charme, le châtaignier, le sureau, le sorbier des oiseleurs sont présentes. Ce bois se situe sur un coteau abrupt et comprend quelques éléments remarquables, dont une petite chapelle du XIXe siècle, un très vieux hêtre classé comme arbre remarquable et un alignement de charmes taillés en têtard.

- **La réserve naturelle domaniale** (publique) des anciens bassins de décantation de la sucrerie de Frasnès. Cette réserve naturelle s'étend sur une surface d'un peu plus de 15 ha, c'est un ensemble de plans d'eau et un bel exemple de réaffectation d'un ancien site industriel devenu un haut lieu de biodiversité en Wallonie. Le site entier fait, quant à lui, 20 ha et constitue une zone humide très intéressante notamment pour l'avifaune. Plus de 170 espèces d'oiseaux, tel le grèbe à cou noir, y ont été observées. Plus de 20 espèces de libellules ont également été répertoriées, ainsi que plusieurs plantes peu communes. Deux tiers du site sont classés en réserve naturelle, le tiers restant est accessible au public.

Les réserves intégrales : 0,07 % du territoire

Dans les forêts publiques de Flobecq et de Mont de l'Enclus, 16,3 ha de zones forestières ont été identifiées en tant que réserve intégrale. Plus aucune gestion forestière n'y est réalisée (sauf sécurité) car le but est de laisser ces zones évoluer selon les lois de la nature. Il s'agit de hêtraies.

Les mégaphorbiaies

Installées à proximité des cours d'eau, en zone alluviale eutrophe, et trouvant leur origine dans l'abandon du pâturage ou au travers d'une utilisation très extensive, les mégaphorbiaies sont des milieux humides biologiquement très intéressants. Le cortège floristique se compose de hautes plantes herbacées dicotylédones héliophiles, hygrophiles, et parfois héliophytes. Les mégaphorbiaies peuvent être périodiquement mais brièvement inondées. Parmi les milieux annexes, les phragmitaies et les cariçaies sont rares mais présentes à certains endroits. Le Parc naturel gère ce type de milieu humide. Une cartographie de ces milieux est en cours d'élaboration au sein du Parc naturel.

2.3.1.2 LES ZONES DE DÉVELOPPEMENT :

Encore nombreuses et réparties sur l'ensemble du territoire (avec cependant certaines disparités), elles résultent souvent d'une exploitation agricole liée aux conditions pédologiques et géomorphologiques mais aussi liée à la production de denrées alimentaires.

Les prairies : occupent des zones en général plus humides à proximité des ruisseaux et prennent des faciès différents selon le milieu. Tantôt bocagères, tantôt dénudées d'arbres, les prairies subissent aussi les changements d'affectation (cultures, construction, ...).

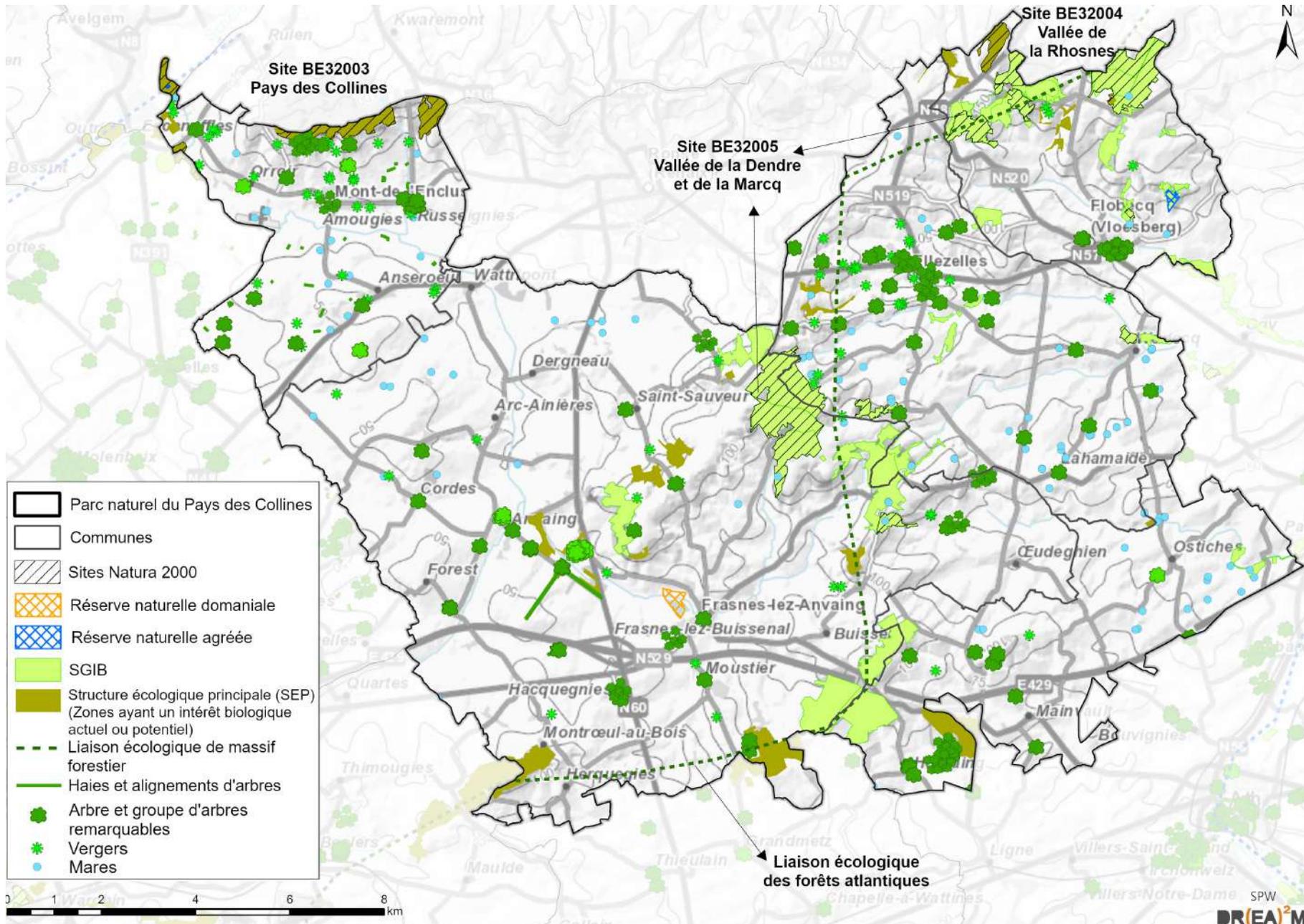


Fig. 33 : Carte des éléments biologiques du Parc naturel du Pays des Collines (Source : SPW 2023 – Carto : DR(EA)²M)



Les prairies bocagères regroupent différents types de prairies permanentes, essentiellement pâturées par des bovins ou des équins. Ces prairies permanentes regroupent des pâtures permanentes à ray-gras commun (*Lolium perenne*) et crételle (*Cynosurus cristatus*), ainsi que des prairies fortement fertilisées à vulpin (*Alopecurus* spp).

De manière générale, elles peuvent être uniquement pâturées ou être alternativement fauchées. Ces prairies sont caractérisées par la présence d'éléments bocagers, tels que haies, fourrés, arbustes, arbres, bosquets ou vestiges de vergers. Le Parc naturel contribue à la sauvegarde des prairies notamment au travers du groupe de travail « Herbe et Autonomie Fourragère ».

Les anciens vergers hautes-tiges : liés au passé agricole, ils étaient très présents jusqu'au milieu du XXe siècle, et furent massivement arrachés (prime) pour augmenter les surfaces agricoles au sortir de la seconde guerre mondiale. Généralement tombés en désuétude par manque d'entretien, d'intérêt et par vieillissement, ils font désormais l'objet d'un travail d'inventaire et de sensibilisation par le Parc naturel qui accompagne les habitants dans des projets de replantation.

Les peupleraies : relativement rares et de faibles étendues, elles occupent des zones un peu moins propices à l'agriculture généralement pour des questions de propriétés de sol (accessibilité, texture, humidité, ...). Elles évoluent souvent sur d'anciennes terres de culture trop humides et possèdent un cortège floristique parfois très intéressant de type mégaphorbiaie. Les peupliers marquent également les cours d'eau dans le paysage et cernent des prairies pâturées.

2.3.1.3 LES ZONES DE LIAISON :

Les zones de liaison végétales et aquatiques sont encore nombreuses et diversifiées. De faibles surfaces et/ou linéaires, elles assurent les liaisons entre les deux autres types de zones, ce qui permet le déplacement des espèces et le brassage des gènes.

Les linéaires végétaux : rivulaires ou non, ils structurent le paysage :

- **Saules têtards** : emblématiques du paysage, ils occupent des milieux humides ou frais qui ne se situent pas uniquement en bordure des cours d'eau. Véritable milieu de vie à part entière, ils sont l'objet d'un travail d'inventaire et de sensibilisation par le Parc naturel qui accompagne les habitants dans des projets de replantation.

- **Ripisylves** : rivulaire par définition, la ripisylve est le développement d'éléments végétaux arborés et arbustifs sur les berges des cours d'eau. Souvent, il s'agit des saules (têtards ou non) qui forment des saulaies rivulaires, des aulnes glutineux formant des aulnaies rivulaires ou des peupliers.

- **Haies** : parfois classées comme remarquables, les haies et autres bosquets allongés forment une trame dans le paysage. Elles se rencontrent davantage à l'est du territoire et se composent d'espèces indigènes.

- **Drèves** : plusieurs drèves sont présentes, notamment dans les domaines de châteaux et demeures bourgeoises. Elles augmentent considérablement la qualité paysagère des zones à l'intérieur desquelles elles sont implantées.

- **Chemins creux végétalisés** : témoins du passé agricole, souvent boisés et encore bien présents, ils participent au réseau écologique de par leur rôle de corridor écologique. La diversité des types d'inclinaison, d'exposition et de sols, crée de nombreuses niches écologiques différentes.

- **Bords de route parfois en fauchage tardif** : la Wallonie présente un réseau routier très important qui indique combien les accotements, terre-pleins, talus et fossés, représentent d'importantes surfaces susceptibles d'accueillir une faune et une flore sauvages. 4 des 5 communes du Parc naturel ont signé une « Convention de fauchage tardif » avec la Région wallonne, l'objectif est ici de rendre les bords de route plus accueillants pour la vie sauvage.

En signant la convention « Bords de route », la commune s'engage à établir un plan de gestion afin de rationaliser le fauchage tardif des bords de routes qui tient compte des prescriptions contenues dans la convention en matière de fauche tardive (hauteur de coupe supérieure ou égale à 10 cm, définition de zones à gestion intensive ou extensive, ...). Ces zones sont identifiées par des panneaux de signalisation « fauchage tardif - zone refuge ». 15.900 km de bords de route sont ainsi soumis au fauchage tardif en Wallonie !

En juin 2020, 238 espèces végétales ont été identifiées sur les 318,62 km de talus et accotements du réseau routier communal du Parc naturel du Pays des Collines :

- Ellezelles : 28 km (5,5ha) (doublement probable)
- Frasnes-lez-Anvaing : 207 km (42ha)
- Flobecq : 20,5 km
- Mont-de-l'Enclus : pas de fauchage tardif
- Ath (Ostiches : 28 km, Houtaing : 5,14 km, Mainvault : 29,98 km). Total : 63,12 km

Les linéaires aquatiques : composés des nombreux cours d'eau et ruisseaux qui parcourent le paysage (cf. chapitre sur l'hydrographie). Les cours d'eau contribuent à la qualité du réseau écologique selon leur qualité biologique variable.

Les éléments isolés végétaux : les éléments isolés peuvent représenter des points d'appel dans le paysage :

- **Arbres et bosquets isolés :** classés en tant qu'arbres remarquables (202 actuellement) ou non, de hautes-tiges ou buissonnants, ils parsèment le territoire et se composent d'espèces différentes, parfois horticoles. Les arbres et bosquets isolés constituent un attrait pour le paysage, une zone de refuge, de relais et de milieu de vie pour la faune. On rencontre le plus souvent les arbres isolés dans des prairies pâturées, aux bords des cours d'eau et près des habitations.



Fig. 34 : Jacinthe sauvage (source: Parc naturel)



Fig. 35 : Massifs de bruyères (source: DR(EA)²M)

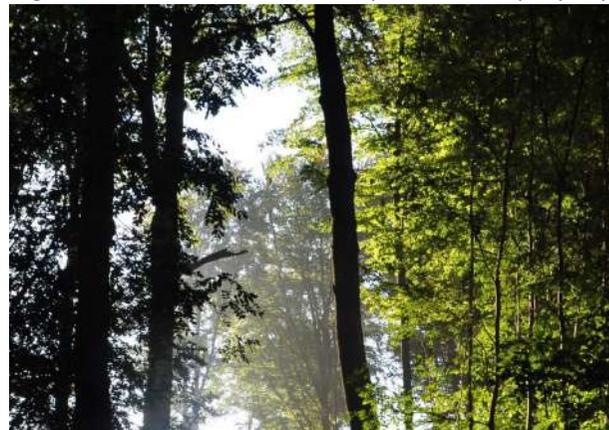


Fig. 36 : Massifs boisés : châtaigniers, hêtres, chênes, etc (source: Simon Guerre)

ELEMENTS
PHYSIQUES

ELEMENTS
BIOLOGIQUES

- **Friches industrielles et ferroviaires** : réparties à quelques endroits du territoire, les friches industrielles présentent un intérêt certain. Le principal site se situe à Frasnes-Lez-Anvaing, il s'agit du site des anciens bassins de décantation de la sucrerie. Le site est devenu une réserve naturelle domaniale sur environ deux tiers de sa superficie, laquelle fait 20 ha. Les friches ferroviaires (anciennes lignes de chemin de fer) offrent également des milieux propices à certaines espèces appréciant les substrats rocaillieux, secs et se réchauffant rapidement au soleil. Il existe 3 anciennes lignes de chemin de fer sur le territoire du Parc naturel (les lignes 83, 86 et 87).

Les éléments isolés aquatiques : répartis sur l'ensemble du territoire, de tailles différentes et aux potentiels biologiques variés, les éléments isolés aquatiques constituent une trame bleue nécessaire à la vie de nombreux organismes aquatiques. Depuis plusieurs années, ils font l'objet d'un travail d'inventaire et de sensibilisation par le Parc naturel qui accompagne les habitants dans des projets de creusement ou de restauration. Le dernier inventaire faisait état de plus de 150 mares et étangs sur le territoire. Cependant, un récent travail de prospection plus approfondi suggère que ce nombre soit plus élevé.

- **Sources et zones de suintements** : nombreuses, elles occupent principalement les flancs des collines selon l'alternance des couches sableuse et argileuse. La végétation herbacée qui pousse à ces endroits est inféodée à ces milieux particuliers.

- **Mares** : encore nombreuses et réparties sur l'ensemble du territoire, elles offrent aux batraciens et autres organismes aquatiques d'intéressants et indispensables milieux de reproduction. De nombreuses mares deviennent temporaires courant du printemps jusqu'après l'été.

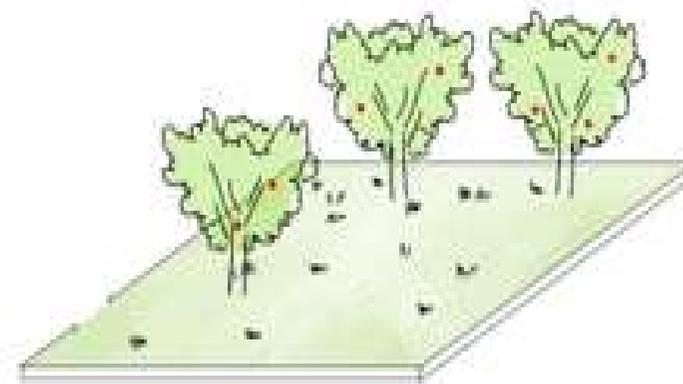


Fig: 37 : Verger (source: DR(EA)²M)

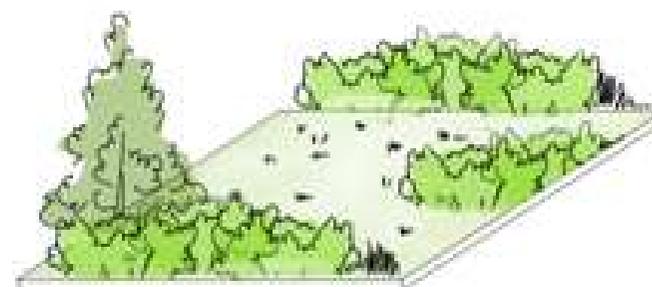


Fig: 38 : Prairie bocagère (source: DR(EA)²M)



Fig: 39 : Pâturage (source: DR(EA)²M)

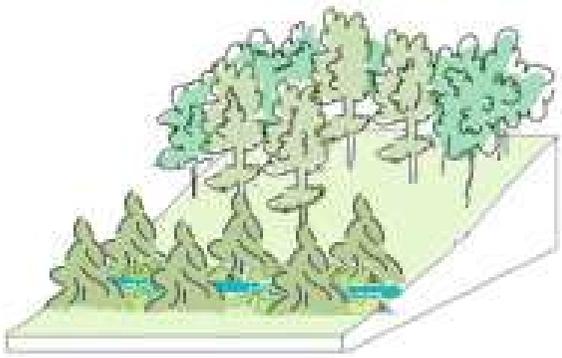


Fig: 40 : Bois mixte avec Aulne (source: DR(EA)²M)



Fig: 43 : Alignement d'arbres (source: DR(EA)²M)

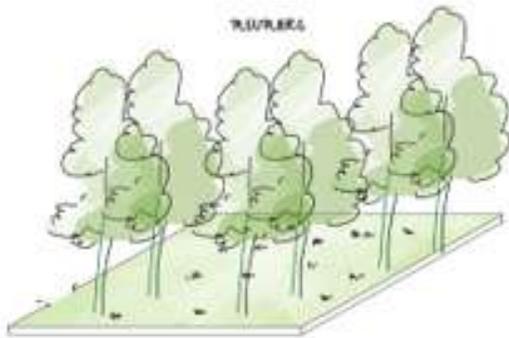


Fig: 41 : Peupleraie (source: DR(EA)²M)

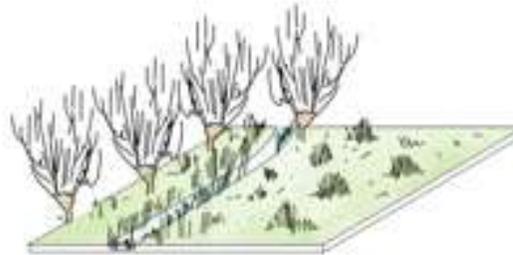


Fig: 44 : Prairie humide (source: DR(EA)²M)

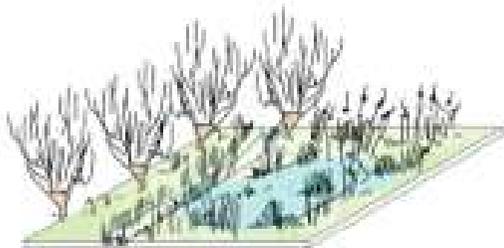


Fig: 42 : Milieu humide (source: DR(EA)²M)

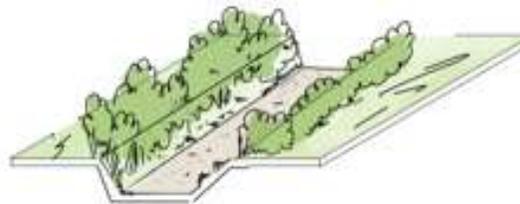


Fig: 45 : Chemin creux (source: DR(EA)²M)

- **Etangs** : présents à quelques endroits, ils sont quasiment tous dédiés à la pratique de la pêche. La réserve naturelle domaniale des anciens bassins de décantation de la sucrerie de Frasnes-Lez-Anvaing concentre le plus d'étangs en un même endroit. La pêche y est, bien entendu, interdite !

- **Bassins d'orage** : on en retrouve sur les communes de Mont-de-l'Enclus et de Frasnes ainsi que le long de l'autoroute E429. La plupart ont été conçus dans une logique purement hydraulique. Notons le site des bassins situés dans la zone d'activités économiques de Frasnes, reconnu en tant que réserve naturelle domaniale et site de grand intérêt biologique.

Aperçu des actions du Parc naturel depuis 2011 :

- *20 mares creusées et 18 reprofilées.*
- *Gestion des dossiers de demandes de prime RW à la plantation : 5km de haies, 250 arbres d'alignement, 750 arbres fruitiers haute-tige, plus de 1000 petits fruits et environ 1700 perches de saules têtards distribuées.*
- *Projets Arbrenkit 1.0, 2.0 et 3.0 : plus de 321.000 plants d'arbres, arbustes et petits fruits.*
- *Pose et gestion de plus de 100 nichoirs*
- *Gestion de sites naturels*

2.3.2 La flore du Parc naturel du Pays des Collines

La flore du Parc naturel du Pays des Collines doit son originalité et sa richesse aux différentes natures et textures de sols rencontrées du fond des vallées aux sommets des collines, à l'exposition au soleil et à l'hygrométrie jouant ici un rôle essentiel dans le développement d'espèces végétales.

Les massifs boisés, qui couvrent presque tous les sommets, sont des hêtraies et chênaies-hêtraies acidophiles. Elles se retrouvent sur les sables ou les argiles sableuses du Tertiaire. Dans les dépressions, où la couche limoneuse est plus épaisse, les forêts acidophiles sont progressivement remplacées par

des forêts neutrophiles à humus doux. Sur les parties hautes des pentes, on trouve le hêtre et la fougère aigle.

Sur les pentes bien drainées et grâce à la présence de limons, la hêtraie à jacinthes domine.

Quelques vestiges de chênaies acidophiles ou chênaies mélangées à du charme ainsi que des fourrés mésotrophes existent encore sur les versants des collines. Ces massifs assez rares et de faible étendue ont une valeur biologique élevée.

Le long des cours d'eau, il y a abondance de rangées d'arbres et de haies composées en grande partie, de peupliers, d'aulnes et de saules qui avec les prairies pâturées forment un complexe écologique intéressant.

Le hêtre, le châtaignier, le pin sylvestre et certains chênes constituent des massifs forestiers bien aérés, laissant place à un sous-bois diversifié composé de bouleaux, sorbiers, merisiers, noisetiers et aubépines.

Lorsque l'humidité en surface est présente, l'aulne, le frêne, le saule s'expriment fortement. On note la présence de prêle révélant le caractère lourd, acide et humide de certains sols. Sont présentes également, des roselières ou phragmitaies en bordure des étangs ou des grandes mares : elles se composent de roseaux communs, de massettes, de joncs...qui accueillent de nombreux odonates (libellules et demoiselles).

Sur les versants sud ou les bords de fossés, on peut également trouver certaines espèces de violettes, l'ail des ours, la ficaire, la primevère élevée, le houblon, le géranium des prés, la mauve musquée, la verveine officinale ou l'anémone sylvie.

2.3.2.1 FLORE PARTICULIÈRE OU PLUS RARE :

Au Nord-Ouest de Flobecq, subsistent quelques sablières désaffectées, ainsi que quelques fragments de landes sablonneuses à callunes ; ces affleurements sableux observés ainsi que le pH acide du sol permet aux myrtilles, bruyères et fougères de tapisser le sol.

En zone rivulaire, l'aulnaie marécageuse est bien présente, on notera ici la présence de l'hellébore vert.

Sur le territoire frasnois, on note la présence de milieux forestiers rares, avec des suintements acides à sphaignes ou encore des aulnaies alluviales et marécageuses, on y retrouve des espèces végétales rares comme le jonc bulbeux, typique des milieux oligotrophes, le jonc acutiflore, dans les milieux légèrement acides et très humides, ou encore la laïche étoilée : plante des marais, associée aux tourbières.

Autre plante rare : la lathrée clandestine pousse de préférence dans les boisements humides ou frais des fonds de vallées, en général à proximité de ruisseaux où elle parasite les racines de divers arbres (peupliers, saules, aulnes, chênes ou noisetiers) aux dépens desquels elle se nourrit. C'est un holoparasite, qui n'a ni feuilles ni chlorophylle et puise sa nourriture dans les racines de ses hôtes grâce à des suçoirs.

On en retrouve plusieurs stations dans le Parc naturel du Pays des Collines.

D'autres plantes rares sont également présentes sur le territoire comme le géranium noir, et certaines orchidées comme l'épipactis helleborine, le dactylorhiza praetermissa.

2.3.3. La faune du Parc naturel du Pays des Collines

2.3.3.1 L'AVIFAUNE

Il s'agit de la catégorie animale la plus diversifiée du Parc naturel du Pays des Collines, toujours grâce à la variété des paysages et des milieux naturels présents.

Les massifs boisés sont favorables à la présence voire la reproduction de certains rapaces diurnes :

la buse, la bondrée apivore, l'autour des palombes, l'épervier d'Europe, le faucon hobereau, le faucon crécerelle sont bien présents.

En ce qui concerne les rapaces nocturnes, on retrouvera la chouette hulotte dans les massifs boisés, tandis que les milieux plus ouverts, tels que les prairies semi bocagères accueillent plus volontiers la chouette chevêche. L'effraie des clochers, plus anthropique, niche généralement dans les anciennes granges et dans les combles des églises. Le hibou moyen duc, quant à lui, apprécie les grands parcs arborés où l'on peut retrouver de grands conifères ainsi que les milieux ouverts pour chasser.

En 2020, un couple de faucons pèlerins a élu domicile sur la cheminée d'un ancien four dans le zoning de Frasnes-Lez-Anvaing, 3 jeunes ont ainsi pu être bagués !

Dans les milieux ouverts, (prairies et cultures), corneilles, choucas et pies sont la catégorie d'oiseaux la plus présente.

Pour les passereaux citons :

- Dans les bocages : bruant jaune, pic vert, mésange à longue queue, bergeronnette des ruisseaux, bergeronnette grise, fauvette babillarde, coucou gris, moineau friquet, hypolaïs ictérine, fauvette à tête noire (haies), fauvette des jardins, moineau friquet ;
- En milieu ouvert : alouette des champs (se raréfie fortement), bergeronnette printanière, fauvette grisette.
- En milieu forestier : pic épeiche, pic noir et pic mar (mais très rare), mésange nonette, pouillot fitis, roitelet huppé (dans les résineux) ;
- Berges des cours d'eau : martin pêcheur.

Remarque : 207 espèces d'oiseaux ont déjà été observées sur le site des anciens bassins de décantation de Frasnes-lez-Anvaing, c'est sans conteste un « hotspot » pour l'observation de l'avifaune aquatique !

ELEMENTS
PHYSIQUES

ELEMENTS
BIOLOGIQUES

2.3.3.2 LES AMPHIBIENS

Grâce à la présence de milieux variés et adaptés à leur reproduction, de nombreux batraciens sont présents.

Notons d'abord la présence d'une colonie très importante de crapauds communs dans les bois de la Houppe (2ème site de reproduction en terme de nombre en Wallonie) ; des adaptations « routières » ont d'ailleurs été prévues pour faciliter les migrations (crapauduc, barrages...)

- Dans les fonds de vallées humides et les nombreux ruisseaux qui s'y trouvent ainsi que grâce à la présence de mares, on trouve : grenouilles rousses, crapauds communs, ainsi que les 4 espèces de tritons : alpestre, ponctué, palmé et le très rare crêté. Le triton crêté, rare en Hainaut, est une espèce protégée par la législation Natura 2000. Un réseau de mares est en train de se créer afin de favoriser leur redéploiement.

La grenouille verte se retrouve dans les milieux aquatiques de plus grande étendue (marais Garette, Bassins de Frasnes).

Les nombreuses sources et ruisselets forestiers présents dans les hêtraies acidophiles permettent la reproduction de la salamandre tachetée.

- Dans les milieux aquatiques étendus, libellules et demoiselles sont présentes ; notons le très rare Sympétrum jaune d'or (libellule).

Parmi les reptiles, l'orvet fragile est présent : il fréquente les parties ombragées des jardins, les prairies à végétation haute, les haies et les forêts, dans lesquelles il dispose de nombreuses cachettes.

- Certains milieux accueillent le lézard vivipare comme les environnements humides et ensoleillés (prés humides, bords de mares,...) mais aussi dans les zones de transition (lisières, affleurements rocheux,...) et les milieux artificiels (carrières, abords de voie ferrée,...).

2.3.3.3 LES MAMMIFÈRES

Dans les milieux boisés citons le chevreuil, le renard, l'écureuil roux.

De nombreux petits carnivores fréquentent différents milieux en fonction de leur adaptation : belette, hermine, putois, fouine dans les milieux plus ouverts et les campagnes, de nombreux petits rongeurs pouvant leur servir de nourriture !

Les glirodés : en lisière forestière, le (rare) muscardin honore le Parc naturel du Pays des Collines de sa présence ; il apprécie particulièrement les massifs de ronces ainsi que les noisetiers très présents en bordure des hêtraies acidophiles.

- Dans les milieux plus ouverts, on retrouvera le lérot qui lui, affectionne particulièrement les grands jardins sauvages et diversifiés, les vergers anciens, les arbres creux ainsi que certaines constructions humaines comme les cabanons de jardin, les greniers.

Des nichoirs, permettant leur suivi, sont actuellement installés dans le Parc naturel.

23 espèces de chauves-souris sont présentes en Belgique. Dans le Parc naturel du Pays des Collines, et grâce à la diversité des milieux, plusieurs espèces de chauves-souris peuvent être observées : parmi les espèces les plus anthropophiles, citons la pipistrelle commune, surtout dans les villages, mais également la sérotine, espèce vivant dans les plaines, on la trouve dans les agglomérations avec parcs, jardins, prairies et dans les combles des maisons.

Parmi les espèces plus « arboricoles » citons la noctule qui trouve gîte hivernal et de reproduction dans les vieux arbres. Le vespertillon de Daubenton chasse les insectes à la surface de l'eau, l'oreillard roux est également présent.

Synthèse des éléments biologiques : le réseau écologique du Parc naturel du Pays des Collines se compose de différents milieux qui jouent un rôle important dans la préservation et le déplacement des espèces et la dispersion des gènes. Les zones centrales concernent les milieux présentant un grand intérêt biologique qui confèrent au Parc naturel une valeur biologique élevée. Elles regroupent les bois et forêts de grande qualité biologique, les sites Natura 2000, les Sites de Grand Intérêt Biologique (SGIB), les réserves naturelles et intégrales et les mégaphorbiaies.

Les zones de développement concernent les milieux à l'intérêt biologique moindre mais ayant un potentiel de développement. Elles sont réparties sur l'ensemble du territoire et résultent souvent d'une exploitation agricole. Elles regroupent les prairies, les anciens vergers hautes-tiges et les peupleraies.

Les zones de liaison sont des milieux assurant les liaisons entre les deux types de zones. Ces zones de liaison se présentent sous la forme de linéaires végétaux (saules têtards, ripisylves, haies, drèves, chemins creux végétalisés, bords de route), de linéaires aquatiques (ruisseaux et cours d'eau), d'éléments isolés végétaux (arbres et bosquets isolés, arbres remarquables, friches industrielles (sucrierie de Frasnes) et ferroviaires (anciennes lignes de chemin de fer) et d'éléments isolés aquatiques (sources et zones de suintements, mares, étangs, bassins d'orage).

Le territoire présente également quelques milieux naturels spécifiques favorables au développement de plantes rares (sablères, zones rivulaires, milieux forestiers rares avec des suintements acides).

Enfin, la diversité des milieux (boisements, bocages, milieux ouverts, cours d'eau et fond de vallées humides) est favorable à la présence d'une flore et d'une faune diversifiées.



Fig. 46, 47 et 48 : De gauche à droite : Grenouille verte - Chouette effraie - Mésange longue queue (source: PNPC)



Fig. 49 : Triton crêté (source: PNPC)



Fig. 50 : Grenouille rousse (source: PNPC)



Fig. 51 : Vespertilion (source: PNPC)

2.4 Les éléments humains

2.4.1 Les données démographiques



Evolution de la population du Parc naturel

La population au sein du Parc naturel du Pays des Collines a connu une croissance assez continue au cours des dernières années. Celle-ci s'élève à 27.780 habitants au 1er janvier 2019, ce qui correspond à une croissance de 13,8% depuis 1991 (où la population totale du Parc naturel s'élevait à 24.420 habitants), soit une augmentation de 3.360 habitants.

Au sein du Parc naturel, entre 1991 et 2019, la commune ayant connu la croissance la plus importante est celle de Mont-de-l'Enclus, avec une croissance de 24,06%, pour arriver à 3.764 habitants en 2019. Viennent ensuite les 3 villages de la commune d'Ath, avec une croissance estimée de 21,7%, pour arriver à une population d'environ 2.785 en 2019. Flobecq a connu une croissance de 15,4% pour 3.447 habitants en 2019, et Ellezelles, une croissance de 11,1% pour 5.975 habitants en 2019. La commune ayant connu la croissance la moins importante est celle de Frasnes-lez-Anvaing, avec une augmentation de sa population de 10%. Cette dernière est cependant la commune la plus peuplée du Parc naturel, avec 11.814 habitants en 2019.

Remarques : Dans le graphique reprenant "l'évolution de la démographie au sein du Parc naturel", pour les 3 villages de la commune d'Ath inclus dans le Parc naturel, les données des secteurs statistiques correspondants ont été utilisées de 2011 à 2018. Pour les années 1991 à 2010, et 2019, la population de ces villages a été estimée à partir de la population totale de la commune d'Ath, en considérant que 9,5% de la population de la commune vivait dans ces 3 villages.



Densité de la population du Parc naturel

On peut constater qu'avec ses 116,9 habitants par kilomètre carré en 2019, le Parc naturel du Pays des Collines possède une densité bien inférieure à celle de sa province (352,5 hab/km²) et de la Région wallonne (215 hab/km²).

Au sein du Parc naturel lui-même, c'est la commune de Flobecq qui est la plus densément peuplée, avec 148 hab/km², viennent ensuite les communes de Mont-de-l'Enclus (138,6 hab/km²), et d'Ellezelles (132,5 hab/km²). Les communes du Parc naturel les moins peuplées sont Frasnes-lez-Anvaing (104,7 hab/km²), et les 3 villages d'Ath, avec une densité estimée à 95,1 hab/km². La carte ci-contre montre cette répartition de la population à l'intérieur du Parc naturel.

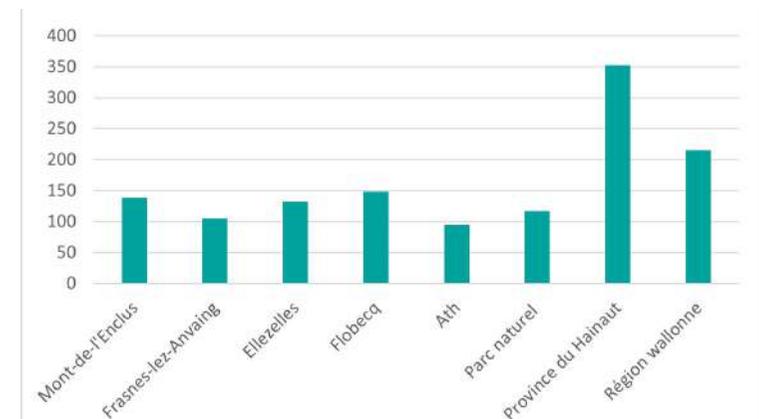


Fig. 52 : Densité de population au sein du Parc naturel, de ses communes, de la province et de la Région wallonne (Source : IWEPS, 2019)
Graphique : DR(EA)^{2M}

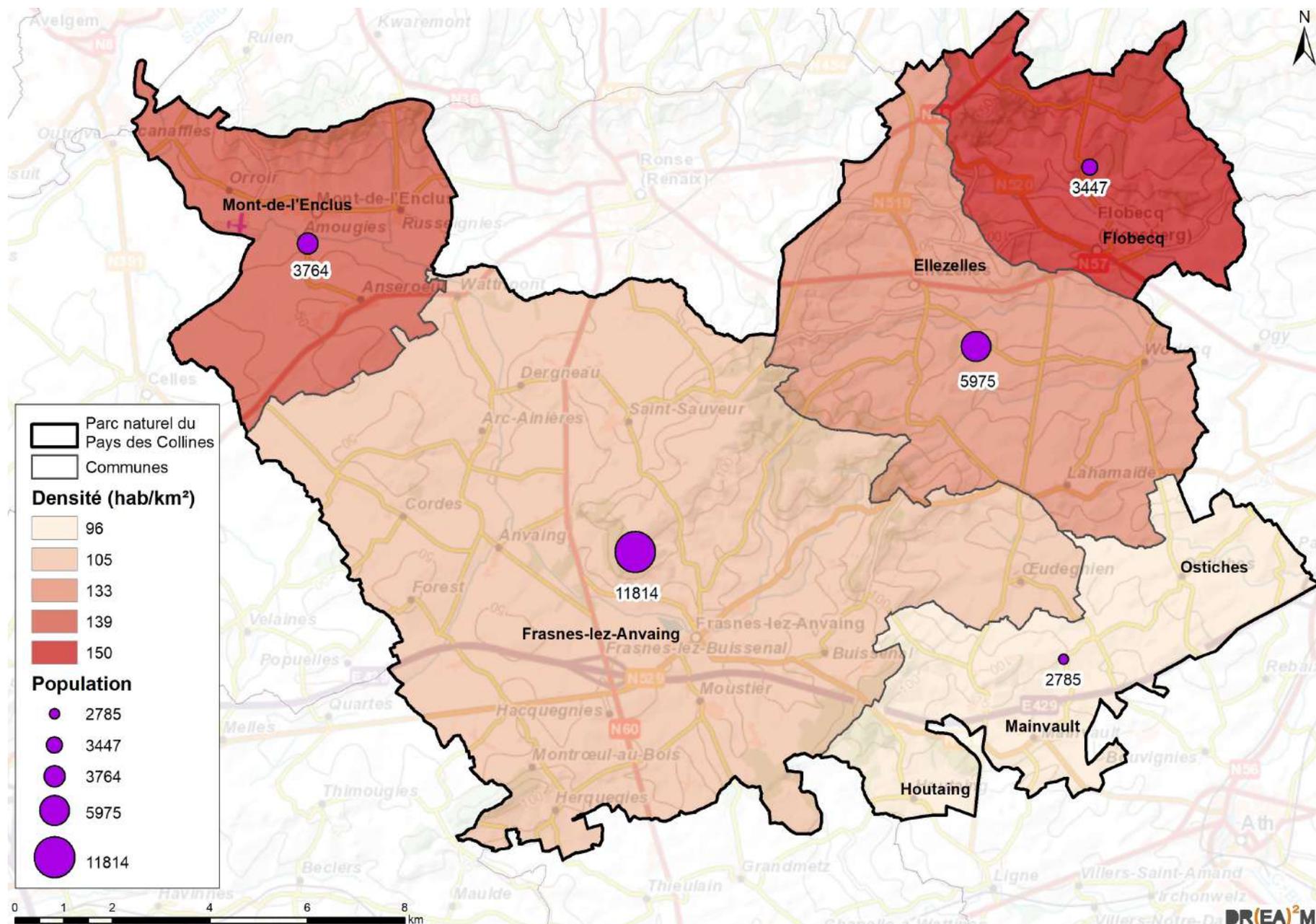
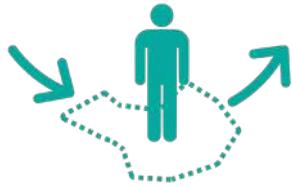


Fig. 53 : Population au sein des communes du Parc naturel du Pays des Collines Source : SPW – Carto : DR(EA)²M, 2019)

ELEMENTS
PHYSIQUES

ELEMENTS
BIOLOGIQUES

ELEMENTS
HUMAINS



Solde naturel et solde migratoire

Le taux de croissance pour une année donnée est calculé à partir des données de solde migratoire et de solde naturel sur un territoire donné. Le solde naturel correspond à la différence entre les naissances et les décès sur une année au sein du territoire, tandis que le solde migratoire correspond à la différence entre les arrivées et les départs sur ce même territoire pour une année.

Ces données sont illustrées ci-contre pour le Parc naturel du Pays des Collines, pour les communes le constituant, et en comparaison avec la Région wallonne. A noter que les données des 3 villages d'Ath ne sont pas disponibles et n'ont donc pas été incluses à la moyenne du Parc naturel.

Au niveau du solde naturel, celui-ci est négatif (-2,6 pour 1000 habitants) au sein du Parc naturel, ce qui veut dire que l'on observe plus de décès que de naissances.

Cette tendance est particulièrement flagrante pour la commune de Flobecq, qui possède un solde naturel de -7,3. Frasnes-lez-Anvaing et Ellezelles possèdent quant à elles des soldes naturels assez similaires à la moyenne du Parc naturel, avec respectivement -2,64 et -2,84. Seule la commune de Mont-de-l'Enclus diffère de la tendance générale, avec un solde naturel positif de 2,15 par 1000 habitants.

En moyenne, le Parc naturel possède donc un solde naturel bien inférieur à la moyenne wallonne, qui est là aussi négative, mais de -0,32.

Au niveau du solde migratoire par contre, les tendances s'inversent. Celui-ci est positif pour le Parc naturel, avec +2,9

pour 1000 habitants, ce qui veut dire que plus de personnes ont tendance à venir habiter dans le Parc naturel qu'à partir habiter ailleurs, ce qui se rapproche de la moyenne de la Région wallonne de +3,1. C'est cette fois la commune d'Ellezelles qui possède le solde le plus élevé (+6,5), suivie par la commune de Flobecq (+5,5). Frasnes-lez-Anvaing possède un solde migratoire légèrement inférieur de +1,6. Mont-de-l'Enclus se distingue une fois de plus des autres communes du Parc naturel, avec un solde migratoire négatif de -1,08, ce qui veut dire que les personnes ont tendance à quitter cette commune. Il faut cependant noter que le solde migratoire de Mont-de-l'Enclus a tendance à varier très fortement suivant les années, en étant négatif certaines années et fortement positif d'autres années.

En synthèse, avec son solde naturel négatif et son solde migratoire positif, le Parc naturel du Pays des Collines possède un taux de croissance positif de +0,3 pour 1000 habitants. Celui-ci est bien inférieur à la moyenne wallonne de +2,74.

Au sein du Parc naturel lui-même, les communes sont assez divisées, Ellezelles et Mont-de-l'Enclus possèdent toutes deux des taux de croissance positifs, avec respectivement + 3,7 lié à un solde migratoire positif plus fort que le solde naturel et +1,1 lié à un solde naturel plus fort que le solde migratoire, tandis que Frasnes-lez-Anvaing et Flobecq possèdent des taux de croissance négatifs de respectivement -1,02 et -1,8 pour 1000 habitants.



Répartition par groupe d'âge

Le graphique ci-contre montre la répartition de la population par groupe d'âge au sein du Parc naturel du pays des Collines et des communes le composant en comparaison avec la Région wallonne pour 2018. A noter que les données étant disponibles par commune, celles pour les 3 villages d'Ath proviennent du Censur de 2011 (données pour les secteurs statistiques correspondants à ces villages).

On constate que la population au sein du Parc naturel possède une répartition très semblable à celle de la Région wallonne. La moyenne d'âge y est également très similaire, avec une moyenne de 41,8 ans pour le Parc naturel et de 41,3 ans pour la Région wallonne.

Au sein du Parc naturel, ce sont les 3 villages d'Ath qui possèdent la population la plus jeune. On peut constater dans la distribution des groupes d'âge que ceux-ci présentent une proportion plus importante de population dans les classes d'âge les plus jeunes, tandis que les proportions sont plus faibles pour les classes d'âge les plus élevées.

À l'opposé, c'est la commune de Flobecq qui possède la population la plus âgée.

En fonction de la moyenne d'âge, les communes du Parc naturel peuvent être classées dans l'ordre suivant, de celle possédant la population la plus jeune à celle possédant la population la plus âgée : Ath (39,2 ans), Mont-de-l'Enclus (41,4 ans), Frasnes-lez-Anvaing (42 ans), Ellezelles (42,7 ans), et enfin Flobecq (43,6 ans).

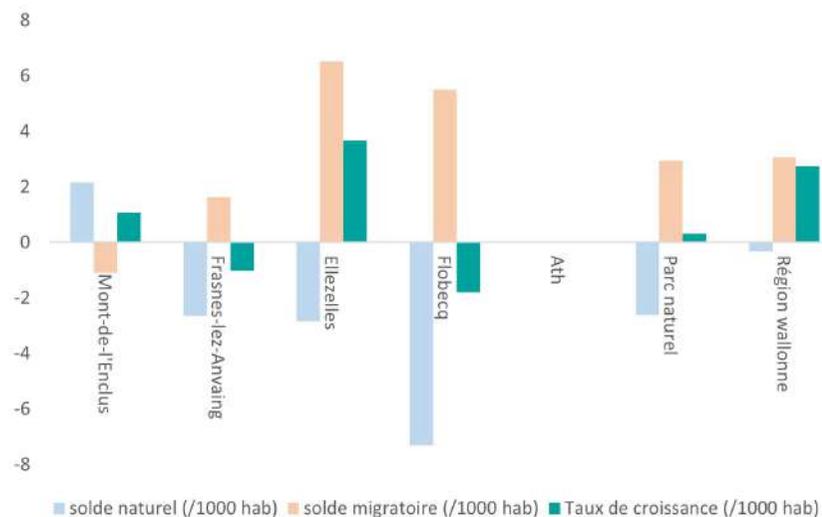


Fig. 54 : Solde naturel, solde migratoire et taux de croissance pour l'année 2017 (Source : IWEPS)

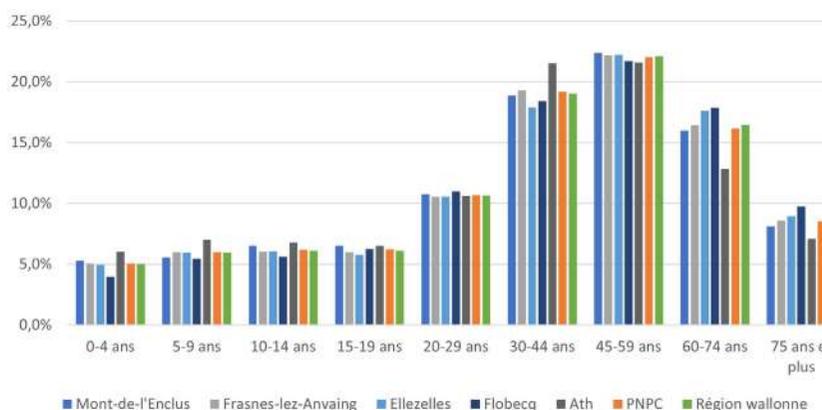


Fig. 55 : Distribution des groupes d'âge pour 2018 (2011 pour Ath) (Source : IWEPS)

ELEMENTS
PHYSIQUES

ELEMENTS
BIOLOGIQUES

ELEMENTS
HUMAINS



Types de ménages

Le graphique ci-contre présente les différents types de ménages présents au sein du Parc naturel et des communes le composant, en comparaison à la Région wallonne. A noter que les données étant disponibles par commune, celles pour les 3 villages d'Ath proviennent du Censur de 2011 (données pour les secteurs statistiques correspondants à ces villages).

Le Parc naturel du Pays des Collines possède une répartition des types de ménages légèrement différente de celle de la Région wallonne. On peut en effet constater que la part des ménages d'une personne ou de familles monoparentales y est moins importante que dans le reste de la Région wallonne. À l'inverse, la part des couples, et principalement des couples avec enfants (qu'ils soient mariés ou non), y est plus importante. Cette tendance se fait également ressentir dans la taille moyenne des ménages, qui est légèrement plus élevée dans le Parc naturel (environ 2,4), qu'en Région wallonne (environ 2,3).

Bien que la part des ménages d'une personne soit plus faible dans le Parc naturel, la part de personne isolée de 65 ans et plus y est comparable à celle de la Région wallonne (soit environ 13%). Les personnes isolées de plus de 65 ans représentent donc une part importante des personnes isolées sur le territoire du Parc naturel, ce qui constitue un enjeu pour l'avenir du Parc naturel.

Tout comme dans le reste de la Wallonie, ce sont les femmes qui sont plus touchées par cet isolement, elles sont plus de deux fois plus nombreuses que les hommes (cette différence est encore plus marquée dans le reste de la Région wallonne où elles sont presque 3 fois plus nombreuses).

Au niveau des familles monoparentales, on retrouve le même schéma. Une fois de plus les femmes représentent une part plus importante que les hommes, bien que cette tendance soit moins marquée que pour le reste de la Région wallonne, avec 3 fois plus de femmes en famille monoparentale au sein du Parc naturel contre 5 fois plus en Wallonie.

Au sein du Parc naturel, ce sont dans les 3 villages d'Ath que les différences se font le plus ressentir, avec une proportion extrêmement faible de ménages isolés, une proportion plus faible de couple sans enfant, mais une part largement plus importante de couple avec enfants, principalement en ce qui concerne les couples mariés.

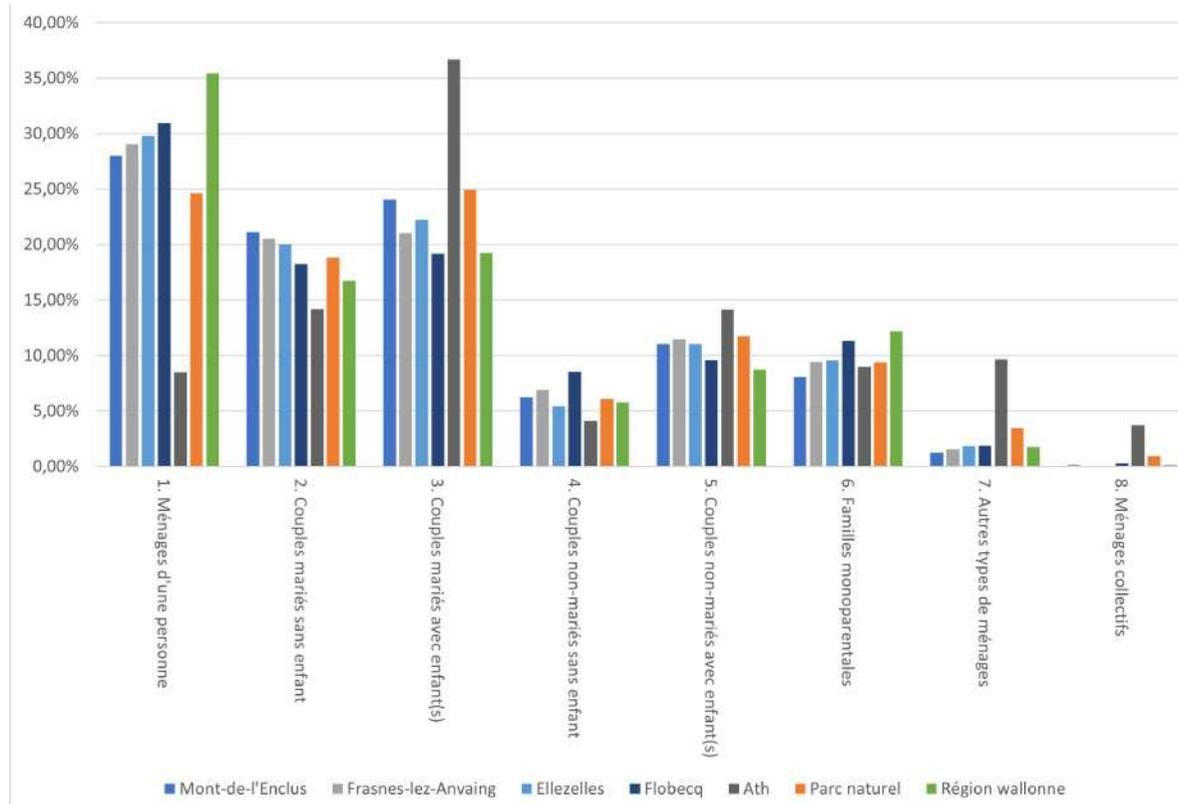


Fig. 56 : Types de ménages pour 2017 (2011 pour Ath) (Source : IWEPS)

En synthèse, le Parc naturel du Pays des Collines a connu une croissance démographique assez continue au cours des dernières années, pour atteindre 27.780 habitants en 2019. La croissance la plus importante a été observée dans la commune de Mont-de-l'Enclus, et la plus faible à Frasnes-lez-Anvaing.

Cette population donne une densité de 117 habitants par kilomètre carré, ce qui est bien inférieur aux moyennes provinciale et régionale. Parmi les communes du Parc naturel, c'est Flobecq qui est la plus densément peuplée et les 3 villages d'Ath qui le sont le moins.

Le Parc naturel possède un solde naturel négatif, ce qui veut dire qu'on y observe plus de décès que de naissance. Ceci est contrebalancé par un solde migratoire positif, qui veut dire que plus de personnes ont tendance à venir habiter dans le Parc naturel qu'à en partir.

La moyenne d'âge dans le Parc naturel est de 41,8 ans, soit légèrement plus élevée que la moyenne wallonne.

Au niveau des ménages, le Pays des Collines se distingue du reste de la Wallonie par une proportion moins élevée de ménages isolés et de familles monoparentales (bien que leur cumul représente tout de même un peu moins de la moitié des ménages), par rapport aux couples, principalement avec enfants. Cette structure plus traditionnelle démontre que la structure familiale « classique » est encore bien présente. La taille moyenne des ménages est donc légèrement supérieure à celle observée dans le reste de la Région wallonne.

ELEMENTS
PHYSIQUES

ELEMENTS
BIOLOGIQUES

ELEMENTS
HUMAINS

2.4.2 Les données socio-économiques



Emploi

Le tableau ci-contre compare le taux de demande d'emploi, le taux d'activité, et le taux d'emploi dans les communes du Parc naturel, dans la province du Hainaut, et en Région wallonne pour juin 2019. Les données pour les 3 villages d'Ath sont tirées des valeurs par secteurs statistiques du Censur de 2011.

Le taux d'activité est le rapport entre le nombre de personnes actives et le nombre de personnes en âge de travailler (soit la part des 15 à 64 ans). Le taux d'emploi est la proportion de personnes actives occupées par rapport aux personnes en âge de travailler. Le taux de chômage est la proportion de personnes actives inoccupées par rapport aux personnes en âge de travailler.

Le taux d'emploi et le taux d'activité sont élevés dans le Parc naturel par rapport à la moyenne de la province et de la Région wallonne. Ils sont même bien plus élevés que les moyennes dans toutes les communes du Parc naturel à l'exception des trois villages d'Ath. La commune ayant les taux les plus élevés étant celle de Mont-de-l'Enclus, avec près de 74,5% de taux d'activité et 70% de taux d'emploi.

Le taux de chômage est également très bas dans le Parc naturel par rapport au reste de la province et de la Région wallonne, il y est presque moitié moindre. La commune de Mont-de-l'Enclus montre encore un des meilleurs taux du Parc naturel, juste après les 3 villages d'Ath, qui ont ici le taux le plus faible.

Le graphique ci-contre illustre la part de postes de travail salarié selon le secteur d'activité dans les communes du Parc naturel et en Région wallonne en 2017. Les données pour les 3 villages d'Ath sont tirées des valeurs par secteurs statistiques du Censur de 2011. Il est à noter que les parts pour le Parc naturel du Pays des Collines sont ici une moyenne des parts des communes, car les données sources sont uniquement disponibles en % et non en nombre d'emplois, qui permettrait de calculer plus précisément les valeurs pour l'ensemble du Parc naturel.

On peut constater que dans le Parc naturel (comme pour d'autres communes), c'est l'administration, l'enseignement, la santé et le social qui emploient le plus de salariés, avec une part très importante comparée aux autres secteurs. Vient ensuite, dans une proportion moins importante, le secteur du commerce, des transports et de l'Horeca. Cette tendance se retrouve dans toutes les communes du Parc naturel à l'exception de Flobecq, où le secteur de la construction occupe une part plus importante de salariés que celui du commerce, des transports, et de l'Horeca.

	Taux de chômage	Taux d'activité	Taux d'emploi
Mont-de-l'Enclus	4,55%	74,4%	69,9%
Frasnes-lez-Anvaing	6,30%	73,2%	66,9%
Ellezelles	6,31%	71,6%	65,3%
Flobecq	6,65%	70,0%	63,3%
Ath	3,58%	47,4%	43,8%
Parc naturel	5,72%	68,9%	63,2%
Hainaut	10,82%	65,4%	54,6%
Région wallonne	9,95%	67,5%	57,6%

Fig. 57 : Données socio-économiques - taux de chômage, d'activité et d'emploi (Source : IWEPS, 2019)

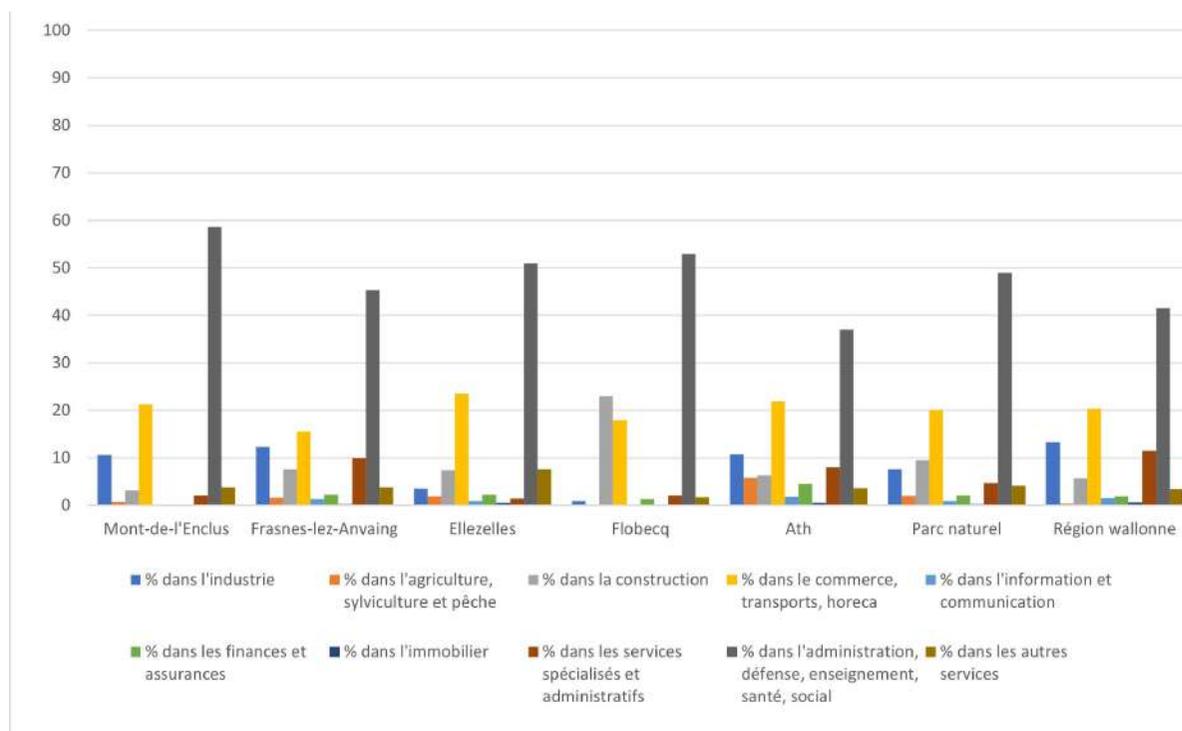


Fig. 58 : Part de postes de travail salarié selon le secteur d'activité pour 2017 (2011 pour Ath) (Source : IWEPS)

ELEMENTS
PHYSIQUES

ELEMENTS
BIOLOGIQUES

ELEMENTS
HUMAINS



Chômage

Demandeurs d'emploi par classe d'âge

Le taux de chômage au sein du Parc naturel est assez faible. De plus, celui-ci connaît une diminution progressive depuis quelques années (-28% depuis 2015). Les graphiques ci-dessous analysent plus en détail les profils des demandeurs d'emplois du Parc naturel. Ceux-ci représentent la somme des données pour les communes de Mont-de-l'Enclus, Frasnes-lez-Anvaing, Ellezelles, et Flobecq pour 2019, les données ne sont pas disponibles pour les 3 villages de la commune d'Ath qui n'ont donc pas été inclus.

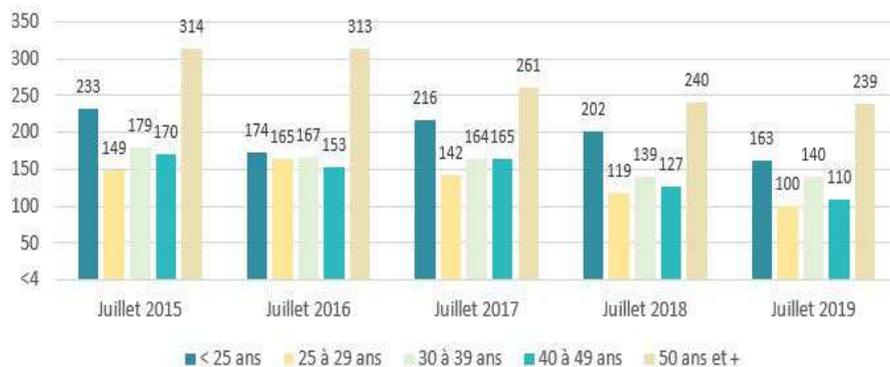


Fig.59 : Profil des demandeurs d'emploi au sein du Parc naturel (Source : Le Forem)

La classe d'âge la plus représentée parmi les demandeurs d'emplois est celle des plus de 50 ans (avec 31,8% des demandeurs d'emploi), suivie par la classe des moins de 25 ans (avec 21,7%). Les autres classes d'âge possèdent des proportions assez semblables, la classe la moins représentée restant celle des jeunes de 25 à 29 ans (13,3%). Toutes ces classes d'âge ont connu une diminution depuis les cinq dernières années. Cependant, certaines classes ont connu une diminution plus importante que les autres, ainsi les moins de 25 ans sont passés de 22,3% à 21,7% du total des demandeurs, tandis que les plus de 50 ans ont vu leur proportion augmenter, passant de 30% à 31,8%.

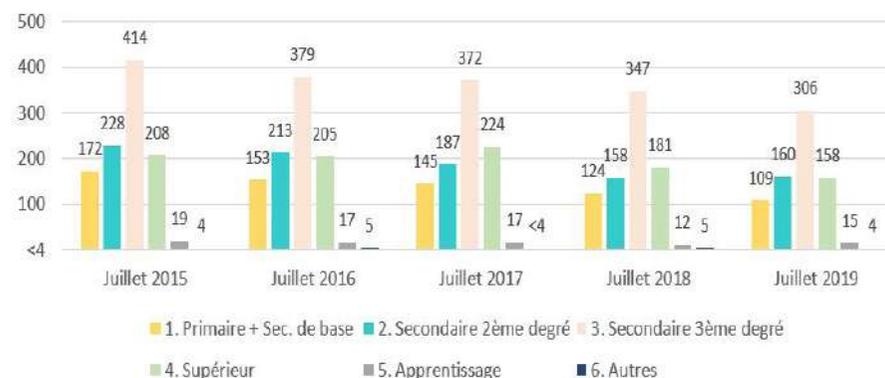


Fig. 60 : Profil des demandeurs d'emploi par niveau d'étude au sein du Parc naturel (Source : Le Forem)



Bassin d'emploi

Les deux cartes de la page suivante illustrent les mouvements des travailleurs depuis et vers le Parc naturel du pays des Collines. Une fois de plus, les données étant disponibles par communes, les trois villages d'Ath n'ont pas été inclus au calcul pour le Parc naturel.

En regardant le lieu de résidence des personnes venant travailler à l'intérieur du Parc naturel, on constate que le Parc naturel offre surtout de l'emploi à ses propres résidents, et à ceux des communes wallonnes voisines. Très peu de travailleurs proviennent de l'extérieur de la province.

En regardant le lieu de travail des personnes vivant dans le Parc naturel, on constate un profil différent. En effet, les résidents du Parc naturel ont tendance à partir travailler de manière beaucoup plus dispersée en Belgique, surtout vers les grands pôles d'emplois.

Le ratio d'emploi intérieur représente le nombre de poste de travail offert sur une part de la population en âge de travailler sur ce territoire. Il est beaucoup plus faible dans le Parc naturel que dans le reste de la province et de la Région wallonne, particulièrement pour les communes de Ellezelles et de Mont-de-l'Enclus. Cela veut dire qu'une grande partie des personnes vivant dans le Parc naturel doit trouver un emploi à l'extérieur de celui-ci. A noter que les parts pour le Parc naturel sont ici une moyenne des parts des communes (à l'exception des 3 villages d'Ath, car les données sources étaient disponibles en % et non en nombre de travailleurs, qui aurait permis de calculer plus précisément les valeurs pour l'ensemble du Parc naturel).

Demandeurs d'emploi par niveau d'étude

Si on regarde le niveau de formation des demandeurs d'emploi, on remarque que plus de la moitié ont un niveau faible, voire très faible (76,5 % n'ont pas dépassé le 3ème degré du secondaire et 35,8 % le 2ème degré).

Demandeurs d'emploi par classe de durée d'inoccupation

On constate ici qu'une bonne partie des demandeurs d'emploi le sont pour une durée de moins de 6 mois, ce qui veut dire qu'ils ont tendance à trouver un emploi assez vite après s'être inscrits en tant que demandeurs d'emplois.



Fig. 61 : Profil des demandeurs d'emploi par classe de durée d'inoccupation au sein du Parc naturel (Source : Le Forem)

ELEMENTS
PHYSIQUES

ELEMENTS
BIOLOGIQUES

ELEMENTS
HUMAINS

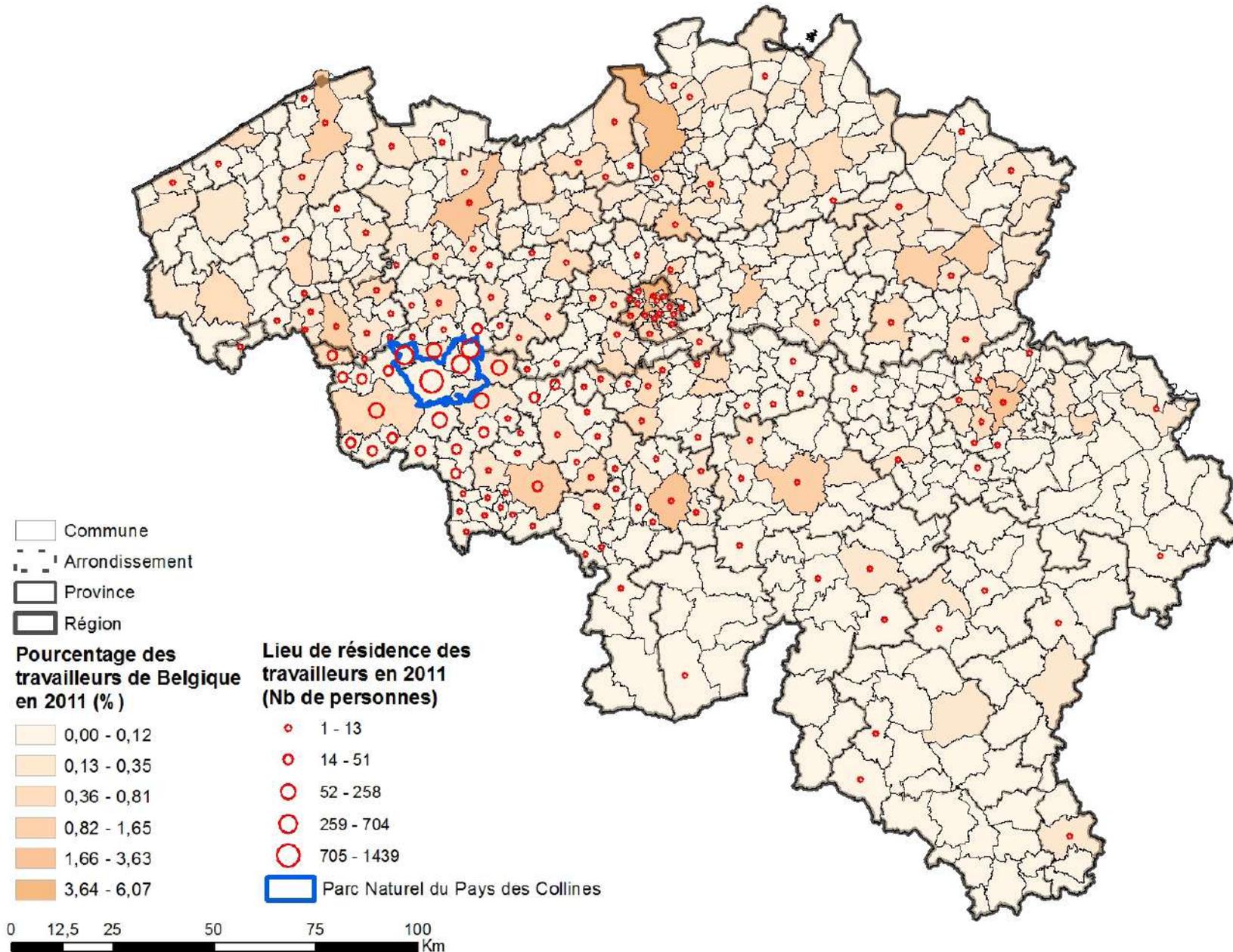


Fig. 62 : Lieu de résidence des travailleurs du Parc naturel du Pays des Collines Source : Censur 2011, Carto : DR(EA)²M)

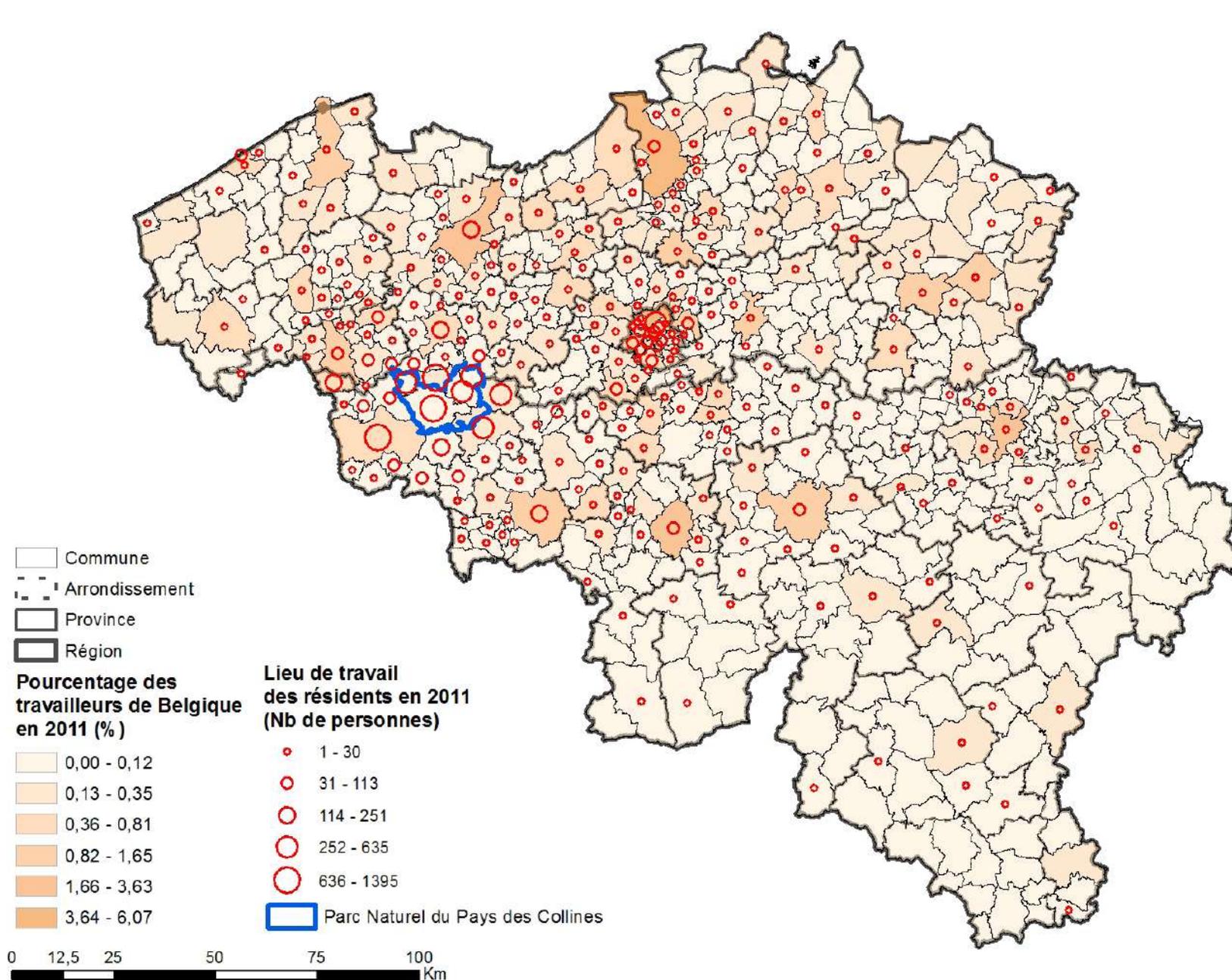


Fig. 63 : Lieu de travail des résidents du Parc naturel du Pays des Collines Source : Census 2011, Carto : DR(EA)²M)



ELEMENTS
PHYSIQUES

ELEMENTS
BIOLOGIQUES

ELEMENTS
HUMAINS



Indice de richesse

La figure ci-dessous montre la distribution des revenus (en %) dans les communes du Parc naturel, en province du Hainaut, et en Région wallonne en 2016. Les données pour les 3 villages d'Ath sont indisponibles et n'ont donc pas été incluses dans la moyenne du Parc naturel (les parts pour le Parc naturel sont ici encore une moyenne des parts des communes, car les données sources sont disponibles en % et non en nombre d'habitants, qui permettrait de calculer plus précisément les valeurs pour l'ensemble du Parc naturel).

La distribution des revenus est assez semblable dans l'ensemble des communes du Parc naturel. Elle diffère par contre légèrement de la moyenne de la province du Hainaut et de la Région wallonne, où la part des revenus plus faibles est plus importante, et celle des revenus plus élevés est plus faible.

La tendance observée plus haut se confirme en comparant les revenus moyens par déclaration et par habitant, ceux-ci étant plus élevés au sein des communes du Parc naturel que pour la moyenne de la province du Hainaut et de la Région wallonne, ce qui montre bien que les habitants du Parc naturel ont tendance à être plus riches que les moyennes wallonne et provinciale.

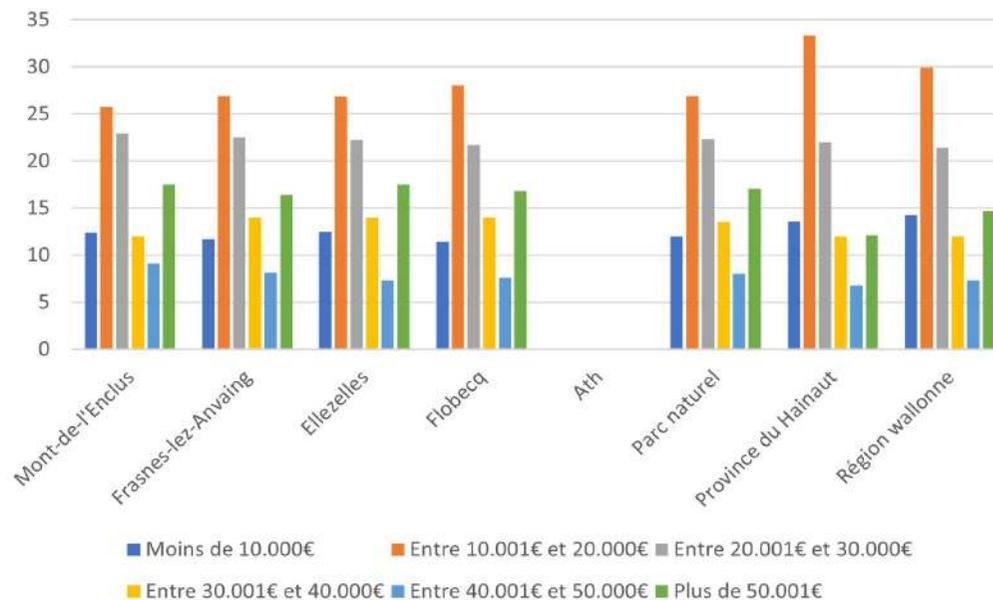


Fig.64 : Distribution des revenus (en %) pour 2016 (Source : IWEPS)

Revenu moyen par déclaration

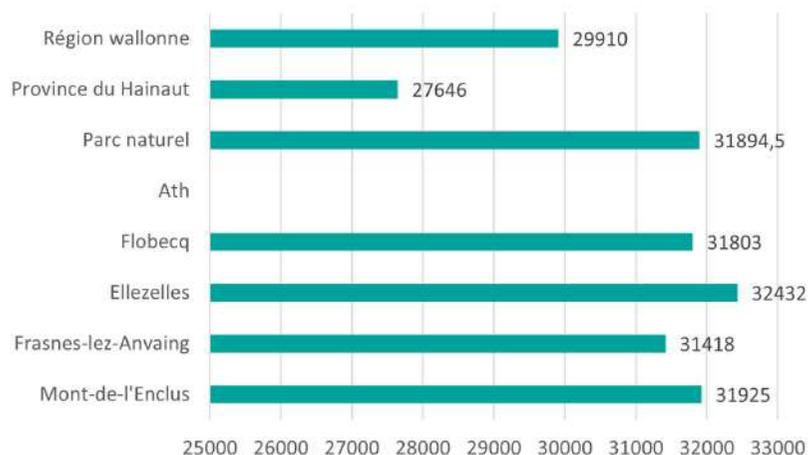


Fig.65 : Revenu moyen par déclaration pour 2016
(Source : IWEPS)

En comparant le revenu moyen net par habitant de chaque commune avec le revenu moyen net par habitant de la Belgique (soit 17.824€ en 2016), on obtient un indice de richesse dont la base est 100 (100 = moyenne belge). Si l'indice est inférieur à 100, les habitants de la commune sont moins riches que la moyenne belge. Si l'indice est supérieur à 100, ils sont plus riches que la moyenne belge.

	Indice de richesse
Mont-de-l'Enclus	98,4
Frasnes-lez-Anvaing	97,8
Ellezelles	101,4
Flobecq	105,6
Ath	
Parc naturel	100,8
Province du Hainaut	87,2
Région wallonne	94,2

Revenu moyen par habitant

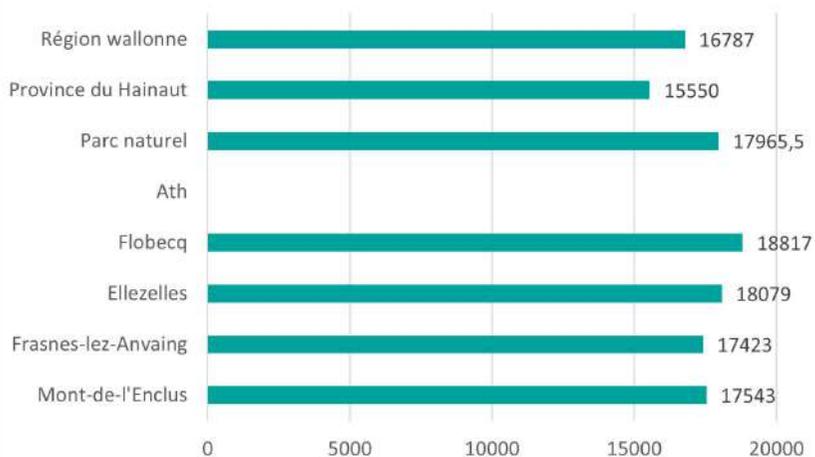


Fig.66 : Revenu moyen par habitant pour 2016
(Source : IWEPS)

En moyenne, les habitants du Parc naturel du Pays des Collines sont légèrement plus riches que la moyenne belge. Cependant, en y regardant de plus près, on constate que cela est vrai pour les communes d'Ellezelles et Flobecq, mais pas pour celles de Mont-de-l'Enclus et Frasnes-lez-Anvaing, qui possèdent un indice de richesse inférieur à 100. Toutes les communes du Parc naturel possèdent cependant un indice de richesse supérieur à la moyenne de la province du Hainaut et de la Région wallonne, elles sont donc assez riches en comparaison avec ces dernières.



En synthèse, le taux d'emploi et le taux d'activité sont élevés dans le Parc naturel par rapport à la moyenne wallonne, la commune ayant les taux les plus élevés étant celle de Mont-de-l'Enclus. Ce sont les secteurs de l'administration, la défense, l'enseignement, la santé et le social qui emploient le plus de salariés.

Le taux de chômage est quant à lui faible (Mont-de-l'Enclus possède une fois de plus les meilleurs taux). De plus, il connaît une diminution progressive depuis quelques années. La classe d'âge la plus représentée parmi les demandeurs d'emploi est celle des plus de 50 ans.

Le Parc naturel offre surtout de l'emploi à ses propres résidents, et à ceux des communes wallonnes voisines. A l'inverse, les résidents du Parc naturel ont tendance à partir travailler de manière beaucoup plus dispersée en Belgique, surtout vers les grands pôles d'emploi. Le ratio d'emploi à l'intérieur du Parc naturel est en effet assez faible, ce qui veut dire qu'une grande partie des personnes vivant dans le Parc naturel doit trouver un emploi à l'extérieur de celui-ci.

Enfin, les revenus moyens sont bien plus élevés au sein du Parc naturel du Pays des Collines que dans le reste de la région, ce qui montre que les habitants du Parc naturel ont tendance à être plus riches que la moyenne.



Fig. 67 : Mont-de-l'Enclus -(Source: Simon Guerre)



2.4.3 Le logement

Type de logement

Le Parc naturel du Pays des Collines se distingue par une proportion beaucoup plus importante (plus de 60%, soit plus du double de la moyenne wallonne) de maisons de types ouverts (maisons 4 façades), fermes, et châteaux.

En contrepartie, le Parc naturel possède une proportion plus faible de maisons de type fermé (maisons 2 façades mitoyenne), presque 3 fois moins qu'en Région wallonne, de buildings et d'immeubles à appartements (4 fois moins qu'en Région wallonne). Cela est bien évidemment lié au caractère très rural du territoire et à l'absence de pôle urbain.

Age du bâti

La figure ci-contre illustre la part de bâti en fonction de son âge au sein du Parc naturel, et en comparaison avec la moyenne de la province et de la Région wallonne.

En comparaison avec la Région wallonne, les communes du Parc naturel du Pays des Collines possèdent une part plus importante (plus de la moitié) de bâti plus ancien (datant d'avant 1945). C'est particulièrement marquant en ce qui concerne les 3 villages d'Ath, dont la part de bâtiments datant d'avant 1918 est supérieure à 65% (mais celle des bâtiments datant de 1919 à 1945 est par contre plus faible).

La commune de Mont-de-l'Enclus diffère du reste des communes du Parc naturel, c'est la seule des communes qui possède moins de 50% de logements datant d'avant 1945.

A noter que les données pour les 3 villages d'Ath proviennent du Censur de 2011 (ils ne possèdent donc pas de part après 2011), et que les parts pour le Parc naturel sont ici une moyenne des parts des communes.

Coût du logement

Les graphiques ci-contre représentent l'évolution du prix des maisons d'habitation ordinaires et du prix des terrains à bâtir (le Parc naturel est représenté par la moyenne des communes de Mont-de-l'Enclus, Frasnes-lez-Anvaing, Ellezelles, et Flobecq). Les prix pour les villas, bungalows, et maisons de campagne, et pour les appartements, flats, et studios n'étaient pas disponibles pour ces communes.

Le prix des maisons au sein du Parc naturel a connu une croissance au cours des 30 dernières années qui suit les tendances de la Région wallonne. Ce prix est cependant toujours supérieur à la moyenne wallonne et bien supérieur à la moyenne de la province, cet écart se marquant d'autant plus au cours des dernières années.

Coût du terrain

Au niveau du prix des terrains à bâtir, la tendance est par contre inverse par rapport au prix des maisons. Celui-ci a également connu une évolution suivant les tendances wallonnes, mais est resté presque en permanence sous le prix moyen de la région wallonne et de la province.

Remarques : La qualité de vie au sein du Parc naturel peut expliquer les prix de l'habitat plus élevés que les moyennes wallonnes. La tendance actuelle est cependant à la stabilisation des prix, et bien que la demande en logement vienne en partie de candidats acquéreurs flamands et/ou à revenus plus élevés désireux d'investir au sein du Parc naturel, il n'y a pas pour autant de pression immobilière importante résultant en un accroissement anormal du prix de l'immobilier.

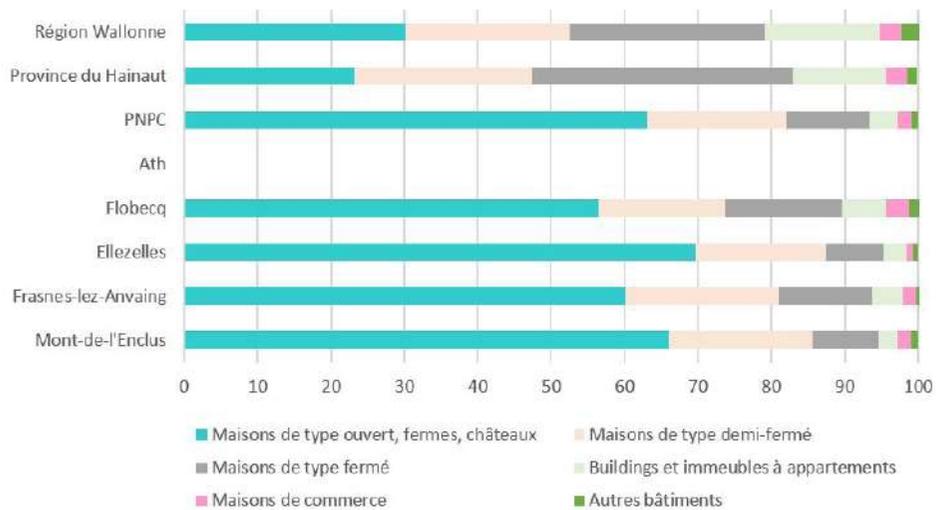


Fig. 68 : Part du type de logement en 2018 (% du nombre total de logement) (Source : IWEPS)



Fig. 69 : Part de l'âge du bâti en 2018 (% du nombre total de logement) (Source : IWEPS)

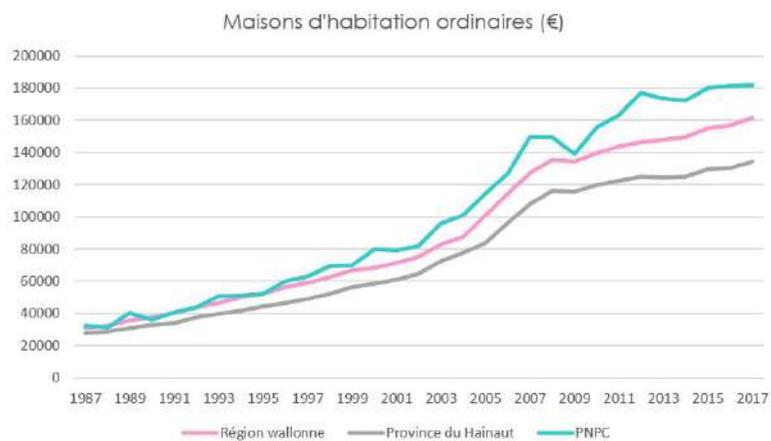


Fig. 70 : Evolution du prix d'une maison d'habitation ordinaire (Source : IWEPS)



Fig. 71 : Evolution du prix des terrains à bâtir (Source : IWEPS)

ELEMENTS
PHYSIQUES

ELEMENTS
BIOLOGIQUES

ELEMENTS
HUMAINS

2.4.4 Les permis

Permis d'urbanisme

Entre 2008 et 2018 y compris, des permis de bâtir ont été accordés au sein des communes du Parc naturel, que ce soit pour la construction de bâtiments résidentiels neufs, pour la rénovation de bâtiments résidentiels, ou encore pour la construction d'appartements.

On peut constater qu'il y a autant de permis pour les bâtiments neufs que pour la rénovation, la tendance à la rénovation est donc assez élevée sur le territoire du Parc naturel (puisque l'on peut supposer que des rénovations ont été réalisées sans permis). A l'inverse, il n'y a que très peu de nouvelles constructions de type appartement, ce qui confirme le statut plus rural du Parc naturel, mais qui pourrait poser un problème dans le futur au vu des tendances d'évolution de la population, avec des ménages qui ont tendance à devenir de plus en plus petits mais de plus en plus nombreux, et qui pourraient ne pas trouver de logements adaptés à leurs besoins.

Permis d'urbanisation

Les permis d'urbanisation (anciennement permis de lotir) permettent de diviser un terrain en plusieurs lots, dont une partie doit servir à la résidence. Ils permettent donc d'avoir une certaine vue d'ensemble sur les projets de nouveaux logements réalisés au sein du Parc naturel.

En 2019, sur le territoire du Parc naturel, on compte 569 permis d'urbanisation. Ils représentent à eux tous 309,8 ha, soit 1,3% du territoire.

Les communes ayant accordé le plus de permis d'urbanisation sont les communes situées le plus au Nord du Parc naturel, soit Mont-de-l'Enclus et Flobecq, suivies de près par Ellezelles. A l'inverse, les 3 villages d'Ath et la commune de Frasnes-lez-

Anvaing en possèdent le moins. On peut donc s'attendre à retrouver plus de lotissements au Nord. Ils sont en effet bien dispersés sur le territoire des communes de Mont-de-l'Enclus et Flobecq, mais ont tendance à plus se regrouper à certains endroits à Ellezelles et Frasnes-lez-Anvaing.

A Ellezelles, on en retrouve surtout le long de la frontière flamande et proche du centre du village d'Ellezelles. A Frasnes-lez-Anvaing, ils se situent plutôt autour de Frasnes-lez-Buissenal, Saint-Sauveur, et Dergneau.

En synthèse, au niveau des logements dans le Parc naturel, on retrouve une proportion plus importante de maisons de type ouvert, et à l'inverse une proportion faible de maisons de type fermé et d'appartements. La part de bâti plus ancien (datant d'avant 1945) est également plus importante.

L'évolution du prix des logements suit les tendances wallonnes, bien que la moyenne dans le Parc naturel soit supérieure à cette dernière, et que l'écart se creuse ces dernières années. Les terrains à bâtir sont par contre moins chers que la moyenne wallonne.

La tendance à la rénovation se fait sentir dans le Parc naturel, avec autant de permis accordés pour les bâtiments neufs que pour les rénovations. On voit par contre très peu de nouvelles constructions de types appartements, ce qui pourrait poser problème dans le futur avec l'évolution des ménages qui ont tendance à être de plus en plus petits et de plus en plus nombreux, et qui pourraient ne pas trouver de logements adaptés à leurs besoins.

Enfin, on peut constater que plus de permis d'urbanisation ont été accordés au nord du Parc naturel.

Nombre de permis de bâtir pour la construction d'un bâtiment résidentiel					
	Ellezelles	Flobecq	Frasnes-lez-Anvaing	Mont-de-l'Enclus	PNPC
2008	20	19	35	8	82
2009	23	8	62	12	105
2010	27	5	19	5	56
2011	25	8	23	9	65
2012	11	8	45	23	87
2013	11	6	37	20	74
2014	20	11	29	24	84
2015	14	7	28	15	64
2016	7	6	23	9	45
2017	15	8	45	16	84
2018	12	8	67	13	100
Moyenne par année	16,8	8,5	37,5	14	76,9

Fig. 72 : Nombres de permis de bâtir pour la construction résidentielle (Source : Cap Ruralité - 2008-2018)

Nombre de permis de bâtir pour la rénovation d'un bâtiment résidentiel					
	Ellezelles	Flobecq	Frasnes-lez-Anvaing	Mont-de-l'Enclus	PNPC
2008	22	8	35	12	77
2009	18	17	30	13	78
2010	13	8	25	12	58
2011	20	9	48	11	88
2012	24	6	35	9	74
2013	16	7	46	8	77
2014	21	9	36	10	76
2015	29	5	25	17	76
2016	23	10	33	7	73
2017	23	8	38	8	77
2018	27	4	31	18	80
Moyenne par année	21,5	8,3	34,7	11,4	75,8

Fig. 73 : Nombre de permis de bâtir pour la rénovation résidentielle (Source : Cap Ruralité - 2008-2018)

ELEMENTS
PHYSIQUES

ELEMENTS
BIOLOGIQUES

ELEMENTS
HUMAINS

Nombre de permis de bâtir pour la construction neuve d'un appartement (entre 2008 et 2018)					
	Ellezelles	Flobecq	Frasnes-lez-Anvaing	Mont-de-l'Enclus	PNPC
2008	3	2	9	0	14
2009	0	9	19	0	28
2010	4	0	5	0	9
2011	7	8	12	0	27
2012	0	0	0	13	13
2013	0	0	0	0	0
2014	18	12	0	0	30
2015	0	0	18	0	18
2016	0	0	3	0	3
2017	3	0	18	0	21
2018	0	0	16	0	16
Moyenne par année	3,2	2,8	9,1	1,2	16,3

Fig. 74 : Nombre de permis de bâtir pour la construction neuve d'un appartement (Source : Cap Ruralité - 2008-2018)

	Nombre de permis	Superficie (km ²)	Permis/km ²
Mont-de-l'Enclus	106	26,93	3,9
Frasnes-lez-Anvaing	209	112,44	1,9
Ellezelles	133	44,69	3
Flobecq	80	23	3,5
Ath	41	26,21	1,6
Parc naturel du Pays des Collines	569	233,27	2,4

Fig. 75 : Nombre de permis d'urbanisation (Source : SPW-2019)

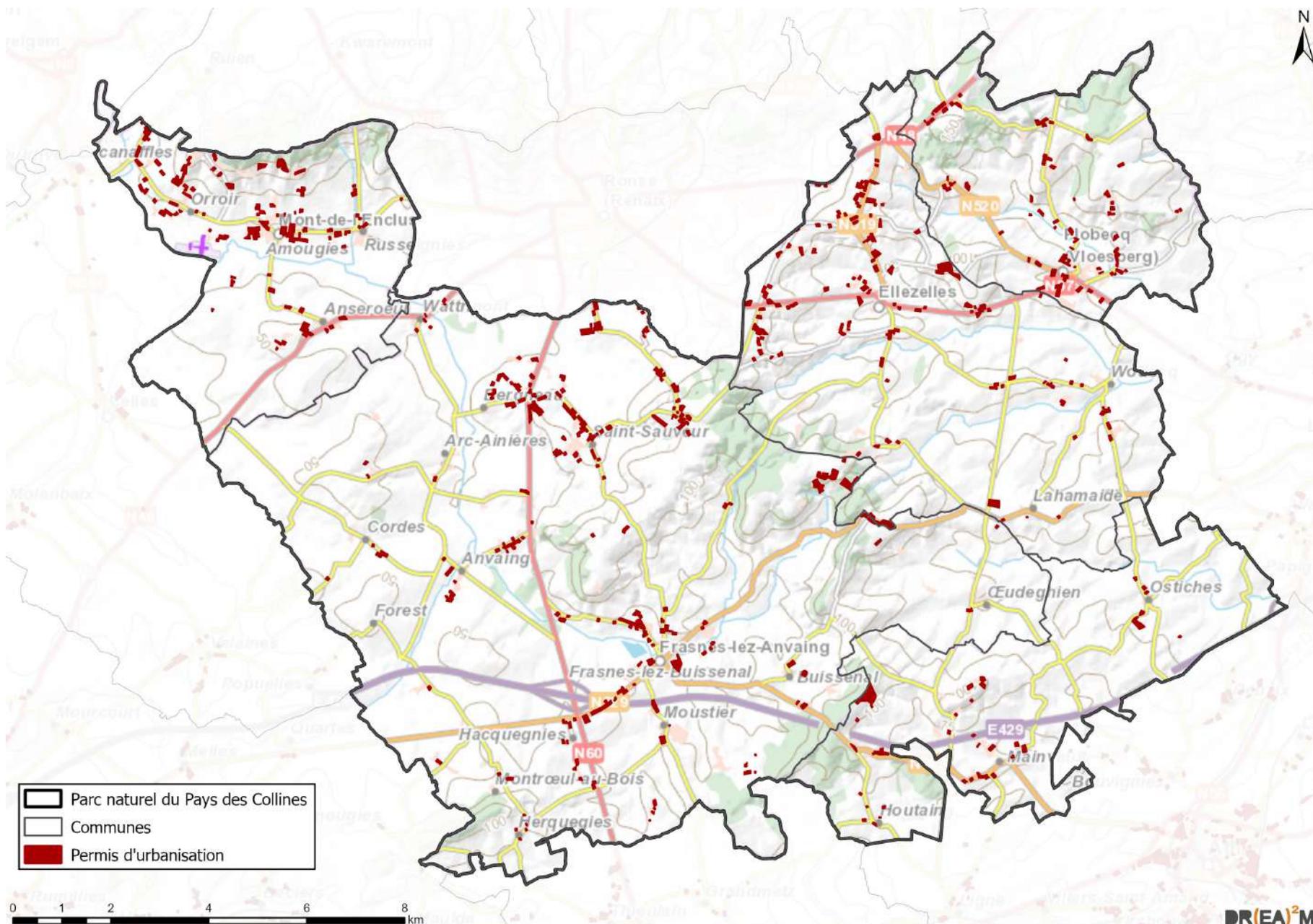


Fig. 76 : Permis d'urbanisation (PUR) sur le territoire du Parc naturel du Pays des Collines (Source : SPW 2019, Carto : DR(EA)²M)

ELEMENTS
PHYSIQUES

ELEMENTS
BIOLOGIQUES

ELEMENTS
HUMAINS

2.4.5 Les services

Accueil préscolaire

La figure ci-dessous présente le taux de couverture d'accueil préscolaire pour les communes du Parc naturel, la Province du Hainaut, et la Région wallonne pour l'année académique 2017-2018. Les données pour les 3 villages d'Ath ne sont pas disponibles et n'ont donc pas été incluses à la moyenne du Parc naturel.

Ce taux est inférieur à la moyenne wallonne pour l'ensemble du Parc naturel, et ainsi très proche de la moyenne provinciale. En regardant plus en détail les différentes communes du Parc naturel, on constate que Ellezelles et Frasnes-lez-Anvaing possèdent des taux équivalents à ceux de la province du Hainaut et de la région wallonne. Les deux autres communes quant à elles possèdent des taux s'éloignant assez fort de ces moyennes. Flobecq d'un côté montre un taux d'accueil bien plus élevé, avoisinant les 50 places pour 100 enfants. Mont-de-l'Enclus, par contre, possède un taux bien inférieur, n'atteignant pas les 10 places pour 100 enfants.

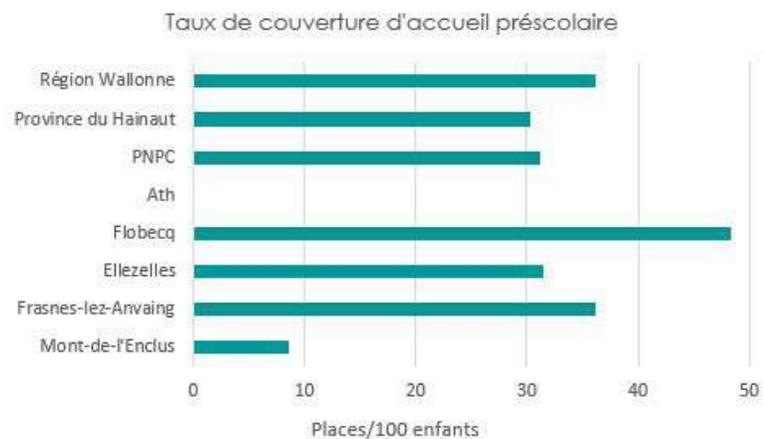


Fig. 77 : Taux de couverture d'accueil préscolaire (Source : IWEPS - Année académique 2017-2018)

Enseignement

Au sein des communes composant le Parc naturel du Pays des Collines, on retrouve un total de 22 établissements de type fondamental, et 3 établissements secondaires.

La figure ci-contre (fig. 79) montre la part des élèves fréquentant une école de leur commune dans les communes du Parc naturel, la Province du Hainaut, et la Région wallonne pour l'année académique 2017-2018. Les données pour les 3 villages d'Ath ne sont pas disponibles et n'ont donc pas été incluses à la moyenne du Parc naturel.

En moyenne, cette part est inférieure aux moyennes provinciale et régionale pour chaque type d'enseignement (maternel, primaire ou secondaire). On constate une fois de plus que les communes du Parc naturel ne sont pas égales, celle de Mont-de-l'Enclus ayant des parts bien inférieures aux autres, alors que Frasnes-lez-Anvaing dépasse la moyenne wallonne.

Frasnes-lez-Anvaing et les 3 villages d'Ath possédant les seules écoles secondaires, la part pour les écoles secondaires est très faible sur le territoire du Parc naturel.

	Nombre d'établissement fondamental	Nombre d'établissement secondaire
Mont-de-l'Enclus	1	0
Frasnes-lez-Anvaing	14	2
Ellezelles	3	0
Flobecq	2	0
Ath	2	1
Parc naturel	22	3

Fig. 78 : Taux de couverture d'accueil (Source : IWEPS - Année académique 2017-2018)

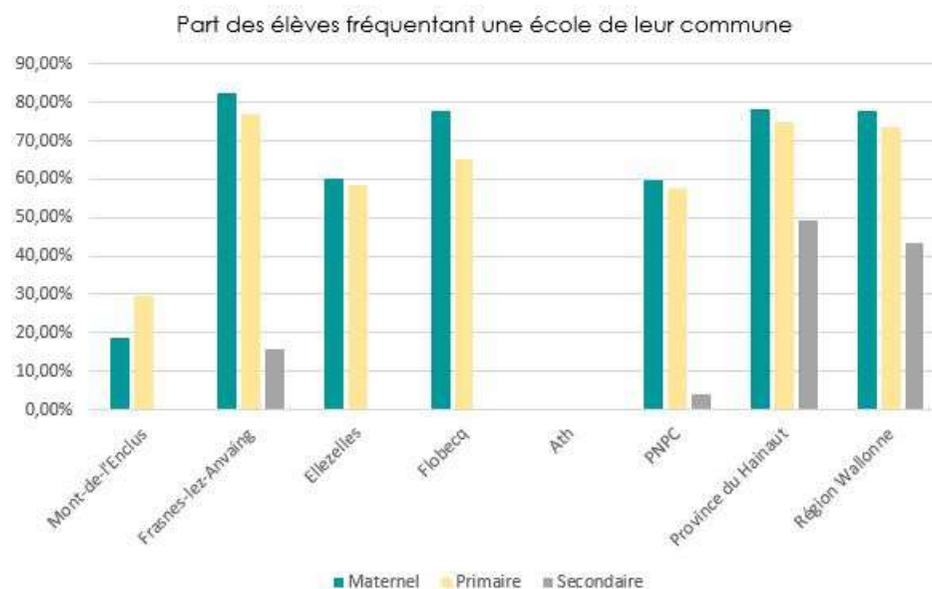


Fig. 79 : Part des élèves fréquentant une école de leur commune
(Source : IWEPS - Année académique 2017-2018)

Services au 3ème âge

Pour l'année 2023, Ellezelles comptait 26 lits en maison de repos et 14 lits en maison de repos et soin, Flobecq 54 lits en maison de repos et 74 lits en maison de repos et soin, Frasnes-lez-Anvaing 44 lits en maison de repos et 37 lits en maison de repos et soin et Mont-de-l'Enclus 22 lits en maison de repos et 46 lits en maison de repos et soin. Les 3 villages d'Ath comptent 23 lits en maison de repos et 29 lits en maison de repos et soin.

En synthèse, au niveau de l'offre en services, le taux de couverture en accueil préscolaire est assez semblable aux moyennes wallonnes, bien qu'il soit largement supérieur à Flobecq, et très inférieur à Mont-de-l'Enclus.

Le Parc naturel du Pays des Collines possède un total de 22 établissements scolaires de type fondamental (dont 14 à Frasnes-lez-Anvaing), et 3 établissements secondaires (à Frasnes-lez-Anvaing et à Ath, en dehors du territoire du parc naturel).

On retrouve également plusieurs maisons de repos sur le territoire, pour 369 lits au total.

ELEMENTS
PHYSIQUES

ELEMENTS
BIOLOGIQUES

ELEMENTS
HUMAINS

2.4.6 Le tourisme

Le secteur Horeca

Au sein du Parc naturel, on retrouve de nombreuses entreprises actives dans le secteur de l'Horeca, telles que des établissements d'hébergement, des établissements pour la restauration, et des points d'activités touristiques.

En 2023, il existe plus de 70 établissements répertoriés proposant des hébergements au sein du Parc naturel. On retrouve des hôtels, des gîtes, des chambres d'hôte, un camping, mais également des hébergements plus atypiques, comme des roulottes. En outre, le Parc naturel ne manque pas de restaurants, petits cafés et bars.

Les activités touristiques

Plusieurs points d'intérêt touristique sont présents au sein du Parc naturel.

Bien que temporairement fermée, la Maison des Plantes médicinales, située à Flobecq, propose une exposition retraçant l'histoire des herbes thérapeutiques, et possède un jardin où sont cultivées 80 espèces de plantes médicinales. Cette maison est également un point d'information touristique, une boutique, un bar et un restaurant, et permet de découvrir le circuit artistique des plantes médicinales, où sont exposées des sculptures. On y trouve le « Circuit des plantes médicinales » et les oeuvres de l'artiste Jean-François Massart.

La Maison du Pays des Collines sert de point touristique central du Parc naturel. Celle-ci permet de trouver des idées de balades et les informations touristiques sur la région. On y retrouve également une boutique, ainsi que les itinéraires et points de départ des différents sentiers dont notamment les sentiers et parcours thématiques et artistiques : le « Sentier de l'Amour » à Anvaing, le « Sentier Enchanté » à Frasnes et le « Sentier de l'étrange », à Ellezelles, décoré d'oeuvres artistiques de Jacques Vandewattyne, alias Watkyne.

La Brasserie des Légendes (site Quintine), également située à Ellezelles, offre des visites, des dégustations, ainsi qu'une taverne qui propose de la restauration.

A Frasnes-lez-Buissenal, la zone des anciens bassins de décantation de la sucrerie, ancienne zone industrielle reconvertie, constitue un espace de préservation de la nature et un espace de détente et de découverte pédagogique.

On peut également noter les Jardins de la Grange, où sont organisées des visites, l'Ecomusée du Pays des Collines, qui est axé sur le savoir et le terroir du Pays des Collines.

Les Guides-Nature des Collines proposent, presque tous les dimanches de l'année, des parcours dans le Parc naturel pour y faire découvrir sa faune et sa flore caractéristiques.

On pourra aussi noter la présence de La Maison des Randonneurs située à Mont-de-l'Enclus, la Maison des Géants à Ath,

Les producteurs et artisans locaux

On retrouve de très nombreux producteurs et artisans locaux dans le Parc naturel du Pays des Collines, ceux-ci contribuent à faire tourner une économie plus locale et à mettre en avant les spécificités du Parc naturel.

Ils participent à l'ancrage local et créent un lien avec le territoire des Collines. Ils sont présents grâce à l'élan identitaire du Pays des Collines. La diversification agricole est une mission du Parc naturel.

Le carnet des producteurs locaux et la carte dynamique (craft) sont accessibles sur le site internet du Parc naturel du Pays des Collines : <https://www.paysdescollines.be/repertoire-des-producteurs-et-artisans-locaux/>

Les sentiers de randonnées (GR) et les RAVeL

Le réseau des chemins et sentiers existants est un atout pour le territoire. Ces chemins et sentiers sont de véritables attraits touristiques pour le Parc naturel, vecteurs de découverte de la beauté des paysages.

Au Nord du territoire, un Ravel (ancienne ligne 87) traverse les communes de Flobecq et Ellezelles. Il se poursuit vers Mont-de-l'Enclus pour rejoindre la ligne 83 à l'Ouest. Ce réseau Ravel, correspondant à l'ancienne ligne de chemin de fer 87 aujourd'hui désaffectée, forme un itinéraire continu depuis la commune voisine de Lessines à l'Est, en passant par Flobecq et Ellezelles, puis Renaix, et enfin Mont-de-l'Enclus, avant de repartir hors du territoire, vers l'Ouest, où il rejoint plusieurs autres liaisons. Des œuvres d'art grandeur nature se sont installées dans le paysage pour rythmer la randonnée tout le long du parcours du RAVeL. 7 œuvres sont présentes dans le Parc naturel : le Myriapode à Flobecq, la sorcière à Ellezelles, le Tunnel au lieu-dit Beau Site à Frasnes, les 3 géants au mont-de-l'Enclus et le Coquillage au hameau du Rivage en bordure de l'Escaut.

Une autre ligne de chemin de fer désaffectée traverse le territoire, cette fois-ci suivant l'axe Nord-Sud, il s'agit de la ligne 86 reliant Frasnes à Renaix. Aménagée depuis de nombreuses années entre Basècles (Beloeil) et la gare SNCB de Leuze-en-Hainaut, la ligne 86 a été étendue en 2023 entre Leuze et Moustier. Il s'agit là de la première phase de la prolongation du RAVeL en direction de Renaix.

Deux sentiers de Grande Randonnée sont également disponibles. Il s'agit du GR 123, qui traverse le territoire selon un axe Est-Ouest, et qui recoupe une partie du Ravel à Flobecq, et du GR 129, qui est lui orienté selon un axe Nord-Sud.

Outre ces itinéraires, plus de 350 kilomètres de promenade via des circuits balisés sont réalisables au sein du Parc naturel. Parmi ceux-ci : le Sentier de l'Etrange à Ellezelles, le Circuit des plantes médicinales à Flobecq, le Sentier Enchanté à Frasnes et

le Sentier de l'Amour à Anvaing. Citons également le réseau points-noeuds qui permet de définir des parcours en fonction des itinéraires souhaités.



Fig. 80 : RAVeL, ligne 87 (Source : Google maps, mai 2019)

En synthèse, au sein du Parc naturel du Pays des Collines, on retrouve de nombreux établissements actifs dans le secteur de l'Horeca (nombreux établissements proposant des hébergements, des restaurants, petits cafés et bars). Plusieurs points d'intérêt touristique sont présents au sein du Parc naturel, tels que la Maison des Plantes médicinales, la Maison du Pays des Collines, la Brasserie des Légendes, l'Ecomusée du Pays des Collines, la Maison des Randonneurs ...

De nombreux parcours permettent de se promener à pied ou à vélo. On peut citer les GR, les sentiers et parcours de randonnées ou encore le Ravel des Collines (Lignes 83 et 87) traversant le territoire du Parc naturel d'Ouest en Est et le Ravel de l'ancienne ligne 86 traversant le territoire du Nord au Sud.

On retrouve également un nombre important de producteurs et artisans locaux, qui contribuent à faire tourner une économie locale et à mettre en avant les spécificités du Parc naturel.

ELEMENTS
PHYSIQUES

ELEMENTS
BIOLOGIQUES

ELEMENTS
HUMAINS

2.4.7 Le patrimoine culturel, le folklore

Le Pays des Collines est un territoire imprégné d'une forte identité. Ici, on vit « Collines », on pense « Collines » et on mange « Collines », au travers d'un folklore authentique, riche et diversifié.

Flobecq – Les Antoniades

La Foire Saint-Antoine (fondateur de l'érémisme chrétien) remonte jusqu'en 1887. A l'époque, il s'agissait d'une fête importante avec un marché aux bestiaux. Celle-ci perdit de son ampleur et de son attractivité au fil des années, avant d'être relancée en 2000 par des bénévoles et des professionnels du secteur des arts de la rue. Aujourd'hui, les Antoniades offrent un programme culturel comprenant du théâtre de rue, des concerts, un marché du terroir qui font participer des compagnies de théâtre de rue européennes, des sociétés musicales et des géants de la région, ainsi que la société des Gilles de Flobecq. Cette fête se déroule à la mi-janvier, du vendredi au mardi soir, dans le centre de Flobecq.

Ellezelles – Le Sabbat des sorcières

Sorcières, loup-garou, verts boucs, paysans... tous se retrouvent à Ellezelles pour célébrer le terrible Sabbat des sorcières ! En commémoration du souvenir de Quintine de la Glisserie, qui fut condamnée au bucher pour sorcellerie le 26 octobre 1610, avec quatre autres femmes, le Sabbat des sorcières est fêté à Ellezelles chaque dernier samedi de juin. Cette fête est organisée depuis 1972 à l'initiative de Jacques Vandewattyne, artiste-fondateur. Elle regroupe un marché médiéval et fantastique, des musiciens médiévaux, des concerts, des spectacles, un feu d'artifice, etc.

Ellezelles – La Procession de Wodecq

Chaque année, le dimanche du Saint-Sacrement, une procession a lieu à l'église de Wodecq. Cette ancienne tradition locale présente 35 tableaux de scènes chrétiennes, grâce à des groupes portant une douzaine de statues de saints vénérés dans le village et les paroisses avoisinantes. Au total, ce sont plus de 250 figurants qui participent à cette procession. Plusieurs pièces du patrimoine artistique de la région sont également visibles lors de la procession.

Mont de l'Enclus

L'ermite Liederiq, image emblématique de l'entité, est à Mont-de-l'Enclus ce que Mannekenpis est à Bruxelles ! Chaque 4ème samedi d'avril, la Confrérie qui porte son nom, célèbre la légende locale. Il existe même un pâté et un apéritif Liederiq !

Renaix – Le Fiertel en Hainaut

Cette procession, qui remonte au XIIe siècle, se déroule chaque année à la Trinité. Sur plus de 30 kilomètres, elle fait le tour de la ville de Renaix, mais également des villages voisins tels qu'Ellezelles, Saint-Sauveur, Watripont et Russeignies.

Ath – Ducasse d'Ath

Les géants d'Ath sont indissociables du folklore athois. Chaque 4ème week-end d'août, le fameux Gouyasse, roi de la fête, affronte le minuscule David. Un moment incontournable de la vie athoise ! Les géants défilent dans les rues de la ville et dansent au son des fanfares locales ou régionales.

On pourra noter aussi : les Géants d'Anvaing et plusieurs fêtes rurales dont certaines avec un caractère folklorique (fête de la moisson à Lahamaide, foires villageoises, etc). Notons également la présence du Centre culturel du Pays des Collines.

En synthèse, le Parc naturel du Pays des Collines possède une vie associative et culturelle importante, on retrouve de nombreux associations et événements, dont les plus notables sont les Antoniates de Flobecq, la procession de Wodecq à Ellezelles, le Fiertel en Hainaut, qui part de Renaix, et le Sabbat de sorcières, à Ellezelles. Ce folklore démontre bien l'héritage en mythes et légendes qui entoure le Pays des Collines.

Le Parc naturel du Pays des Collines possède un patrimoine humain et culturel riche qui se caractérise par un patrimoine bâti, partiellement classé, et par des traditions locales bien ancrées.



Fig. 81 : Ellezelles, Maison du Séménil -(Source: Simon Guerre)

ELEMENTS
PHYSIQUES

ELEMENTS
BIOLOGIQUES

ELEMENTS
HUMAINS

2.4.8 La mobilité

Réseau routier

Le Parc naturel est proche des pôles d'Ath et de Tournai en Wallonie, ainsi que de la ville de Renaix en Flandre, et de Lille en France, il est aussi proche de Bruxelles.

Les axes routiers traversant le Parc naturel permettent de rejoindre ces pôles. Depuis Frasnes-lez-Buissenal, qui est une des villes les mieux desservies du territoire, il est possible de rejoindre Ath, Tournai, et Renaix en 15 minutes, et la ville de Lille en 30 minutes. Mons et Bruxelles sont quant à elles toutes deux accessibles en un peu moins d'une heure de trajet. Cette accessibilité est en partie due au fait que le Parc naturel du Pays des Collines est traversé, dans sa partie Sud, par une autoroute, la E429, qui a une longueur de 17,5 kilomètres sur le territoire.

Des routes nationales sont également présentes sur le territoire pour une distance totale de 41,5 kilomètres. Les importantes voies d'entrée sur le territoire sont les routes nationales N60, N48 et N57. Elles traversent les communes de Frasnes-lez-Anvaing, le sud de Mont-de-l'Enclus, Ellezelles et Flobecq. Elles permettent de relier Gand et Brakel au nord, Péruwelz et Valenciennes au sud, Tournai à l'ouest et Lessines et Ghislenghien à l'est. D'autres routes nationales sont présentes à l'est du territoire (N519, N520, N528 et N529). Elles connectent la N57 et la N48 au nord, Lessines à l'est et Ath au sud-est.

Mont-de-l'Enclus est la commune la moins bien desservie par le réseau routier. Depuis celle-ci, il faut environ 30 minutes pour rejoindre Ath ou Tournai. Enfin, on notera que la réalisation récente du contournement de Lessines permet une meilleure connexion de l'est du Parc naturel à l'E429 et en direction de Bruxelles et Mons.

Réseau ferroviaire

Le Parc naturel ne bénéficie pas de voie de chemin de fer. Cependant, plusieurs anciennes lignes sont présentes et ont été reconverties en Ravel ou présentent un potentiel intéressant, celles-ci seront abordées au point « modes doux ».

Les gares les plus proches sont situées à Renaix, Ath, Leuze et Lessines.

Réseau TEC

Chacune des communes du Parc naturel est desservie par au moins une ligne de bus. On retrouve les lignes suivantes :

- Ligne T97 Tournai-Renaix, traversant Mont-de-l'Enclus ;
- Ligne T483 Tournai-Renaix traversant Mont-de-l'Enclus et Frasnes-lez-Anvaing ;
- Ligne T86B Leuze-Renaix, traversant Frasnes-lez-Anvaing ;
- Ligne T9 Tournai-Ath, traversant Frasnes-lez-Anvaing et Ath ;
- Ligne T10 Ath-Ellezelles, traversant Ath, Ellezelles et Flobecq ;
- Ligne M87 Enghien-Renaix, traversant Ellezelles et Flobecq ;

Même si ce réseau permet de rejoindre les grands pôles à proximité, il reste assez peu développé sur le territoire du Parc naturel en comparaison à d'autres communes wallonnes.

Modes doux

Le réseau des chemins et sentiers existants est un atout pour le territoire. Il regroupe les sentiers et les chemins, balisés ou non, et sont supports aux déplacements doux (vélos, piétons) sur l'ensemble du territoire du Parc naturel.

Des itinéraires et parcours balisés permettent aux promeneurs de découvrir les paysages du Parc naturel.

Depuis 2009, il existe un schéma d'Accessibilité et de Mobilité qui couvre toute la Wallonie picarde.

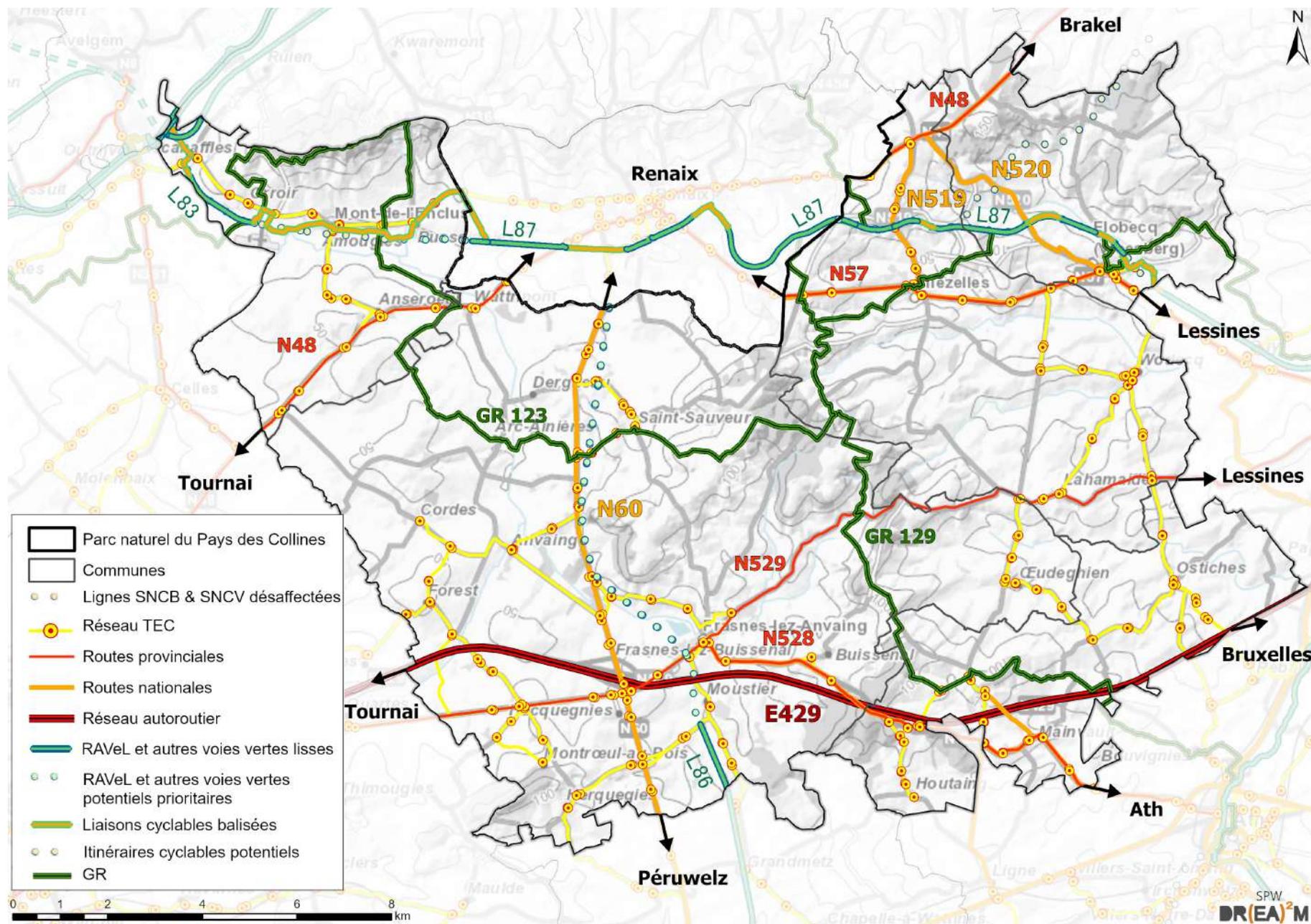


Fig. 82 : Mobilité sur le territoire du Parc naturel du Pays des Collines (Source : SPW – Carto : DR(EA)²M)

ELEMENTS
PHYSIQUES

ELEMENTS
BIOLOGIQUES

ELEMENTS
HUMAINS

2.4.9 L'occupation du sol

L'occupation du sol se répartit de la manière suivante au sein du Parc naturel. Depuis 2002, la part de superficie artificialisée a augmenté sur le territoire, accompagnée par une augmentation de la part de terrain résidentiel.

A l'inverse, la part des terres agricoles (terres arables, cultures permanentes, surfaces enherbées, et friches agricoles) a diminué, de même que la part de surface forestière, de manière moins importante.

En comparaison avec les moyennes wallonnes, la part de superficie artificialisée est inférieure dans le Parc naturel, bien que la part de terrain résidentiel soit légèrement supérieure. La différence la plus importante provient de la part des terres arables et cultures permanentes, supérieure dans le Parc naturel de plus de 22% par rapport à la moyenne wallonne. Ceci est contrebalancé par une part de surface en forêt bien inférieure (plus de 20% de différence).

A noter que les données étant disponibles par commune, les parts pour le Parc naturel ont été calculées à partir des données pour les communes de Mont-de-l'Enclus, Frasnes-lez-Anvaing, Ellezelles et Flobecq. Les parts pour les trois villages d'Ath ont été estimées égales à la moyenne des 4 autres communes.

Au sein des communes composant le Parc naturel, c'est à Mont-de-l'Enclus et à Flobecq que la part de superficie artificialisée est la plus importante (augmentation des terrains résidentiels lié à la croissance démographique et l'augmentation des ménages). Mont-de-l'Enclus possède par contre la part la plus importante de terres arables et cultures permanentes, mais la plus faible en surfaces enherbées et friches agricoles, et en forêt. A l'inverse, la commune de Flobecq possède la part la plus faible en terres arables et cultures permanentes, mais la plus élevée en forêt, avec plus du double de la part moyenne dans le Parc naturel.

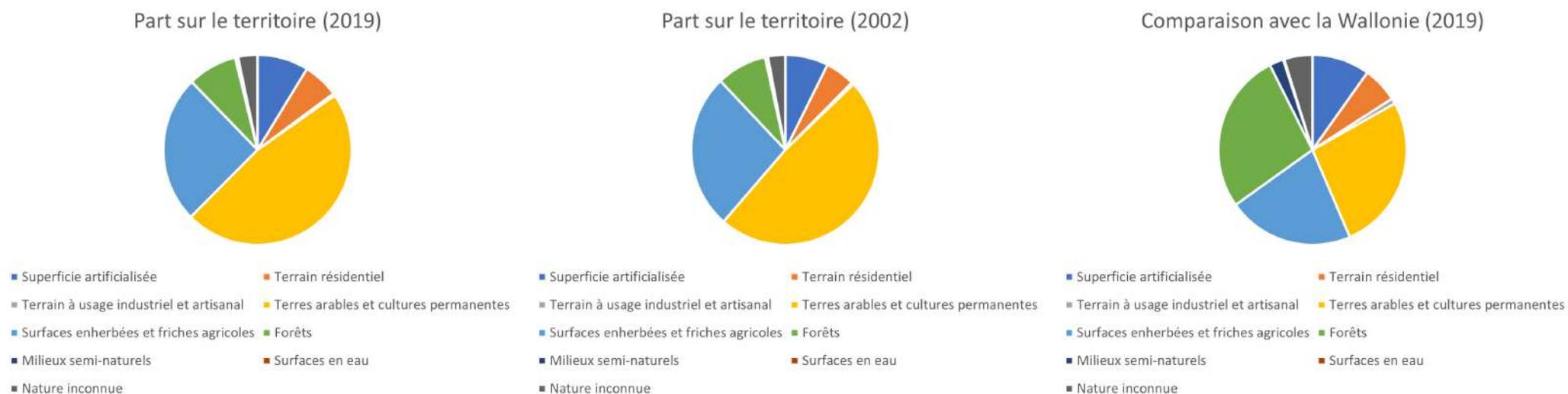


Fig. 83 : Occupation du sol (Source : SPW)

	Part sur le territoire du Parc naturel (2019)	Part sur le territoire du Parc naturel (2002)	Evolution (17 ans)
Superficie artificialisée	9,40%	7,82%	+1,58%
Terrain résidentiel	6,56%	5,39%	+1,18%
Terrain à usage industriel et artisanal	0,41%	0,41%	0,00%
Terres arables et cultures permanentes	50,52%	51,39%	-0,86%
Surfaces enherbées et friches agricoles	26,91%	28,07%	-1,16%
Forêts	9,08%	9,13%	-0,06%
Milieux semi-naturels	0,39%	0,41%	-0,02%
Surfaces en eau	0,14%	0,14%	0,00%
Nature inconnue	3,56%	3,14%	+0,42%

Fig. 84 : Occupation du sol sur le territoire du Parc naturel, évolution sur 17 ans (Source : SPW, 2002-2019)

	Part sur le territoire du Parc naturel (2019)	Comparaison avec la Wallonie (2019)	Comparaison
Superficie artificialisée	9,40%	10,60%	Inférieur
Terrain résidentiel	6,56%	6,50%	Supérieur
Terrain à usage industriel et artisanal	0,41%	1,00%	Inférieur
Terres arables et cultures permanentes	50,52%	28,50%	Supérieur
Surfaces enherbées et friches agricoles	26,91%	23,20%	Supérieur
Forêts	9,08%	29,30%	Inférieur
Milieux semi-naturels	0,39%	2,60%	Inférieur
Surfaces en eau	0,14%	0,20%	Inférieur
Nature inconnue	3,56%	5,20%	Inférieur

Fig. 85 : Occupation du sol sur le territoire du Parc naturel, comparaison avec la Wallonie (Source : SPW, 2019)

ELEMENTS
PHYSIQUES

ELEMENTS
BIOLOGIQUES

ELEMENTS
HUMAINS

	Mont-de-l'Enclus (2019)	Frasnes-lez-Anvaing (2019)	Ellezelles (2019)	Flobecq (2019)	Moyenne du Parc naturel (2019)
Superficie artificialisée	10,70%	8,70%	9,70%	10,70%	9,40%
Terrain résidentiel	7,70%	5,50%	7,80%	8,00%	6,56%
Terrain à usage industriel et artisanal	0,40%	0,50%	0,20%	0,40%	0,41%
Terres arables et cultures permanentes	60,10%	52,40%	47,10%	36,90%	50,52%
Surfaces enherbées et friches agricoles	18,60%	26,30%	33,40%	27,00%	26,91%
Forêts	5,50%	9,10%	6,10%	18,90%	9,08%
Milieux semi-naturels	0,30%	0,10%	0,30%	2,10%	0,39%
Surfaces en eau	0,50%	0,10%	0,00%	0,20%	0,14%
Nature inconnue	4,30%	3,30%	3,50%	4,10%	3,56%

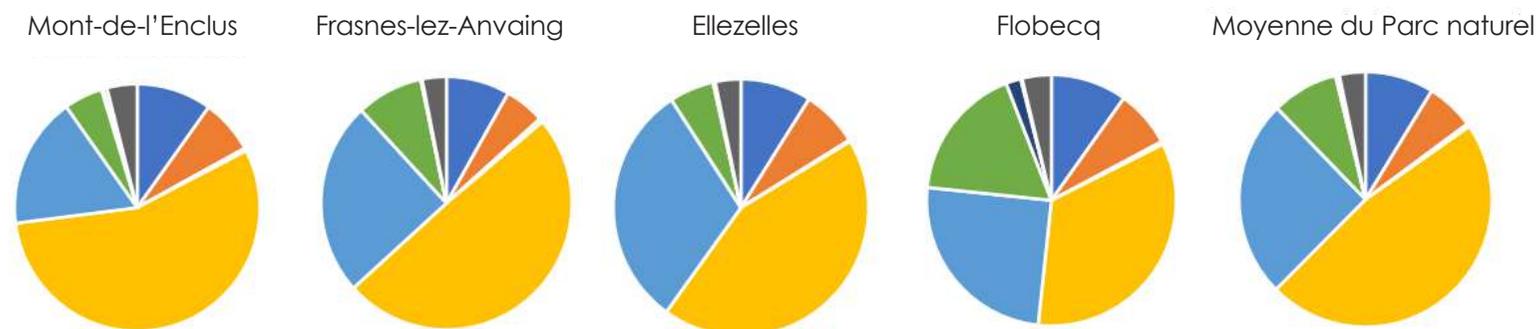


Fig. 86 : Occupation du sol sur le territoire du Parc naturel, comparaison par commune et moyenne du Parc naturel (Source : SPW, 2019)

En synthèse, le Parc naturel du Pays des Collines possède une part de surface artificialisée et de forêt inférieure à la moyenne wallonne, mais une part de terres arables et de cultures permanentes bien supérieure (malgré les contraintes de sol et de relief). Dans son évolution au cours des dernières années, la part de superficie artificialisée a augmenté sur le territoire, ainsi que la part des terrains résidentiels. La part des terres agricoles a par contre diminué. Cette évolution suit la tendance régionale.

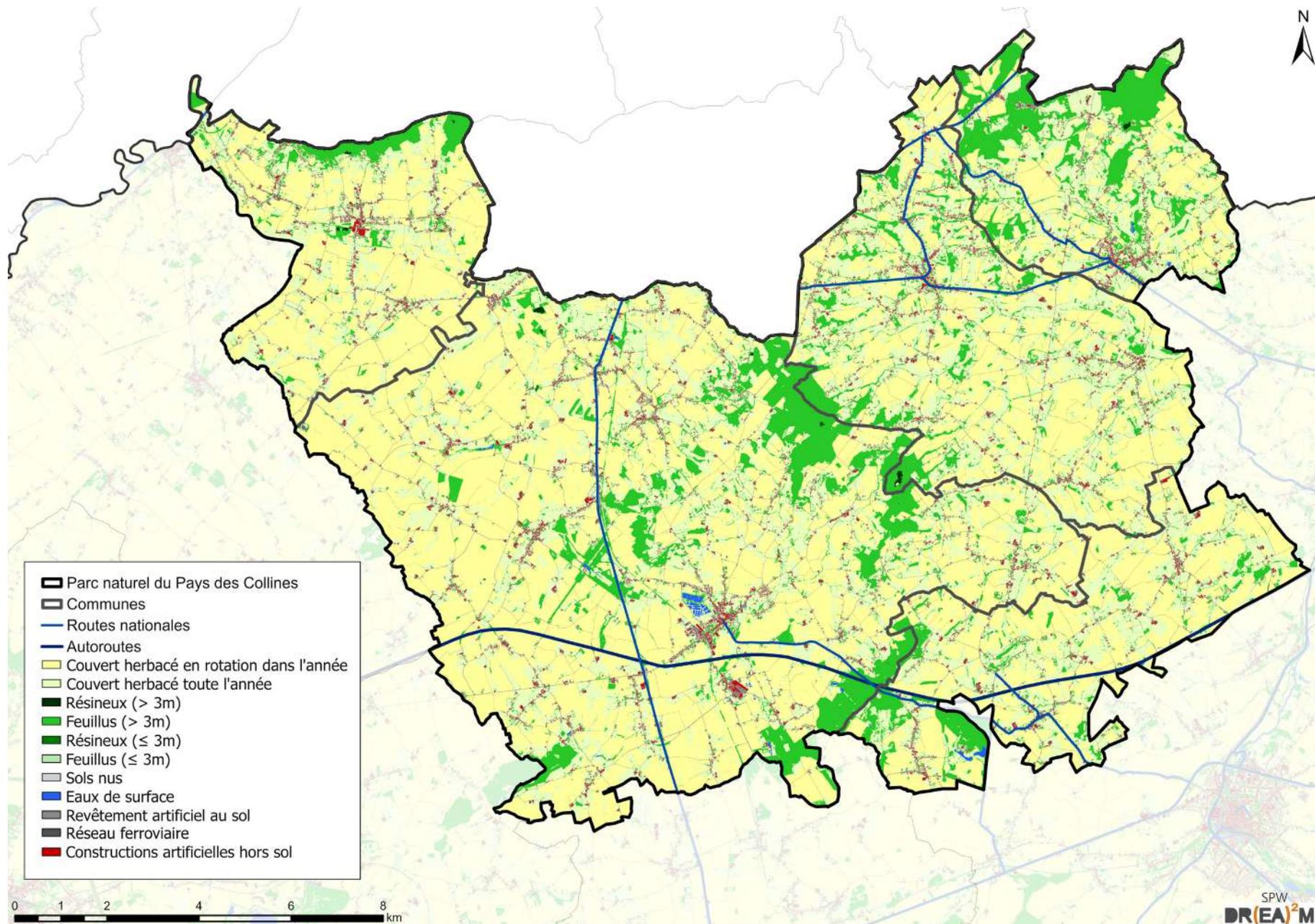


Fig. 87 : Occupation du sol sur le territoire du Parc naturel du Pays des Collines en 2019 (Source : SPW – Carto : DR(EA)²M)

ELEMENTS
PHYSIQUES

ELEMENTS
BIOLOGIQUES

ELEMENTS
HUMAINS

2.4.10 La situation de droit

Le plan de secteur

Le Parc naturel du Pays des Collines est couvert par deux plans de secteur : le plan de secteur de Tournai-Leuze-Peruwelz pour les communes de Mont-de-l'Enclus et pour une grande partie de la commune de Frasnes-lez-Anvaing, et le plan de secteur de Ath-Lessines-Enghien pour la partie Est de la commune de Frasnes-lez-Anvaing et pour les communes de Ellezelles, de Flobecq et Ath. Ces plans couvrent une superficie de 23.755 ha sur le territoire du Parc naturel du Pays des Collines.

La surface du Parc naturel inscrite en zone non urbanisable représente 91,30 % du territoire. Le plan de secteur consacre 80,90 % du territoire à la zone agricole, elle s'étend sur la majorité du territoire. La zone forestière ne représente que 7,74 %, ce qui est assez faible comparé à la moyenne wallonne, de près de 30 %. Les autres zones sont très peu représentées sur le territoire et représentent un peu plus de 2 % du territoire.

Zones non urbanisables	Superficie	Part sur le territoire	Part / Zones non urbanisables
Zone agricole	19.218,7 ha	80,90 %	88,61 %
Zone forestière	1.839,3 ha	7,74 %	8,48 %
Zone naturelle	261,4 ha	1,10 %	1,21 %
Zone d'espaces verts	234,5 ha	0,99 %	1,08 %
Zone de Parc	90,8 ha	0,38 %	0,42 %
Zone de plan d'eau	24 ha	0,10 %	0,11 %
Zone non affectée	20,8 ha	0,09 %	0,10 %
Total	21689,5 ha	91,30 %	100 %

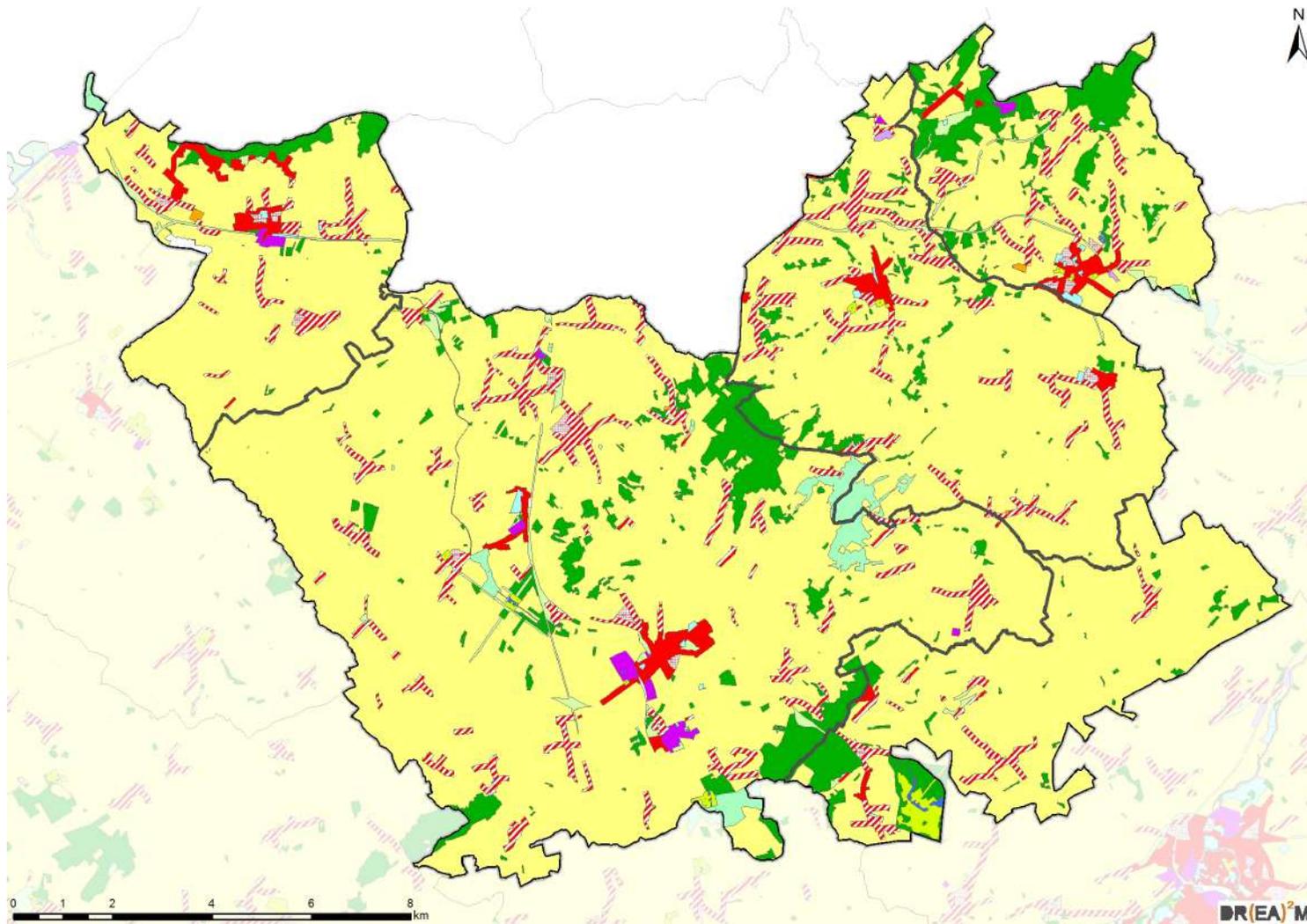
Fig. 88 : Plan de secteur - superficies non-urbanisables (Source : SPW)

Les zones urbanisables couvrent 8,70 % du territoire du Parc naturel. La plus représentée est la zone d'habitat à caractère rural, qui couvre 70,88 % des zones urbanisables, viennent ensuite les zones d'habitat, avec près de 19 % des zones urbanisables. On les retrouve entre autres dans les centres de Flobecq, Ellezelles, Wodecq, Orroir, Amougies et le nord de Mont-de-l'Enclus, Houtaing, et Frasnes-lez-Buissenal.

On retrouve des zones d'activité économique industrielle près de Frasnes-lez-Buissenal, Anvaing, Oeudeghien, Moustier et Amougies. Enfin, on retrouve également deux zones de dépendance d'extraction à proximité de La Houppe (Flobecq).

Zones urbanisables	Superficie	Part sur le territoire	Part / zones urbanisables
Zone d'habitat à caractère rural	1464,2 ha	6,16 %	70,88 %
Zone d'habitat	392,2 ha	1,65 %	18,99 %
Zone d'activité économique industrielle	72,4 ha	0,30 %	3,51 %
Zone de services publics et d'équipements communautaires	43,3 ha	0,18 %	2,10 %
Zone d'Aménagement Communal Concerté	67,54 ha	0,28 %	3,27 %
Zone de dépendance d'extraction	9,4 ha	0,04 %	0,46 %
Zone de loisirs	9,3 ha	0,04 %	0,45 %
Zone d'activité économique mixte	7,3 ha	0,03 %	0,35 %
Total	2065,6 ha	8,70 %	100 %

Fig. 89 : Plan de secteur - superficies urbanisables (Source : SPW)



Parc naturel du Pays des Collines	Centre d'enfouissement technique désaffecté	Dépendances d'extraction	Enjeu régional
Communes	Loisirs	Extraction à destination agricole	Agricole
Voie navigable existante	Servitude particulière	Extraction à destination forestière	Forestière
Voie navigable en projet	Activité économique mixte	Extraction à destination espaces verts	Espaces verts
Habitat	Activité économique industrielle	Extraction à destination zone naturelle	Naturelle
Habitat à caractère rural	Activité économique spécifique Agro-Economique	Aménagement communal concerté	Parc
Services publics et équipements communautaires	Activité économique spécifique Grande Distribution	Aménagement communal concerté à caractère économique	Eau
Centre d'enfouissement technique	Activité économique spécifique Risque majeur	Enjeu communal	Non affectée ("zone blanche")

Fig. 90 : Plan de secteur (Source : SPW – Carto : DR(EA)²M)

ELEMENTS
PHYSIQUES

ELEMENTS
BIOLOGIQUES

ELEMENTS
HUMAINS

La superficie des Zones d'Aménagement Communal Concerté (ZACC) est un élément crucial dans la planification. La surface occupée par ces zones s'élève à 67,54 ha, ce qui représente seulement 0,28% de l'ensemble du territoire du Parc naturel. Ce chiffre, bien que faible en apparence, doit être mis en perspective avec les besoins croissants de développement en logements, compte tenu de l'augmentation du nombre de ménages au sein du Parc naturel et dans la région en général.

Ainsi, la question de la compatibilité entre ces enjeux de développement et les éventuelles contraintes paysagères doit être étudiée de manière approfondie. En effet, les ZACCs pourraient être un outil de préservation de l'environnement et du paysage en évitant des impacts sur des parcelles qui possèdent un potentiel paysager (périmètre d'intérêt paysager). Dans ce contexte, il est essentiel de réaliser une étude approfondie de la superficie disponible en étudiant les enjeux paysagers et environnementaux sur ces zones.

Les périmètres d'intérêt paysager couvrent une surface importante du Parc naturel, ils représentent 5.426 ha, soit 23% du territoire du Parc naturel (ils couvrent essentiellement des zones agricoles, forestières et naturelles.). On retrouve également 39,8 ha en périmètre d'intérêt culturel, historique ou esthétique (PICHE), ils se situent dans les villages de Lahamaide et Ostiches.

Au niveau des infrastructures de communication et des réseaux de transport de fluides et d'énergie, le plan de secteur renseigne l'ancienne ligne ferroviaire traversant le territoire du Nord au Sud et l'autoroute se situant au Sud du Parc naturel, qui est entièrement construite bien qu'une partie de celle-ci soit toujours mentionnée comme « en projet » au plan de secteur. Deux lignes à haute tension traversent le territoire du Parc naturel, elles viennent de la central de Ruien au Nord. La première traverse Orroir puis suit un tracé entre Escanaffles

(Celles) et Herquegies. Elle se divise à cet endroit en 2 lignes dont l'une frôle le Sud du territoire du Parc naturel. La deuxième traverse Renaix et se dirige ensuite vers l'Est en passant au Sud d'Ellezelles et Flobecq.

Des périmètres de révision sont présents à Ellezelles, proches du centre bâti du village (PCA Révisionnel du Quartier de l'Etrange et PCA dérogatoire du Quartier Beaubourg). Un autre périmètre est présent à Flobecq, à l'est du noyau villageois (inscription d'une zone agricole dans le cadre de l'inscription d'une ZAEM en extension des zones d'activité économique existantes d'Ath-Ghislengien).

En synthèse, 91,30 % de la surface du Parc naturel du Pays des Collines est inscrite au plan de secteur en zone non urbanisable, dont plus de 88 % en zone agricole. La zone forestière ne représente que 7,74 %, ce qui est relativement faible comparé à la moyenne wallonne (30 %).

Les zones urbanisables couvrent quant à elles 8,70 % du territoire, dont la plus grande partie en zone d'habitat à caractère rural. L'étendue et la distribution de ces zones d'habitat, et particulièrement des zones d'habitat à caractère rural, en rubans rayonnant autour des noyaux villageois est défavorable au maintien de la cohérence du paysage, incitant une amplification et un étalement de l'emprise des zones bâties.

On retrouve un total de 15 zones d'aménagement communal concerté sur le territoire représentant un certain potentiel de développement (67,54 ha).

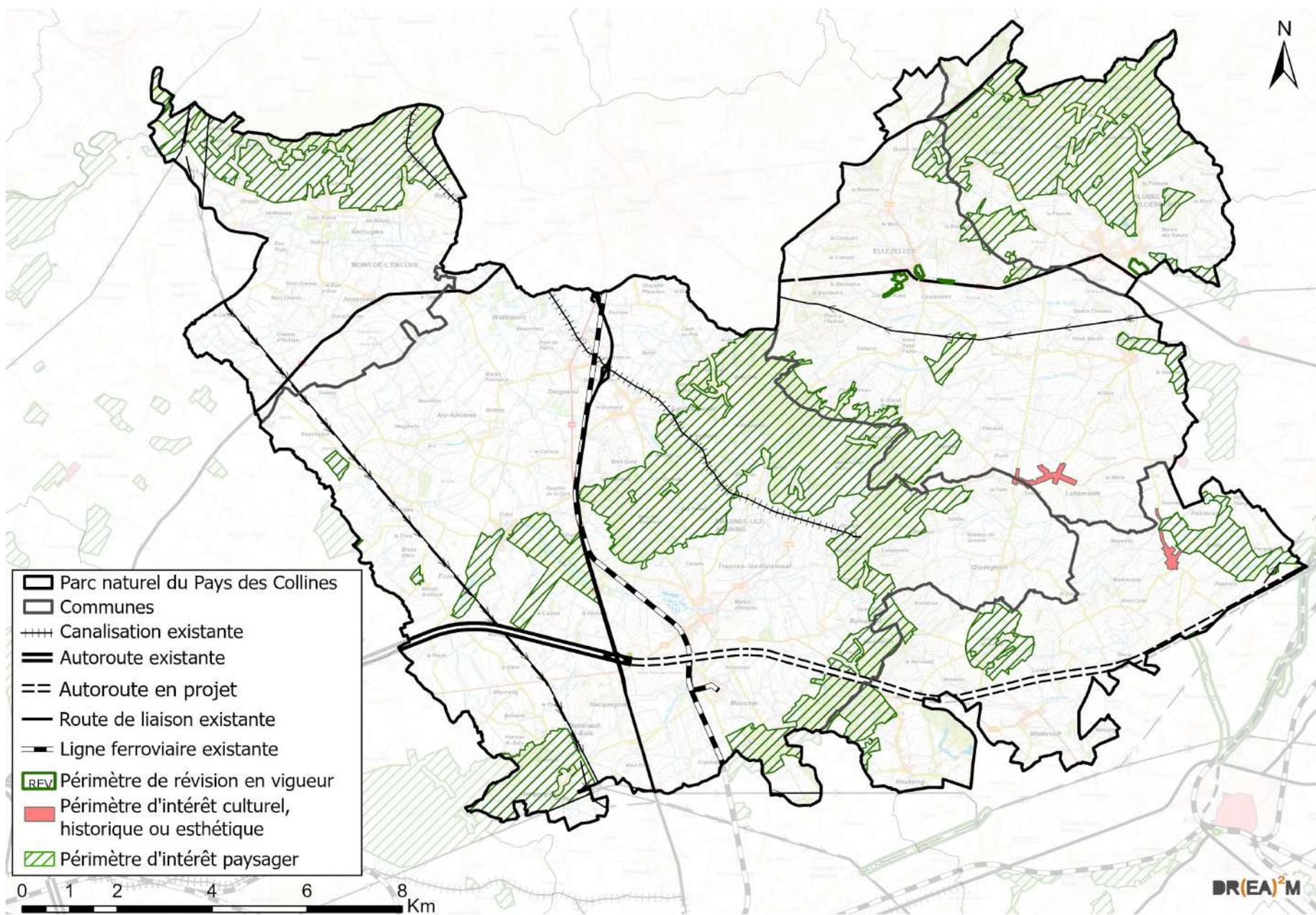


Fig. 91 : Périimètres et infrastructures du plan de secteur (Source : SPW-DGO4 – Carto : DR(EA)²M)

ADESA et Périmètres d'Intérêt Paysager

L'asbl ADESA a été chargée par la Région wallonne de réviser les périmètres d'intérêt paysager au plan de secteur, réalisés dans les années soixante par le Service du Survey National de l'Administration de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire. Cette révision met en évidence des périmètres d'intérêt paysager et des points de vue remarquables dans l'optique des révisions globales des plans de secteur et de la protection du patrimoine.

Toutes les zones reprises au plan de secteur en Périmètre d'Intérêt Paysager (PIP) se retrouvent également en PIP ADESA. Les Périmètres d'Intérêt Paysager ADESA sont par contre beaucoup plus étendus que ceux du plan de secteur. Ils couvrent une surface de 11.179 ha (contre 5.426 ha au plan de secteur), soit 48 % du territoire.

Il est à noter que sur les 11.179 hectares du territoire en PIP ADESA, une superficie de 222 hectares est reprise en potentiel urbanisable, ce qui représente un peu moins de 2 % de la superficie totale reprise en PIP ADESA.

La nouvelle typologie de l'ADESA différencie des périmètres d'intérêt paysager mais également des points et lignes de vue remarquables (PLVR). Les périmètres d'intérêt paysager (PIP) forment des espaces au sein desquels les éléments du paysage se disposent harmonieusement. Les points de vue (ou lignes de vue) quant à eux, sont des lieux ponctuels d'où l'on jouit d'une vue particulièrement belle. Sur le territoire du Parc naturel du Pays des Collines, on dénombre 176 PLVR.

On notera que certains des points de vues repris dans le cadre de cette recherche n'existent plus ou risquent de disparaître, on constate en comparaison avec la carte du potentiel foncier que certains des points de vues se situent à front de voirie connexe avec une zone potentiellement urbanisable à caractère rural, ou pouvant être situés sur des zones propices au « principe de comblement ».

Pour ces points de vue, des mesures de protection devront être prises selon que l'on se trouve dans la zone rapprochée ou éloignée du point de vue, pouvant aller jusqu'au non aedificandi.

Six critères d'observation ont été retenus en vue d'évaluer la qualité du paysage observé. Pour qu'un paysage soit reconnu de qualité, il n'est pas nécessaire que chacun des six critères donne lieu à une appréciation favorable. Le critère décisif est l'harmonie.

Les six critères sont les suivants :

1. La profondeur de champ ou longueur de vue : selon l'ADESA, pour qu'il existe un paysage, il est indispensable que le champ de vision s'étende au moins à 300 mètres.
2. La variété : celle-ci dépend du nombre d'éléments ou d'ensemble d'éléments en présence et de leur correspondance à la nature du paysage.
3. La dimension verticale : cette dimension est donnée par le relief ou par les éléments verticaux observés dans le paysage.
4. La présence de plans successifs : cette perception résulte de l'agencement du relief ou des diverses masses (bois, hameaux, villages, ..) ou d'autres éléments verticaux présents dans le champ de vision. On distingue généralement trois plans successifs : l'avant-plan, le plan moyen et l'arrière-plan.
5. L'harmonie : elle provient d'une disposition équilibrée des objets et des couleurs.
6. La rareté : il s'agit d'un caractère dont il faut tenir compte dans l'optique d'une démarche de protection et d'aménagement actif du territoire.

Les conclusions de l'analyse paysagère de l'ADESA pour l'ensemble du territoire du Parc naturel du Pays des Collines sont reprises en annexe 12.

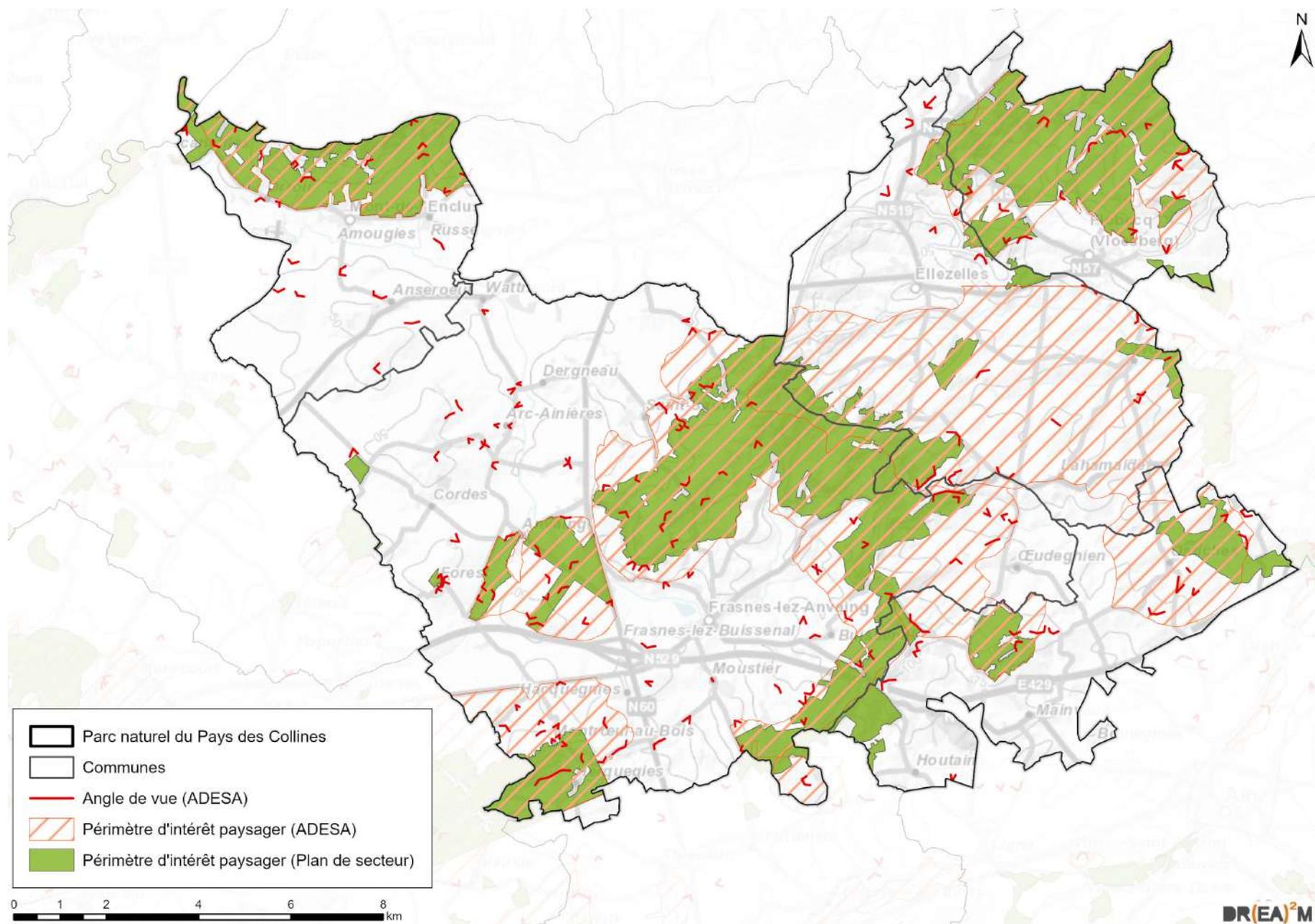


Fig. 92 : Localisation des périmètres d'intérêt paysager et des points et lignes de vue remarquables (Source : SPW - Carto : DR(EA)²M)

ELEMENTS
PHYSIQUES

ELEMENTS
BIOLOGIQUES

ELEMENTS
HUMAINS

Les documents régionaux d'aménagement du territoire

Le Code du développement territorial (CoDT), entré en vigueur le 1er juin 2017, a modifié la terminologie et la valeur des outils d'aménagement du territoire en Wallonie. Suite à cela, les règlements édictés au sein du CWATUP ont été compilés dans le **Guide Régional d'Urbanisme** et ont désormais une valeur indicative.

Le centre de Flobecq et le centre de Frasnes-lez-Buissenal sont concernés par le règlement général sur les bâtisses applicable aux zones protégées en matière d'urbanisme. Il n'existe pas de règlement général sur les bâtisses en site rural dans le Parc naturel.

Le **Schéma de Développement Territorial** (SDT) définit la stratégie territoriale pour la Wallonie. Il oriente les décisions régionales et communales en matière d'aménagement du territoire et d'urbanisme. Il propose des mesures concrètes qui permettent d'optimiser le territoire en maîtrisant l'artificialisation et en luttant contre l'étalement urbain. Il a été définitivement adopté le 25 avril 2024 par le Gouvernement wallon. Il est entré en vigueur en date du 1er août 2024.

Les centralités définies par le nouveau Schéma de Développement Territorial constituent des espaces urbanisés qui concentrent les fonctions de services et d'équipements et disposent d'une bonne accessibilité bas carbone. Ces espaces sont appelés à être renforcés. Les périmètres actuels sont théoriques et peuvent être précisés par les communes via la réalisation d'un Schéma de Développement Communal (SDC) ou d'un SDC « thématique ». Les communes disposent de 6 ans à dater de l'entrée en vigueur du SDT avant que les dispositions de celui-ci ne s'appliquent.

D'une manière générale, le SDC permet aux autorités communales de définir une stratégie territoriale en termes de mobilité, protection des paysages, développement

d'une infrastructure verte, etc. Cette stratégie, traduite en objectifs de développement territorial et d'aménagement du territoire, permet de mieux organiser la répartition entre les différentes activités (résidence, équipements et services, loisirs, économie dont le commerce, ...). En matière d'optimisation spatiale, le SDC - comme le schéma de développement pluricommunal (SDPC) - permet aux communes de fixer elles-mêmes les dispositions relatives à la mise en œuvre du concept d'optimisation spatiale. Elles peuvent ainsi inscrire une trajectoire de réduction de l'étalement urbain et de l'artificialisation ; préciser et cartographier les centralités reprises dans le SDT ; déterminer des mesures guidant l'urbanisation dans et en dehors des centralités ; fixer l'ordre de priorité de mise en œuvre et l'affectation des zones d'aménagement communal concerté. Les autorités communales peuvent dès lors se fixer des balises pour encadrer le développement de leur territoire en optimisant l'utilisation du sol.

En d'autres mots, l'élaboration d'un SDC permet aux autorités communales d'anticiper les opportunités qui se présenteront en se dotant d'une vision globale utile pour encadrer les schémas d'orientation locaux, le guide communal d'urbanisme et les demandes de permis.

Un SDC thématique « optimisation spatiale » se focalise, en termes d'objectifs, sur les composantes de l'optimisation spatiale.

Sur le territoire du Parc naturel du Pays des Collines, 4 centralités villageoises sont recensées à Frasnes-lez-Buissenal, Ellezelles, Flobecq et Amougies. En dehors de ces centralités, les « cœurs excentrés » peuvent être consolidés par une densité adéquate. En dehors de ces centralités et cœurs excentrés, l'urbanisation doit être freinée. Il convient donc de développer de façon différenciée les centralités et les espaces excentrés en tenant compte de leurs atouts et de leurs spécificités.

Les documents communaux d'aménagement du territoire

Pour gérer leur développement territorial, les communes peuvent se doter d'outils ou de compétences particulières, à savoir : un **Schéma de Développement Communal (SDC)**, un **Guide Communal d'Urbanisme (GCU)**, une **Commission Consultative Communale d'Aménagement du Territoire et de Mobilité (CCATM)**, un **Conseiller en Aménagement du Territoire et Urbanisme** pour la commune (CATU).

La commune qui dispose d'un SDC, d'un GCU et d'une CCATM est dite décentralisée en matière d'aménagement du territoire et de l'urbanisme, ce qui lui confère une certaine autonomie en la matière. Elle peut octroyer directement les permis d'urbanisme et d'urbanisation, le cas échéant après consultation de la CCATM.

Aucune commune du Parc naturel ne dispose d'un Schéma de Développement Communal (SDC). Les communes de Frasnes-lez-Anvaing, Ellezelles et Ath disposent d'une CCATM.

Les communes d'Ath, Flobecq, et une grande partie de la commune d'Ellezelles sont concernées par un GCU. Celui de Flobecq concerne l'abattage des arbres et la protection des espaces verts (1986), et celui d'Ellezelles est relatif à la plantation d'arbres à Ellezelles et Wodecq (1983). Celui d'Ath est relatif à l'affichage et la publicité (1987). Ces GCU sont d'anciens règlements communaux d'urbanisme (RCU au CWATUPE) qui sont passés d'une valeur réglementaire à une valeur indicative. Un nouveau GCU est actuellement en cours de rédaction pour la commune d'Ellezelles.

D'autres outils peuvent venir s'ajouter à ceux cités ci-dessus. Ils ne concernent pas directement l'entièreté du territoire communal mais traitent de l'aménagement du territoire d'une zone particulière. Citons, entre autres :

Le **Schéma d'Orientation Local (SOL)** : il reprend l'ancien Rapport urbanistique et environnemental (RUE) et le Plan communal d'aménagement (PCA). Il s'agit d'un document d'orientation qui exprime au minimum, pour toute partie du territoire communal qu'il couvre, les objectifs d'aménagement du territoire et d'urbanisme et qui comprend une carte d'orientation (reprenant le réseau viaire, les infrastructures techniques, les espaces publics et les espaces verts, les affectations, la structure écologique, etc.). Le territoire du Parc naturel compte plusieurs Schémas d'Orientation Locaux (SOL), situés à Mont-de-l'Enclus, Ellezelles, et dans le centre de Frasnes-lez-Buissenal.

Pour répondre à des situations bien précises, des outils d'aménagement opérationnel peuvent également être utilisés par les communes : un **Site à Réaménager (SAR)** est « un bien immobilier ou un ensemble de biens immobiliers qui a été ou qui était destiné à accueillir une activité autre que le logement et dont le maintien dans son état actuel est contraire au bon aménagement des lieux ou constitue une déstructuration du tissu urbanisé ». 6 SAR sont présents dans le Parc naturel, au Sud de Flobecq, proche du centre d'Ellezelles, et dans le centre de Frasnes-lez-Buissenal.

Toutes les communes du Parc naturel, à l'exception de Flobecq, possèdent un **Programme Communal de Développement Rural (PCDR)**. Celui de la commune d'Ath est en cours et un nouveau PCDR est en cours également pour Ellezelles. Un PCDR est le fruit d'une réflexion collective sur l'ensemble des aspects d'une commune rurale : agriculture, économie, emploi, aménagement du territoire, urbanisme, environnement, mobilité, logement, actions culturelles et associatives, ... De cette réflexion naît un programme qui fixe des objectifs à atteindre et des projets concrets à entreprendre dans les villages pour une durée de 10 ans.

ELEMENTS
PHYSIQUES

ELEMENTS
BIOLOGIQUES

ELEMENTS
HUMAINS

En plus de ces outils, les communes peuvent choisir de réaliser des études supplémentaires pour développer leur territoire. Ainsi la commune de Frasnès-lez-Anvaing possède un **Plan Communal de Développement de la Nature (PCDN)**, actif depuis 2012. Le PCDN est un programme d'actions dont le but est de maintenir, développer et restaurer la biodiversité au niveau communal en impliquant les acteurs locaux. A noter que les PCDN ont été remplacés par l'outil BiodiverCité qui permet aux communes de disposer d'un budget globalisé pour réaliser des actions en faveur de la nature.

Au niveau de la mobilité, Frasnès-lez-Anvaing possède un **Plan Communal de Mobilité (PCM)** depuis 2003. Le Parc naturel en lui-même n'est pas concerné par un plan supracommunal de mobilité. Depuis 2009, il existe un schéma d'Accèsibilité et de Mobilité qui couvre toute la Wallonie picarde.

Enfin, la nécessité pour les communes de demander l'avis du Parc naturel existe pour tout projet ayant un impact environnemental ou paysager significatif. Les communes sont toujours, néanmoins, libres de solliciter l'avis du Parc naturel et de décider de toutes formes supplémentaires de consultation.

La **Sous-Commission Aménagement du Territoire et Urbanisme du Parc naturel du Pays des Collines (SCATU)** oeuvre à maintenir l'âme identitaire du Pays des Collines tout en permettant une évolution du bâti dans le respect des nouvelles normes énergétiques et une bonne intégration dans le paysage. Les communes doivent demander l'avis du Parc naturel pour tout projet ayant un impact environnemental ou paysager significatif sur son territoire. Elles peuvent aussi solliciter l'avis du Parc naturel et décider de toutes formes supplémentaires de consultations.

En synthèse, les communes du Parc naturel restent relativement démunies en outils communaux et supra communaux. En effet, les GRU et GCU sont anciens ou en cours d'élaboration, et aucune commune du Parc naturel ne dispose d'un Schéma de Développement Communal (SDC). Suite à l'adoption et l'entrée en vigueur du Schéma de Développement Territorial (SDT), les communes disposent de 6 ans pour élaborer un Schéma de Développement Communal (SDC) ou un SDC « thématique » avant que les dispositions du SDT ne s'appliquent.

Enfin, l'asbl ADESA a classé près de 48 % du territoire en périmètre d'intérêt paysager, et a défini 176 points et lignes de vues remarquables. Cependant, une partie de ces points de vue sont déjà refermés suite à l'urbanisation, et d'autres pourraient suivre. Tout comme les points de vue, certains périmètres d'intérêt paysager ADESA pourraient être menacés par l'urbanisation. Des mesures de protection doivent être prises.

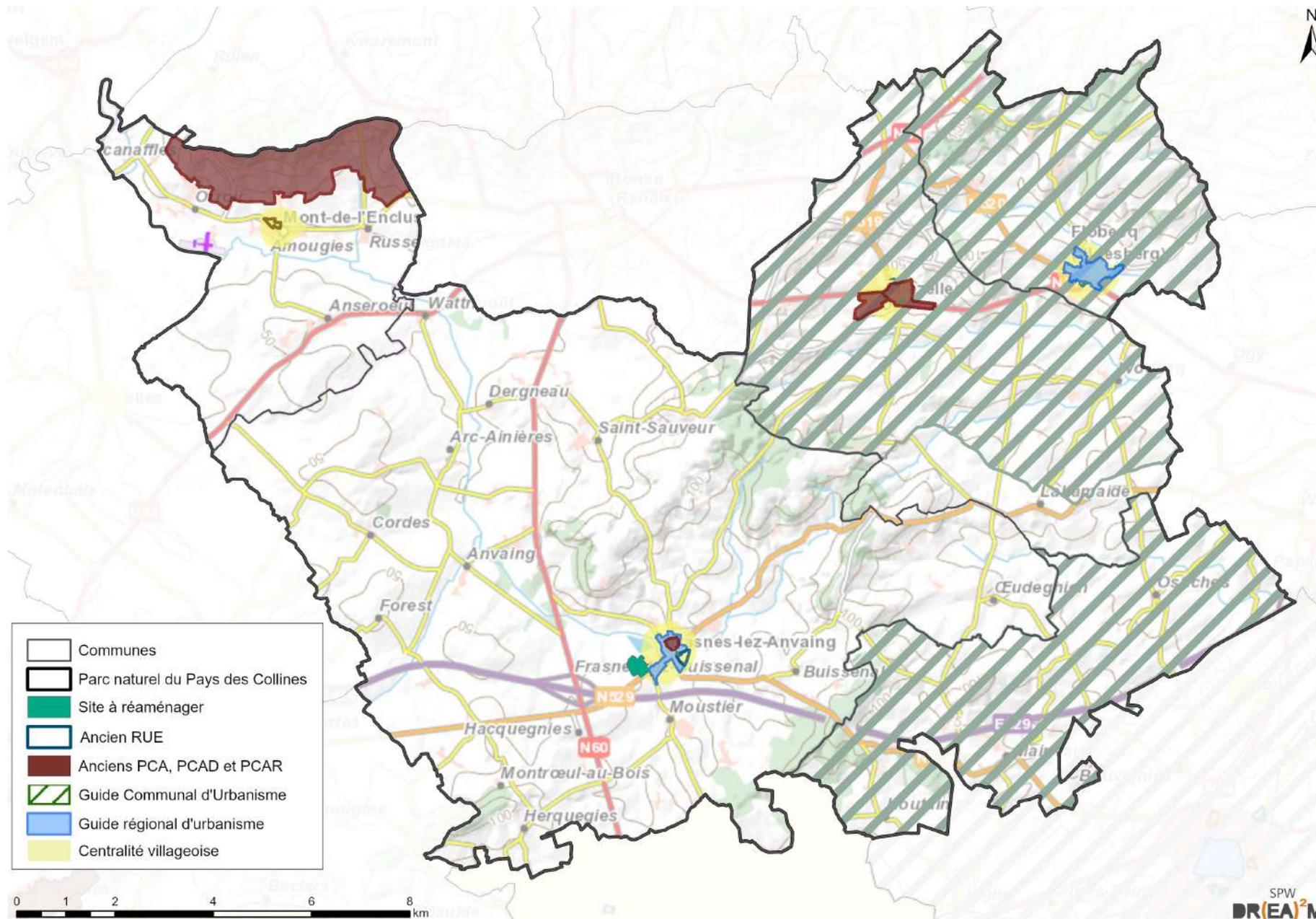


Fig. 93 : Outils d'aménagement du territoire (GRU, GCU, SOL, SAR) sur le territoire du Parc naturel (Source : SPW-DGO4, IGN – Carto : DR(EA)²M)

ELEMENTS
PHYSIQUES

ELEMENTS
BIOLOGIQUES

ELEMENTS
HUMAINS

2.4.11 Le patrimoine architectural et monumental

Il existe **13 monuments classés** dans le Parc naturel du Pays des Collines, dont un monument classé exceptionnel (Mausolée d'Oultremont, dit aussi Chapelle Notre-Dame du Refuge à Houtaing). Le Parc naturel regroupe également **9 sites classés et 2 périmètres de protection**.

A cela s'ajoutent les **biens repris à l'Inventaire du Patrimoine Immobilier et Culturel (IPIC)**.

Ces biens sont repris dans le tableau ci-dessous (biens classés uniquement) et localisés sur la figure ci-contre.

Monument classés	Localisation	Arrêté de classement
Le mausolée d'Oultremont, dit aussi Chapelle Notre-Dame du Refuge (M) ; ancien Hospice « Refuge Saint-Clément », mur de clôture et pièce d'eau ou « abreuvoir » (EA);	Dans le village d'Houtaing	23/07/1993
Façades et toitures du Château de la Berlière	À l'Est du village d'Houtaing	29/08/1994
Moulin dit « Blanc Moulin »	Dans le village d'Ostiches	20/04/1982
Eglise Saint-Pierre-aux-Liens	Au centre d'Ellezelles	02/12/1959
Moulin du « Chat sauvage »	À l'Ouest d'Ellezelles	30/11/1960
Chapelle Notre-Dame de la Paix, à Padraye	À l'Est d'Ellezelles	09/10/1980
La roue hydraulique du Moulin de Mouflu	A l'Est de Wodecq	29/08/1990
Eglise Saint-Luc	Au Sud de Flobecq	23/06/1943
Chapelle Sainte-Anne	Rue Sainte-Anne à Flobecq	18/08/1982
Château de Lannoy : façades et toitures du château et de ses dépendances, salle à manger et cheminée gothique du hall d'entrée	Drève du Château, Anvaing	27/09/1972
Eglise Saint-Georges	Cordes	17/07/1978
Moulin à vent en bois dit « Moulin Müen », également appelé « Valentin »	Au Nord de Saint-Sauveur	24/07/1944
Ferme : tour-porche et deux annexes adjacentes qui flanquent la tour (façades et toitures)	Au Sud-Est d'Orroir (place d'Orroir), Mont-de-l'Enclus	20/05/1985

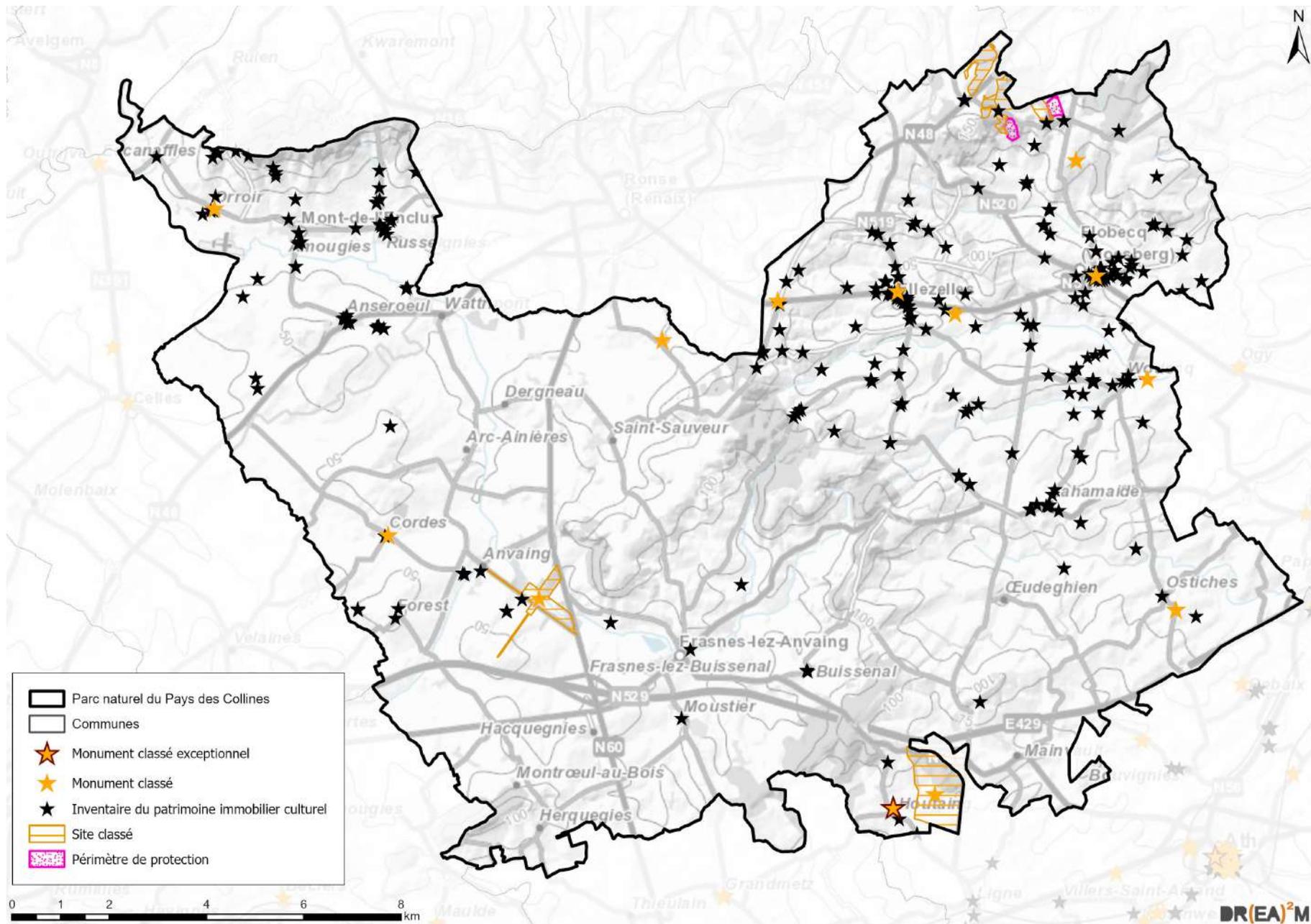


Fig. 94 : Localisation des monuments et sites classés (Source : SPW – Carto : DR(EA)²M)

ELEMENTS
PHYSIQUES

ELEMENTS
BIOLOGIQUES

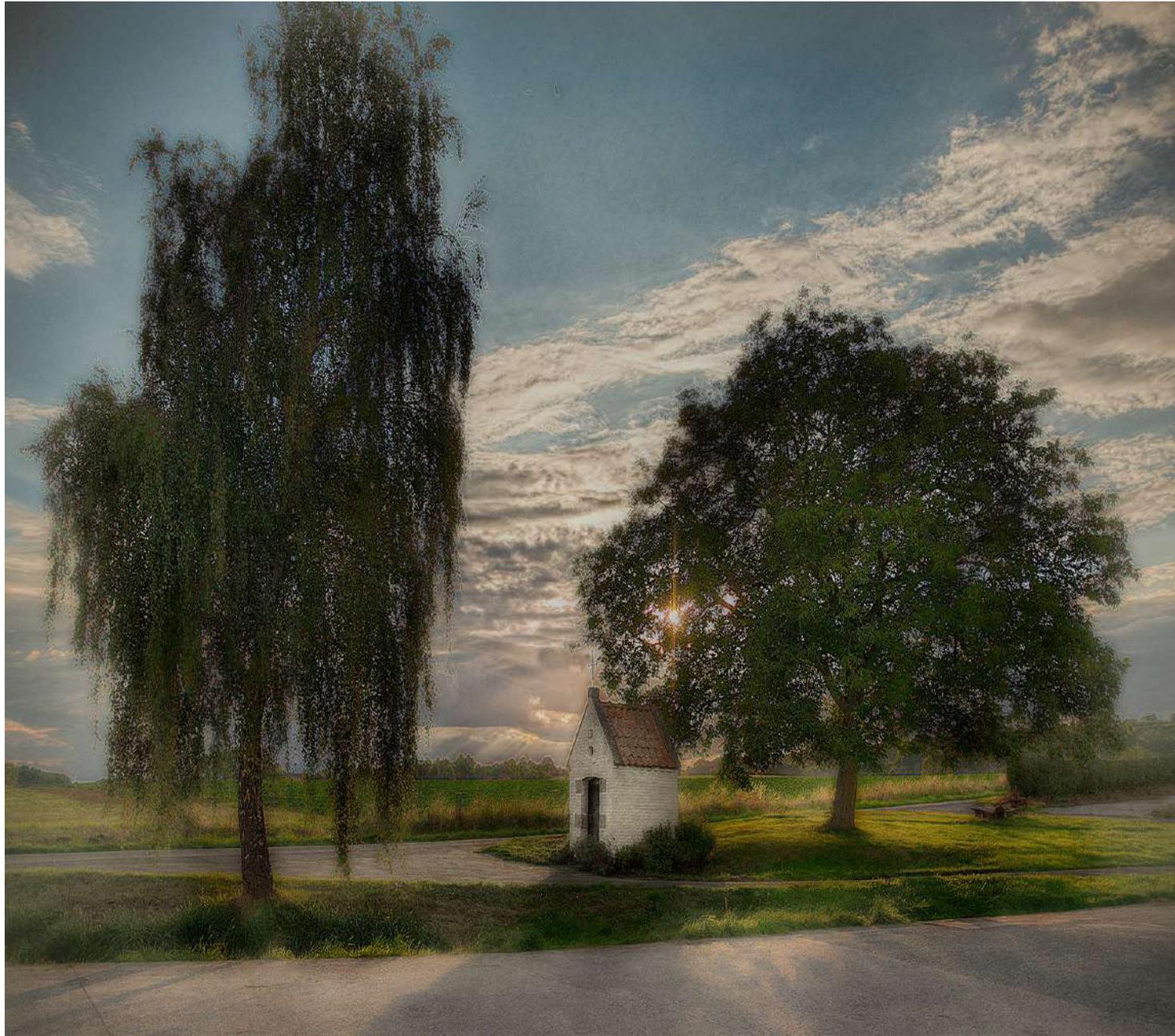
ELEMENTS
HUMAINS

Site classé	Localisation	Arrêté de classement
Parcelle englobant la Chapelle Notre Dame du Refuge (ou Mausolée d'Oultremont)	Dans le village d'Houtaing	23/07/1993
Ensemble formé par le Château de la Berlière, la drève, le jardin français, l'étang, la ferme et le parc	À l'Est d'Houtaing	13/01/1977
Ensemble formé par le moulin du Chat sauvage et ses abords	À l'Ouest d'Ellezelles	04/10/1974
Ensemble formé par la Chapelle Notre Dame de la Paix et ses abords	À l'Est d'Ellezelles	09/10/1980
Parc du Château de Lannoy	Drève du Château, Anvaing	27/09/1972
Site du Queneau	À l'Ouest de Flobecq	21/11/1983
Bois de la Besoche	Au Nord de Flobecq	07/10/1985
Les parcelles boisées aux lieux-dits « La Houppé » et « Mont de Rhodes »	Au Nord de Flobecq	14/10/2010
Parcelles dénommées « Bois de Pottelberg » au lieu-dit « La Houppé »	Au Nord de Flobecq	14/07/1988

Zone de protection	Localisation	Arrêté
La roue hydraulique du Moulin de Mouflu	A l'Est de Wodecq	29/08/1990
Les parcelles boisées aux lieux-dits « La Houppé » et « Mont de Rhodes »	Au Nord de Flobecq	14/10/2010

La Wallonie est couverte également par un **Inventaire du Patrimoine Immobilier et Culturel (IPIC)**. Cet inventaire regroupe les anciens inventaires du patrimoine monumental, réalisé entre 1973 et 1997, et du patrimoine architectural et territoires de Wallonie, réalisé entre 1998 et 2011. Il est en cours d'actualisation, et sur les communes constituant le Parc naturel, celles de Mont-de-l'Enclus, Ellezelles et Flobecq ont été actualisées, les autres doivent encore l'être. L'inscription d'un bien à l'inventaire lui reconnaît une qualité patrimoniale au niveau local, et a pour objectif la connaissance, la protection et la gestion des biens inscrits, ainsi que la sensibilisation du public. Au sein de cet inventaire, le Parc naturel du Pays des Collines compte actuellement 239 biens. Il s'agit de bâtiments ou ensembles de bâtiments, fermes, églises, monuments commémoratifs, chapelles, châteaux, villas, granges, usines.

C'est ainsi qu'aux côtés du patrimoine rural bâti (fermes, églises, châteaux, villas, granges) s'ajoutent d'autres éléments également dignes d'intérêt (chapelles, girouettes, moulins, calvaires, monuments commémoratifs,...). Ils constituent le « petit patrimoine », héritage qu'il est nécessaire de transmettre aux générations suivantes car c'est l'image d'une région avec ses racines, ses repères et ses valeurs culturelles propres.



**ELEMENTS
PHYSIQUES**

**ELEMENTS
BIOLOGIQUES**

**ELEMENTS
HUMAINS**

Fig. 95 : Chapelle, Géron - Flobecq (Source : Houman

2.4.12 L'architecture au sein des paysages du Parc naturel

Le Parc naturel du Pays des Collines, c'est une succession de villages et hameaux éparpillés dans un paysage de vallons et de bocages.

C'est aussi un cadre de vie de qualité au sein duquel le souci de conservation du patrimoine paysager et architectural – relativement bien préservé – a abouti en 1997 à la reconnaissance du statut de Parc naturel pour la région, avec une volonté commune de préserver le patrimoine naturel, rural et culturel.

La sauvegarde de ce patrimoine, c'est-à-dire le maintien de la mémoire collective, passe par sa restauration et/ou sa réaffectation.

Pour bien restaurer ou réaffecter le bâti, il est indispensable de bien le connaître, de bien le comprendre.

En termes d'aménagement du territoire et d'urbanisation cohérente, il s'agit aussi de maintenir une âme urbanistique identitaire du Parc naturel du Pays des Collines, qui s'exprime par le respect du bâti traditionnel.

Il faut aussi veiller à concilier les projets d'architecture contemporaine qui répondent à des besoins et des exigences de la société actuelle. Au-delà de la conciliation des types d'architectures traditionnelle et contemporaine dans le paysage, l'adaptation même à la vie contemporaine d'une ancienne bâtisse est en soi un défi car les aménagements doivent se faire dans le respect de ce qui existe tout en permettant l'évolution et la valorisation du bâtiment.

Le Pays des Collines subit une « évolution » du type d'habitat, parfois liée aux normes énergétiques mais également à cause de l'attrait pour la région et sa facilité d'accès (autoroute). On observe un étalement en rubans au départ de hameaux (très nombreux).

Cet étalement en rubans est à éviter pour préserver l'identité urbanistique des villages et hameaux du Parc naturel.

Ce qui subsiste de l'habitat ancien (petites fermes ou maisons basses style chaumières) ne remonte guère au-delà du milieu du 18^{ème} siècle, pour l'essentiel l'habitat ancien date du 19^{ème} siècle. Au sein du Parc naturel du Pays des Collines, l'habitation rurale traditionnelle de base est le plus souvent une maison basse (un seul niveau) de modeste dimension, développée en longueur sous une toiture unique dont la planéité renforce l'impression d'horizontalité de l'ensemble.

Le volume :

Volume unique bas et allongé, petits ensembles aux volumes diversement disposés, grands quadrilatères...l'habitat rural du Pays des Collines se présente sous des formes variées.

Le volume type de la région est parallélépipédique, développé en longueur et de profondeur réduite. Il est cadré par deux murs pignons, autrefois débordants sur la toiture.

L'étalement est le plus souvent préféré au surhaussement, il est très rare que la maison soit augmentée d'un étage.

La toiture:

La toiture la plus courante est constituée de deux versants très inclinés (on observe dans la région des inclinaisons entre 45° et 55°) recouverts de tuiles rouges-orangées.

La tradition constructive a conservé cette forte inclinaison de toiture bien après que la tuile ait remplacé le chaume sur une grande majorité des toitures.

La forte inclinaison du toit est parfois modérée par un adoucissement de la pente : le coyau (mouvement de redressement de la pente de toiture à sa base).

Les pignons sont dits « débordants » quand ils dépassent de la toiture et encadrent celle-ci. Ce dispositif protégeait la toiture de la pluie et de la force du vent lorsqu'elle était recouverte de chaume. Ces pignons ont quelques fois été conservés avec leur débordement, malgré le remplacement de la couverture originelle par de la tuile.

Dans la cour de certaines fermes, on observe de larges débordements de toiture (jusqu'à un mètre) le long des dépendances. Ces débordements permettent une circulation à sec sur le trottoir qui est ainsi protégé de la pluie. Présents sur des dépendances, ces débordements sont inexistant sur le corps de logis.

La planéité du toit est parfois interrompue par la présence d'une lucarne passante qui prend appui sur le mur porteur, en faisant saillie sur la toiture elle permet l'éclairage ou l'accès à l'étage des dépendances.

Aujourd'hui, ce sont des tuiles dites aussi « pannes » qui sont présentes sur la majeure partie des toits. Leur tonalité orange est nuancée par des variations chromatiques (production artisanale combinée au vieillissement naturel du matériau). Dans la région, la tuile traditionnelle la plus couramment utilisée possède un profil en "S" horizontal.

Dans le Parc naturel du Pays des Collines, l'ardoise est un matériau d'exception qui est réservé à la couverture des bâtiments remarquables.

Forte inclinaison et planéité sont deux caractéristiques principales de la toiture au Pays des Collines.



Fig. 96 : Implantation du volume, 2019 (Source : DR(EA)²M)



Fig. 97 : Toiture en tuile rouge, 2019 (Source: Parc naturel)

ELEMENTS
PHYSIQUES

ELEMENTS
BIOLOGIQUES

ELEMENTS
HUMAINS

Les matériaux de parement

Les matériaux les plus souvent utilisés dans l'habitat traditionnel rural sont issus des ressources du milieu environnant.

Très présente dans le sous-sol de la région, l'argile est à l'origine de la prédominance de la brique de terre cuite comme matériau de construction (matériau originellement de facture artisanale, la brique sera produite industriellement à partir du 19^{ème} siècle).

Afin de protéger la brique de l'humidité, la maison est parfois blanchie à la chaux. Un goudronnage du bas des murs protège ceux-ci des éclaboussures de l'eau s'écoulant du toit.

Aujourd'hui oubliée, la technique du pan de bois et torchis a été très employée dans la région jusqu'au début du 20^{ème} siècle. Généralement, un soubassement en maçonnerie assure une assise plus solide aux murs de la bâtisse et une protection contre les dégradations dues à l'humidité. Dans ce type de construction, le torchis est retenu par un réseau de branchages entrelacés (le clayonnage) puis lissé et recouvert d'un enduit de protection.

Dans le Parc naturel du Pays des Collines, l'utilisation de la pierre calcaire pour les murs est exceptionnelle.

L'habitat caractéristique est constitué de murs de brique rouge/brun, apparente ou blanchie à la chaux.

L'organisation spatiale des bâtiments agricoles

Nombre de petites fermes (tri cellulaires) sont devenues des habitations unifamiliales ; certaines fermes moyennes (en quadrilatère) ont subsisté et continuent l'exploitation agricole. Seules quelques grosses fermes existent et ont chacune une histoire particulière (dépendant souvent d'abbayes : de Cambron, ferme de Cambroncheau à Wodecq) ;

Le logis initial de la ferme était au départ constitué essentiellement d'une cellule principale faisant fonction

d'habitation, dispositif minimal prolongé d'une « remise » destinée en général à servir d'étable.

Ce logis de base peut être implanté parallèlement ou perpendiculairement à l'espace rue.

A cette combinaison bi-cellulaire (logis + étable) peut s'ajouter une troisième cellule : la grange. Volume le plus souvent indépendant – ses fonctions exigent une hauteur de murs différente, la grange va, par son implantation perpendiculaire ou parallèle au logis, déterminer le type de disposition de l'ensemble.

L'implantation du logis par rapport à la voirie est déterminante pour le traitement qui sera réservé aux abords de la ferme.

En ce qui concerne les petits ensembles, les abords sont le plus souvent traités avec simplicité : une zone ouverte sur l'espace rue, une clôture basse.

Quand la taille de l'exploitation le nécessite, les trois volumes sont clairement individualisés.

Dans ce cas, habitat, étable et grange occupent des ailes différentes et l'espace ainsi cerné est réservé à la cour. On obtient alors une disposition en U plus ou moins symétrique. Les trois ailes sont généralement non jointives puisqu'elles résultent d'une succession d'ajouts.

Enfin, si la multiplication des fonctions exige un nouvel agrandissement, l'ensemble bâti aboutira au plan en quadrilatère, résultat de l'ajout d'une aile à rue qui pourra accueillir bûcher, fournil ou autres éléments annexes.

L'aile à rue qui clôt l'ensemble ne fait pas systématiquement l'objet d'une construction. Elle peut être laissée ouverte ou fermée par une grille et parfois un muret.

Traditionnellement, le Pays des Collines comporte une majorité de petites et moyennes exploitations, les grosses fermes en carré étant plus rares.

De nos jours et même si le bâti agricole ancien persiste majoritairement, suite à l'évolution des pratiques agricoles et

la taille imposante des machines, la nécessité de construire des bâtiments agricoles plus spacieux influence fortement le nouveau bâti : aux granges anciennes, devenues trop exigües, sont construits maintenant des hangars souvent volumineux ; les matériaux utilisés sont, pour les parements, des panneaux en béton couverts de silex lavé brun, et pour les toitures, des panneaux ondulés de teinte rouge-brun, ainsi que des panneaux translucides pour l'apport de lumière naturelle.

Les bâtiments agricoles d'aujourd'hui répondent avant toute chose à des critères fonctionnels et économiques plutôt qu'à des préoccupations architecturales. Etant donné que l'activité agricole a sa place dans les paysages du Parc naturel, il est préférable d'avoir dès le début du projet le souci d'intégrer le bâtiment dans son environnement plutôt que de devoir le cacher à postériori !

Un choix judicieux de localisation, d'implantation, de volumes et de matériaux permettra d'atténuer la présence des bâtiments dans le paysage sans qu'il soit nécessaire de les camoufler, par exemple, ultérieurement par des plantations.

Exemple : on évitera l'implantation sur des lignes de crêtes (car visible de partout) ou dans les fonds de vallée (vue plongeante) ; on essaiera dans la mesure du possible de respecter le relief naturel du terrain ; on tiendra compte du contexte bâti existant ; on privilégiera une volumétrie simple ; on choisira des matériaux en harmonie avec les bâtiments existants et dans des teintes neutres !

L'intégration paysagère d'un bâtiment agricole peut aussi passer par le traitement du végétal, lequel assure une liaison entre le bâtiment et le paysage : on privilégiera l'utilisation d'espèces indigènes et adaptées au type de sol. Il ne s'agit pas de camoufler le bâtiment mais bien de l'accrocher au paysage !

Quelle que soit la localisation choisie, la présence d'anciens bâtiments à caractère patrimonial requiert une attention particulière.



Fig. 98 : Bâti en torchis, 2019 (Source : DR(EA)²M)



Fig. 99 : Ancienne petite ferme en brique rouge, 2019 (Source : Parc naturel)

ELEMENTS
PHYSIQUES

ELEMENTS
BIOLOGIQUES

ELEMENTS
HUMAINS



Fig. 100 : Bâti en briques rouge avec badigeon blanc, 2019
(Source : Parc naturel)



Fig. 102 : Bati agricole, 2019 (Source : Parc naturel)

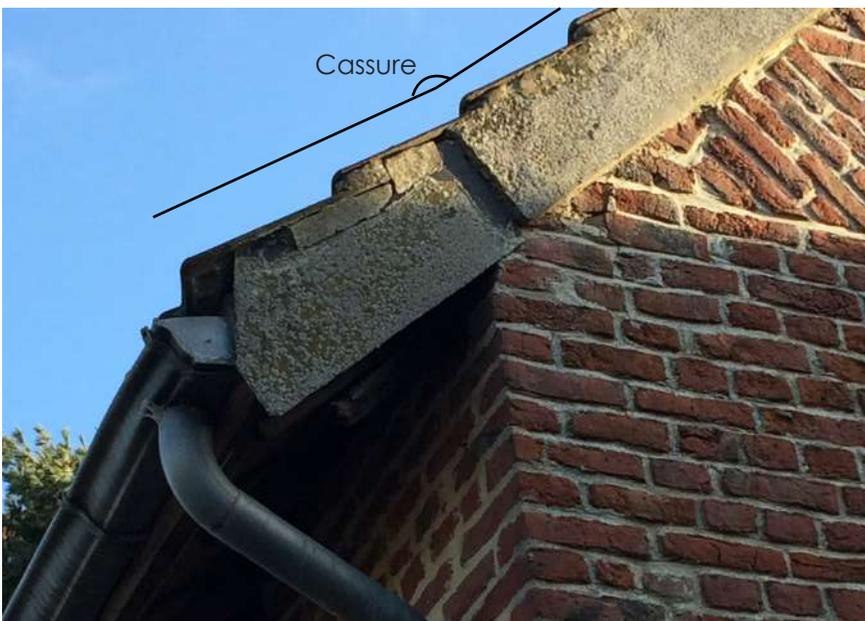


Fig. 101 : Le coyau, 2019 (source : Parc naturel)



Fig. 103 : Tuile en "S", 2019 (Source : Parc naturel)



Fig. 104 : Ferme picarde, 2019 (Source : Parc naturel)



Fig. 106 : Toit de chaume, 2019 (Source : DR(EA)²M)



Fig. 105 : Disposition en épis des briques à la pointe du pignon, 2019 (Source : Parc naturel)



Fig. 107 : Eglise de Cordes en pierre bleue, 2019 (Source: Google)

ELEMENTS
PHYSIQUES

ELEMENTS
BIOLOGIQUES

ELEMENTS
HUMAINS



Fig. 108 : "L'habitant"-(Source: Dimitri Delhaye)

Synthèse des éléments humains : les éléments humains dans le Parc naturel du Pays des Collines ont évolué au fil du temps pour amener à la situation actuelle. Tous ces éléments, qu'ils soient caractéristiques de la population ou outils planologiques ou de droit, ont une influence sur le territoire du Parc naturel et sur l'occupation du sol.

De par son statut rural, le Parc naturel possède une densité de population inférieure à la moyenne de la Wallonie. Cette population n'augmente pas aussi vite que dans le reste de la région, le solde naturel est en effet négatif, et n'est que très légèrement compensé par le solde migratoire.

Cette population se révèle posséder une qualité de vie assez élevée comparée au reste de la Wallonie. En effet, la part des ménages de type isolé ou monoparental est plus faible au sein du Parc naturel, et les données socio-économiques y sont favorables (peu de chômage, bon taux d'emploi, et revenus élevés), bien que l'offre en emploi à l'intérieur du Parc naturel soit assez faible.

Comme dans le reste de la Wallonie, le prix du logement a tendance à augmenter, et il est déjà supérieur au sein du Parc naturel. Ces logements sont pour la plupart de type ouvert, et assez anciens. La tendance à la rénovation se fait d'ailleurs bien sentir au sein du territoire. A l'inverse, l'offre en appartement y est très faible, ce qui pourrait poser un problème au vu de l'évolution des ménages, de plus en plus nombreux et petits.

Cette évolution future de la population, également marquée par un vieillissement généralisé, pourra également poser des difficultés au niveau de l'offre en services (accueil préscolaire, écoles et maisons de repos), qui devront être suffisants pour satisfaire aux nouveaux besoins.

Le réseau routier confère au Parc naturel une accessibilité importante vers les pôles voisins. Mais c'est le réseau des chemins et des sentiers qui est le véritable atout du territoire. RAVeL, GR, et circuits balisés permettent de se promener de différentes manières à travers le Parc naturel.

Ces derniers constituent une partie importante de l'offre touristique du Pays des Collines (dont une partie significative est en lien avec le paysage), et viennent s'ajouter aux différents points d'intérêt touristiques présents sur le territoire, de même que les nombreuses entreprises actives dans le secteur de l'Horeca.

L'occupation du sol sur le territoire est régulée par des outils légaux, tels que le plan de secteur. Ce dernier classe la majeure partie du Parc naturel en zone non urbanisable (91,7 %), et plus particulièrement en zone agricole, ce qui veut dire que 8,7 % du territoire du Parc naturel peuvent être urbanisés. D'autres documents légaux limitent eux aussi l'impact de l'homme sur le territoire et la façon dont cet impact peut être réalisé mais ils sont peu nombreux.

Tous ces éléments, humains et légaux, accompagnés des éléments physiques qui ont façonné le territoire, amènent à une occupation du sol majoritairement agricole, avec peu de forêt et de surfaces artificialisées, ce qui définit le paysage actuel du Parc naturel du Pays des Collines.

2.5 Le paysage et les aires paysagères

2.5.1 Introduction

Nous avons vu que le Parc naturel du Pays des Collines était repris dans l' « ensemble paysager de la plaine et du bas-plateau limoneux hennuyer ». Cet ensemble paysager présente un relief de plaine et de bas-plateau, ponctué par les collines de la bordure sud de la Flandre. L'occupation du sol est dominée par les cultures.

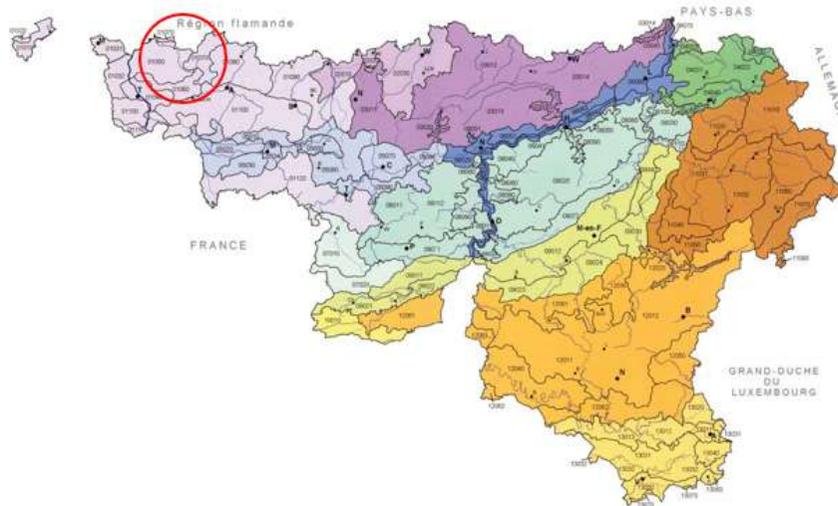


Fig. 109 : carte des ensembles paysagers
(Source : CPDT, 2004)

Cet ensemble paysager se subdivise en territoires paysagers qui eux même se subdivisent en « Aires Paysagère » .

Le Parc naturel du Pays des Collines s'étend sur 5 territoires paysagers (voir point 2.1 Introduction, présentation générale du territoire) et est concerné par 9 aires paysagères.

Les aires paysagères constituent des portions du territoire dont la singularité est fonction de caractéristiques similaires propres à celles-ci. Ces aires paysagères se différencient par les formes, l'organisation, la dynamique et l'enchaînement des éléments physiques, naturels et humains.

Le territoire du Parc naturel du Pays des Collines est concerné par les **9 aires paysagères** suivantes ;

- Les Monts scaldiens ;
- La Plaine de la Rhosnes ;
- La Campagne agricole de Celles ;
- La Campagne agricole d'Anvaing ;
- Les Collines tournaisiennes ;
- Les Collines agricoles et boisées Nord Hennuyeres ;
- Le Bas plateau agricole d'Ath ;
- Les Vallonnements agricoles des affluents occidentaux de la Dendre ;
- La Plaine septentrionale de l'Escaut.

Dans ce chapitre, nous examinerons les éléments du paysage (milieu physique, milieu biologique et milieu anthropique) qui constituent les composants essentiels qui permettent de comprendre la formation des structures paysagères. Celles-ci constituent les traits caractéristiques du paysage et permettent d'identifier et de caractériser les aires paysagères.

La légende des cartes IGN utilisées pour illustrer les éléments paysagers pour chacune des aires paysagères est reprise en début de chapitre.

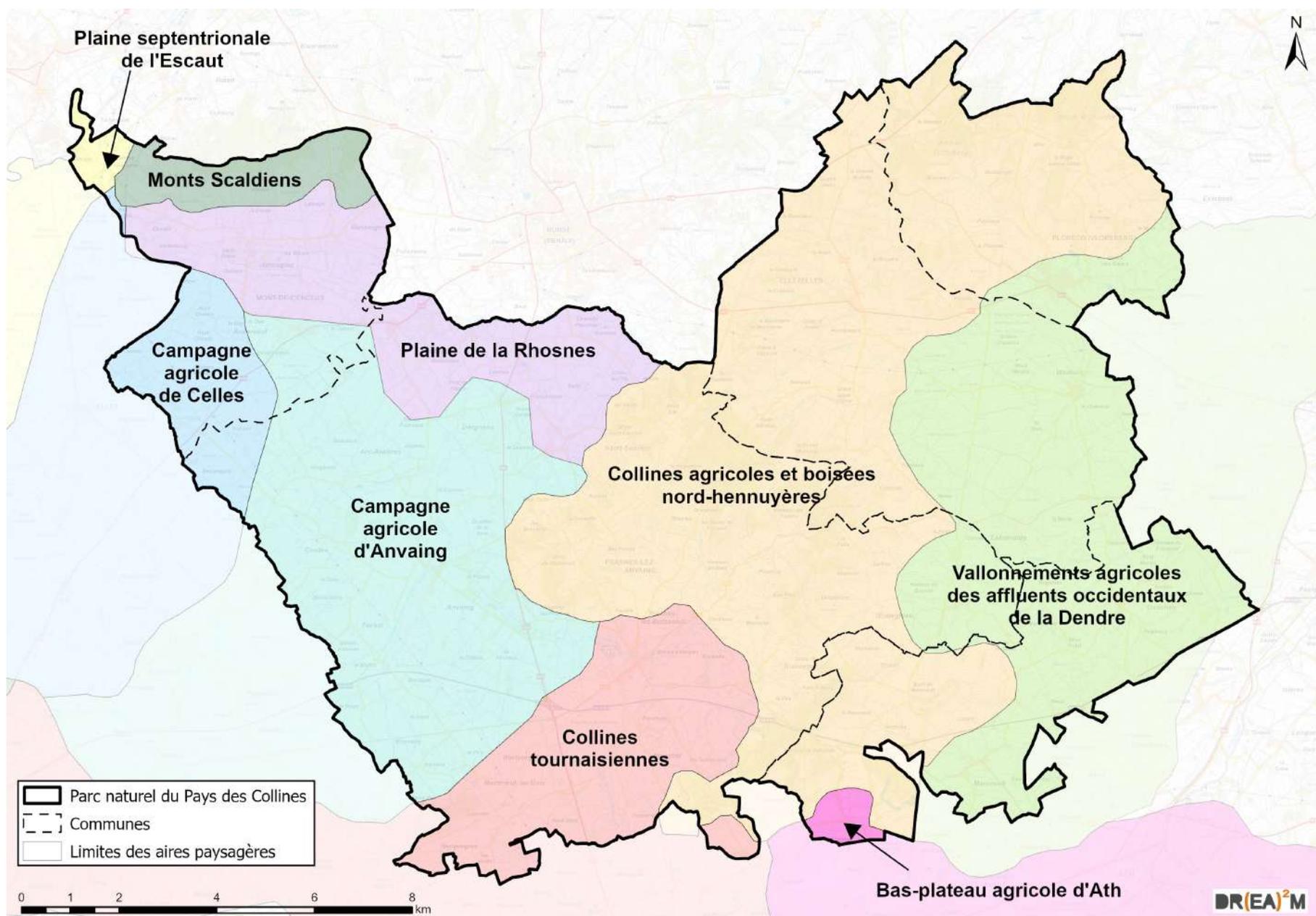


Fig. 110 : Carte des aires paysagères sur le territoire du Parc naturel du Pays des Collines (Source : CPDT 2021 – Carto : DR(EA)²M)

ELEMENTS
PHYSIQUES

ELEMENTS
BIOLOGIQUES

ELEMENTS
HUMAINS

PAYSAGES

LEGENDE IGN :

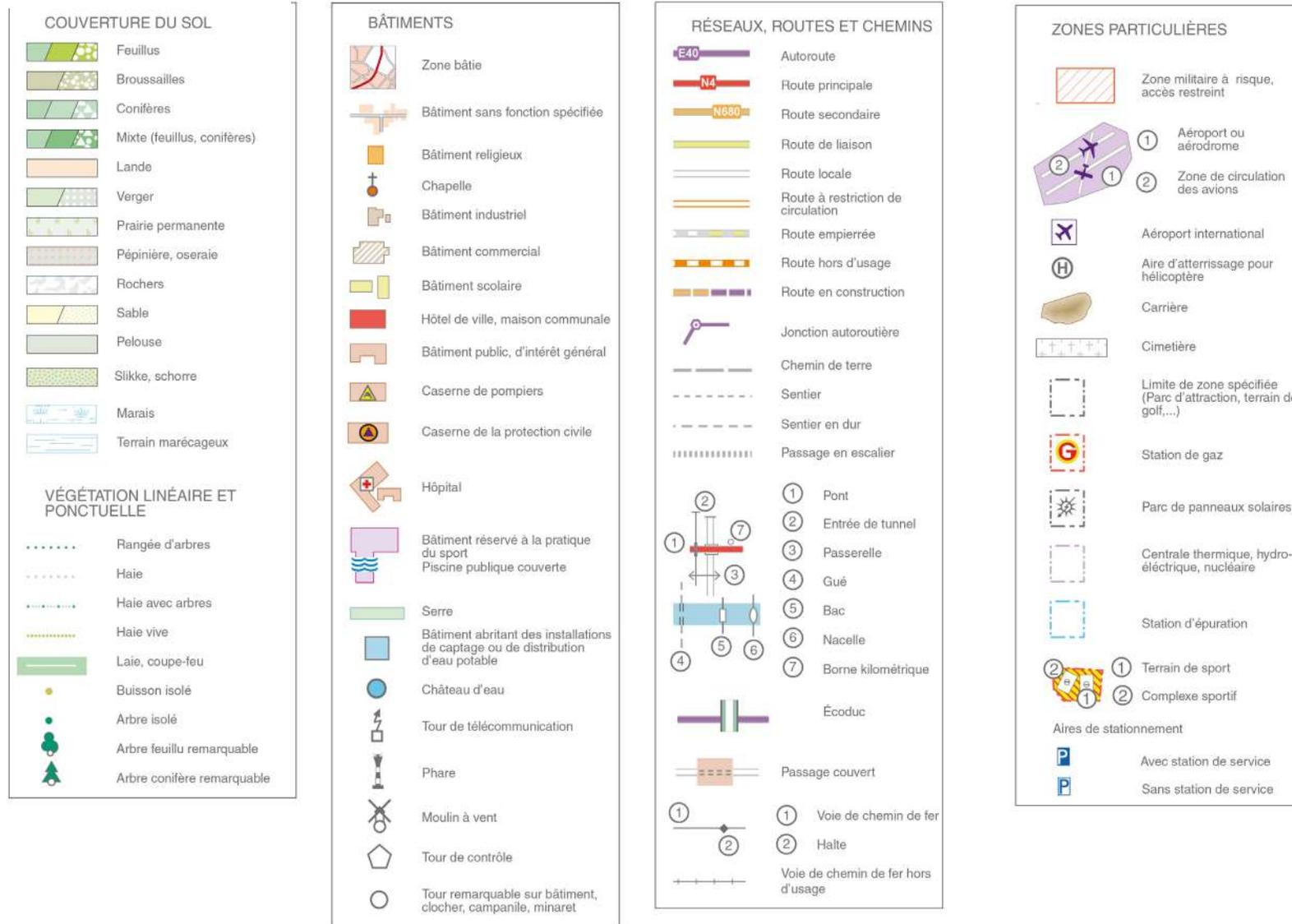


Fig. 111 : Légende carte IGN - partie 1 (Source : IGN)

**ELEMENTS
PHYSIQUES**

**ELEMENTS
BIOLOGIQUES**

**ELEMENTS
HUMAINS**

PAYSAGES

CONSTRUCTIONS, OBJETS DIVERS

- Construction ouverte avec toit
- Construction particulière non spécifiée
- Tour de refroidissement
- Silo, réservoir de stockage
- Installation pour l'eau potable
- Monument non religieux
- Monument religieux
- Ruines
- Belvédère, tour d'observation
- Cheminée élevée
- Antenne (radar, parabolique)
- Fanal
- Pylône de télécommunication
- Pylône non spécifié
- Roue à aubes
- Éolienne
- Torchère industrielle
- Stade
- Tribune (a)
- Transport par câble
- Bande transporteuse
- Rail d'une grue mobile
- Canalisation
- Talus revêtu
- Mur de soutènement
- Mur
- Aqueduc

FIGURES DU TERRAIN

- Courbe de niveau maîtresse
- Courbe de niveau ordinaire
- Courbe de niveau intercalaire
- Point coté en mètres
- Levée de terre
- Talus
- Abrupt
- Dunes
- Tumulus
- Terril
- Entrée de grotte

DONNÉES ADMINISTRATIVES

- Limite d'État
- Limite de région
- Limite de province
- Limite d'arrondissement
- Limite de commune
- Borne frontière
- Centre de commune
- Centre de section de commune

RÉSEAU ÉLECTRIQUE HAUTE TENSION

- Ligne à haute tension
- Pylône à haute tension
- Station de transformation

HYDROGRAPHIE DÉTAILS TOPOGRAPHIQUES LIÉS À L'HYDROGRAPHIE

- ① Grand cours d'eau ou canal
- ② Petit cours d'eau
- ③ Cours d'eau intermittent
- ④ Pièce d'eau (lac, étang,...) permanente
- ⑤ Pièce d'eau non permanente
- ⑥ Cale sèche
- ⑦ Écluse
- ⑧ Ascenseur à bateaux
- ⑨ Barrage régulateur, vanne
- ⑩ Siphon
- ⑪ Dalot, ponceau
- ⑫ Barrage de retenue,
- ⑬ Structure sur pilotis
- ⑭ Brise-lame
- ⑮ Source, résurgence
- ⑯ Puit, perte, captage
- ⑰ Borne kilométrique

TOPONYMIE

NAMUR
Chef-lieu de région, de province

TOURNAI
Chef-lieu d'arrondissement administratif

EUPEN
Commune

Louveigné
Section de commune

Dommartin
Village, hameau

Les Piges
Quartier urbain secondaire, petite cité

les Comognes
Lieu-dit

FORÊT DE SOIGNES
Forêt

Fagne de Polleur
Bois, fagne, lande



Fig. 112 : Légende carte IGN - partie 2 (Source : IGN)

2.5.2 Aire Paysagère : « La Plaine septentrionale de l'Escaut »

L'aire de la « Plaine septentrionale de l'Escaut » est définie par un paysage au relief plat. Elle s'étire sur les rives gauche et droite de l'Escaut, depuis les faubourgs de Tournai jusqu'à la Région flamande. (Source : CPDT, 2021). Seule une toute petite partie de cette aire paysagère est reprise au sein du territoire du Parc naturel du Pays des Collines.

Les quelques hectares repris au sein du Parc naturel présentent un relief plat incisé par la Rhosnes et l'Escaut ainsi que les anciennes lignes de chemin de fer 83 (Courtrai-Renaix) et 85 (Herseaux - Leupegem(Audenarde)).

Les éléments du paysage :

- **Milieu physique** : relief plat parcouru par la Rhosnes et l'Escaut.

- **Milieu biologique** : présence de pâtures et cultures, quelques petits boisements principalement situés en zone humide et composés d'essences hydrophiles, présence de cordons boisés le long des tracés des anciennes lignes de chemin de fer, de la Rhosnes et du bras mort de l'Escaut.

- **Milieu anthropique** : absence de noyau villageois, bâti essentiellement résidentiel et de type pavillonnaire, anciennes fermes réaffectées à l'habitat, quelques hangars industriels aux abords des fermes encore en activité ou accueillant de petites entreprises locales. Le bâti s'est développé sous la forme de petits hameaux disséminés au pied du Mont de l'Enclus (l'Alouette), aux abords de la ligne de chemin de fer et de la voirie (Dèflière) ainsi qu'en bordure d'Escaut (Rivage). Présence des anciennes lignes de chemin de fer et des lignes à haute tension provenant de la centrale de Ruien toute proche.



Fig. 113 : Vue depuis la Rue du Rivage en direction de l'Escaut
(Source : Google maps - 2010)

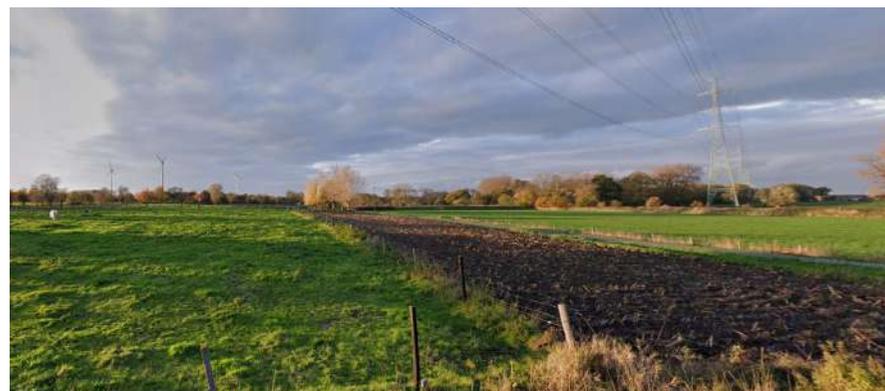


Fig. 114 : Vue depuis la Rue Deflière en direction de l'Escaut
(Source : Google maps - 2022)



Fig. 115 : La Rhosnes, vue depuis la rue Deflière
(Source : Google maps - 2022)

2.5.3 Aire Paysagère : « Les Monts scaldiens »

La partie wallonne du Mont-de-l'Enclus et le Mont-Saint-Aubert forment l'aire des Monts scaldiens (ce dernier n'est pas repris au sein du Parc naturel du Pays des Collines). Le versant wallon du Mont-de-l'Enclus qui se situe entre les bas-plateaux limoneux et la Flandre sablo-limoneuse, présente un relief de collines dont les pentes à prairies et boisements contrastent avec les paysages agricoles de la plaine et du bas-plateau. (Source : CPDT, 2021). Cette aire paysagère s'étend sur le Mont-de-l'Enclus.

Les éléments du paysage :

- **Milieu physique** : relief de collines, pentes relativement importantes et sommet arrondi. La présence d'une couche d'argile imperméable, combinée à la forte déclivité, prédispose aux glissements des sols sablonneux sus-jacents, pouvant ainsi modifier ponctuellement et localement le paysage.

- **Milieu biologique** : Boisements (hêtraies et chênaies), prairies et, dans une moindre mesure, cultures se partagent l'espace non bâti. On retrouve sur les flancs creusés par de modestes ruisseaux, des cordons boisés rivulaires, quelques haies, des alignements de saules, des écoulements temporaires ou fossés situés perpendiculairement à la crête boisée ainsi que des zones humides (dues à des sources suintantes).

- **Milieu anthropique** : bâti mixte et hétéroclite : habitat traditionnel de petit gabarit aux façades en briques rouges, encore souvent badigeonnées à la chaux, et à la toiture en tuiles orangées ; villégiatures des 18^{ème} et 19^{ème} siècles ; habitations modernes aux gabarits imposants et à l'architecture hétérogène ; bâtiments touristiques destinés à l'HORECA (restaurants, cafés et (anciens) hôtels) et quelques attractions touristiques qui s'appuient sur la qualité du milieu naturel et des paysages (Maison des Randonneurs, Tour Fleury, itinéraires de promenades, land art).

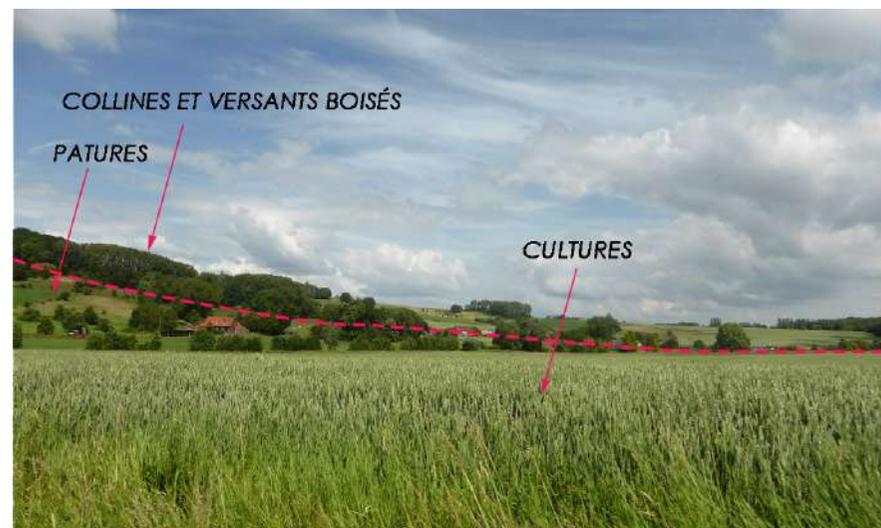


Fig. 118 : Mont-de-l'Enclus (Source : DR(EA)²M)



Fig. 119 : Vues vers le Mont-de-l'Enclus, rue Couture d'Orroir. Vue générale et zooms (Source : Google maps, Juin 2023)

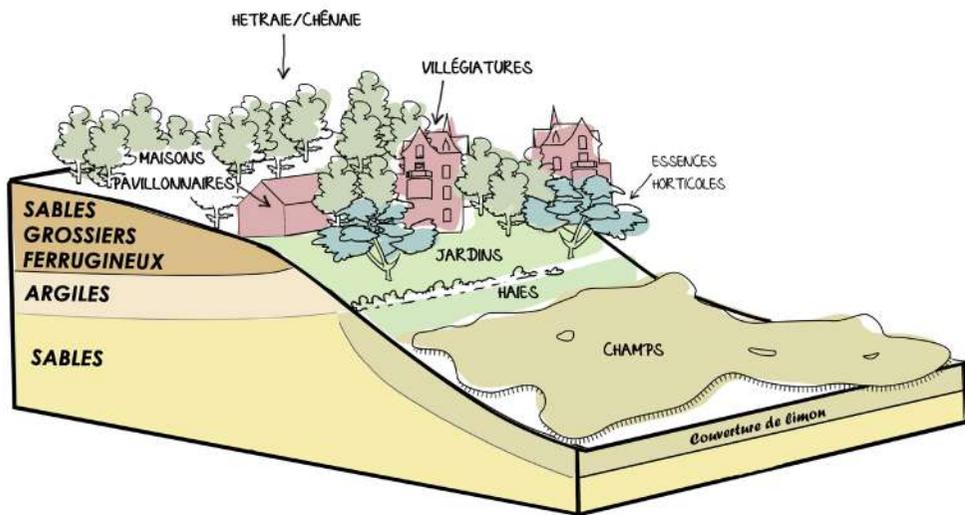
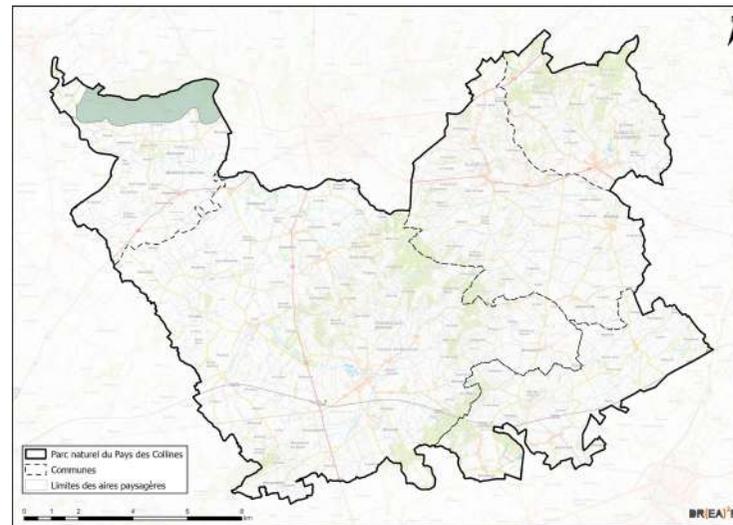


Fig. 120 : Bloc diagramme et géologie, Mont-de-L'Enclus (Source : DR(EA)²M)



Les Monts scaldiens (Source : CPDT, Carte DR(EA)²M)

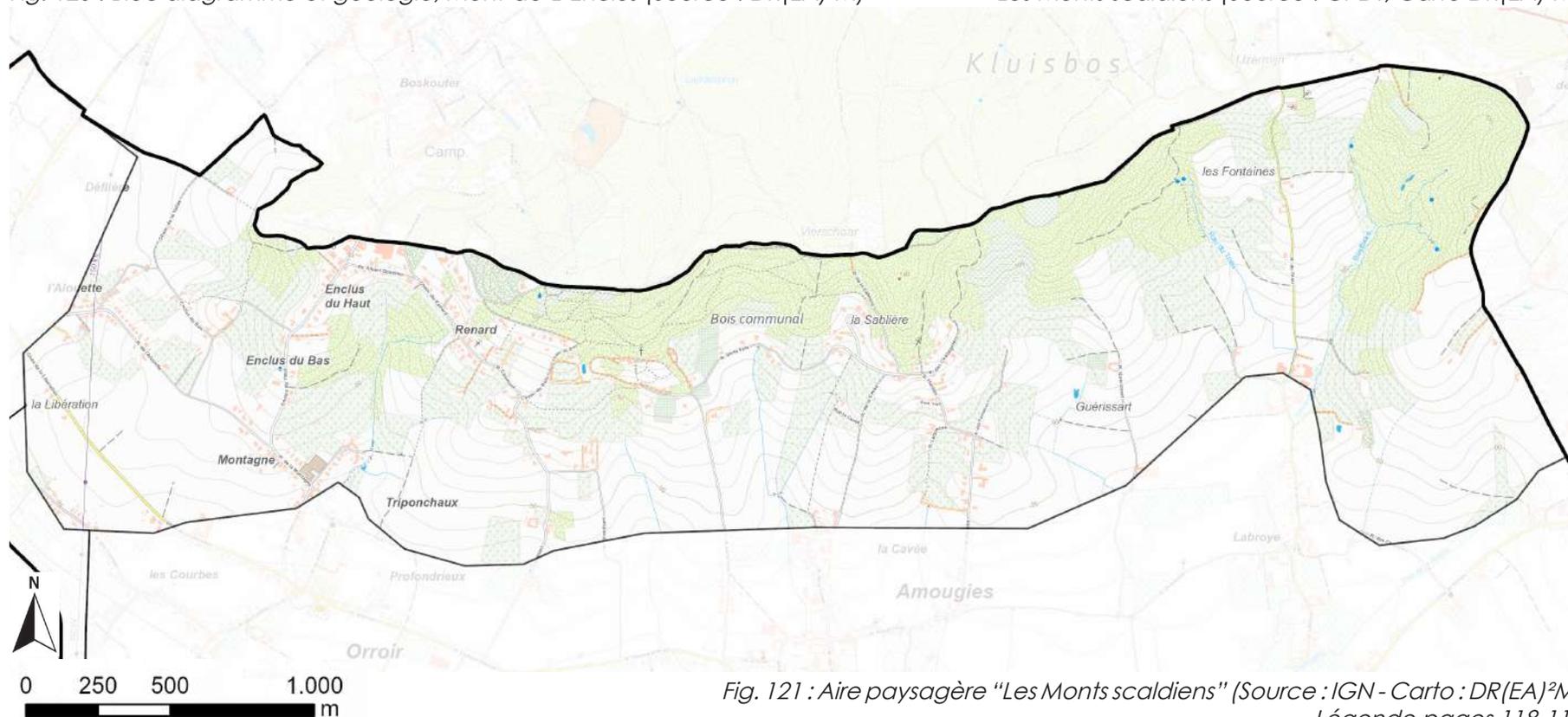


Fig. 121 : Aire paysagère "Les Monts scaldiens" (Source : IGN - Carto : DR(EA)²M)
Légende pages 118-119

ELEMENTS
PHYSIQUES

ELEMENTS
BIOLOGIQUES

ELEMENTS
HUMAINS

PAYSAGES

2.5.4 Aire Paysagère : « La Plaine de la Rhosnes »

La superficie de l'aire paysagère est reprise presque entièrement dans le Parc naturel du Pays des Collines. L'aire paysagère de la Plaine de la Rhosnes présente un relief plat. Les vues intérieures y sont proportionnellement plus réduites, par rapport aux aires environnantes. Les prairies s'y étalent en vastes plages, sillonnées discrètement par la Rhosnes et quelques ruisseaux affluents. De nombreuses parcelles boisées de peupliers s'y intercalent. Des champs, en proportion moindre que dans les aires voisines, complètent le paysage. L'habitat, assez développé, est le résultat d'une densification et d'une extension au fil des décennies passées ; quelques entreprises structurent localement le bâti. (Source : CPDT, 2021). Cette aire paysagère s'étend sur les villages d'Orroir, Amougies, Russeignies, Wattripont, le Nord de Dergneau et Saint-Sauveur.

Les éléments du paysage :

- **Milieu physique** : relief plat sillonné par la Rhosnes et quelques ruisseaux affluents.

- **Milieu biologique** : densité de prairies importantes, supérieure à celle des aires paysagères environnantes, petits boisements (essentiellement des peupleraies), alignements et bouquets de saules têtards, petits cours d'eau, nombreuses petites mares, cultures moins présentes que dans les aires paysagères adjacentes.

- **Milieu anthropique** : habitat traditionnel vernaculaire de petit gabarit aux façades en briques rouges et toits en tuiles, bâtiments d'influence ouvrière, bâtiments résidentiels de la seconde moitié du 20^e siècle (maisons pavillonnaires), anciennes industries (ancienne sucrerie à Amougies), entreprises, grands bâtiments, aérodrome, anciennes voies de chemin de fer, anciennes gares (Orroir, Amougies et Russeignies), Château Bagatelle, moulins, etc.



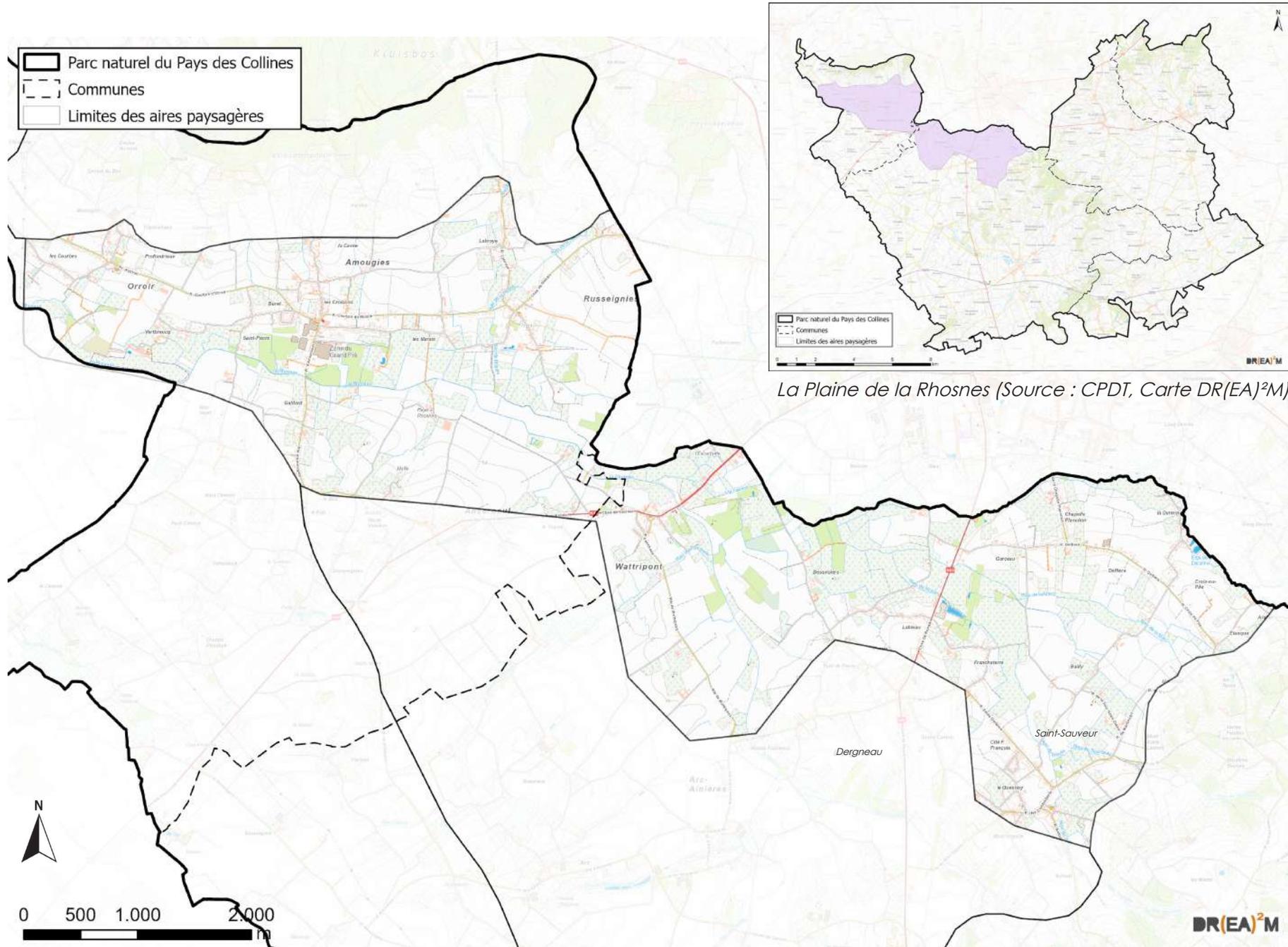
Fig. 122 : Au sud d'Amougies, La Rhosnes et les prairies accompagnées d'alignements de saules têtards, de parcelles de peupliers, et autres arbres isolés - route d'Anseroeul (Source : Google maps, Juin 2023)



Fig. 123 : Vue sur les prairies et cultures animées d'alignements de saules et parcelles boisées (peupleraies), rue des Joncs (Source : Google maps)



Fig. 124 : Château Bagatelle, Wattripont (Source : Google maps)



La Plaine de la Rhosnes (Source : CPDT, Carte DR(EA)²M)

Fig. 125 : Aire paysagère "La Plaine de la Rhosnes" (Source : IGN - Carto : DR(EA)²M)
Légende pages 118-119

**ELEMENTS
PHYSIQUES**

**ELEMENTS
BIOLOGIQUES**

**ELEMENTS
HUMAINS**

PAYSAGES

2.5.5 Aire Paysagère : « La Campagne agricole de Celles »

Environ un cinquième de cette aire paysagère se situe au sein du Parc naturel du Pays des Collines. La « Campagne agricole de Celles offre au regard une mosaïque régulière composée de champs, prairies et petits bois, renforcée par le caractère essentiellement dispersé de l'habitat. Chaque ondulation du relief conduit à découvrir une nouvelle mais semblable composition, tantôt agrémentée d'une ferme traditionnelle en carré, tantôt de quelques bâtiments aux matériaux de briques rouge sombre et tuiles pour les plus traditionnels, aux matériaux plus diversifiés pour les autres ». (Source : CPDT, 2021). Cette aire paysagère comprend la zone agricole qui s'étend à l'ouest d'Anseroeul et Arc-Ainières ainsi qu'une toute petite partie du territoire à l'ouest d'Orroir.

Les éléments du paysage :

- **Milieu physique** : relief légèrement ondulé.
- **Milieu biologique** : aire dominée par les cultures, prairies et jardins dispersés, présence de cordons rivulaires soulignant les cours d'eau, d'arbres et de boisements accompagnant les nombreuses fermes en carré.
- **Milieu anthropique** : dispersion prépondérante de l'habitat : habitat dispersé en bâti isolé ou petits hameaux très aérés, mélange de bâti traditionnel (fermes en carré et bâtiments aux matériaux de briques rouge sombre et tuiles) et bâti contemporain aux matériaux plus diversifiés. La route principale (N48) se remarque peu. La ligne à haute tension qui traverse l'aire est bien perceptible dans ce relief peu accidenté.



Fig. 126 : Cultures, ferme et alignements d'arbres, vue le chemin d'Hollaye (Source : Google maps, Décembre 2025)



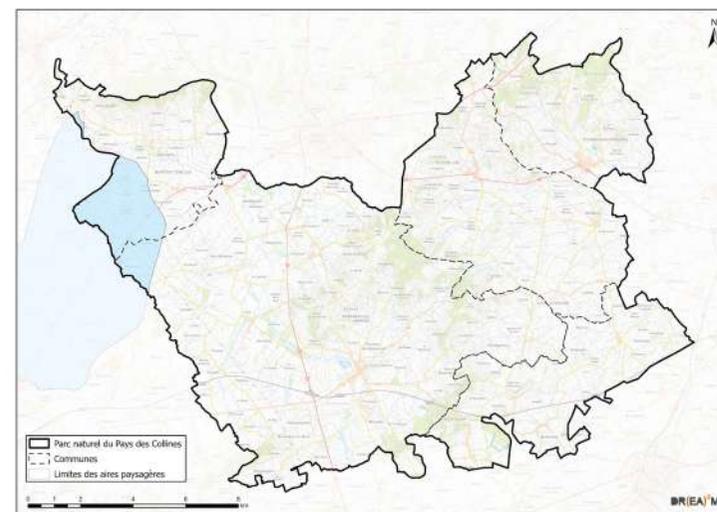
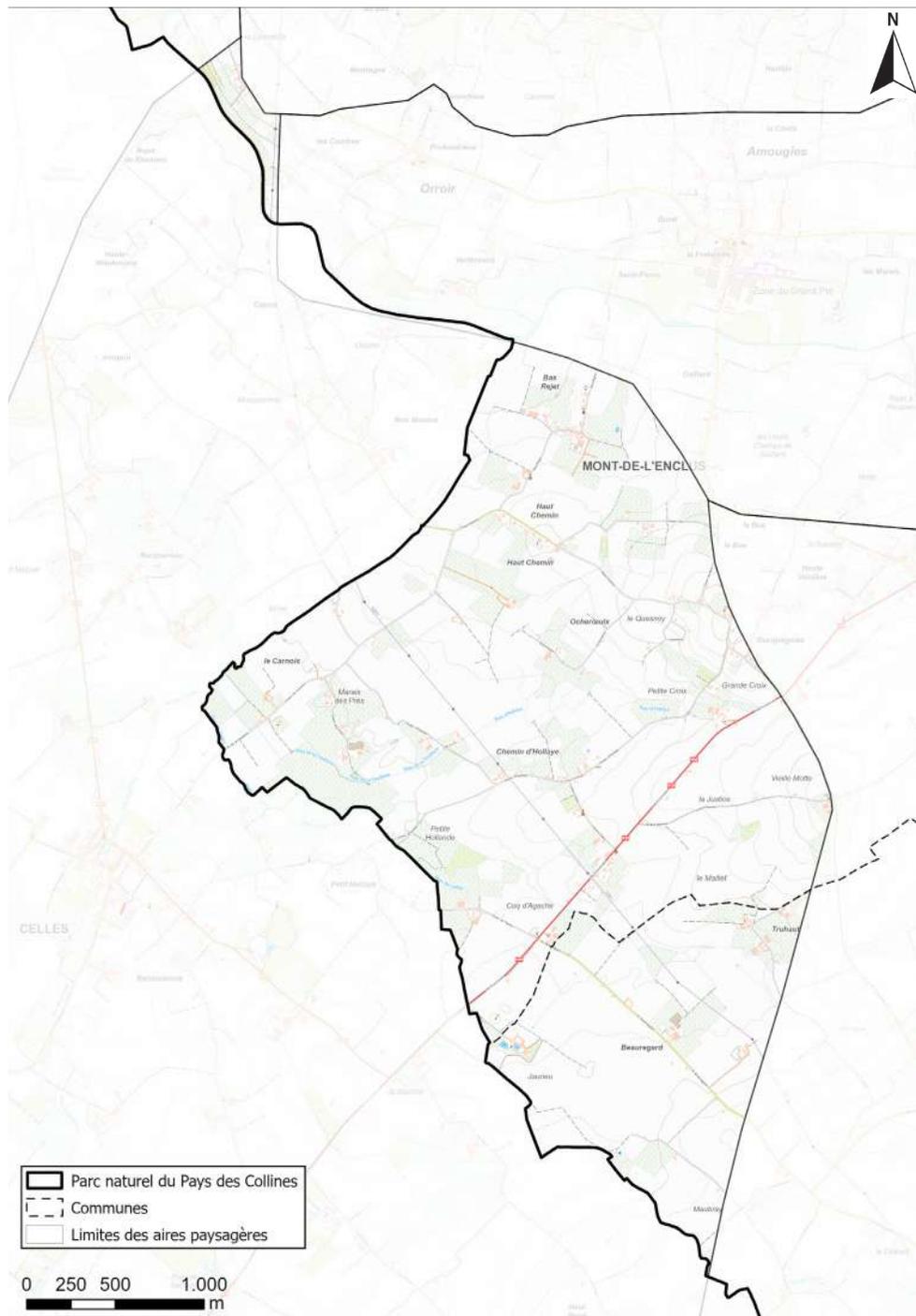
Fig. 127 : Rue Beauregard, vers le Nord (Source : Google maps, 2021)



Fig. 128 : Chemin du Carnois, vers le sud (Source : Google, 2025)



Fig. 129 : Ferme du Harby, chemin du Harby (Source : Google, 2025)



La Campagne agricole de Celles
(Source : CPDT, Carte DR(EA)²M)

Fig. 130 : Aire paysagère "La Campagne agricole de Celles"
(Source : IGN - Carto : DR(EA)²M)
Légende pages 118-119

ELEMENTS
PHYSIQUES

ELEMENTS
BIOLOGIQUES

ELEMENTS
HUMAINS

PAYSAGES

2.5.6 Aire Paysagère : « La Campagne agricole d'Anvaing »

Environ 2/3 de cette aire sont repris dans le Parc naturel du Pays des Collines. L'aire paysagère de « la Campagne agricole d'Anvaing » présente un relief plat à ondulé qui marque la transition de la plaine de l'Escaut vers les Collines tournaisiennes (au sud) et les Collines agricoles et boisées nord-hennuyères (à l'est).

L'aire paysagère de la Campagne agricole d'Anvaing a un aspect essentiellement agricole dans sa partie Ouest dans laquelle on retrouve quelques villages dont la structure ancienne a subi peu de transformations. Une dispersion intercalaire de bâti isolé ou en hameaux s'y ajoute. Entre les villages, on constate des cultures (en dominance) et quelques prairies le long des ruisseaux, ainsi que plusieurs peupleraies. On retrouve quelques boisements directement en relation avec le château d'Anvaing (Château de Lannoy) présent dans l'aire. L'aire a subi plusieurs mutations dessinées par l'apparition du chemin de fer (ancienne ligne 86) et de la nationale N60 dans sa partie Est ainsi que de l'autoroute E429 au sud. (Source : CPDT, 2021).

Cette aire paysagère s'étend sur les villages d'Anseroeul, Arc-Ainières, Dergneau, Anvaing, Cordes et Forest à l'Ouest de la N60 et Ellignies-lez-Frasnes à l'Est de la N60.

Les éléments du paysage :

- **Milieu physique** : relief plat à ondulé dessiné par la Rhosnes et ses petits affluents, nombreux petits canaux de drainage (peu perceptibles).

- **Milieu biologique** : cultures et prairies, prairies humides à proximité des ruisseaux, cordons rivulaires qui soulignent les cours d'eau/rieu, grandes zones boisées mixtes (à proximité du château de Lannoy), rideaux d'arbres dessinés par les infrastructures linéaires passées (L86) et présentes (N60 et E429).

- **Milieu anthropique** : habitat traditionnel de petit gabarit aux façades en briques rouges, couplé à des grosses fermes en carré souvent accompagnées de grands hangars, et des châteaux (2 sur l'aire au total, mais 1 seul repris dans le Parc naturel du Pays des Collines, le Château de Lannoy).

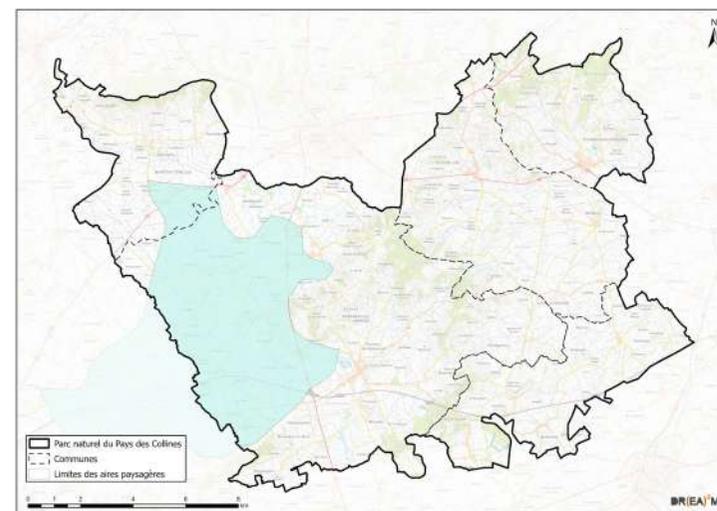
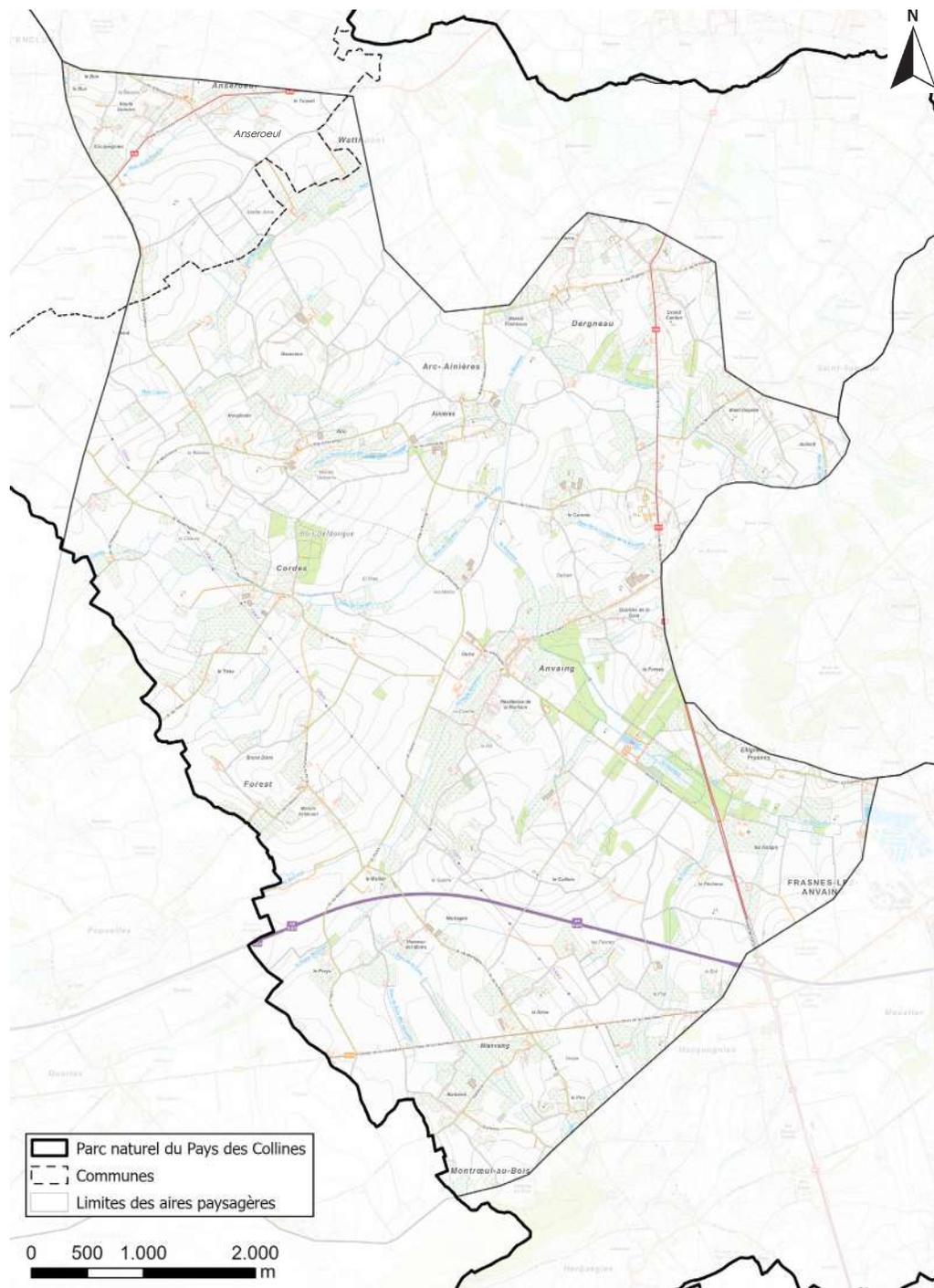
On retrouve aussi quelques villages qui ont gardé les traits de leur structure ancienne (Anvaing, Cordes, Arc-Ainières, Anseroeul, Forest). Le village de Dergneau au nord, traversé par la N60, s'est élargi et densifié et accueille quelques entreprises.

La ligne à haute tension qui traverse l'aire du sud-ouest vers le sud-est est bien perceptible dans ce relief peu accidenté.

D'autres infrastructures traversent l'aire paysagère : l'ancienne ligne de chemin de fer L86, l'autoroute E429 et les nationales N60, N48 et N529.



Fig. 131 : Château de Lannoy, Anvaing (Source : Google)



*La Campagne agricole d'Anvaing
(Source : CPDT, Carte DR(EA)²M)*

*Fig. 132 : Aire paysagère "La Campagne agricole d'Anvaing"
(Source : IGN - Carte : DR(EA)²M)
Légende pages 118-119*

**ELEMENTS
PHYSIQUES**

**ELEMENTS
BIOLOGIQUES**

**ELEMENTS
HUMAINS**

PAYSAGES

2.5.7 Aire Paysagère : « Les Collines tournaisiennes »

« L'aire des Collines tournaisiennes se caractérise par un relief mouvementé composé d'une chaîne de collines aux pentes assez abruptes et, dans la partie sud-est, d'une zone au profil plus doux, formant transition avec l'aire adjacente. Les cultures et les prairies se répartissent selon les contraintes du relief, les pentes raides accueillant des boisements. Des petits villages accompagnés d'une dispersion intercalaire de petits hameaux et de fermes se répartissent dans l'aire. L'habitat récent y est assez présent. L'extrême nord-est de l'aire a été - et est toujours - le lieu d'activités agro-industrielles ».
(Source : CPDT, 2021).

On notera que seule une petite partie de l'aire couvre le territoire du Parc naturel du Pays des Collines. On nuancera donc cette description en précisant que cette partie de l'aire paysagère des Collines tournaisiennes se caractérise par un seul léger mouvement important du relief dans la partie ouest (la butte de Montroeuil-au-bois, Bois de Pétrieux), une dominance des zones de cultures et quelques pâtures localisées aux abords de la Rhosnes, du Rieu des Prés et d'autres petits cours d'eau affluents de la Rhosnes et une agglomération plus importante (Frasnes-lez-Buissenal). Cette petite partie du territoire, faisant la jonction entre deux grandes chaînes de collines (les collines tournaisiennes et les collines nord hennuyères), s'étend sur les villages de Frasnes-lez-Buissenal, Moustier, Hacquegnies, Montroeuil-au-Bois et Herquegies.

Les éléments du paysage :

- **Milieu physique** : relief légèrement en pente avec une colline principale, la butte de Montroeuil-au-Bois (Bois de Pétrieux), et des vallées de ruisseaux orientées nord-sud.

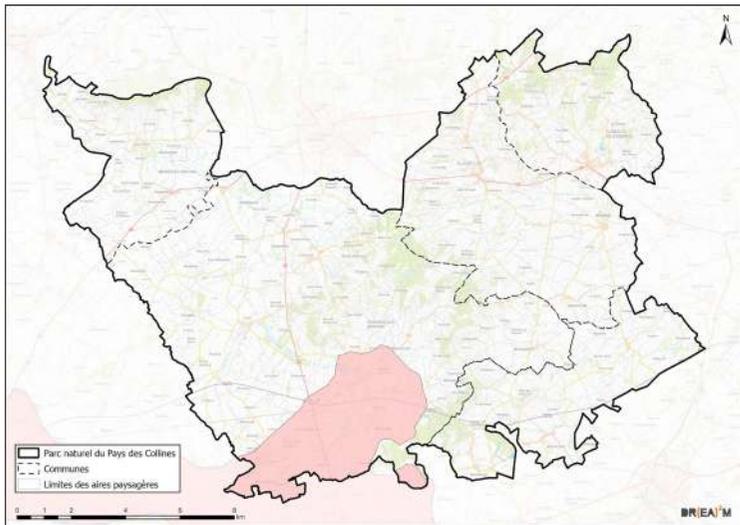
- **Milieu biologique** : cultures, boisements sur les pentes fortes (Bois de Pétrieux), fossés et petits ruisseaux, anciens bassins de la sucrerie (réserve naturelle), rideaux d'arbres discontinus dessinés par les infrastructures linéaires E429 et N60 et continu le long du tracé de l'ancienne ligne de chemin de fer L86.

- **Milieu anthropique** : l'aire compte une agglomération plus importante, Frasnes-lez-Buissenal, située au nord-est. Le reste de l'habitat est groupé en petits villages entre lesquels sont disséminés de petits hameaux et des fermes isolées. Habitat traditionnel de petit gabarit aux façades en briques rouges, encore régulièrement badigeonnées à la chaux, et à la toiture en tuiles orangées, habitat mitoyen dans le centre de Moustier et particulièrement dans le centre de Frasnes-lez-Buissenal où l'on trouve également des zones commerciales, un parc d'activités économiques, des industries, de grands entrepôts, un établissement scolaire, de même que des résidences et habitations pavillonnaires récentes en extension du village.

Le territoire est découpé par une multitude d'infrastructures importantes ou anciennement importantes : l'autoroute E429 et son noeud routier avec la N60 (rond-point des fourmis), la N529 qui traverse le centre de Frasnes-lez-Buissenal et la N528, l'ancienne ligne de chemin de fer L86 ainsi que la présence d'un groupe de quatre éoliennes le long de l'autoroute E429.



Fig. 133 : Eglise Saint-Martin, Place de Frasnes-lez-Buissenal
(Source : Google maps - Juin 2023)



Les Collines tournaisiennes
(Source : CPDT, Carte DR(EA)²M)

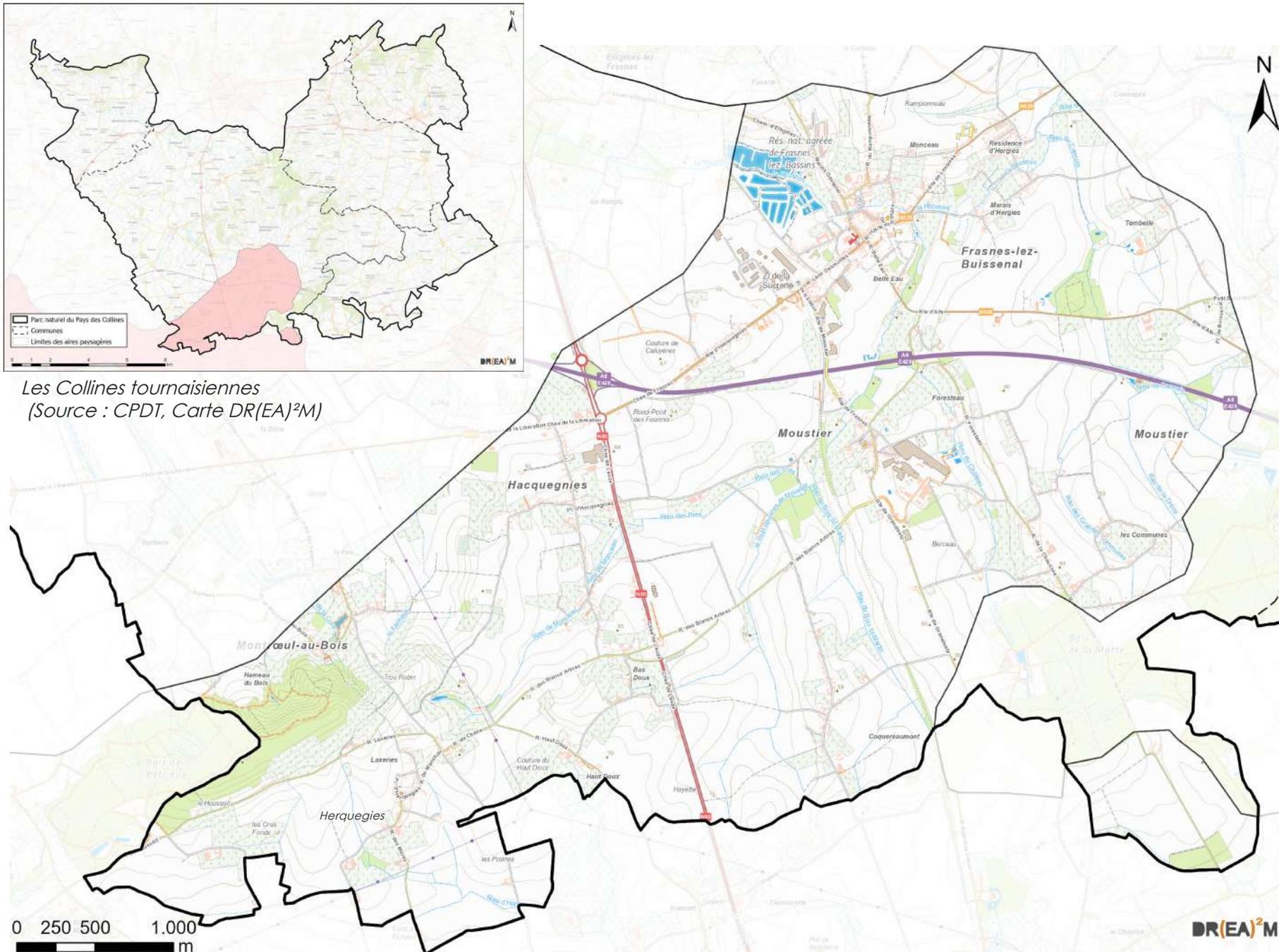


Fig. 134 : Aire paysagère "Les Collines tournaisiennes" (Source : IGN - Carto : DR(EA)²M)
Légende pages 118-119

ELEMENTS
PHYSIQUES

ELEMENTS
BIOLOGIQUES

ELEMENTS
HUMAINS

PAYSAGES

2.5.8 Aire Paysagère : « Les Collines nord hennuyères »

L'aire paysagère des Collines agricoles et boisées nord-hennuyères est totalement contenue dans le Parc naturel du Pays des Collines. Cette aire est caractérisée par une topographie accidentée et un chapelet de collines recouvert de bois, qui s'étire selon un axe nord-sud.

Les boisements sont majoritairement situés au sommet des collines et sur les versants abrupts de celles-ci. Plus bas, c'est l'agriculture qui est majoritaire, avec une alternance entre cultures et prairies dans un parcellaire fin, délimité par des arbres et des haies. (Source : CPDT, 2021).

L'habitat y est implanté de manière éparpillée, sous la forme de multiples petits hameaux dispersés.

Au sein de cette aire paysagère, on peut constater une division entre la partie nord, plus urbanisée et touristique, et la partie sud, plus rurale. Au nord, l'influence d'Ellezelles se fait bien ressentir, avec une attractivité plus importante, et une densification du bâti plus marquée que dans la partie sud.

Les éléments du paysage :

- **Milieu physique** : relief de collines, présence de sols sablo-limoneux sur les hauteurs, vallons perpendiculaires aux collines, sources, ruisseaux.

- **Milieu biologique** : larges bois de feuillus au sommet des collines et sur leurs versants, cultures et prairies aux pieds des versants ou sur les sommets aplanis et cordons boisés rivulaires, alignements de saules têtards, bosquets de feuillus et peupleraies.

- **Milieu anthropique** : habitat traditionnel en hameaux dispersés, en brique parfois blanchie et de petite taille. Nombreuses chapelles. Habitat contemporain hétérogène et aux gabarits imposants. Absence d'infrastructures modernes, exception faite des hangars agricoles standardisés, des pylônes coiffant certaines collines et de l'autoroute E429 traversant la partie sud de l'aire paysagère.



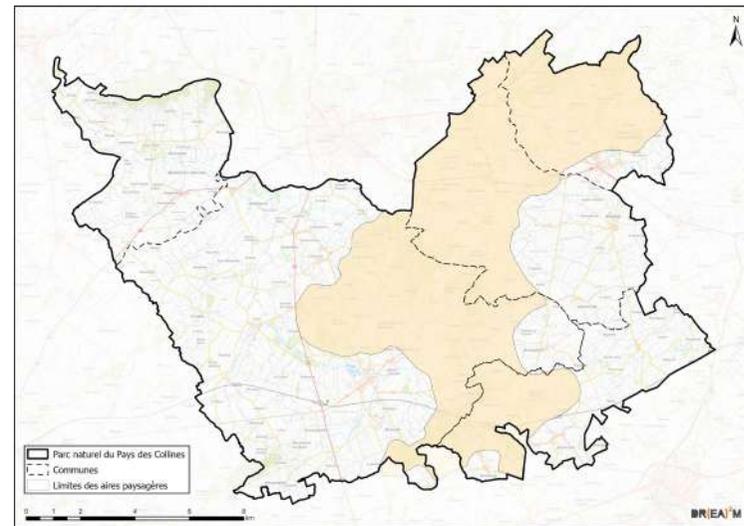
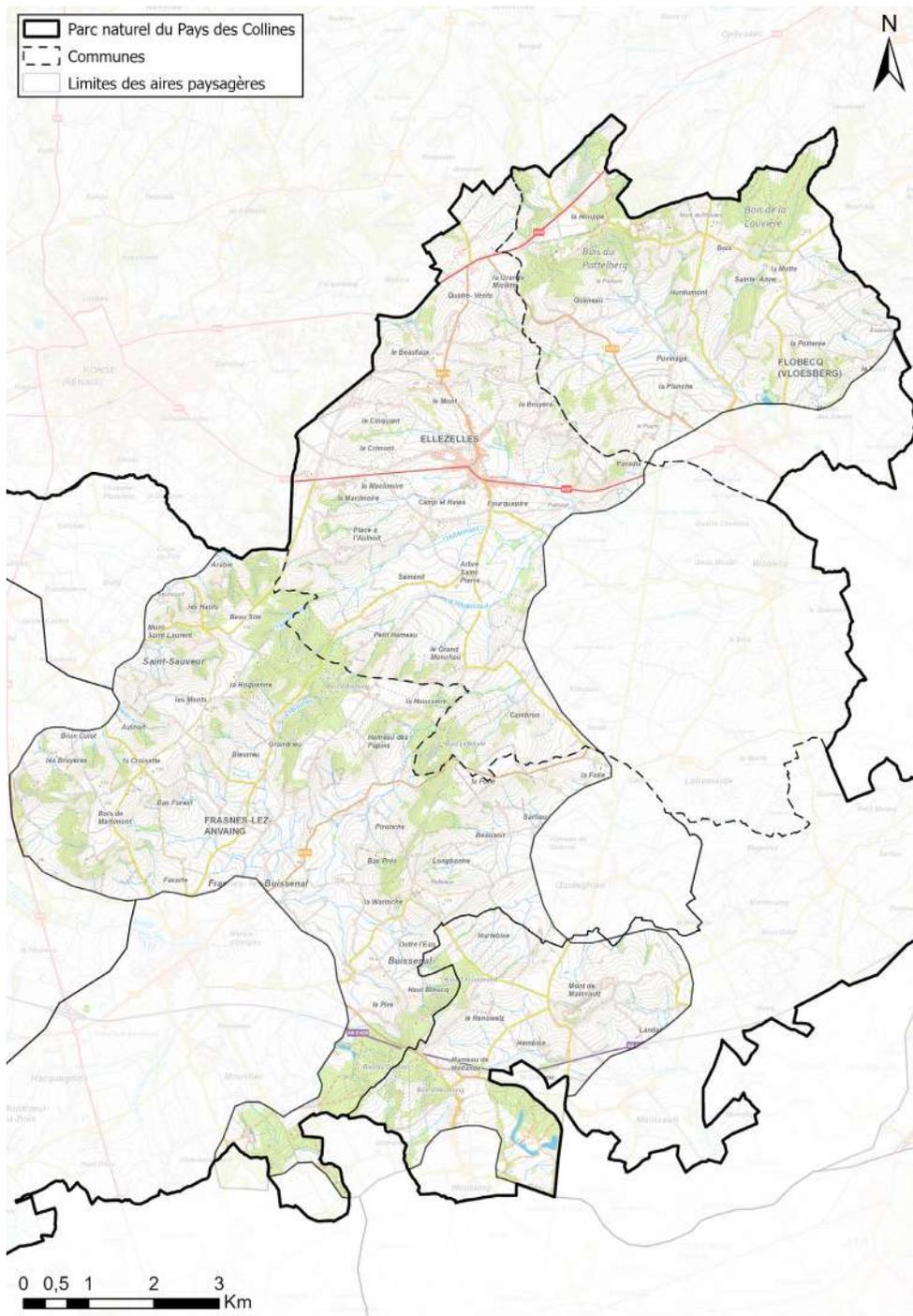
Fig. 135 : Sentier de l'Etrange - Ellezelles
(Source : VisitWapi)



Fig. 136 : Eglise Saint-Pierre-aux-Liens, Place d'Ellezelles
(Source : Google maps - Juin 2023)



Fig. 137 : Vue depuis le Hameau Grandrieu - Les Monts de Frasnes
(Source : Google maps - Juin 2019)



Les Collines agricoles et boisées nord hennuyères
(Source : CPDT, Carte DR(EA)²M)



Fig. 139 : Château de la Berlière
(Source : Doc Internat La Berlière)

Fig. 138 : Aire paysagère "Les Collines agricoles et boisées nord hennuyères" (Source : IGN - Carto : DR(EA)²M)
Légende pages 118-119

ELEMENTS
PHYSIQUES

ELEMENTS
BIOLOGIQUES

ELEMENTS
HUMAINS

PAYSAGES

2.5.9 Aire Paysagère : « Les Vallonnements agricoles des affluents occidentaux de la Dendre »

Cette aire paysagère, dont une bonne moitié se situe dans le Parc naturel du Pays des Collines, est occupée presque exclusivement par des terres agricoles. Elle possède une mosaïque paysagère homogène de petits vallons orientés ouest-est et conditionnés par le réseau hydrographique s'écoulant vers la Dendre. Ces ondulations successives forment une zone de transition entre les paysages plus calmes et marqués par des activités humaines à l'est et au sud, et les paysages au relief accentué à l'ouest et au nord. (Source : CPDT, 2021).

Cette aire paysagère couvre en partie les villages de Mainvault, Ostiches, Oeudeghien, Lahamaide, Wodecq et plus au nord, Flobecq qui se démarque par son caractère moins rural.

Les éléments du paysage :

- **Milieu physique** : ondulations successives conditionnées par le réseau hydrographique, cours d'eau s'écoulant vers l'est pour rejoindre la Dendre, sols de qualité agronomique moyenne.

- **Milieu biologique** : dominance des terres agricoles au sein d'un fin parcellaire, présence d'éléments arborés (arbres isolés, haies, peupleraies et alignements de saules têtards) et quelques prairies le long du réseau hydrographique, présence de vergers autour du bâti.

- **Milieu anthropique** : Habitat soit groupé en villages et hameaux, soit éparpillé. Dominance de la typologie rurale et agricole du patrimoine bâti (habitations anciennes de taille modeste, avec des briques et des tuiles orangées). Bâti résidentiel contemporain qui se déploie petit à petit en bordure des villages. Un ancien moulin domine les campagnes à Ostiches. Présence de l'autoroute E429, de l'ancienne voie romaine (chaussée Brunehaut), ainsi que de l'ancien vicinal et l'ancienne ligne de chemin de fer 87.



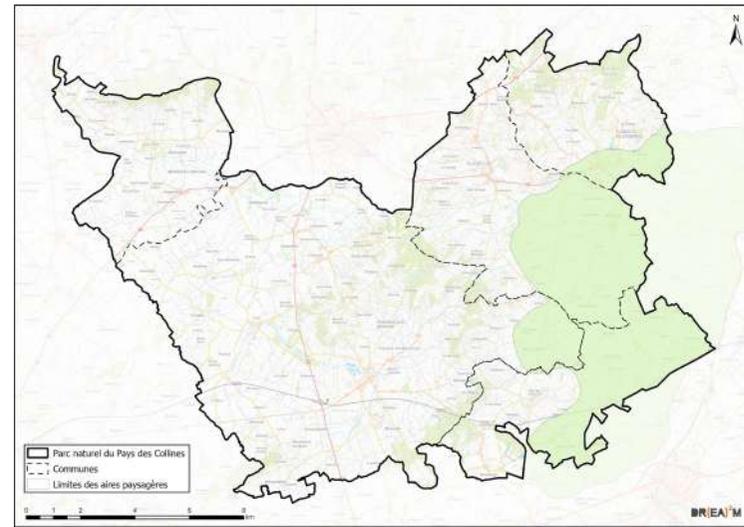
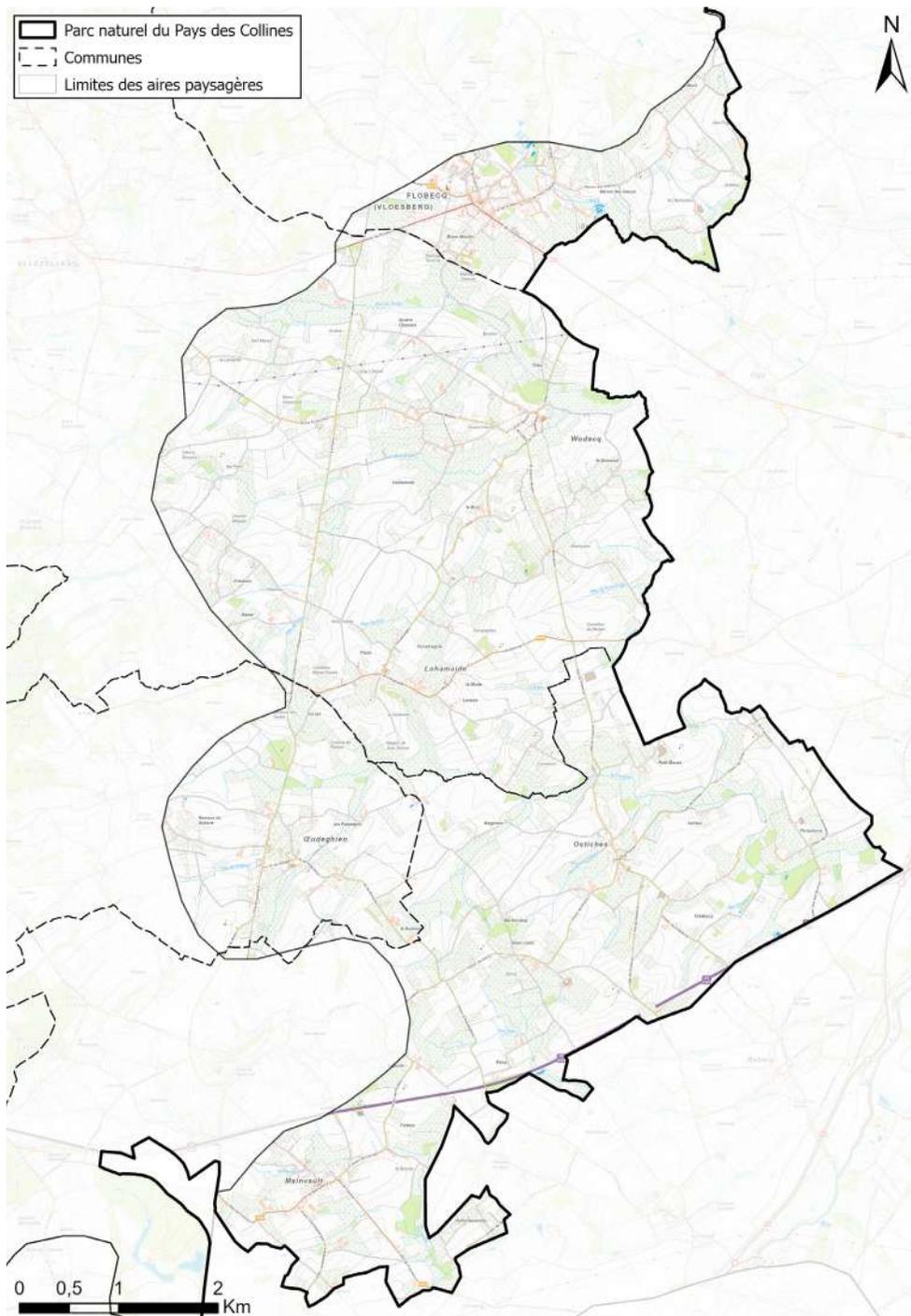
Fig. 140 : Blanc Moulin à Ostiches (Source : DR(EA)²M)



Fig. 141 : Roue hydraulique du Moulin de Mouflu à Wodecq (Source : DR(EA)²M)



Fig. 142 : Place de Flobecq, Eglise Saint-Luc (Source : DR(EA)²M)



Les Vallonnements agricoles des affluents occidentaux de la Dendre (Source : CPDT, Carte DR(EA)²M)

Fig. 143 : Aire paysagère "Les Vallonnements agricoles des affluents occidentaux de la Dendre"
(Source : IGN - Carto : DR(EA)²M)
Légende pages 118-119

ELEMENTS
PHYSIQUES

ELEMENTS
BIOLOGIQUES

ELEMENTS
HUMAINS

PAYSAGES

2.5.10 Aire Paysagère : « Le Bas plateau agricole d'Ath »

Seule une toute petite partie de l'aire paysagère du « Bas plateau agricole d'Ath » est comprise dans le territoire du Parc naturel du Pays des Collines. Nous nous attarderons ici uniquement sur cette petite partie de l'aire contenue dans le Parc naturel, et non sur l'aire toute entière.

La portion de l'aire paysagère du « Bas plateau d'Ath » comprise dans le Parc naturel du Pays des Collines s'étend autour du village d'Houtaing. Elle possède un paysage assez plat et majoritairement agricole, avec de l'habitat ancien et contemporain étalé le long du réseau routier articulé autour de la place de l'église d'Houtaing.

Les éléments du paysage :

- **Milieu physique** : relief plat légèrement incliné depuis le Rieu de la Fontaine Saint-Pierre au sud vers le Mont des Chevaux au Nord.

- **Milieu biologique** : présence importante de cultures et de quelques prairies aux abords des fermes.

- **Milieu anthropique** : bâti resserré dans le centre autour de l'église et se prolongeant en périphérie suivant le réseau routier, et ce principalement vers le nord pour rejoindre le Mont des Chevaux, le hameau Moustache et encore plus au nord, le hameau de Hollande. Alternance entre bâtiments plus anciens (maisons rurales basses de brique et de tuile, parallèles ou perpendiculaires à la rue, et fermes organisées autour d'une cour) et bâtiments contemporains (villas pavillonnaires entourées de jardins). Quelques grands hangars agricoles sont présents aux abords des fermes.



Fig. 144 : Vue vers Houtaing depuis la rue le Chat
(Source : Google maps - Juin 2023)



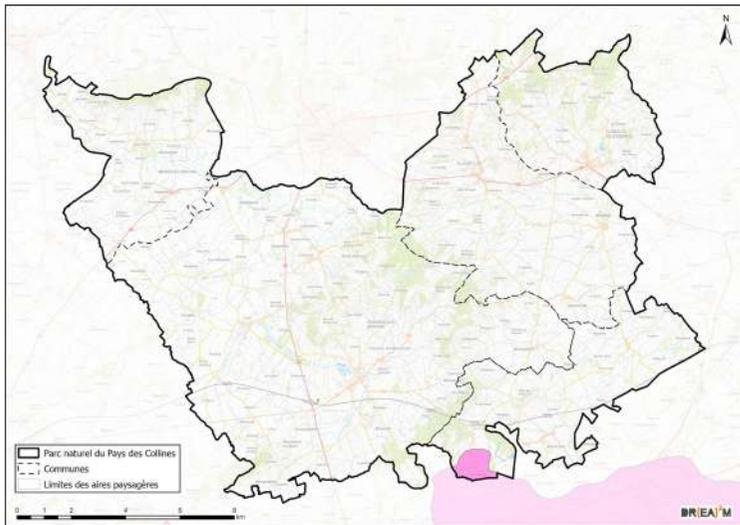
Fig. 145 : Houtaing, rue de Leuze, vue vers le Nord
(Source : Google maps - 2019)



Fig. 146 : Houtaing, rue de Leuze, vue vers le Sud
(Source : Google maps - 2019)



Fig. 147 et Fig. 148 : Rue d'Houtaing, école communale et Ancien Hospice "Refuge Saint-Clément" (Source : Google maps - Juin 2023)



Le Bas plateau agricole d'Ath
 (Source : CPDT, Carte DR(EA)²M)



Fig. 149 : Aire paysagère "Le Bas plateau agricole d'Ath" (Source : IGN - Carto : DR(EA)²M)
 Légende pages 118-119

ELEMENTS
PHYSIQUES

ELEMENTS
BIOLOGIQUES

ELEMENTS
HUMAINS

PAYSAGES



03 ANALYSE HISTORIQUE ET ÉVOLUTIVE





Fig. 150 : Saint-Sauveur, rue des Vertes Feuilles, Frasnes-lez-Anvaing (Source : Marleen Dhondt, 14 septembre 2019)

3.1 Analyse historique : évolutions et mutations

3.1.1 Introduction

L'analyse historique est structurée en deux parties.

Une analyse macro permettra de comprendre la structure et l'organisation des éléments passés et présents à l'échelle du Parc naturel. Ensuite une analyse micro, à une échelle plus locale analysera la structure et l'organisation de chacune des cinq communes.

Afin de comprendre les mutations, l'analyse sera successivement découpée en cinq grandes périodes/processus :

1. La Préhistoire et l'Antiquité (l'époque celte et gallo-romaine)
2. Le processus agraire ou la période traditionnelle, qui débute avec la Renaissance et s'achève au milieu du 19ème siècle (1850), comprenant les éléments bâtis et non bâtis qui se sont établis avant +/- 1850 ;
3. La transition vers la période industrielle
4. La période industrielle, depuis +/- 1850 jusqu'à après la seconde guerre mondiale (1950), comprenant les éléments bâtis et non bâtis qui se sont établis entre +/- 1850 et +/- 1950 ;
5. La période post-industrielle, de 1950 à nos jours.

Cette division tient compte d'un découpage chronologique fondé sur l'évolution du genre de vie des acteurs territoriaux, de l'évolution des facteurs structurants démographiques, économiques, techniques, énergétiques et culturels.



Fig. 151 : Ancien moulin à eau, Ellezelles, 2019 - DR(EA)²M

3.1.2 La Préhistoire et l'Antiquité

Des traces de passage des populations préhistoriques sont présentes au sein du Parc naturel, notamment durant le Mésoolithique (10.000 – 6.000 avant JC), avec la découverte d'instruments taillés et de cultures. Le Néolithique (6.000 -2.200 avant JC) voit se généraliser la sédentarisation, la maîtrise de la culture, et le développement de l'élevage. Au sein du Parc naturel, cette présence se note par une dispersion de surface, mélangeant les différents faciès de la période. Ainsi, au sein du Parc naturel du Pays des Collines, des sites mal identifiés sont recensés, et des pièces telles que des grattoirs, burins, herminettes, haches polies et autres ont été retrouvées.

L'époque celte et gallo-romaine

Des vestiges de l'Age de Bronze ont été identifiés, ainsi que de nombreuses sépultures, notamment au Pottelberg et au Mont-de-Rhodes. On retrouve également de nombreuses découvertes de monnaies et de trésors, mais qui ne reflètent que très imparfaitement le cadre de vie des Celtes dans la région.

Un des marqueurs culturels à grande échelle les plus frappants du paysage du Parc naturel du Pays des Collines sont les voies romaines, avec la Chaussée Brunehaut et l'Heerweg.

Un Heerweg, Heirbaan ou Heerstraat était une route pavée longue distance stratégiquement construite dans l'Empire romain. Le réseau routier romain était crucial pour l'expansion de l'Empire car il rendait les mouvements de troupes, les services de messagerie et les approvisionnements beaucoup plus efficaces et plus rapides. De plus, le réseau routier favorisait le commerce.

Des vestiges archéologiques sont rencontrés sur plusieurs kilomètres le long de leur tracé, et des traces d'habitat ont elles aussi été dégagées. La présence de ces deux voies romaines a permis une mobilité plus ou moins correcte pendant la période moyenâgeuse pour le transport de marchandises.

Plusieurs voies ont structuré la mobilité à l'intérieur et vers l'extérieur du Parc naturel, en direction des pôles économiques

A) La voie reliant Bavay à la Mer du Nord (passant par Gand)

Cette voie (A) relie Bavay à Gand, elle traverse Mainvault, Oeudeghien, la Hamaide, etc.

B) La voie reliant Bavay à la Mer du Nord (passant par Bruges)

Cette voie relie Bavay à Bruges, elle traverse Moustier, Frasnès, Saint-Sauveur, Dergneau.

C) La voie de Tournai à Gand

Partant de Tournai, cette voie romaine de raccordement traverse Anvaing près du « Château de Rhosnes », le bois Saint-Amand du côté de Tombelle et le bois Saint-Pierre à Ellezelles, puis le Muziekberg à Renaix.

D) La voie de Tournai à Ath

Au Sud, une voie romaine permettait de relier Ath à Tournai, en passant par Leuze-en-Hainaut.



Fig. 152 : Extrait de la carte des voies romaines de Belgique, d'après les documents de l'Antiquité (Bellemans Frères) - date inconnue.

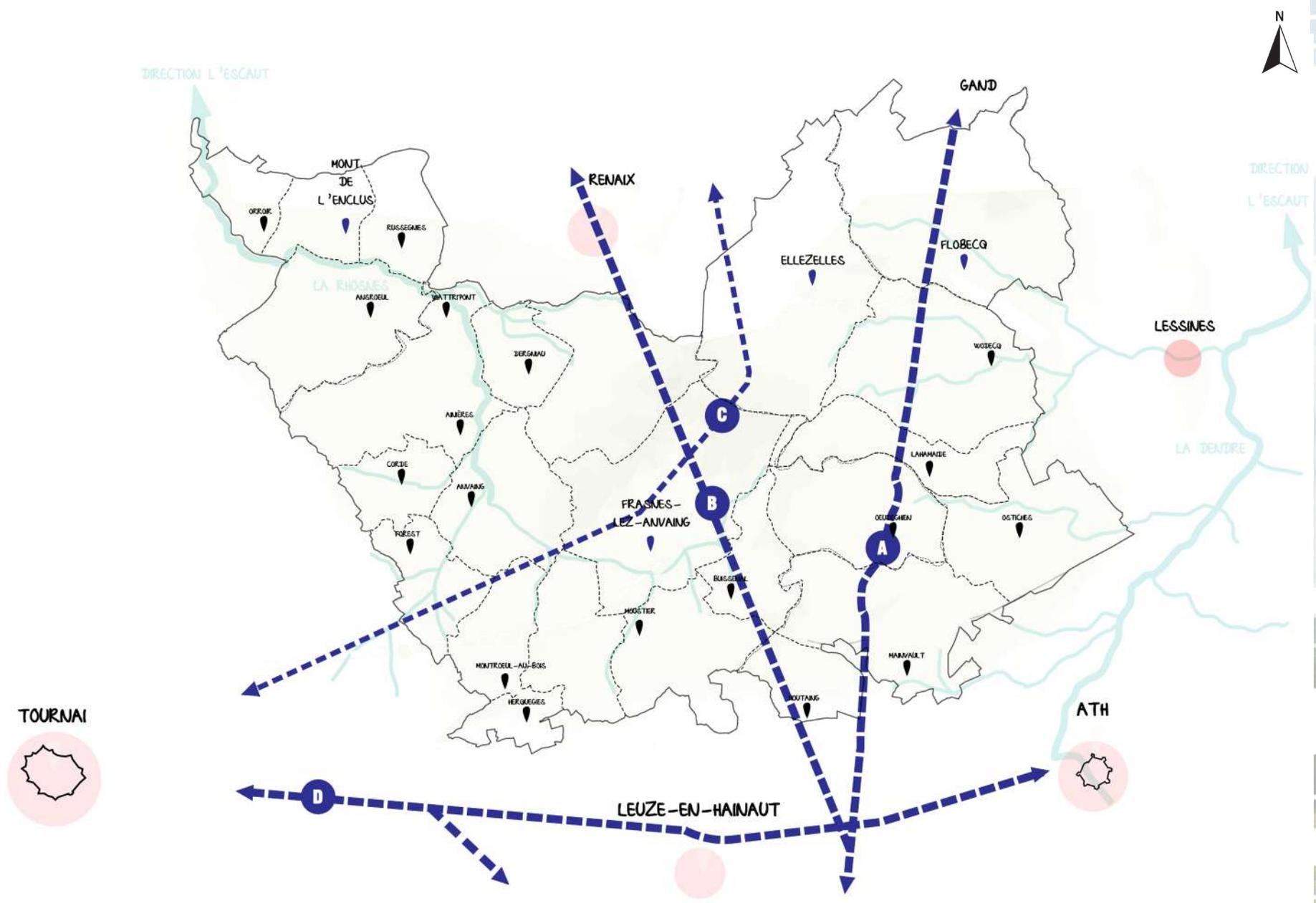


Fig. 153 : Illustration de synthèse des anciennes voies romaines, sur base de la carte des voies romaines de Belgique (Source : carte des voies romaines de Belgique, d'après les documents de l'Antiquité (Bellemans Frères) -. Carto : DR(EA)²M)

3.1.3 Le processus agraire ou la période traditionnelle

Le processus traditionnel/agraire couvre la période de la création des premiers villages, principalement dû à l'évolution démographique qui s'accompagne de la première vague de défrichement des campagnes (12ème siècle), jusqu'au début de l'industrialisation. Nous nous attarderons ici essentiellement sur la fin de cette période.

L'agriculture est l'élément dominant qui a structuré le paysage du Parc naturel du Pays des Collines durant le Moyen-Age. On notera que la structure traditionnelle villageoise est fortement liée à l'organisation de cette agriculture. On pourra constater jusqu'à la fin du 18ème siècle que les châteaux, fermes ou abbayes sont les plus gros pourvoyeurs d'emploi.

L'organisation du territoire du Parc naturel du Pays des Collines se déroulait donc autour de grands fiefs tenus par des seigneuries ou abbayes. Il est compliqué de déterminer la répartition politique du territoire sous l'ancien régime, nous ne nous risquerons donc pas dans ce chapitre.

On retrouve ensuite la communauté villageoise qui était sous la domination de l'abbaye ou du seigneur. Elle se compose essentiellement de manouvriers, petits marchands (marchands de bêtes, drapiers, tondeurs de draps, foulons, etc), meuniers, bouchers, brasseurs et pauvres (personnes sans travail, aidés par la communauté). Cette communauté villageoise définit l'échelle la plus petite du territoire, elle est régie par la vie quotidienne de la paysannerie et de l'église, et elle est liée héréditairement aux sols des seigneuries. L'autre cadre rural de référence que l'on ne développera pas, est la structure paroissiale ne reproduisant pas toujours l'enchevêtrement complexe seigneurial.

Création fondamentale du régime français, on voit apparaître, dans un second temps, un découpage en commune (découpage plus simple opéré en Belgique à la fin du 18ème

siècle), qui trahit une nette continuité avec l'ère antérieure et l'héritage des subdivisions citées plus haut, et s'inscrivant encore dans un découpage adapté au fonctionnement d'une société agraire.

Concernant l'organisation spatiale du territoire du Parc naturel du Pays des Collines, on peut constater de manière générale une structure d'habitat dispersé, avec de petits noyaux denses. Le noyau regroupant essentiellement des bâtiments nécessaires à la vie communautaire et des maisons de manouvriers. Ce type de structure est caractérisé par des villages où les fermes sont éparpillées dans les campagnes, éloignées les unes des autres et reliées entre elles par un maillage de cheminements et sentiers. De manière beaucoup moins générale, on constate la présence de quelques villages dont l'habitat est groupé. Cette organisation particulière qu'est l'habitat dispersé a généré à cette époque un bocage surtout dans les communes d'Ellezelles et Flobecq et dans l'ancienne commune de Saint-Sauveur, venant notamment du fait que des haies délimitaient des petites parcelles agricoles et empêchaient ainsi le bétail de paître dans les cultures. La structure du bocage était accompagnée de cheminements posés en quadrillage fort approximatif, et formaient l'armature typique du modèle dispersé de l'habitat, à l'inverse des autres villages de Wallonie se structurant en rayons.

On constate à la lecture de la carte de Ferraris que ce bocage cédait vite la place à un semi-bocage (souvent complété d'arbres le long des routes ou ruisseaux) qui s'étirait au Nord-Ouest, du Nord de Leuze aux collines d'Ellezelles et de Flobecq, de part et d'autre de la zone bocagère, ainsi qu'au Nord-Est de Lessines. Dans l'extrême Sud du Parc naturel du Pays des Collines, on peut observer (voir carte ci-contre) que les paysages agraires à la fin du 18ème siècle étaient des champs ouverts.

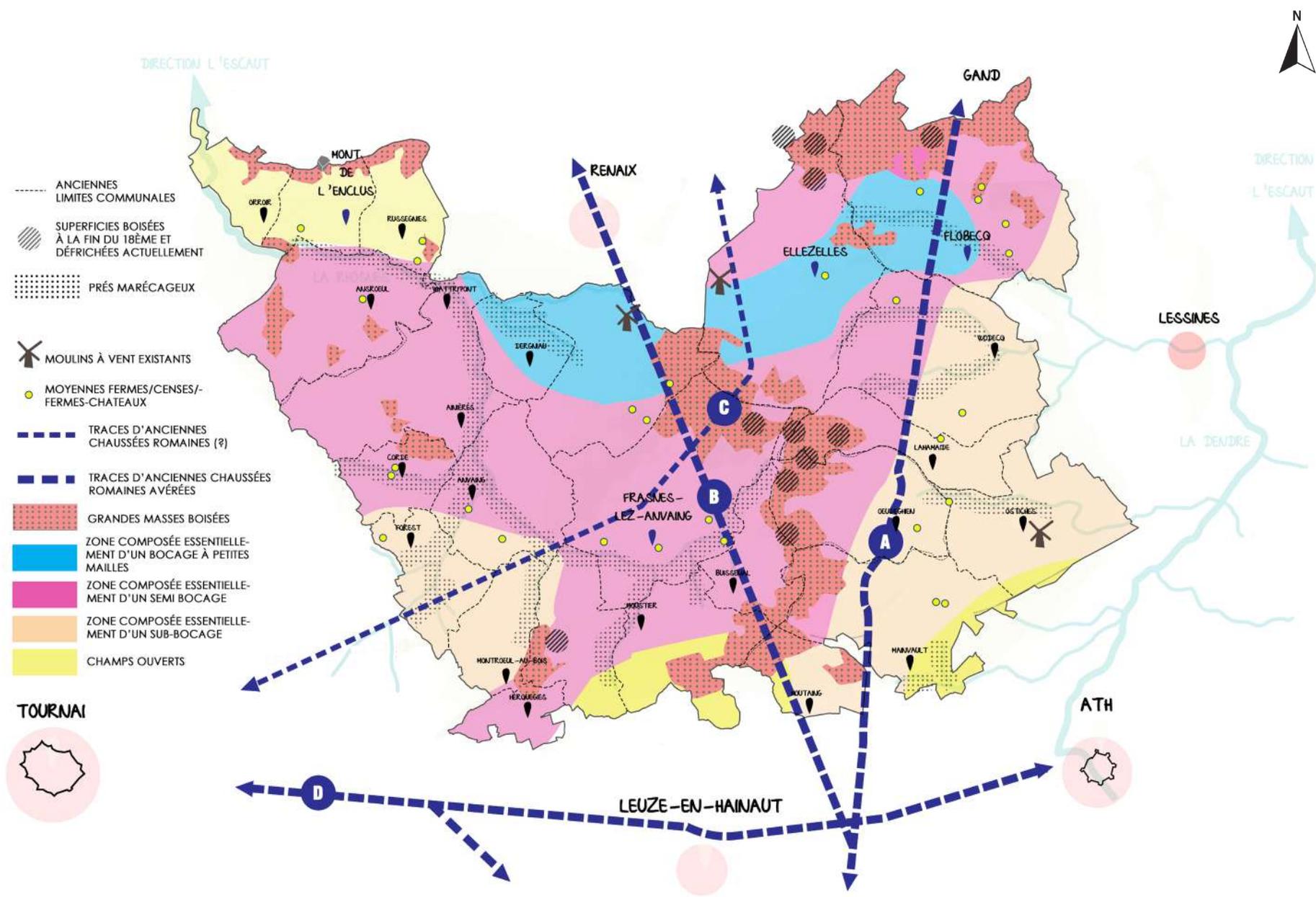


Fig. 154 : Illustration de synthèse des éléments de la fin du 18ème siècle (Source : DR(EA)²M)

On notera que les associations habitat-enclosure sont des formes qui sont probablement apparues assez tardivement dans le processus agraire (après le 17^{ème} siècle) et seraient liées en réalité à la disparition de la jachère morte et du droit de parcours du troupeau commun des villageois vers le Nord, au contact de la Flandre.

Outre l'agriculture, on peut constater que le Parc naturel du Pays des Collines était riche en petites industries drapières et toilières qui constituaient une activité hivernale complémentaire aux revenus pour les paysans, excepté à Buissenal. Il existait quelques blanchisseries, ainsi que des brasseries et de nombreux moulins, à vent ou à eau, à huile ou à grain. Les produits agricoles pouvaient donc être écoulés sur les places des villes voisines, principalement à Ath et à Renaix via les chaussées existantes à cette époque.

La vie religieuse était organisée autour des églises et des chapelles particulières, et des pèlerinages avaient lieu à Buissenal pour le feu de Saint Antoine, à Flobecq pour la procession de Saint Christophe, à Houtaing pour Saint Quirin, et à Dergneau pour que Saint-Servais protège le bétail.

Il existait également quelques châteaux, dont certains n'existent plus aujourd'hui, comme le château fort à Flobecq, dont on estime la superficie du complexe à environ 2 hectares. Son importance était liée à sa situation à la frontière de la Flandre et du Hainaut. Le château fut démantelé à la fin du XVe siècle. D'autres châteaux sont encore debout aujourd'hui, comme le château-ferme Bagatelle, le château de Lannoy, et le Château de La Berlière, dont de rares documents attestent d'une seigneurie dès le Moyen-Age. On notera aussi les traces d'un ancien château à Lahamaide, dont seules subsistent les écuries.

Les espaces non-bâties à l'époque sont caractérisés principalement par plusieurs zones : des zones de cultures et de pâtures (les meilleures pâtures étant principalement situées le long des cours d'eaux), des zones de jachère (qui disparaîtront peu à peu), des bords de chemin, des zones

humides, des taillis et futaies qui était essentiellement utilisés comme zones de pâturage, des jardins et enclosures, et enfin des zones de bois (dont la superficie était plus importante qu'à l'heure actuelle).

Les cultures présentes sur le territoire du Parc naturel du Pays des Collines peuvent se diviser en plusieurs groupes :

- Les cultures céréalières (dominantes) : froment, épeautre, seigle, orge, avoine, etc.
- Les cultures fruitières : vergers
- Les cultures industrielles : colza, lin, etc.
- Les cultures de houblons, etc.
- Les cultures potagères et autres : légumineuses, betteraves, pommes de terre, carottes, trèfles, luzernes, etc.

On notera que durant cette période (avant 1850) les surfaces occupées par des cultures « industrielles » étaient beaucoup plus fluctuantes sur le territoire (ce qui peut s'expliquer par la crise toilière). Sur la commune de Frasnes-lez-Anvaing, les cultures comme la betterave se sont multipliées avec l'apparition de la sucrerie.

Cette période marque une première mutation dans le paysage, liée à l'organisation spatiale caractérisée par une structure d'habitat dispersé composé par les fermes avec de petits noyaux denses regroupant les bâtiments communautaires et les maisons de manouvriers. Cette organisation particulière a généré un bocage et un semi-bocage, armature typique du modèle dispersé de l'habitat et élément marqueur du paysage.

Par exemple, on peut constater que sur l'ancienne commune de Wattribont, plus de la moitié de la superficie de la commune était occupée par des prairies. Ceci peut s'expliquer par la taille des parcelles relativement petites, et donc par la difficulté de mécaniser l'agriculture. On notera que cette particularité a persisté.



Fig. 155 : carte militaire des Pays-Bas autrichiens (1764 et 1771) - Ellezelles

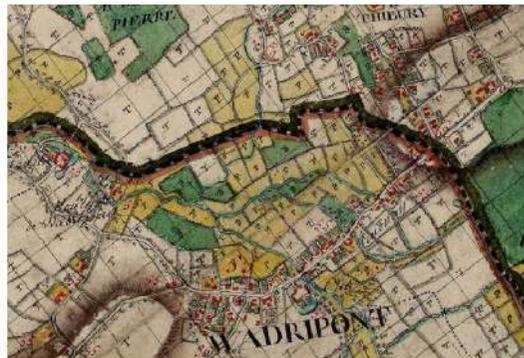


Fig. 156 : carte militaire des Pays-Bas autrichiens (1764 et 1771) - Watripont

Exemple de Watripont et Ellezelles. On peut constater sur la carte ci-contre l'abondance des zones de pâtûre. (source : Mapire)



Fig. 157 : Ferraris (1777) - Entre Flobecq et Lessines.



Fig. 158 : Ferraris (1777) - Entre Ath et Oudeghien.

Exemple de zones agricoles constituées de semi-bocages et de zones d'openfield. (source : SPW)

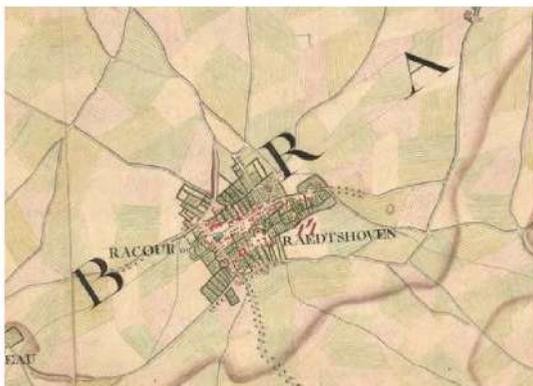


Fig. 159 : Ferraris (1777) - contre exemple : Racour (Liège)



Fig. 160 : Ferraris (1777) - Saint-Sauveur

Les deux images ci-contre présentent deux organisations villageoises différentes : à gauche, une structure d'habitat groupé (Racour, village situé dans la province de Liège, en Hesbaye) et à droite une structure d'habitat dispersé (Saint-Sauveur, Pays des Collines). (source : SPW)



Fig. 161 : Bois Lefebvre, 1777 - Carte Ferraris

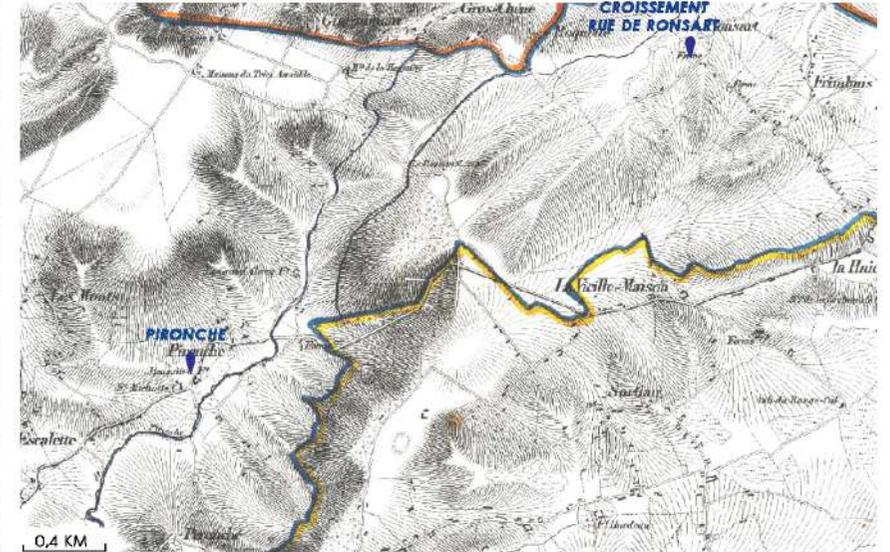


Fig. 162 : Bois Lefebvre, 1846-1856: Carte de Vandermaelen



Fig. 163 : 1971- Bois Lefebvre, Orthophotos



Fig. 164 : 2018 - Bois Lefebvre, Orthophotos

Rétrospective des défrichements successifs du Bois Lefebvre, opérés entre 1777 et 2018. On peut constater qu'entre 1777 et 1850, il y a eu une forte régression de la surface boisée, régression qui s'est poursuivie jusqu'en 1900 avec la suppression de la partie boisée située au sommet du bois Lefebvre.

(Source : SPW – Carto : DR(EA)²M)

Concernant les bois, leur superficie sur le territoire est relativement peu élevée. Le défrichement agricole qui s'est opéré au Moyen-Age, d'abord au 12ème, puis au 17ème siècle, et enfin au 18ème siècle a permis le développement de l'agriculture, et de manière plus ponctuelle, l'exploitation de carrières de sable. Ces déboisements successifs au cours de l'histoire expliquent pourquoi la couverture boisée, qui dominait autrefois toute la région, ne survit plus qu'en lambeaux, que l'on retrouve principalement sur les sommets ou les versants les plus accidentés des collines, qui sont marginaux pour l'agriculture et/ou qui n'offrent pas de matériaux pour l'exploitation des petites carrières de sable. On notera que ces carrières étaient principalement localisées en contrebas des collines.

Concernant la mobilité à cette période, elles s'organisent principalement autour des grands axes que sont les anciennes chaussées romaines. Les échanges entre les communes sont rares et concernent principalement des échanges économiques (marchands). Les moyens pour se déplacer sont rudimentaires (chariot attelé).

Après la Révolution de 1830, bien que la révolution industrielle fût en plein essor, les communes rurales du Parc naturel du Pays des Collines vivaient essentiellement de l'agriculture et de l'artisanat à domicile. Mais les difficultés de l'agriculture étaient compliquées par l'insuffisance des voies de communication, qui rendaient les transports difficiles, et les différentes crises se multipliaient (crise de l'industrie linière, maladie de la pomme de terre, ...), ainsi que les maladies (typhus, dysenterie, choléra, ...).



Fig. 165 : Illustration d'une maison ancienne, date inconnue Ellezelles (Source : Louis Beaucamp -2004)



Fig. 166 : Déboisement pour la création d'une sablière, date inconnue - Ellezelles (Source : Louis Beaucamp - 2004)



Fig. 167 : Période de fenaison, date inconnue - Ellezelles (Source : Louis Beaucamp - 2004)

En synthèse, la structure spatiale du milieu du 19ème siècle se caractérise par :

Les axes : les anciennes chaussées romaines, ainsi que des sentiers et des chemins de terre difficilement praticables.

Les pôles : les noyaux villageois (avec leur église), les grosses fermes et les châteaux.

Les aires : les champs, les bois, les pâtures, les jardins, etc.

3.1.4 La transition vers la période industrielle

Le processus industriel couvre la période de la création des premiers progrès jusqu'à l'après-guerre.

Dans le cadre de ces progrès, on notera l'évolution des facteurs technico-économiques.

Une première mutation du territoire arrive avec la création de nouveaux axes de transport : création de nouvelles routes et chaussées, et par après la création du chemin de fer qui permettra d'améliorer les échanges commerciaux.

Concernant l'évolution des noyaux villageois et de l'espace bâti, on pourra noter une densification du noyau et l'instauration de la mitoyenneté (à Ellezelles, Frasnes-lez-Anvaing, etc).

On constate, en comparant la carte de Ferraris, de Vandermaelen, et du dépôt de la guerre, que les villages restent confinés dans leurs limites historiques.

Concernant l'agriculture, on pourra noter une certaine évolution avec un outillage en métal plus performant, et une force de traction améliorée.

On constate les défrichements, avec le déboisement de quelques zones dû à la demande en bois, mais aussi, et avant tout, à l'augmentation des surfaces agricoles. Le Parc naturel du Pays des Collines échappe cependant partiellement au mouvement d'industrialisation dans la majeure partie du 19ème siècle, où il reste presque exclusivement agricole.

Bien que la révolution industrielle n'ait que peu touché le Parc naturel du Pays des Collines, on voit notamment se créer de petites industries et ateliers liés au textile. Le début du processus industriel s'amorce avec la diminution importante du nombre de métiers à tisser, principalement due à la concurrence internationale de l'industrie mécanisée.



Fig. 168 : Evolution du centre villageois de Frasnes-lez-Anvaing, de haut en bas : Ferraris - 1777; Carte de Vandermaelen (1846-1854); Carte du dépôt de la guerre (1865 - 1880) et Photo aérienne de 2018.

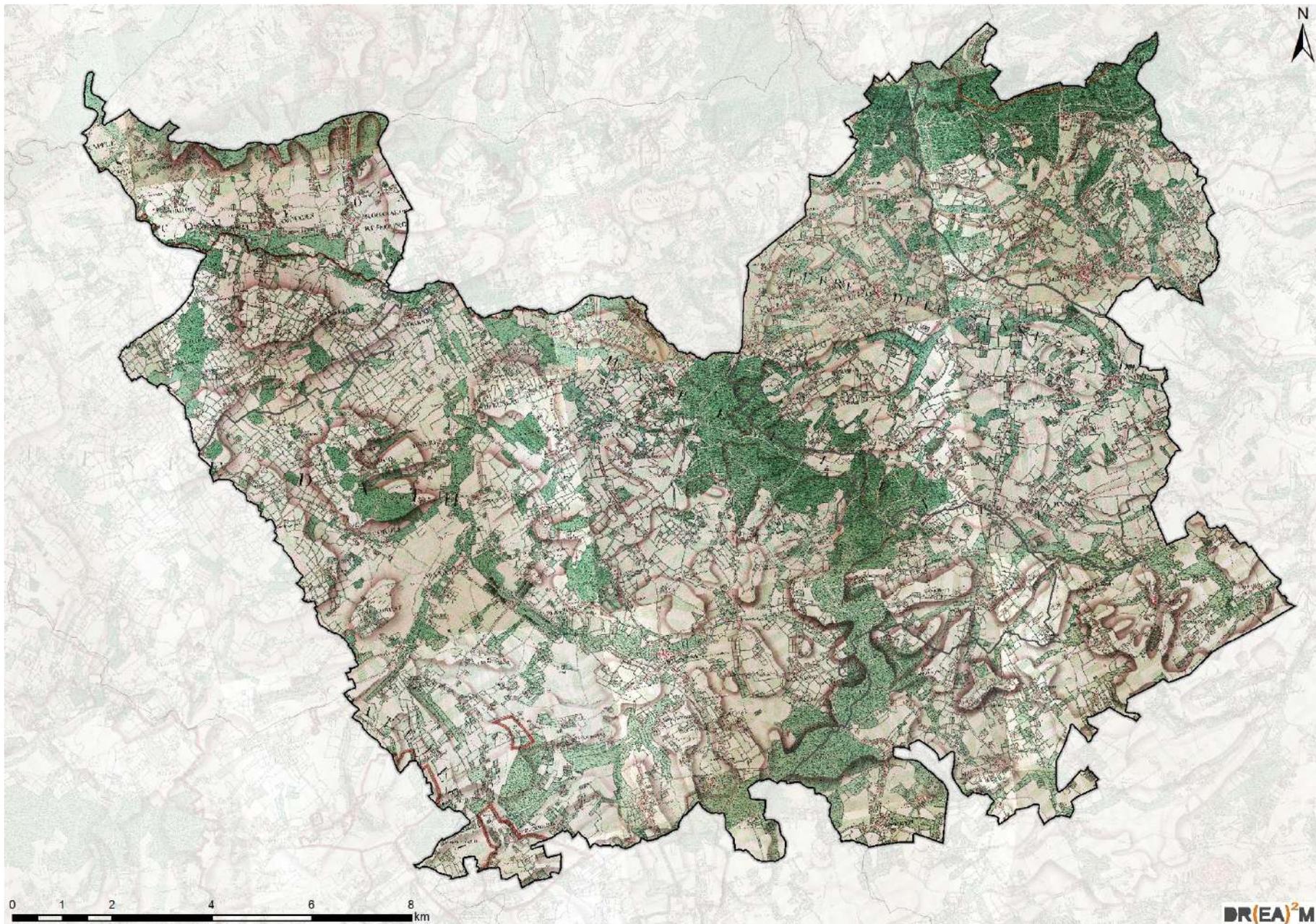


Fig. 169 : Carte de Ferraris - 1777 - Territoire du Parc naturel du Pays des Collines (Source : SPW – Carto : DR(EA)²M)

On peut établir que cette crise est en relation directe avec la mécanisation de l'industrie qui va conduire à la ruine d'une multitude de petits tisserands.

Par la suite les villages de tisserands, tels que Ellezelles, Flobecq et Frasnès, deviennent des foyers d'émigration dans la deuxième moitié du XIXe siècle.

En 1851, on constate un dépeuplement de la région des Collines, qui provient de l'exode rural saisonnier ou définitif, de la dénatalité progressive, de l'absence d'industrie importante sur le territoire, ou encore de la crise économique de 1845-1850. La crise de 1845 déclenche un vaste mouvement d'émigration saisonnière vers la France, et les départs sont toujours aussi nombreux à la fin du XIXe siècle. A Frasnès-lez-Anvaing, on pourra noter, par exemple, la fermeture de l'industrie située rue de la Durenne et la migration des travailleurs vers Renaix.

3.1.5 La période industrielle : De 1850 à 1950

C'est essentiellement au XIXe et XXe siècles que le paysage a subi le plus de modifications. L'essor économique se fera entre 1860 et 1900, avec le développement des voies de chemin de fer, l'industrie s'implante alors dans la région de manière plus affirmée.

Conséquence de l'évolution démographique et de l'essor économique, on remarque que l'extension et les mutations concernant l'habitat touchent l'intégralité du territoire, mais plus particulièrement les villages les plus affectés par l'industrialisation et la présence des gares : Frasnès-lez-Anvaing, Ellezelles, Flobecq, Saint-Sauveur, etc.

En 1860, la création de petites industries rurales, telles que des brasseries, fabriques de chicorée, briqueteries (souvent temporaires), tanneries et moulins, amorce doucement la reconversion économique de la région.



Fig. 170 : Ancienne brasserie et maison Jouret de Flobecq - extension 19ème (Source : delcampe.net)



Fig. 171 : Anciennes Bonneteries - Mont d'Ellezelles (Source:Google)



Fig. 172 : Ancien moulin (entre 1777 et 1850) - Rue du Puvinge (Source : DR(EA)²M- 2019)

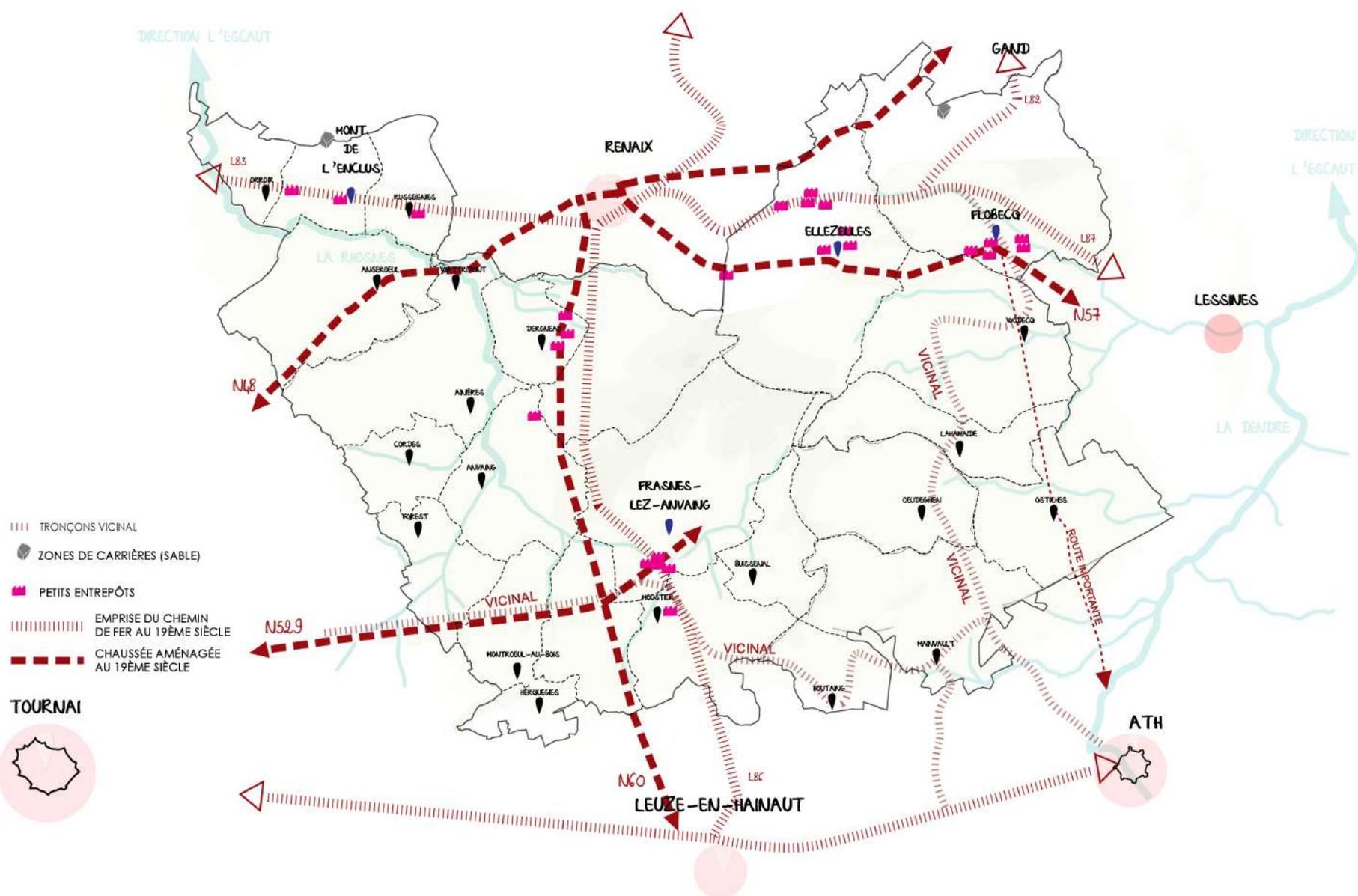


Fig. 173 : Illustration de synthèse des éléments de la fin du 18ème siècle et du milieu du 19ème siècle (Source : DR(EA)²M)

En 1861, l'ouverture de la ligne de chemin de fer Hainaut-Flandre à Frasnes favorise le développement de nouvelles industries comme la sucrerie (1868), l'usine d'engrais Rosier (1880), et la fonderie de Frasnes (1882). A Ellezelles, on observe une industrie textile prospère dès la fin du XIXe siècle. La construction des lignes de chemin de fer Renaix-Lessines (1882) et Renaix-Zottegem (1885) va également stimuler l'économie de Flobecq et d'Ellezelles, et le vicinal à vapeur va permettre aux fermiers d'aller vendre leurs produits sur le marché d'Ath.

A Ellezelles, le nœud ferroviaire constitué par les lignes Renaix-Lessines-Engbien (L87) et Renaix-Zottegem (L82) permet le redéveloppement d'entreprises textiles, principalement localisées dans le quartier de la gare. L'usine textile Vinois, fondée en 1872, va également connaître un essor prodigieux, avec près de 300 travailleurs en 1952.

A Flobecq, le quartier de la gare est lui aussi très animé, il y existe une laiterie coopérative, qui achemine les kilos de beurre par chemin de fer vers le Borinage, Blaton et Saint-Ghislain, un atelier de négociant en tabac, une fabrique de chicorée, des brasseries (bien que dans les années 60, les petites brasseries artisanales ne résistent pas à la concurrence des grands groupes brassicoles), ou encore une herboristerie. On retrouve aussi le développement de carrières de sable.

Si nous nous attardons un peu plus sur l'évolution agro-industrielle de la région, on peut constater plusieurs éléments intéressants en termes de mutation. D'abord, la disparition des moulins au milieu du 19ème siècle avec l'apparition de la machine à vapeur. La place de l'industrie sucrière augmente de manière générale dans les paysages ruraux du Hainaut. Au sein du Parc naturel du Pays des Collines, on pourra citer la sucrerie de Frasnes-Lez-Anvaing érigée en 1882. Les brasseries se mécanisent dans la seconde moitié du 19ème, mais restent de petites entreprises locales. Les fabriques de chicorée à café, petites entreprises, prospèrent et participent, à Flobecq,



Fig. 174 : Maison bourgeoise - 19ème (Source: DR(EA)²M - 2019)



Fig. 175 : Ensemble de maisons ouvrières - Amougies (Source: Google - 2019)



Fig. 176 : Ensemble de maisons ouvrières - Frasnes-lez-Anvaing (Source: Google - 2019)

à la reconversion postérieure à la crise textile peu après 1850. De l'évolution de l'industrie sucrière, on constate que sur l'entiereté du Parc naturel du Pays des Collines et ses abords, d'Ellezelles à Bassilly, on pratique la récolte et le traitement de la précieuse racine. L'influence de l'industrialisation joue sur l'agriculture elle-même, et les petites exploitations sont alors contraintes d'évoluer vers la culture de plantes industrielles comme le tabac et les plantes médicinales.

En terme de mobilité, le tram vicinal, qui circulait entre Ath et Flobecq à partir de 1906, puis entre Flobecq et Grammont à partir de 1926, permet le développement du trafic de marchandises comme le chargement des betteraves et le retour des pulpes, ou le transport des engrais en sac et des aliments pour le bétail. Aux différents points d'arrêts de ce tram, des cafés furent construits. Ce tram disparaîtra en 1954. En 1903, la ligne de tramway Tournai - Frasnes, mise en service en 1901 est prolongée jusqu'à la gare d'Ath en passant par Mainvault et Houtaing. Le bâtiment voyageur, toujours présent à Mainvault, témoigne de cette époque.

Liée à cet essor économique de la région, on pourra constater une évolution de l'habitat très localement. On voit apparaître dans certaines communes une nouvelle architecture :

- Des villas d'un aspect raffiné de style néoclassique, éclectique, (etc.), qui sont bien souvent les maisons de riches patrons industriels dont l'exploitation se trouve sur le territoire, ou bien la bourgeoisie de la ville, qui souhaitent quitter les villes considérées comme sales et encombrées durant le 19ème siècle.
- Des ensembles de maison, dont l'apparence reste sobre et dépouillée, qui logent bien souvent des ouvriers (on en dénombre très peu).

A Mont-de-l'enclus, et suite au développement de la ligne de chemin de fer reliant Courtrai à Renaix, et permettant de relier Pecq et Tournai, on constate un développement industriel, surtout sur la commune d'Amougies, mais, qui au contraire de Frasnes-lez-Avaing, arrive un peu plus tard. On voit notamment se développer l'industrie du textile au début du 19ème siècle, jusqu'en 1990.



Fig. 177 : Trace encore aujourd'hui de la gare vicinale de Mainvault (Source: PNPC)



Fig. 178 : Maison bourgeoise - Mont-de-l'Enclus/Orroir, villa de Mr Roger, 19ème (Source: Delcampe.net)



Fig. 179 : Hotel de style Art Déco - Mont-de-l'Enclus (Source: Delcampe.net)

A cette même époque, on commence à voir les prémices d'un développement touristique, lié dans un premier temps à la bourgeoisie souhaitant séjourner quelques jours à la campagne. Ainsi, le désenclavement de la campagne grâce à l'amélioration des chaussées et du chemin de fer permettra le développement touristique avec l'arrivée de maisons bourgeoises et d'hôtels. Ces quelques villégiatures restent peu nombreuses et se localisent essentiellement à Mont-de-l'Enclus (Enclus du Haut). Elles se mêlent avec des villas pavillonnaires beaucoup plus récentes et stylistiquement moins intéressantes.

On peut constater que ce développement économique explosera principalement à la fin du 20ème siècle et au début du 21ème. Il existe encore aujourd'hui quelques cartes postales qui attestent de la renommée touristique du paysage de Mont-de-l'Enclus. Ainsi, le touriste en quête de loisirs, de repos, embarquait en gare de Roubaix, Tourcoing, Gand, Paris, Lille, Bruxelles, Namur, etc. afin d'arriver en gare d'Orroir ou d'Amougies.

Ci-dessous la carte du chemin de fer, les lignes continues.

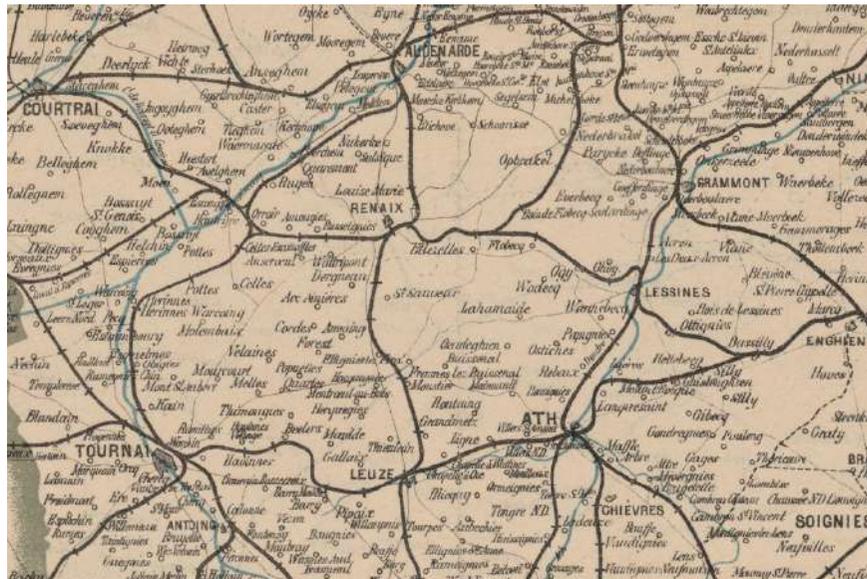


Fig. 180 : Extrait de la carte des chemins de fer de Belgique - 1899 (Source: Ministère des chemins de fer, postes et télégraphes)



Fig. 181 : Ancienne brasserie encore existante - Rue du Triponchoux - Orroir 1902 (source: M. Philippe Duponchee - Vers l'avenir - 2019)



Fig. 182 : Château de Calmont - Mont-de-l'Enclus - 19ème siècle (source: delcampe.net)



Fig. 183 : "La Tour" lieu touristique, Mont-de-l'Enclus - 19ème siècle (source: <https://www.lavenir.net>)

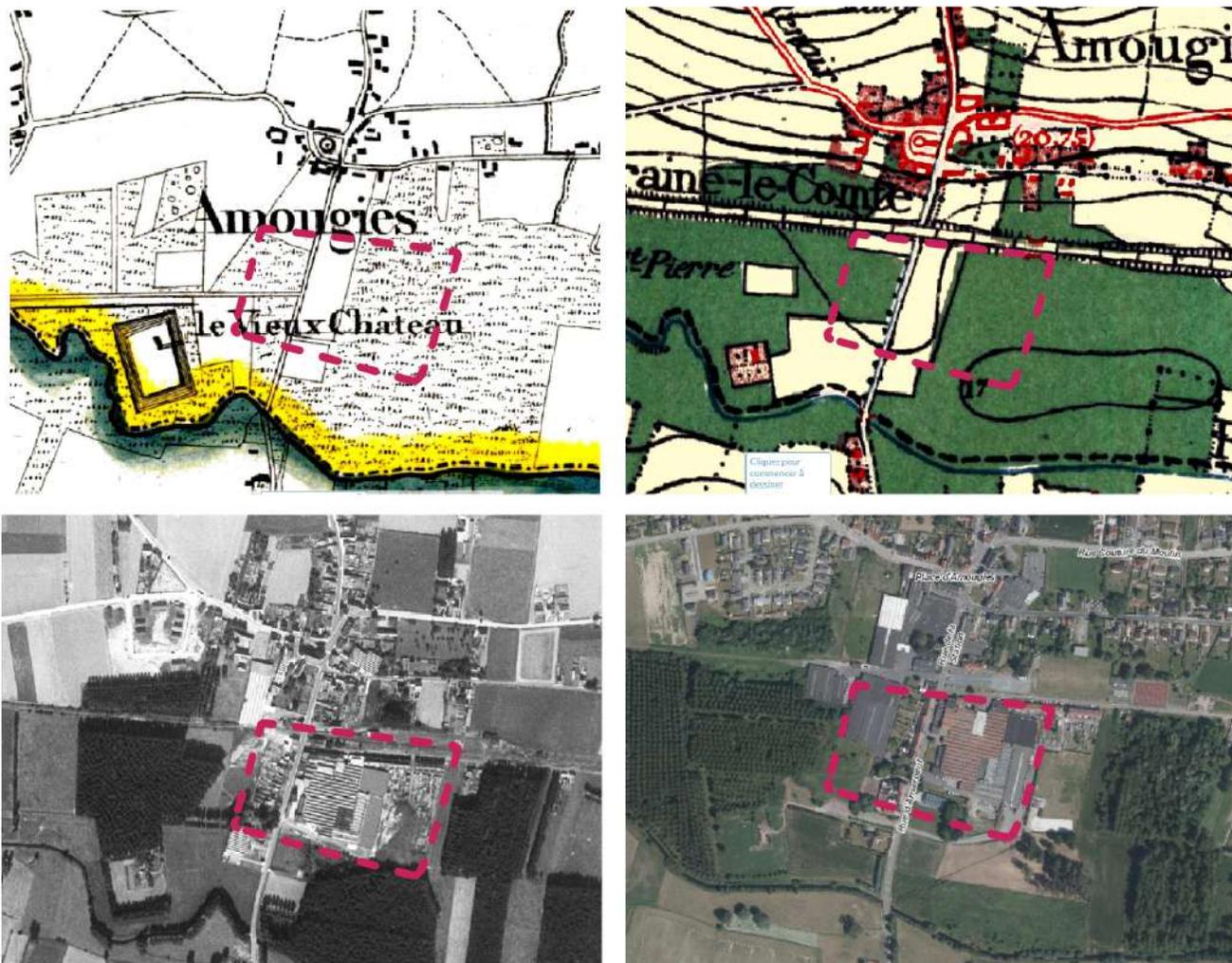


Fig. 184 : Evolution du centre villageois d'Amougies de gauche à droite: Cartes de Vandermaelen (1846-1854); Carte du dépôt de la guerre (1865 - 1880) et Photo aérienne de 1971 et 2018. (Source : SPW – Carto : DR(EA)²M)

En synthèse, la structure spatiale du milieu du 20ème siècle s'établissait comme suit :

Les axes : les anciennes et nouvelles chaussées, le Vicinal à vapeur et les lignes de chemins de fer.

Les pôles : petits pôles industriels, gares, hôtels et lieux de loisirs.

Les aires : pâtures, cultures industrielles, champs, jardins, bois et forêt.

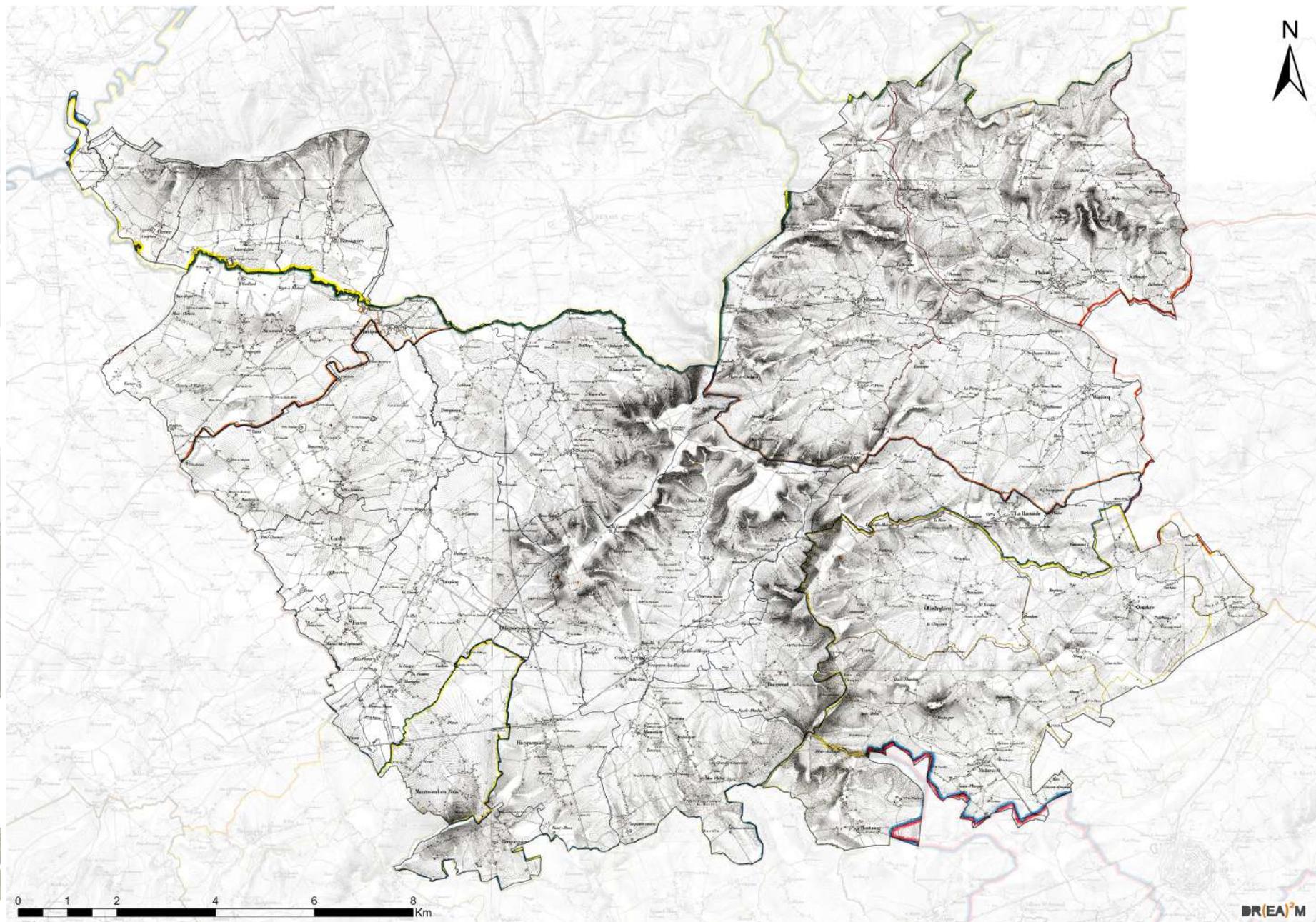


Fig. 185 : Carte de Vandermaelen 1846-1854 - Territoire du Parc naturel du Pays des Collines (Source : SPW – Carto : DR(EA)²M)

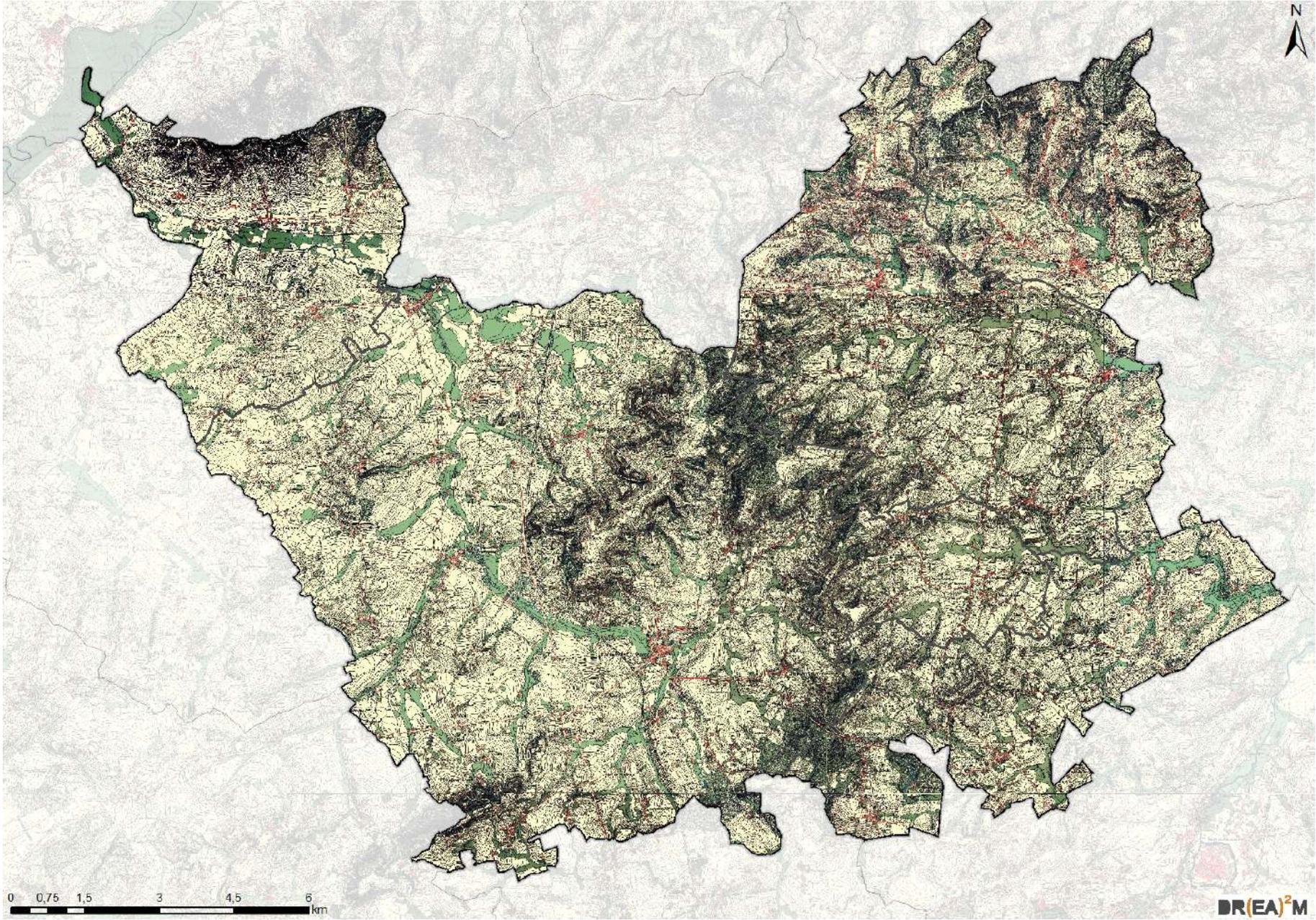


Fig. 186 : Carte du dépôt de la guerre - 1845-1880 - Territoire du Parc naturel du Pays des Collines (Source : SPW – Carto : DR(EA)²M)

3.1.6 La période post-industrielle : de 1950 à nos jours

On pourra noter la fin de la période de défrichement avec les derniers déboisements qui s'opèrent à proximité de la Houppe dû au développement de quelques carrières de sable (plus importantes), qui seront ensuite utilisées comme décharges.

Après la deuxième guerre mondiale, et plus particulièrement durant les années 60 et 70, on assiste à une prépondérance progressive des grandes exploitations agricoles, alors que les petites et moyennes exploitations étaient jusque-là majoritaires. Ceci s'accompagne d'une concentration des terres aux mains de ces quelques grandes fermes. Le remembrement, qui s'opère dans le cadre de la mécanisation des parcelles, va transformer le parcellaire agricole. On notera néanmoins le maintien d'un plus petit parcellaire, principalement dans les zones de plaines d'Ellezelles et de Flobecq (sol peu propice à l'exploitation de grandes cultures). Les grandes exploitations agricoles seront accompagnées de hangars mal intégrés, mais adaptés aux engins agricoles modernes.

Les petites exploitations à la fin du 20ème et au début du 21ème siècle sont alors restaurées et transformées en habitat. Avec le remembrement agricole et la mécanisation, on observe la suppression de nombreuses haies et alignements d'arbres. Concernant les végétations, on notera une évolution progressive avec l'apparition du peuplier d'Italie qui remplace progressivement une partie des saules têtards à partir des années soixante.

On pourra observer que le nombre d'exploitations agricoles a en effet chuté de 554 en 1998 à 330 en 2018 (dans les 4 communes principales du Parc naturel, soit Mont-de-l'Enclus, Frasnes-lez-Anvaing, Ellezelles, et Flobecq), soit une diminution de 224 exploitations (40%) en 20 ans. Durant cette même période, la surface agricole utile (soit les terres arables, les surfaces toujours en herbe, et les cultures pérennes), a baissé de 4,2% (de 14.754 ha à 14.136 ha), et la superficie de terres agricoles de 1,2% (soit une perte de 112,3 ha).

La superficie en bois a elle aussi très légèrement diminué, de 4,6 ha, soit 0,2%. A l'inverse, la superficie totale des parcelles bâties a quant à elle augmenté de 30,6% (de 1.237 ha à 1.616 ha) à la défaveur des pâtures, vergers et des bois.

Concernant la structure spatiale des villages dispersés, celle-ci tend par certains endroits à progressivement disparaître, on le constate dans un premier temps avec l'urbanisation dans les espaces interstitiels dans les centres villageois (processus industriel et post industriel) et par la suite avec le comblement des espaces entre les hameaux par des alignements de maisons (favorisés généralement par le plan de secteur, créé dans les années 1970). Plus récemment, on voit apparaître des groupements de maisons homogènes, souvent mitoyennes (et parfois pavillonnaires) aux abords de certains noyaux villageois. On retrouve quelques exemples sur la commune de Flobecq (rue de Fresnoit, rue des Camomilles, rue du Blanc Moulin). A l'intérieur des centres de Flobecq, Ellezelles et Frasnes-lez-Anvaing on pourra retrouver quelques petits immeubles à appartements, cette typologie reste exceptionnelle sur le territoire du Pays des Collines.

Le début des années 1950 est marqué également par un désintérêt des arbres fruitiers hautes-tiges qui composent les vergers souvent inféodés aux maisons villageoises traditionnelles. Les arbres qui vieillissent ne sont donc plus remplacés. Outre les arbres fruitiers, on constate aussi la disparition des haies délimitant les parcelles agricoles, surtout dans la partie Nord de Flobecq, Ellezelles et Frasnes, là où le bocage était autrefois le plus dominant (comme pour le petit parcellaire, les haies ont principalement été maintenues dans les zones de vallée).

Une autre mutation qui s'opère sur le territoire suite à l'évolution des facteurs technico-économiques est l'apparition des énergies renouvelables, on constate par exemple un nombre important et croissant de panneaux solaires et d'éoliennes domestiques.

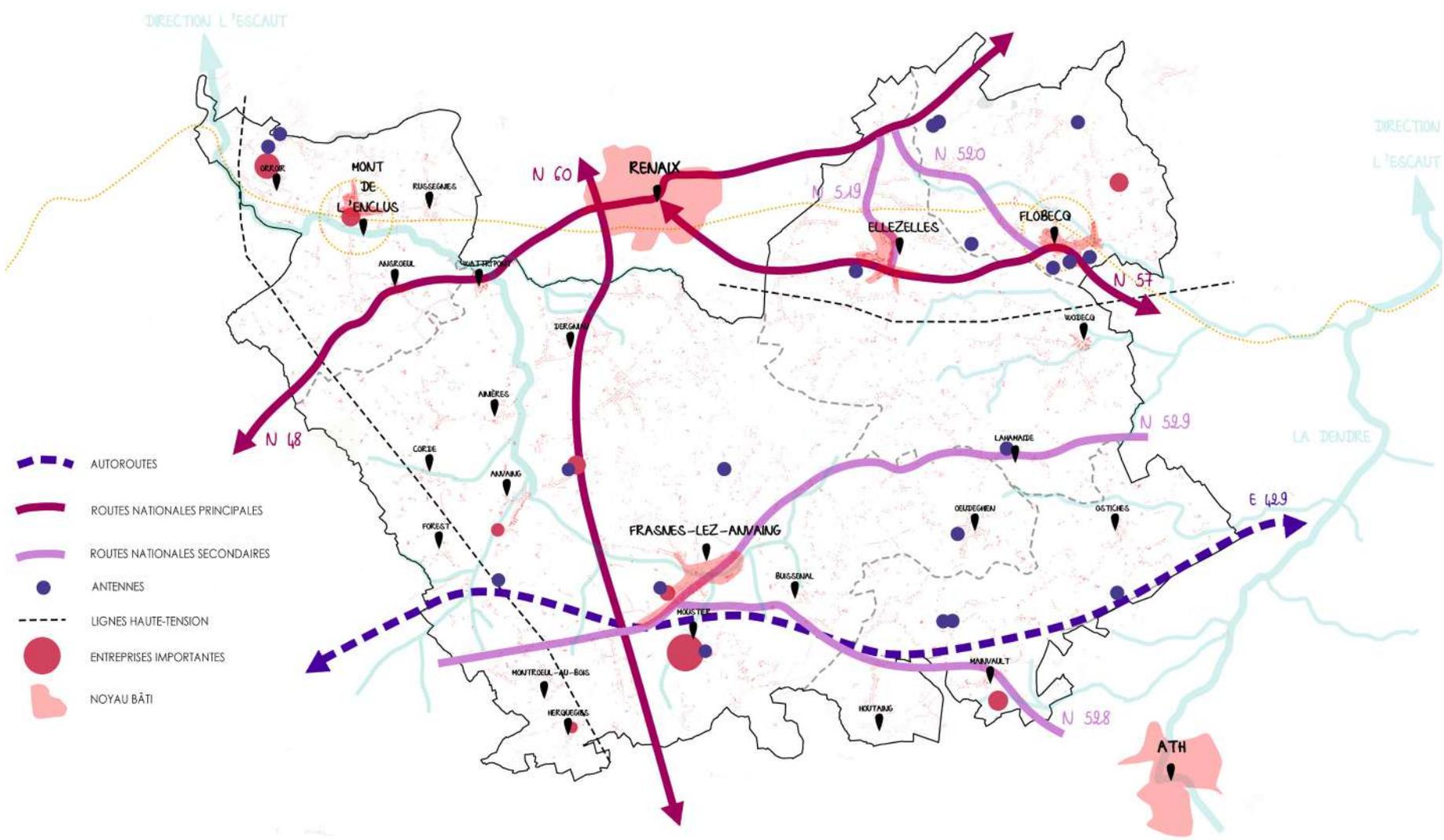


Fig. 187 : Illustration de synthèse de la période post-industrielle (Source : DR(EA)²M)

A une autre échelle, et plus localement situés le long des grands axes routiers, on voit apparaître des petits groupes d'éoliennes en lisière du territoire du Parc naturel et le long de l'autoroute.

On peut observer entre le processus agricole et le processus post-industriel des mutations qui ne tiennent plus seulement compte d'interactions locales, mais d'interactions interrégionales et internationales et dont les rayons d'action ne touchent plus simplement le territoire du Parc naturel du Pays des Collines. On notera par exemple la création d'une zone économique, à Frasnes-lez-Avaing, un aérodrome à Mont-de-l'Enclus, des infrastructures routières nationales et régionales et des antennes GSM ou antennes relais.

Plus récemment, on observe un regain économique et touristique qui s'opère sur le territoire du Pays des Collines, et plus localement à Mont-de-l'Enclus.

On voit aussi naître un attachement prononcé de la population vis-à-vis de son territoire, ses paysages ou encore ses traditions, cet attachement est particulièrement prononcé dans la commune d'Ellezelles (on peut supposer que cette évolution, est la suite logique qui a favorisé la création du Parc naturel du Pays des Collines). On pourra aussi noter l'attractivité résidentielle notamment dans les communes du nord du Parc naturel avec comme inconvénient l'impact paysager de nouvelles constructions.

On terminera en précisant que le territoire du Parc naturel du Pays des Collines commence à connaître une tendance « résiliente », et ce, avec la création et le développement de projets qui s'inscrivent dans un contexte durable et local. (prémisse d'une économie locale, plantation de haies, sensibilisation, diversification agricole, plantation d'arbres fruitiers, plantation et entretien de saules têtards, etc).



Fig. 188 : Moulin Spileers (Source: Spileers.be)



Fig. 189 : Hangars agricoles, Saint-Sauveur - 2019
(Source : DR(EA)²M)



Fig. 190 : Appartements, Frasnes -2019 (Source : Google.be)



Fig. 192 : Hôtel et restaurant, Flobecq - 2019 (Source : DR(EA)²M)



Fig. 191 : Energies renouvelables : éolienne domestique et panneaux photovoltaïques, Ellezelles - 2019 (Source : DR(EA)²M)



Fig. 193 : Superficies commerciales, Ellezelles -2019 (Source: Google)

Fig. 194 :
Evolution du bocage et du parcellaire dans la commune de
Flobecq.
En haut à gauche : Carte de Ferraris (1777); en haut à droite :
Atlas des voiries vicinales (1841); en bas à gauche : Cadastre
2018 et en bas à droite : Photo aérienne de 2018.
(Source : SPW)

Au 18ème siècle, on observe de nombreuses habitations dispersées et un noyau dense, la maille extrêmement serrée de haies continues enserrme le plus souvent les champs labourés. On trouve ici l'exemple typique d'un bocage à la limite d'un semi-bocage avec l'association : dispersion - habitat groupé.

Aujourd'hui, le centre s'est densifié, avec un étalement important le long des axes de communication. Les hameaux anciennement identifiables se sont alors mixés avec une urbanisation de type tentaculaire. Le maillage de haies a pratiquement disparu, seuls subsistent quelques alignements d'arbres. Le parcellaire a lui peu évolué entre le parcellaire existant du 19ème et celui du 21ème siècle.



En synthèse, la structure spatiale au 21ème siècle s'établit comme suit :

Les axes : nationales, autoroutes, RAVeL.

Les pôles : zones économiques et commerciales, centres des principaux villages, lieux touristiques.

Les aires : cultures, bois, pâtures, etc



Fig. 195 : Photo aérienne, 2018 - Territoire du Parc naturel du Pays des Collines (Source : SPW – Carto : DR(EA)²M)



04 ANALYSE ÉVALUATIVE





L'analyse évaluative présente les atouts et les faiblesses du paysage ainsi que les opportunités et les menaces pour sa sauvegarde. Cette analyse permet de déterminer les enjeux paysagers généraux et spécifiques du territoire concerné.

Les recommandations paysagères visent à protéger, gérer et aménager le paysage. Elles sont déterminées sur la base de l'analyse contextuelle (analyse descriptive, historique et évaluative) et des enjeux identifiés. Elles sont traduites ensuite dans le programme d'actions.

*Fig. 196 : Decostere Laurence: "Sweet moon",
Arc-Wattripont, Chemin de Russeignies 2015*

4.1 Introduction et méthodologie

Afin de définir correctement les enjeux paysagers à une échelle suffisamment précise, l'analyse évaluative qui va suivre reprend le découpage des aires paysagères réalisé par la CPDT (2021) dans le cadre de l'élaboration et de l'identification des territoires paysagers de la Wallonie.

Le territoire du Parc naturel du Pays des Collines est concerné par les **9 aires paysagères** suivantes ;

- La Plaine septentrionale de l'Escaut ;
- Les Monts scaldiens ;
- La Plaine de la Rhosnes ;
- La Campagne agricole de Celles ;
- La Campagne agricole d'Anvaing ;
- Les Collines tournaisiennes ;
- Les Collines agricoles et boisées Nord Hennuyeres ;
- Les Vallonnements agricoles des affluents occidentaux de la Dendre ;
- Le Bas plateau agricole d'Ath.

Les analyses descriptive, historique et évolutive ont apporté un certain nombre d'éléments de compréhension du territoire du Parc naturel et de ses paysages qui se déploient à diverses échelles territoriales. Ceci confirme le besoin d'étudier un territoire et ses paysages par un jeu incessant entre les échelles globale et locale.

L'analyse évaluative se développe donc en deux chapitres, selon deux échelles territoriales :

- l'échelle globale, qui correspond à l'ensemble du territoire du Parc naturel du Pays des Collines ;
- l'échelle locale, qui se rapporte aux 9 aires paysagères identifiées dans l'analyse descriptive.

Dans ce chapitre, tenant compte des éléments du paysage (milieu physique, milieu biologique et milieu anthropique) identifiés au point 2.5 *Le paysage et les aires paysagères*, nous analyserons de façon plus détaillée les structures paysagères qui constituent les traits caractéristiques du paysage et permettent d'identifier et de caractériser les aires paysagères. Nous identifierons également les points de vue et les éléments perturbateurs du paysage.

La méthode utilisée ensuite pour l'évaluation est l'analyse AFOM (Atout, Faiblesses, Opportunités, Menaces). Cette analyse met en évidence les atouts et les faiblesses propres au Parc naturel et à ses paysages, les opportunités qui pourraient être saisies ainsi que les menaces éventuelles qui pèseraient sur le territoire du Parc naturel et la sauvegarde de ses paysages.

L'analyse AFOM est présentée sous cette forme :



Sur la base des analyses AFOM, sont déduits les enjeux territoriaux et paysagers globaux propres à chaque échelle de travail.

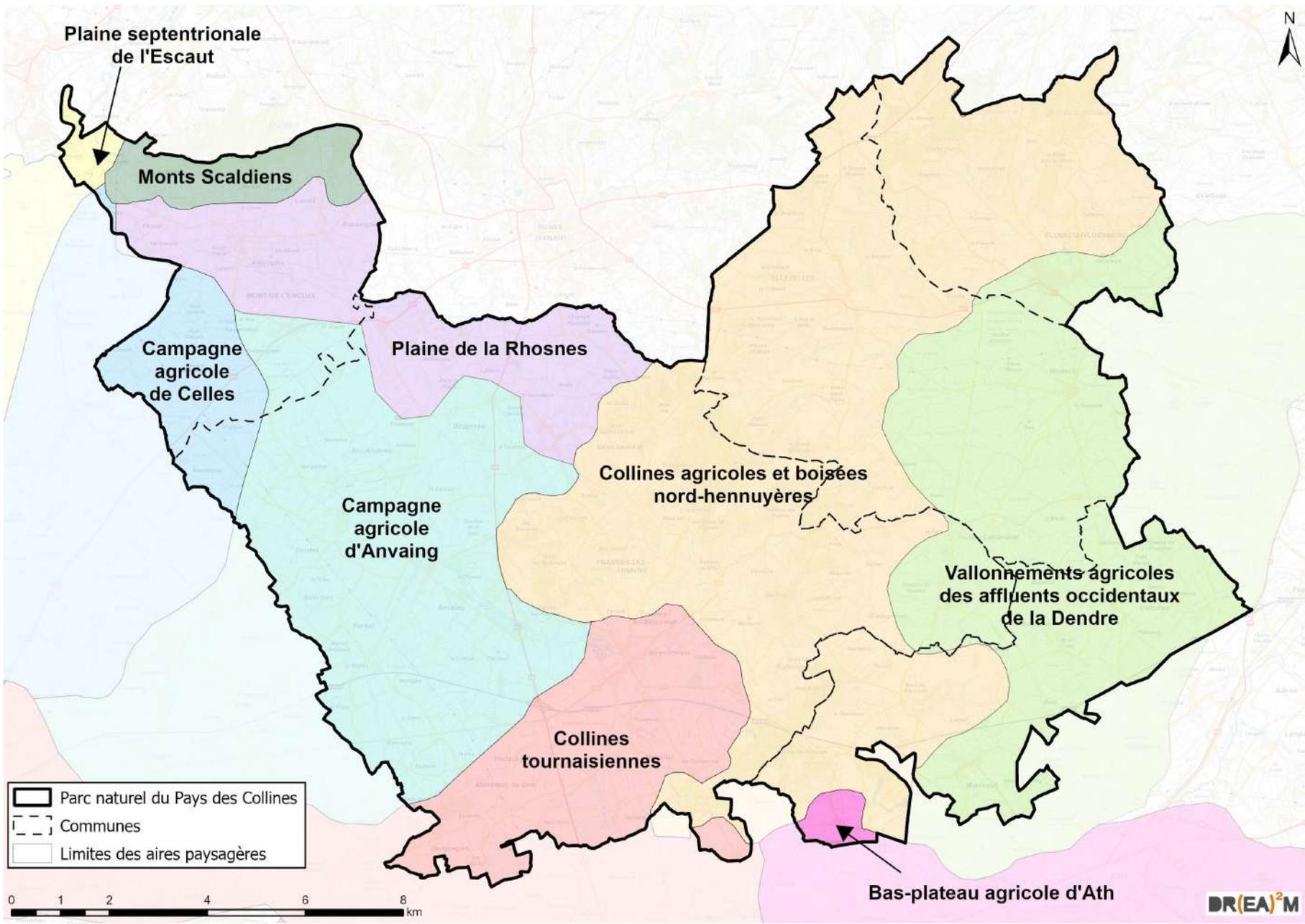


Fig. 197 : Carte des aires paysagères sur le territoire du Parc naturel du Pays des Collines (Source : CPDT 2021– Carto : DR(EA)²M)

4.2 Evaluation à l'échelle globale du territoire

Pour le paysage global, nous aborderons l'analyse en prenant en considération les éléments physiques, biologiques et humains mis en évidence dans l'analyse descriptive.

Les éléments physiques constituent le socle, c'est à dire les éléments qui constituent la base des paysages, à savoir, la pédologie, le relief, l'hydrographie et les sols.

Les éléments biologiques et naturels font référence aux espaces non bâtis, c'est-à-dire les éléments écologiques et l'agriculture.

Enfin, les éléments humains concernent l'espace bâti et le cadre de vie. Il s'agit des villages, de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire, de la mobilité, des infrastructures ainsi que du patrimoine architectural, culturel et touristique.

Une carte globale de l'ensemble du territoire du Parc naturel du Pays des Collines est présentée dans ce chapitre, elle est jointe en annexe à l'échelle 1/25.000, cette échelle permettant une lecture plus appropriée des informations.

Cette carte est réalisée sur base des éléments d'analyse existants et des visites de terrain. Elle reprend, sur fond de plan IGN, les différents éléments structurants identifiés, à savoir, les éléments physiques, les éléments naturels et paysagers ainsi que les éléments humains (le bâti et les infrastructures, les potentialités liées au foncier). A cela s'ajoutent les éléments spécifiques résultant des observations de terrain, de la qualité reconnue des paysages, des milieux naturels et du patrimoine monumental ainsi que les contraintes liées aux éléments physiques, écologiques et urbanistiques.

Cette carte reprend l'ensemble des éléments de fait et de droit ayant une influence sur le paysage.

L'analyse AFOM est réalisée en tenant compte de l'aspect dynamique, c'est-à-dire de la relation de ces éléments avec le paysage et de leur évolution dans le temps.

Fig. 198 : Carte des éléments de droit et de fait ayant une influence sur le paysage - Légende
(Source : IGN, SPW - Carto : DR(EA)²M)



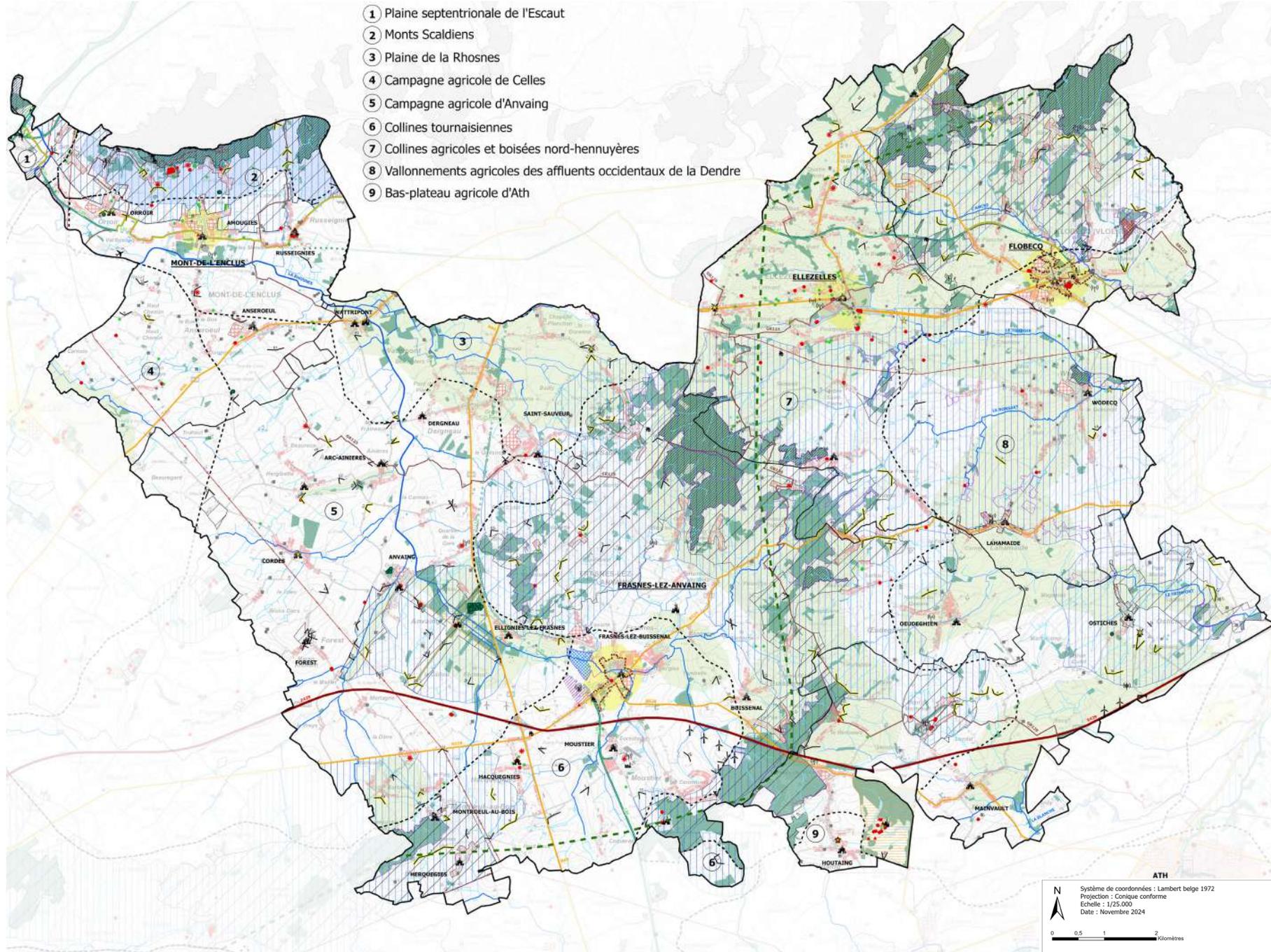


Fig. 199 : Carte des éléments de droit et de fait ayant une influence sur le paysage du Parc naturel du Pays des Collines (Source : IGN, SPW - Carto : DR(EA)²M)

Parc naturel du Pays des Collines

Analyse AFOM :

DYNAMIQUE SOCIO-ÉCONOMIQUE



↗ - Revenu moyen élevé ;

↗ - Proximité de grands pôles (Renaix, Ath, Tournai) ;

↗ - Taux d'emploi et d'activité élevés ;

↘ - Peu d'emplois et d'activités liés directement à la dynamique du Parc naturel ;
↘ - Peu d'emplois proposés au sein même du Parc naturel ;

↗ - Croissance de la population ;

↘ - Le solde naturel est négatif, la croissance de population est due aux nouveaux arrivants ;

↘ - Menace d'une perte d'une population active agricole et afflux d'une population extérieure ne participant pas au développement rural ;

↘ - Menace de l'augmentation de la pression foncière qui se fait ressentir depuis quelques années au sein du Parc naturel ;

Analyse AFOM :



Constats réalisés sur base des éléments suivants :



Milieu physique



Milieu naturel



Milieu humain



- Opportunité de développement de stratégies et d'outils d'aménagement du territoire ;



- 91 % de la surface du Parc naturel sont inscrits au plan de secteur en zone non urbanisable ;
- Part de surface artificialisée inférieure à la moyenne wallonne ;



- Nombreuses zones de potentiel foncier sont localisées dans le champ visuel d'un point de vue remarquable ou intéressant ou dans un périmètre d'intérêt paysager ADESA ;



- Menace de fermeture des points de vue paysagers et menace sur les périmètres d'intérêt paysager ADESA ;



- Menace d'un développement de l'urbanisation au détriment des paysages ;



- Augmentation des superficies artificialisées, ainsi que la part des terrains résidentiels.
- La part des terres agricoles a diminué ;



- Les communes du Parc naturel sont relativement démunies en outils communaux et supra communaux ; Pas de demande d'avis systématique du PNPC pour les demandes de permis ;



- Etendue et distribution des zones d'habitat, en particulier des zones d'habitat à caractère rural, en rubans rayonnant autour des noyaux villageois ;



- Menace au maintien de la cohérence du paysage et d'une amplification et un étalement de l'emprise des zones bâties ;



- Menace d'une urbanisation non maîtrisée ;



Parc naturel du Pays des Collines

DYNAMIQUE HABITAT

↗ - Tendance à la rénovation ;

↘ - Certains bâtiments rénovés ont profondément été modifiés et ont perdu leurs caractéristiques architecturales ;

↘ - Menace d'une rénovation du bâti non contrôlée entraînant une dénaturation du bâti traditionnel vernaculaire ;

DYNAMIQUE DE MOBILITÉ



↗ - Opportunité de développement de nouveaux réseaux de voies lentes, support de découverte des paysages (ex : Ravel de l'ancienne ligne 86) ;

↗ - Opportunité de valorisation des infrastructures existantes comme portes d'accès privilégiées au paysage et comme support du réseau écologique ;

↗ - Réseau de chemins et sentiers bien développé, (RAVeL, GR et circuits balisés, réseau points-noeuds) permettant de se promener à pied ou à vélo à travers le Parc naturel ;

↗ - Les grands axes de communication (N60, N57, N48 et E429) créent des points de vue intéressants, support à la découverte des paysages ;

↘ - Pas de réseau ferroviaire au sein du Parc naturel (mais proximité de Renaix, Ath, Leuze, Lessines) ;
↘ - Réseau TEC peu développé ;

↘ - Menace d'une présence de plus en plus importante de la voiture ;



↗ - Opportunité de poursuite et de développement de synergies avec les territoires voisins ;

↗ - Opportunité de protection et mise en valeur du paysage par le biais du tourisme ;

↗ - Plusieurs points d'intérêt touristique présents sur le territoire et bonne dynamique touristique et culturelle ;

↗ - Pas de tourisme de masse ;

↗ - Vie associative et culturelle importante et traditions locales bien ancrées ;
 - Folklore important et présence d'une identité territoriale liée au Parc Naturel du Pays des Collines ;
 - Patrimoine humain et culturel riche ;

↗ - Opportunité de redéveloppement de plantation de haies dans les bocages intra-villageois, afin de diversifier les paysages et favoriser des liaisons écologiques ;

↗ - Présence de plusieurs éléments hydrographiques qui présentent un intérêt important pour le paysage (sources, ruisseaux, mares, étangs, ...). Diversité des milieux naturels (bois, milieux ouverts, bocage, cours d'eau et fond de vallées humides) favorable à la présence d'une flore et d'une faune riches et diversifiées ;

↘ - Part de zones forestières du plan de secteur faible (7,74 %) par rapport à la part en Région wallonne (30 %) ;

↘ - Intensification des pratiques agricoles avec l'assèchement des milieux humides et l'arrachage de haies ;

↘ - Le territoire et les zones de rétention telles que les étangs ou marais, ont été drainés au fil du temps pour étendre les cultures ;

↘ - Menace de disparition de milieux humides et perte de la qualité paysagère et écologique ;



Parc naturel du Pays des Collines

DYNAMIQUE DE L'AGRICULTURE



↗ - Dominance des surfaces agricoles, 80,9 % du territoire sont affectés à la zone agricole au plan de secteur ;

↘ - La part de superficie artificialisée a augmenté sur le territoire, ainsi que la part des terrains résidentiels.
- La part des terres agricoles a diminué ;

↘ - Régression du nombre de fermes et accroissement de leur taille ;

↘ - Imperméabilisation de grandes surfaces et problèmes pour le ruissellement ;

↘ - Menace de perte en terme de qualité paysagère, disparition du système agricole traditionnel et spécialisation des exploitations agricoles, augmentation de l'Agro-industrie ;

DYNAMIQUE DE PROTECTION



↗ - Opportunité de préservation de la qualité des points de vue paysagers connus (inventaire ADESA) et Identification d'autres points de vue remarquables ;

↗ - Diversité d'ambiances paysagères au sein des différentes aires paysagères ;

↗ - 48 % du territoire classé en périmètre d'intérêt paysager et nombreux points de vue paysagers remarquables ;
- 13 Monuments classés, 9 sites classés et nombreux biens repris à l'inventaire IPIC ;

↘ - Peu voire aucun poste d'observation du paysage entretenu et offrant des vues lointaines, ou de sites sur des points de vue aménagés ;

↘ - Une partie de ces points de vue sont déjà refermés suite à l'urbanisation ;

↘ - Majorité du petit patrimoine repris en privé ;

LES ÉLÉMENTS À ENJEUX:

1) LES ÉLÉMENTS NATURELS, PORTEURS DU PAYSAGE

2) UN TISSU BÂTI TYPIQUE, HÉRITAGE DU PASSÉ DE LA RÉGION

3) UNE ATTRACTIVITÉ TOURISTIQUE PROPRE AU PARC NATUREL

4) L'AGRICULTURE COMME ÉLÉMENT MODÉLISATEUR DU PAYSAGE

5) UN CADRE DE VIE RURAL ET ATTRAYANT

6) LE PARC NATUREL ET SON IDENTITÉ TERRITORIALE

RECOMMANDATIONS SPÉCIFIQUES :

PRÉSERVER ET PROTÉGER

- PRÉSERVER ET REDÉPLOYER LA STRUCTURE SEMI-BOCAGE, CHAÎNON CARACTÉRISTIQUE DU PARC NATUREL DU PAYS DES COLLINES ;
- PRÉSERVER LA STRUCTURE D'HABITAT DISPERSÉ INTERCALAIRE ;
- PRÉSERVER LES ÉLÉMENTS AYANT UNE HAUTE VALEUR IDENTITAIRE PATRIMONIALE, ÉCOLOGIQUE ET PAYSAGÈRE ;
- MAINTENIR UN CONTINUUM VÉGÉTAL ET AQUATIQUE (COULOIR ÉCOLOGIQUE) DU PARC NATUREL DU PAYS DES COLLINES ;
- PROTÉGER LE PAYSAGE DE LA PRESSION URBAINE (URBANISATION INTERSTITIELLE ET CONTINUE) ET DE LA BANALISATION (CRÉATION D'INFRASTRUCTURES TECHNIQUES IMPORTANTES);

GÉRER ET AMÉNAGER

- SENSIBILISER ET SOUTENIR LES DÉVELOPPEMENTS DE LA BIODIVERSITÉ AUTOUR DES ENTREPRISES ET DES ESPACES PUBLICS ;
- SOUTENIR ET INCITER LES DÉMARCHES ET PROJETS INNOVANTS ET EXPÉRIMENTAUX EN MATIÈRE DE PAYSAGE AU SEIN DU PARC NATUREL;
- PROMOUVOIR UN URBANISME RAISONNÉ DE QUALITÉ LE LONG DES VOIES ROUTIÈRES LES PLUS IMPORTANTES ;
- ANTICIPER ET ACCOMPAGNER LES OPÉRATIONS DE DÉVELOPPEMENT (CRÉATION OU EXTENSION D'UNE ZONE D'ACTIVITÉS, PERMIS D'URBANISATION, CONSTRUCTION DE HANGARS, NOUVELLES CONSTRUCTIONS, RÉNOVATIONS, ETC.);
- ACCOMPAGNER LA RECOMPOSITION DU SECTEUR AGRICOLE (DIVERSIFICATION AGRICOLE ET NOUVELLES PRODUCTIONS) ;
- CONSTRUIRE UNE DYNAMIQUE TOURISTIQUE RURALE, FAMILIALE ET DURABLE EN ACCORD AVEC LES VALEURS DU PARC NATUREL DU PAYS DES COLLINES ET LES ENJEUX DU PAYSAGE ;
- GÉRER UNE POLITIQUE EN AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE AU NIVEAU COMMUNAL AVEC L'IMPLICATION DU PARC NATUREL DANS CELLE-CI ;
- VEILLER À L'INTÉGRATION PAYSAGÈRE DES PROJETS INDIVIDUELS DE PRODUCTION ÉNERGÉTIQUE (PANNÉAUX PHOTOVOLTAÏQUES, ÉOLIENNES) ET LIMITER LES ÉVENTUELS PROJETS INFRASTRUCTURELS DE GRANDE ENVERGURE AUX MARGES DU PARC NATUREL DU PAYS DES COLLINES ;

VALORISER

- RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ TOURISTIQUE TERRITORIALE ET VALORISER LES RESSOURCES QUI PERMETTENT CETTE ATTRACTIVITÉ (PATRIMOINE BÂTI ET NATUREL, SENTIERS, FOLKLORE LOCAL, ETC.) ;
- VALORISER LA DIMENSION PAYSAGÈRE, ENVIRONNEMENTALE, GÉNÉTIQUE ET HUMAINE DES PRODUCTIONS AGRICOLES ISSUES DU PARC NATUREL ET SOUTENIR UNE DÉMARCHE COLLECTIVE QUALIFIANTE ;
- SENSIBILISER LE CITOYEN SUR LES PARTICULARITÉS ET LES SINGULARITÉS QUI DÉFINISSENT SON PAYSAGE ;
- RENFORCER LA PERCEPTION, LA VISIBILITÉ ET L'ACCESIBILITÉ AUX PATRIMOINES (NATURELS ET ARCHITECTURAUX) ;
- VALORISER LE FOLKLORE ET LA TRADITION LOCALE ENCORE ACTIFS SUR LE TERRITOIRE DU PARC NATUREL DU PAYS DES COLLINES.

4.3 Evaluation à l'échelle locale des aires paysagères

Cette partie de l'analyse évaluative se penche au plus près de la diversité des paysages du Parc naturel en ciblant les 9 aires paysagères identifiées dans l'analyse descriptive.

Dans un premier temps, une **fiche descriptive** reprend pour chaque aire paysagère :

- **La localisation générale** au sein du Parc naturel ;
- **Les structures paysagères** : elles constituent les traits caractéristiques du paysage et permettent d'identifier et de caractériser chacune des aires paysagères. Elles sont définies par les éléments physiques, naturels et humains dont notamment le relief, l'hydrographie, l'occupation du sol, la structure du bâti, le patrimoine et les éléments structurants et tiennent compte de la relation et de l'agencement de ces éléments les uns aux autres ;
- **Les points de vue** : il s'agit des points et lignes de vue remarquables (PLVR) identifiés par l'asbl ADESA et définis comme étant des lieux ponctuels ou parfois linéaires, d'où on jouit d'une vue particulièrement belle. Ils sont des lieux qui accrochent le regard et qui contribuent à l'intérêt paysager des aires paysagères. Leur description est reprise en annexe 12 ;
- **Les éléments perturbateurs** : il s'agit principalement des éléments humains qui influencent et modifient le paysage (citons entre autres les constructions, les maisons, les usines, les entreprises, le réseau de communication avec les routes, les voies ferrées et les lignes électriques).

Cette fiche descriptive est réalisée sur base des éléments d'analyse existants et des visites de terrain.

Un bloc diagramme est joint à chaque fiche descriptive de façon à localiser et apporter une représentation graphique et simplifiée des éléments caractéristiques de l'aire paysagère qu'elle décrit. Des photos complètent et illustrent ces fiches.

Analyse AFOM et carte de diagnostic

La méthode utilisée ensuite pour l'évaluation est l'analyse AFOM (Atouts, Faiblesses, Opportunités, Menaces).

L'analyse à l'échelle locale se focalise ici sur la mise en lumière des atouts, faiblesses, opportunités et menaces pour le paysage propre à chacune des aires paysagères.

Pour rappel, l'analyse AFOM est présentée sous cette forme :



Sur base de la carte des éléments de droit et de fait ayant une influence sur le paysage de l'ensemble du territoire du Parc naturel du Pays des Collines (présentée au point précédant), nous avons dressé une carte de diagnostic spécifique à chaque aire paysagère.

Tout comme la carte générale, cette carte est réalisée sur base des éléments d'analyse existants et des visites de terrain. Elle reprend, sur fond de plan IGN, les différents éléments structurants identifiés, à savoir, les éléments physiques, les éléments naturels et paysagers ainsi que les éléments humains (le bâti et les infrastructures, les potentialités liées au foncier). A cela s'ajoutent les éléments spécifiques résultant des observations de terrain, de la qualité reconnue des paysages, des milieux naturels et du patrimoine monumental ainsi que les contraintes liées aux éléments physiques, écologiques et urbanistiques.

Chaque aire paysagère est analysée de manière à identifier ses **enjeux spécifiques** en matière de protection, de gestion et d'aménagement des paysages.

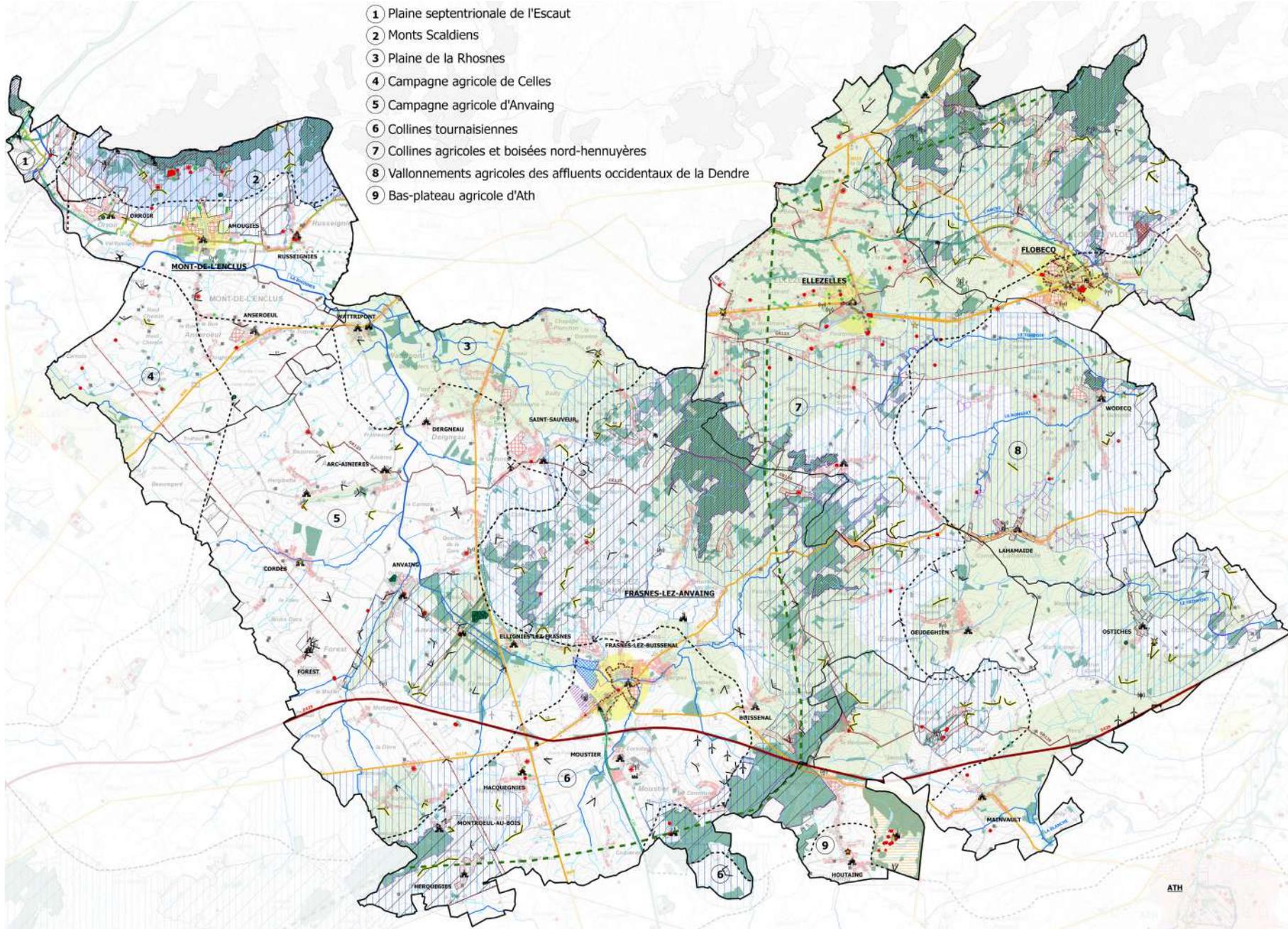


Fig. 200 : Carte des éléments de droit et de fait ayant une influence sur le paysage du Parc naturel du Pays des Collines et identification des aires paysagères (Source : IGN, SPW , CPDT - Carto : DR(EA)²M)

LEGENDE IGN :

LÉGENDE CARTOWEB

COUVERTURE DU SOL

- Feuillus
- Broussailles
- Conifères
- Mixte (feuillus, conifères)
- Lando
- Verger
- Prairie permanente
- Pépinière, oseraie
- Rochers
- Sable
- Pelouse
- Slikke, schorre
- Marais
- Terrain marécageux

VÉGÉTATION LINÉAIRE ET PONCTUELLE

- Rangée d'arbres
- Haie
- Haie avec arbres
- Haie vive
- Laie, coupe-feu
- Buisson isolé
- Arbre isolé
- Arbre feuillu remarquable
- Arbre conifère remarquable

BÂTIMENTS

- Zone bâtie
- Bâtiment sans fonction spécifiée
- Bâtiment religieux
- Chapelle
- Bâtiment industriel
- Bâtiment commercial
- Bâtiment scolaire
- Hôtel de ville, maison communale
- Bâtiment public, d'intérêt général
- Caserne de pompiers
- Caserne de la protection civile
- Hôpital
- Bâtiment réservé à la pratique du sport
- Piscine publique couverte
- Serre
- Bâtiment abritant des installations de captage ou de distribution d'eau potable
- Château d'eau
- Tour de télécommunication
- Phare
- Moulin à vent
- Tour de contrôle
- Tour remarquable sur bâtiment, clocher, campanile, minaret



RÉSEAUX, ROUTES ET CHEMINS

- E40** Autoroute
- N4** Route principale
- N600** Route secondaire
- Route de liaison
- Route locale
- Route à restriction de circulation
- Route empierrée
- Route hors d'usage
- Route en construction
- Jonction autoroutière
- Chemin de terre
- Sentier
- Sentier en dur
- Passage en escalier
- Fort
- Entrée de tunnel
- Passerelle
- Gué
- Bac
- Nacelle
- Borne kilométrique
- Écoduc
- Passage couvert
- Voie de chemin de fer
- Halte
- Voie de chemin de fer hors d'usage

RÉSEAU ÉLECTRIQUE HAUTE TENSION

- Ligne à haute tension
- Pyllône à haute tension
- Station de transformation

ZONES PARTICULIÈRES

- Zone militaire à risque, accès restreint
- Aéroport ou aérodrome
- Zone de circulation des avions
- Aéroport international
- Aire d'atterrissage pour hélicoptère
- Carrière
- Cimetière
- Limite de zone spécifiée (Parc d'attraction, terrain de golf...)
- Station de gaz
- Parc de panneaux solaires
- Centrale thermique, hydro-électrique, nucléaire
- Station d'épuration
- Terrain de sport
- Complexe sportif
- Aires de stationnement
- Avec station de service
- Sans station de service

TOPONYMIE

NAMUR
Chef-lieu de région, de province

TOURNAI
Chef-lieu d'arrondissement administratif

EUPEN
Commune

Louveigné
Section de commune

Dommartin
Village, hameau

Les Piges
Quartier urbain secondaire, petite cité

les Comognes
Lieu-dit

FORÊT DE SOIGNES
Forêt

Fagnie de Palleur
Bois, fagne, lande

CONSTRUCTIONS, OBJETS DIVERS

- Construction ouverte avec toit
- Construction particulière non spécifiée
- Tour de refroidissement
- Silo, réservoir de stockage
- Installation pour l'eau potable
- Monument non religieux
- Monument religieux
- Ruines
- Belvédère, tour d'observation
- Cheminée élevée
- Antenne (radar, parabolique)
- Fanal
- Pyllône de télécommunication
- Pyllône non spécifié
- Roue à aubes
- Éolienne
- Torchère industrielle
- Stade
- Tribune (a)
- Transport par câble
- Bande transporteuse
- Rail d'une grue mobile
- Canalisation
- Talus revêtu
- Mur de soutènement
- Mur
- Aqueduc

DONNÉES ADMINISTRATIVES

- Limite d'Etat
- Limite de région
- Limite de province
- Limite d'arrondissement
- Limite de commune
- Borne frontalière
- Centre de commune
- Centre de section de commune

FIGURES DU TERRAIN

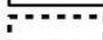
- Courbe de niveau maîtresse
- Courbe de niveau ordinaire
- Courbe de niveau intercalaire
- Point coté en mètres
- Levée de terre
- Talus
- Abrupt
- Dunes
- Tumulus
- Terril
- Entrée de grotte

HYDROGRAPHIE DÉTAILS TOPOGRAPHIQUES LIÉS À L'HYDROGRAPHIE

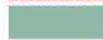
- 1 Grand cours d'eau ou canal
- 2 Petit cours d'eau
- 3 Cours d'eau intermittent
- 4 Pièce d'eau (lac, étang...) permanente
- 5 Pièce d'eau non permanente
- 6 Cale sèche
- 7 Écluse
- 8 Ascenseur à bateaux
- 9 Barrage régulateur, vanne
- 10 Siphon
- 11 Dakot, ponçeau
- 12 Barrage de retenue
- 13 Structure sur pilotis
- 14 Brise-lame
- 15 Source, résurgence
- 16 Puit, perte, captage
- 17 Borne kilométrique

Fig. 201 : Légende carte IGN (Source : IGN)

LEGENDE CARTE DE DIAGNOSTIC AFOM :

-  Limite du Parc naturel du Pays des Collines
-  Limite des communes
-  Limite des aires paysagères

Eléments naturels

-  Zone Natura 2000
-  Site de grand intérêt biologique
-  Réserve naturelle domaniale
-  Réserve naturelle agréée
-  Forêt
-  Zone de semi bocage
-  Cours d'eau non-navigable de 1ère catégorie
-  Cours d'eau non-navigable de 2ème catégorie
-  Cours d'eau non-navigable de 3ème catégorie
-  Cours d'eau non-classé ou dont la catégorie n'est pas définie
-  Liaison écologique régionale
-  Arbre remarquable
-  Groupe d'arbres remarquables
-  Arbre non localisé précisément
-  Verger
-  Mare

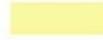
Eléments paysagers

-  Points et lignes de vue remarquables ADESA
-  Points et lignes de vue ADESA
-  Périmètre d'intérêt paysager (ADESA)
-  Périmètre d'intérêt paysager (PDS)
-  Périmètre d'intérêt culturel, historique ou esthétique

Infrastructures

-  GR
-  Ancienne ligne de chemin de fer
-  Liaison RAVeL existante
-  Liaison cyclable balisée
-  Liaison RAVeL en projet
-  Autoroute
-  Route régionale
-  Ligne HT existante

Centralités, planification et offre foncière

-  Centralité villageoise
-  Plan communal d'aménagement
-  Zones protégées en matière d'urbanisme
-  Zone d'aménagement communal concerté
-  Potentiel foncier

Eléments spécifiques

-  Bâti
-  Site classé
-  Monument classé
-  Monument classé exceptionnel
-  Inventaire du Patrimoine Immobilier Culturel
-  Château d'eau
-  Aérodrome
-  Site touristique
-  Ecoduc
-  Eolienne
-  Eolienne en projet
-  Antennes
-  Moulin à eau
-  Moulin à vent
-  Château
-  Eglise
-  Site industriel
-  Hangar agricole
-  Autre élément repère du paysage
-  Autre élément perturbateur du paysage
-  Zone d'activité économique industrielle de la Sucrierie

Fig. 202 : Carte des éléments de droit et de fait ayant une influence sur le paysage du Parc naturel du Pays des Collines - Légende (Source : IGN, SPW - Carto : DR(EA)²M)

4.3.1 Aire Paysagère : « La Plaine septentrionale de l'Escaut »

L'aire de la « Plaine septentrionale de l'Escaut » est définie par un paysage au relief plat incisé par la Rhosnes et l'Escaut.

Les structures paysagères :

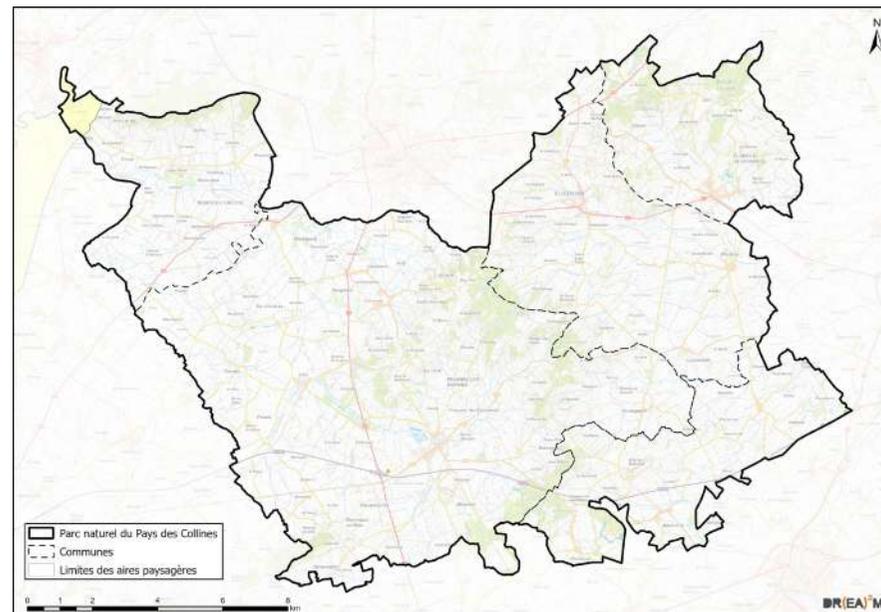
Dans cette aire paysagère coule l'Escaut, rectifié et canalisé. Cette rectification du tracé du cours d'eau en une trajectoire plus rectiligne, a provoqué l'abandon de plusieurs méandres qui sont devenus aujourd'hui des bras morts. Celui situé sur le territoire du Parc naturel est repris dans le site Natura 2000 BE32003 « Pays des Collines » en raison de son intérêt écologique et de sa capacité en tant que zone de refuge et de développement pour la flore et la faune. Ce site est affecté à la zone naturelle au plan de secteur.

Cette partie de l'aire paysagère est majoritairement composée de pâtures plus ou moins gorgées d'eau et connexes à la Rhosnes. Proche de ces pâtures, on retrouve des zones de mares, des zones d'inondations semi-permanentes et des bassins, d'ordres divers (anciens bassins liés à l'industrie, anciens viviers, etc).

C'est à cet endroit que la Rhosnes rejoint l'Escaut.

On retrouve peu de bâti sur la portion de cette aire paysagère, les quelques zones urbanisées s'articulent le long des voiries sous la forme de petits hameaux disséminés au pied du Mont de l'Enclus (l'Alouette), aux abords de l'ancienne ligne de chemin de fer et de la voirie (Dèflière) ainsi qu'en bordure de l'Escaut (Rivage).

Le bâti est essentiellement résidentiel et de type pavillonnaire, les anciennes fermes sont pour la plupart réaffectées à l'habitat. On peut apercevoir quelques hangars aux abords des fermes encore en activité ou aux abords des petites entreprises locales installées au sein de l'aire paysagère.



La Plaine septentrionale de l'Escaut (Source : CPDT, Carte DR(EA)²M)

Contrairement au reste de l'aire paysagère de « la Plaine septentrionale de l'Escaut », la portion reprise dans le Parc naturel du Pays des Collines n'a pas subi de mutation importante liée à l'apparition du chemin de fer et l'utilisation de l'Escaut comme voie de communication.

On notera la présence des deux anciennes lignes de chemin de fer 83 (Courtrai-Renaix) et 85 (Herseaux - Leupegem (Audenarde)) remarquables dans le paysage par la présence de cordons boisés le long de leur tracé.

C'est le cas également de la Rhosnes et de son cordon rivulaire.

L'Escaut reste quant à lui peu perceptible dans le paysage, seuls les quelques ponts qui le traversent ou plus loin, les éoliennes et les industries voisines marquent sa présence.

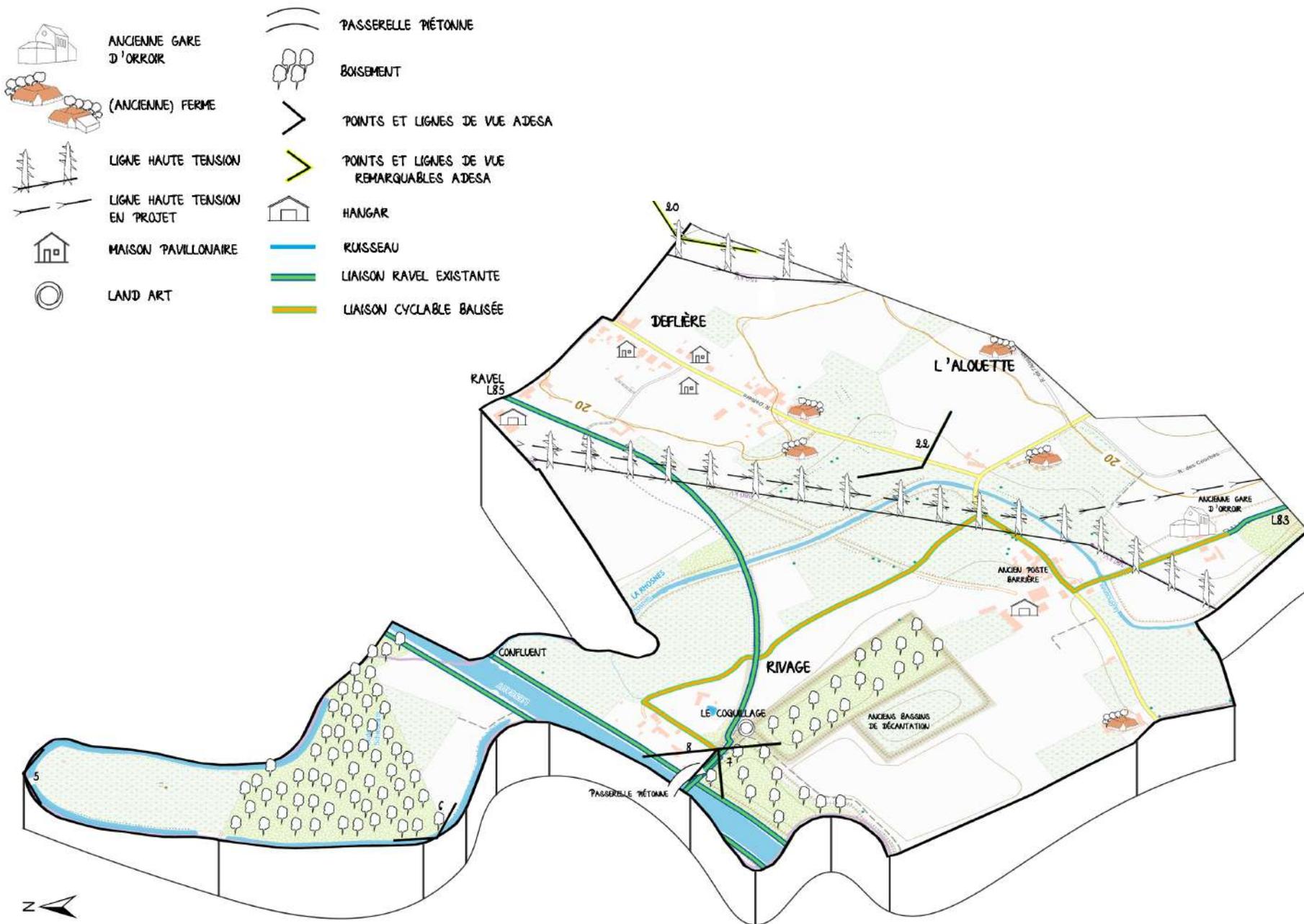


Fig. 203 : Bloc diagramme, "La Plaine septentrionale de l'Escaut" (Source: DR(EA)²M)

Les points de vue (voir description en annexe 12) :

Six points de vue sont présents au sein de l'aire paysagère : deux points de vue vers la noue (bras mort de l'Escaut) affectée en zone naturelle au plan de secteur et dont le paysage se démarque par rapport au paysage de la région ; deux points de vue au niveau du Hameau Rivage, en bordure de l'Escaut, un orienté vers l'Escaut et la partie sud du village d'Avelgem et l'autre orienté vers le sud et les zones de bassins de l'usine voisine recolonisés progressivement par la végétation ; un point de vue à la rue Dèflière sur la plaine alluviale de la Rhosnes et le Mont-de-l'Enclus et un autre point de vue au chemin de la Vallée, en direction du Mont-de-l'Enclus (Enclus du Bas).

Le relief plat permet d'avoir quelques vues lointaines, néanmoins les boisements et cordons boisés qui composent l'aire paysagère referment le paysage, ce qui lui confère deux ambiances différentes au sein de la portion qui compose l'aire paysagère de la « Plaine septentrionale de l'Escaut ».

Les éléments perturbateurs :

L'aire est traversée par deux lignes à haute tension, bien visibles et provenant de la centrale thermique de Ruien toute proche et repérable par ses dégagements de fumée.

Les usines présentes à l'extérieur de l'aire sont visibles depuis le Rivage et les rives de l'Escaut. Elles rappellent l'influence du fleuve sur le développement économique et industriel lié à l'utilisation de la voie d'eau comme voie de communication.



Fig. 204 : Vue depuis la Rue Deflière en direction de l'Escaut (Source : Google maps - 2023)



Fig. 205 : Vue depuis la Rue Deflière en direction du Mont-de-l'Enclus (Source : Google maps - 2023)



Fig. 206 : Vue depuis le chemin de la Vallée en direction du Mont-de-l'Enclus (Source : Google maps - 2022)



Fig. 207 : Rue Deflière, bâti résidentiel (Source : Google maps 2022)



Fig. 208 : Chemin de halage, vue vers la passerelle piétonne du RAVeL L83-L85 (Source: Google maps - 2021)



Fig. 209 : Chemin de halage, vue vers le hameau du Rivage et en arrière plan Mont-de-l'Enclus (Source: Google maps - 2021)



Fig. 210 : Chemin de halage, point de confluence de la Rhosnes avec l'Escaut (Source: Google maps - 2021)

La Plaine septentrionale de l'Escaut



Bras mort de l'Escaut

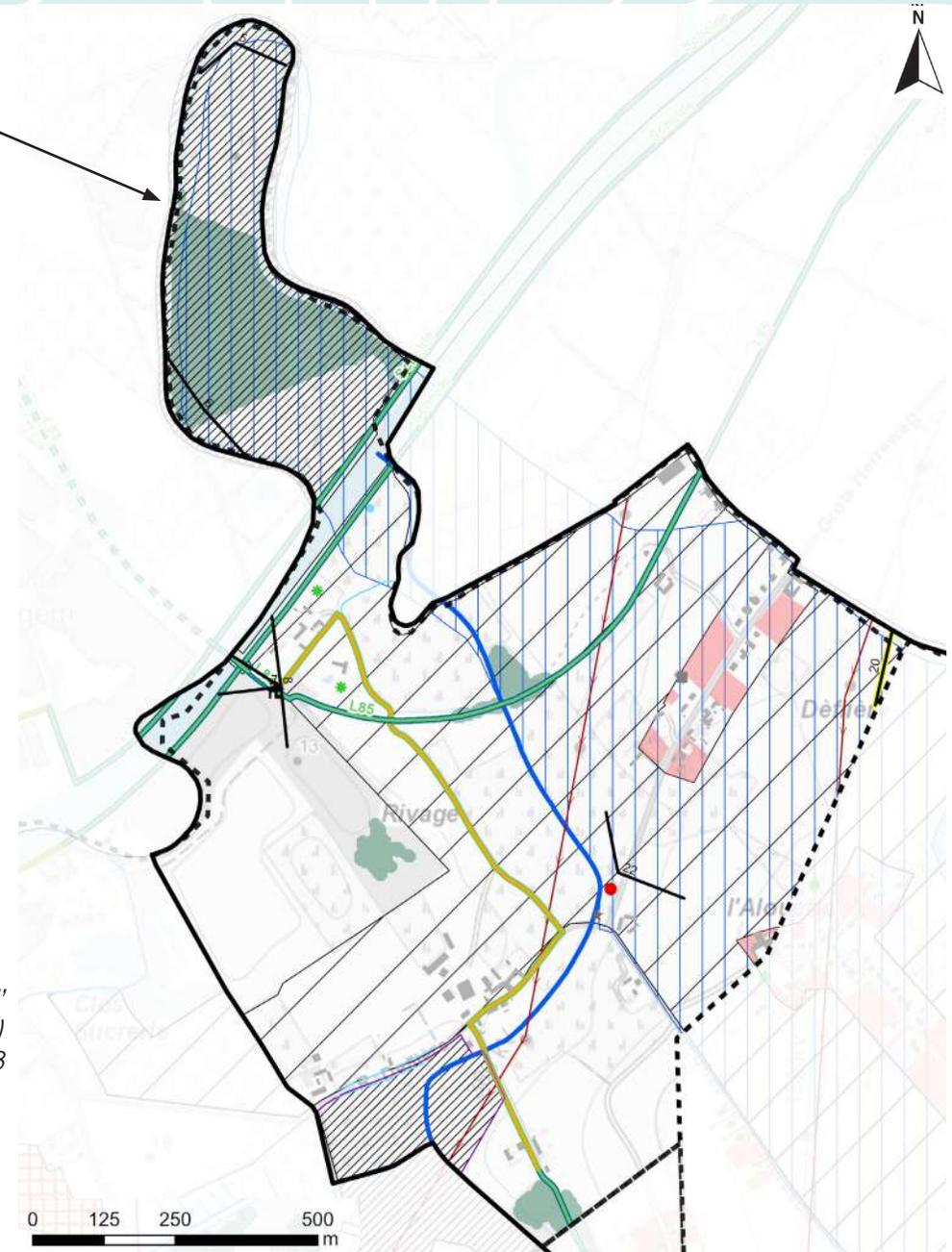


Fig. 211 : Carte de diagnostic AFOM, "La Plaine septentrionale de l'Escaut"
(Source: DR(EA)²M)
Légende pages 182-183

Constats réalisés sur base des éléments suivants :



Milieu physique



Milieu naturel



Milieu humain



↗ - Préserver et aménager des ouvertures paysagères en direction de la plaine de la Rhosnes, l'Escaut et le Mont-de-l'Enclus

↗ - Relief assez plat offrant des vues dégagées ;

↗ - Éléments structurants du paysage (Escaut, la Rhosnes, anciennes lignes de chemin de fer), remarquables dans le paysage par la présence de cordons boisés le long de leur tracé ;

↗ - Reconnaissance de l'intérêt paysager d'une partie de l'aire (PIP), paysage "nature" unique dans la commune ;

↘ - Présence de plusieurs éléments perturbateurs visibles dans le paysage : deux lignes à haute tension, hangars aux abords des fermes encore en activité ou aux abords des entreprises, zone industrielle voisine

↘ - Parcelles urbanisables en aval de points de vues intéressants ;

↘ - Peu d'ouvertures paysagères entre l'Escaut et l'aire paysagère (fermetures créées par des merlons à proximité des anciens bassins de l'usine voisine, des habitations du hameau du Rivage et des cordons boisés longeant la Rhosnes et les anciennes lignes de chemin de fer) ;

↘ - Quelques hangars aux abords des fermes encore en activité ou aux abords des petites entreprises locales ;

↘ - Menace de la fermeture paysagère des points de vue depuis la rue Deflière due à l'urbanisation des espaces "intercalaires" ;

La Plaine septentrionale de l'Escaut

INFRASTRUCTURES ET PAYSAGE



- Potentiel de reconversion des lignes de chemin fer comme "projet paysage" ;



- Présence de plusieurs sentiers et itinéraires existants ;



- Constatation de certaines faiblesses au niveau du maillage doux : jonction RAVeL - Ligne 83 non aménagée et partiellement praticable pour les cyclistes ;

MILIEU NATUREL ET PAYSAGE



- Développer les anciens bassins/zones humides du "Rivage" en infrastructures naturelles structurantes ;



- Valeur écologique importante de la portion de l'aire paysagère : liaison écologique, zone Natura 2000 "Pays des Collines", zones humides (bassins de l'usine voisine, fossés, bras mort de l'Escaut, pleine de la Rhosnes), etc ;



- Pressions anthropiques liées au développement des usines voisines ou de l'agriculture sur les zones humides du rivage ;



- Menace de disparition du milieu humide (assèchement, urbanisation, etc).

**LES ÉLÉMENTS À
ENJEUX:****1) LES ÉLÉMENTS
NATURELS, PORTEURS
DU PAYSAGE****2) LE PAYSAGE****RECOMMANDATIONS SPÉCIFIQUES :****PRÉSERVER ET PROTÉGER**

- PRÉSERVER LES MILIEUX HUMIDES ET AQUATIQUES PRÉSENTS AU SEIN DES ZONES AGRICOLES ET SUSCEPTIBLES DE DISPARAITRE (MILIEUX HUMIDES CONNEXES À LA RHOSNES ET MILIEUX HUMIDES DU "RIVAGE") ;
- PRÉSERVER ET AMÉNAGER DES PERCÉES VISUELLES ET DES OUVERTURES PAYSAGÈRES EN DIRECTION DE L'ESCAUT ET DU MONT DE L'ENCLUS ;

GÉRER ET AMÉNAGER

- RENFORCER ET AMÉNAGER LES INFRASTRUCTURES NATURELLES COMME ÉLÉMENTS À FORTE VALEUR PAYSAGÈRE (ESCAUT, ANCIENNES LIGNE DE CHEMIN DE FER, BASSINS DU RIVAGE, ZONE NATURELLE DU BRAS MORT DE L'ESCAUT).



Chemin de halage, point de confluence de la Rhosnes avec l'Escaut

4.3.2 Aire Paysagère : « Les Monts scaldiens »

Le Mont-de-l'Enclus présente un relief de collines dont les pentes à prairies et boisements contrastent avec les paysages de la plaine agricole. Le bâti est mixte et hétéroclite.

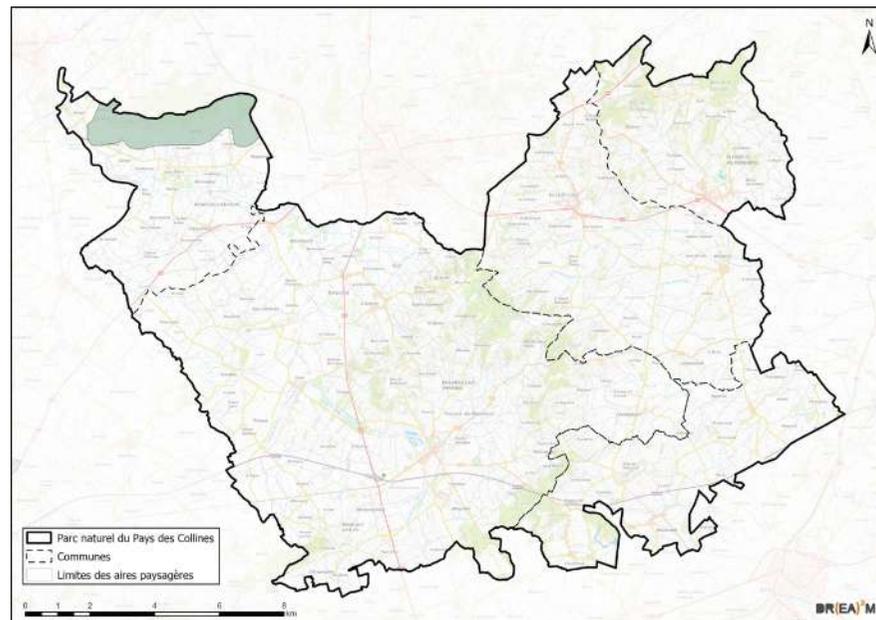
Les structures paysagères :

Les boisements se situent principalement sur le sommet et les versants les plus abruptes de la colline, ceux-ci s'étiolent au fur et à mesure que l'on descend vers les zones de cultures. Cette configuration est entrecoupée des quelques zones de pâtures ou de cultures au parcellaire plus fin ou plus étroit délimité par des cordons d'arbres ou de haies.

Sur ce relief animé, l'habitat traditionnel de petit gabarit en briques badigeonnées à la chaux et tuiles orangées s'est principalement développé sous la forme de petits hameaux (Enclus du Haut, Enclus du Bas, l'Alouette, Renard, ...) et le long des routes communales. Le déploiement des loisirs et du tourisme à partir de la fin du 19^{ème} siècle y a laissé sa marque, principalement sur les sommets qui accueillent les villégiatures des 18^{ème} et 19^{ème} siècles tombées aujourd'hui dans le patrimoine et l'intérêt esthétique des lieux, de même que certains bâtiments touristiques (restaurants, cafés, hôtels) implantés à Enclus du Haut. Des villas plus récentes, aux gabarits plus imposants et à l'architecture hétérogène, colonisent progressivement les hauts de versants. Elles sont entourées souvent de grands jardins abritant des arbres et arbustes ayant une certaine valeur biologique.

Les points de vue (voir description en annexe 12) :

Le Mont-de-l'Enclus domine le territoire environnant grâce à son altitude atteignant les 140 mètres et constitue de ce fait un espace privilégié de points de vue sur la région ainsi qu'un point focal dans le paysage depuis les plaines environnantes. On retrouve plusieurs points ou lignes de vues situés le long des axes perpendiculaires aux sommets.



Les Monts scaldiens (Source : CPDT, Carte DR(EA)²M)

Les éléments perturbateurs :

Parmi les éléments perturbateurs du paysage, on pourra noter la présence d'une antenne située au sommet du Haut de l'Enclus. On pourra aussi constater la présence de nombreuses maisons pavillonnaires implantées sur le haut de versant. Cette urbanisation pavillonnaire récente se positionne souvent en retrait par rapport à la rue et s'accompagne de grands jardins délimités par de hautes haies cloisonnant les vues pour les usagers de la voie publique (tendance à la fermeture et la « privatisation » des points de vue et globalement du paysage). Des bâtiments touristiques (restaurants, cafés, hôtels, ...) se sont implantés à Enclus du Haut, et plus récemment, un immeuble à appartements. On retrouve aussi quelques grands hangars non repris dans l'aire paysagère mais directement visibles depuis celle-ci, de même qu'une ligne à haute tension le long de la limite Ouest.

-  MONT
-  APPARTEMENTS
-  VILLÉGIATURE
-  MAISON PAVILLONNAIRE
-  BOISEMENT
-  LAND ART
-  TOUR FLEURY
-  RESTAURANT, HOTEL, ...
-  MAISON DES RANDONNEURS
-  LIGNE HAUTE TENSION
-  ANTENNE
-  POINTS ET LIGNES DE VUE ADESA
-  POINTS ET LIGNES DE VUE REMARQUABLES ADESA
-  RUISSEAU
-  AUTRE ÉLÉMENT PERTURBATEUR DE L'AIRE

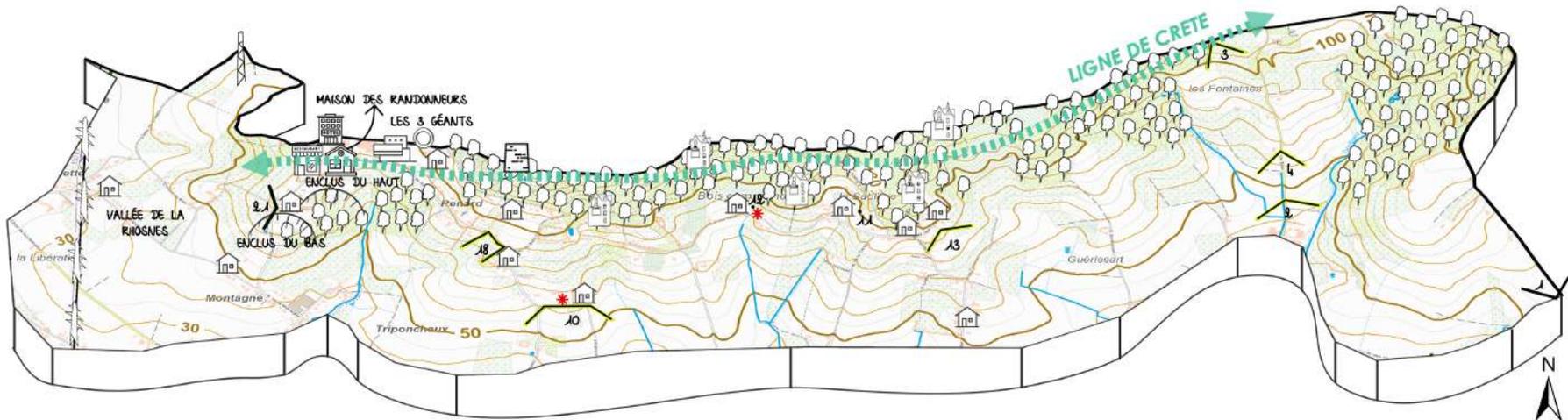


Fig. 212 : Bloc diagramme, "Les Monts scaldiens" (Source: DR(EA)²M)



Fig. 213 : Land Art et infrastructure touristique Enclus du Haut
(Source : Google)



Fig. 214 : Habitat traditionnel vernaculaire Mont-de-L'Enclus
(Source : DR(EA)²M)



Fig. 215 : Villégiatures, Mont-de-l'Enclus (Sources : Parc naturel)
(Source : DR(EA)²M - Google)



Fig. 216 : Bois communal de Mont-de-l'Enclus (Source : DR(EA)²M)



Fig. 217 : Maisons pavillonnaires, Mont-de-L'Enclus
(Source : DR(EA)²M - Google)



De haut en bas :

Fig. 218 : Boisements, prairies et cultures, Mont-de-L'Enclus, rue du Trieu vers l'Ouest.



Fig. 219 : Mont-de-l'Enclus, rue Couture d'Orroir vers le Nord.

Fig. 220 : Mont-de-l'Enclus, rue Verte Voie vers l'Est.

Fig. 221 : Vue depuis le sommet du Mont-de-l'Enclus vers le Sud, rue Verte Voie.



(Source: DR(EA)²M - 2019 - Google Maps 2023)

Les Monts scaldiens

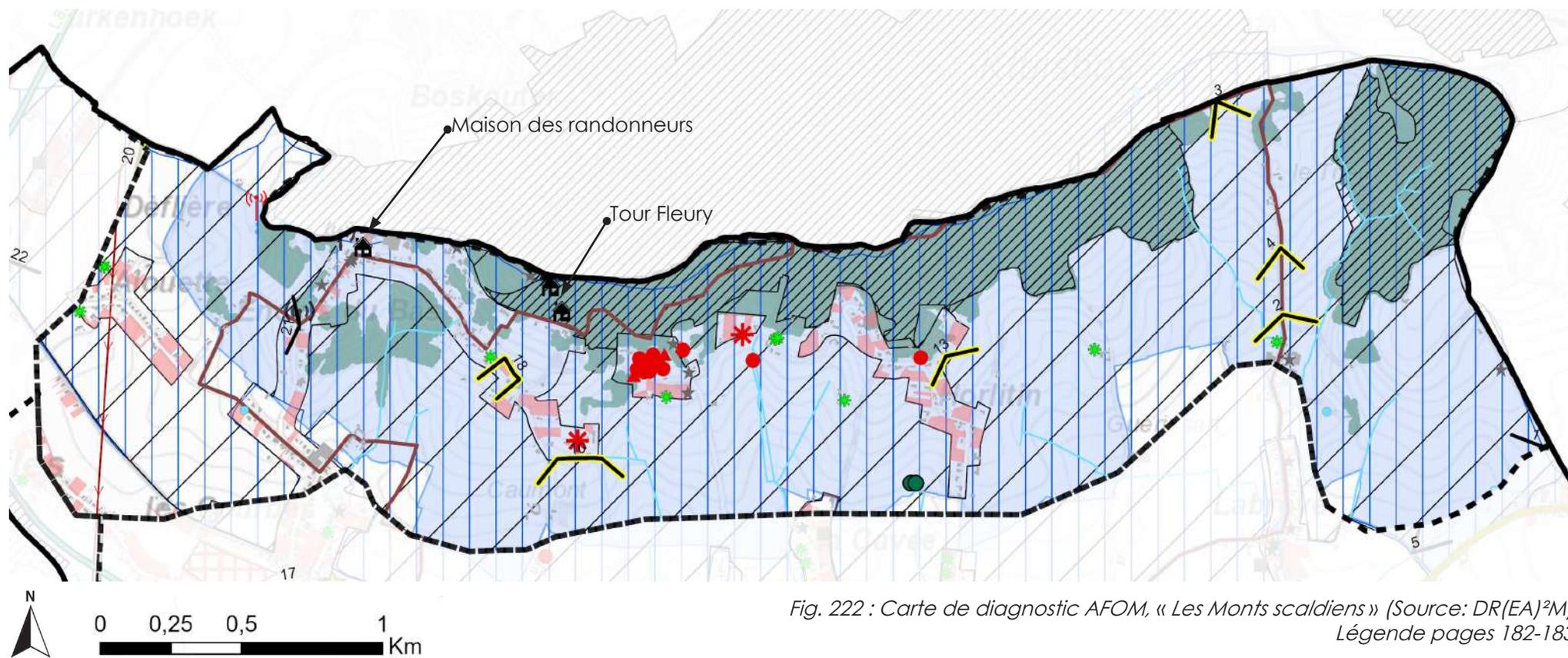


Fig. 222 : Carte de diagnostic AFOM, « Les Monts scaldiens » (Source: DR(EA)²M)
Légende pages 182-183

Constats qui sont repris dans la thématique :



Milieu physique



Milieu naturel



Milieu humain



Analyse AFOM :



- ↗ - Dénivellation importante permettant d'avoir des vues paysagères d'exception depuis et vers le Mont-de-l'Enclus, la quasi totalité de l'aire est d'ailleurs reprise en périmètre d'intérêt paysager ;
- ↘ - Privatisation des ouvertures paysagères avec l'urbanisation et la plantation de haies hautes et opaques situées entre l'espace rue et le parcellaire privé ;
- ↘ - Manque de cohérence architecturale et urbanistique pour les nouvelles constructions (absence d'outil urbanistique récent) ;
- ↘ - Une activité de loisirs, de plaisance et de tourisme s'est développée dans l'aire dès la fin du 19è siècle. Quelques bâtiments (toujours exploités et agrandis, ou reconvertis...) sont implantés à Enclus du Haut, et plus récemment, un immeuble à appartements qui s'intègre peu au contexte environnant ;
- ↘ - Grand nombre de permis d'urbanisation (anciennement permis de lotir) dispersés dans l'aire paysagère ;
- ↘ - Pression sur les paysages avec le développement urbanistique ; Tout nouveau développement est susceptible d'impacter le paysage ;
- ↘ - Pression sur le potentiel foncier dont 89 % sont repris en périmètre d'intérêt paysager ;
- ↘ - Menace de disparition des points de vue ; Une gestion spécifique est nécessaire pour maîtriser la fermeture des points de vue par le bâti ou par les boisements ;
- ↘ - Antennes et infrastructures techniques visibles (réseau électrique aérien) ;
- ↘ - Menace d'une pression de plus en plus forte sur les paysages avec le développement de nouvelles infrastructures techniques ;

Les Monts scaldiens

PATRIMOINE ET PAYSAGE



↗ - Opportunité de protection et valorisation du patrimoine architectural et arboré, caractéristique de l'aire paysagère et source d'attractivité du territoire ;

↗ - Patrimoine arboré intéressant : présence de plusieurs arbres remarquables ou d'intérêt localisés principalement au sein des jardins des grandes villas de type villégiatures et autour des fermes ;

↗ - Patrimoine architectural : bâtiments classés et repris à l'Inventaire du Patrimoine Immobilier et Culturel ;

↗ - Quelques villas (de type villégiature) disparates participant à la particularité du paysage de l'aire, constituent l'héritage de processus ou de pratiques sociales du paysage caractéristique du Mont-de-l'Enclus ;

↘ - Détérioration de certaines villas de type villégiature reprises à l'IPIC ;
- Modification du caractère authentique de certaines maisons de villégiature lors de rénovations/transformations ;

↘ - Menace de disparition du patrimoine arboré et de dénaturation du patrimoine architectural lors de rénovations ;

SOLS ET PAYSAGE



↗ - Opportunité de préserver le potentiel foncier dans une optique paysagère et de valorisation touristique ;

↗ - Potentiel foncier non bâti en zone d'habitat pour lequel un plan communal d'aménagement y a formalisé des recommandations de non-constructibilité ;

↘ - Aire touchée par des phénomènes de glissement de terrain ; Plusieurs glissements de terrain ont ainsi affecté les hauts de versants du mont alors que d'autres zones ont été considérées comme à risque ;

↘ - Risque d'éboulements pouvant entraîner des dommages physiques et matériels ;



↗ - Opportunité de développement d'une dynamique touristique croissante directement liée au paysage et à la nature ;

↗ - Présence de sentiers de grande randonnée au sein de l'aire et de sentiers balisés de promenade ;

↗ - Dynamique touristique et forte attractivité récréative : balades, restauration ;

↗ - Existence de plusieurs points de vue depuis le haut des sommets ;

↗ - Proximité avec un pôle urbain et ses facilités (Renaix) ;

↘ - Manque de valorisation du petit patrimoine culturel ;

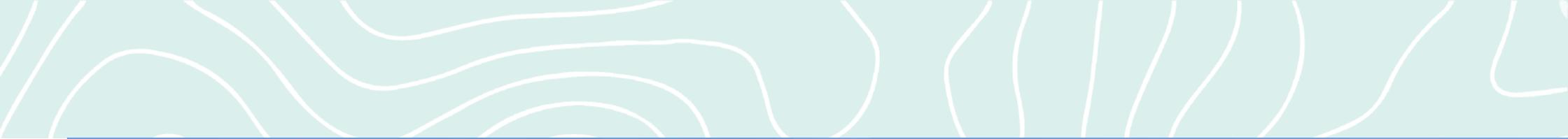


↗ - Présence d'éléments ayant une valeur écologique importante (lacs eutrophes naturels, cours d'eau à renoncules, mégaphorbiaies, vergers hautes-tiges, arbres remarquables, etc) ;

↗ - Une partie de l'aire est reprise en zone de protection : Natura 2000 ;

↘ - Parcelles urbanisables reprises en zone boisée et en aval des points de vue ;

↘ - Menace de pressions urbanistique et touristique de plus en plus grandes sur les ressources naturelles ;



Mont-de-l'Enclus, rue Couture d'Orroir, vue vers le Nord.

LES ÉLÉMENTS À ENJEUX:**1) LES ÉLÉMENTS NATURELS, PORTEURS DU PAYSAGE****2) UN TISSU BÂTI TYPIQUE, HÉRITAGE DU PASSÉ DE LA RÉGION****3) UNE ATTRACTIVITÉ TOURISTIQUE PROPRE AU PARC NATUREL****4) LE PAYSAGE****RECOMMANDATIONS SPÉCIFIQUES :****PRÉSERVER ET PROTÉGER**

- SAUVEGARDER L'ENSEMBLE PAYSAGER QUE CONSTITUE LE MONT ;
- PRÉSERVER LA STRUCTURE VÉGÉTALE, MILIEU CARACTÉRISTIQUE ET DOMINANT DE L'AIRE PAYSAGÈRE ;
- PRÉSERVER LE CARACTÈRE ARCHITECTURAL ET LES TRAITS ARCHITECTURAUX SIGNIFICATIFS AINSI QUE LES ABORDS DES MAISONS DE VILLÉGIATURE ;
- MAINTENIR LES OUVERTURES PAYSAGÈRES ET PRÉSERVER LES POINTS DE VUE D'INTERET PAYSAGER ;

GÉRER ET AMÉNAGER

- ANTICIPER ET ACCOMPAGNER LES OPÉRATIONS DE CONSTRUCTION DE NOUVELLES VILLAS ET DE TRANSFORMATION DES MAISONS DE VILLÉGIATURE ;
- INSCRIRE LE MONT DE L'ENCLUS COMME POLARITÉ TOURISTIQUE RURALE, DURABLE ET ACCESSIBLE ;
- DÉVELOPPER LE PÔLE DE PROMENADE/BALADE ;
- ACTIVER LE FONCIER COMMUNAL (PARCELLE RUE DU RENARD) DANS LE CADRE D'UN PROJET PAYSAGER ET DE VALORISATION TOURISTIQUE ;

VALORISER

- VALORISER ET METTRE EN VALEUR LA "TOUR FLEURY " (PATRIMOINE LOCAL).



4.3.3 Aire Paysagère : « La Plaine de la Rhosnes »

L'aire paysagère de la Plaine de la Rhosnes présente un relief plat. Les prairies s'y étalent en vastes plages, sillonnées discrètement par la Rhosnes et quelques ruisseaux affluents. De nombreuses parcelles boisées de peupliers s'y intercalent, de même que des alignements et bouquets de saules têtards, des arbres isolés et quelques bâtiments dispersés, souvent des fermes. L'habitat, assez développé, est le résultat d'une densification et d'une extension au fil des décennies passées, il s'étend sur les villages d'Orroir, Amougies, Russeignies, Wattripont, le Nord de Dergneau et Saint-Sauveur.

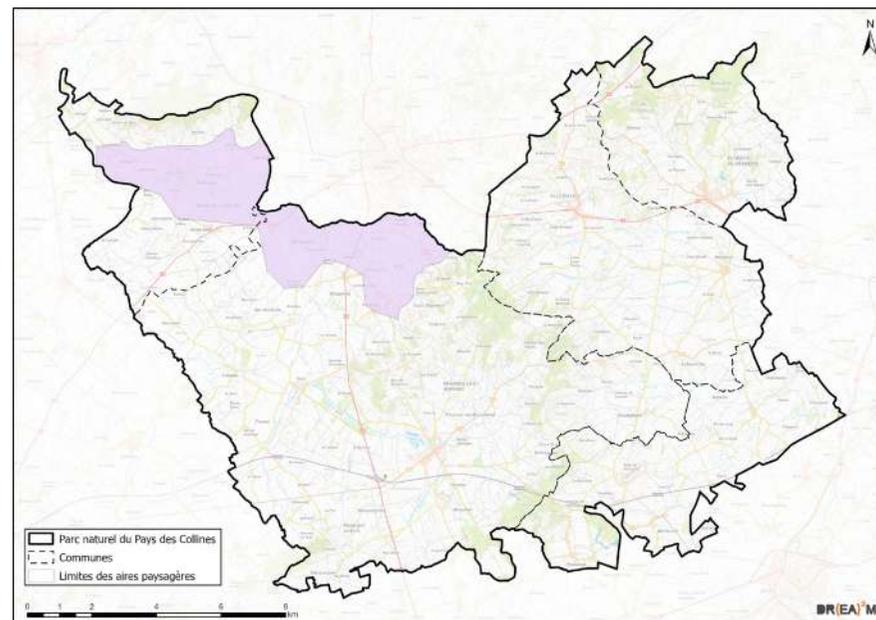
Les structures paysagères :

On constate un relief relativement plat qui s'articule avec de nombreux petits cours d'eau affluents de la Rhosnes et des fossés connexes à de grandes étendues de prairies. Dans ces grandes étendues plates, les cours d'eau sont seulement perceptibles, dès qu'on s'en éloigne, par la végétation rivulaire ou les alignements de saules qui les accompagnent.

Les prairies se concentrent en vastes étendues dans le large fond humide de la Rhosnes et de ses affluents. Elles sont animées d'alignements et bouquets de saules têtards, de nombreuses parcelles boisées, principalement des peupleraies, d'arbres isolés et de quelques bâtiments isolés, souvent des fermes. Les cultures sont en revanche moins présentes que dans les aires adjacentes.

L'aire est assez densément bâtie. Au nord, les villages d'Orroir, Amougies et Russeignies s'alignent en pied de butte, parallèlement au Mont-de-l'Enclus et à la Rhosnes. S'y ajoutent, dans la partie sud-est, les villages de Wattripont, de Dergneau et de Saint-Sauveur ainsi que divers hameaux.

Les noyaux villageois sont assez compacts, les bâtiments, souvent accolés les uns aux autres, y sont de différents types et époques : habitat traditionnel vernaculaire, bâtiments



La Plaine de la Rhosnes (Source : CPDT, Carte DR(EA)²M)

d'influence ouvrière et bâtiments résidentiels de la seconde moitié du 20^e siècle (maisons pavillonnaires). Le centre des villages s'articule de manière claire autour de l'église et de sa place.

Des extensions importantes de l'habitat le long des voiries peuvent être observées dans la partie nord. C'est aussi le cas le long du réseau viaire en étoile émanant des deux villages de la partie sud-est (Dergneau et Saint-Sauveur) et même de certains hameaux (ex : entre Chapelle-Planchon et Croix-ou-Pile, au nord de Saint-Sauveur). Il s'agit le plus souvent de villas de type pavillonnaire entourées de leurs jardins. L'habitat dispersé – aujourd'hui partiellement englobé dans les extensions – se fait par conséquent moins lisible. Certains hameaux ont néanmoins gardé un profil vernaculaire (ex : hameau Labroye au nord de Russeignies).

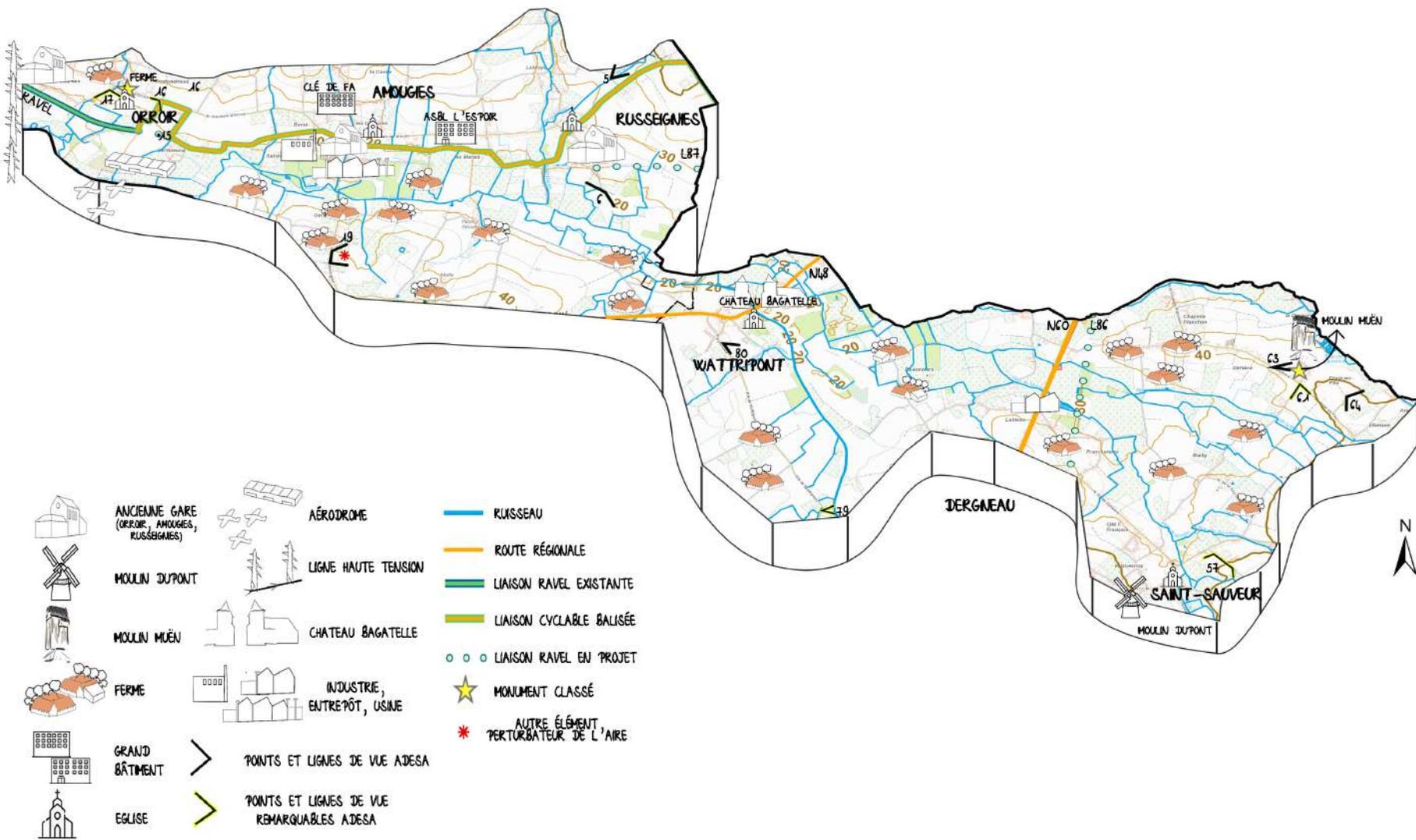


Fig. 223 : Bloc diagramme, "La Plaine de la Rhosnes" (Source: DR(EA)²M)

Localement, le bâti est également influencé par la présence de l'ancienne sucrerie à Amougies, d'entreprises diverses (entreprise de production de meubles, magasin de parquets, lambris et décorations et supermarché à Amougies, Baticentre à Dergneau et entreprise de construction à Croix-ou-Pile) et de plusieurs grands bâtiments dédiés à l'aide à la jeunesse (asbl L'Espoir à Russeignies) et établissements résidentiels de jour et de nuit (La Clé de Fa à Amougies). La présence de l'aérodrome d'Amougies reste visuellement discrète mais influence davantage le paysage sonore de l'aire.

L'aire est traversée à l'est par l'ancienne voie de chemin de fer reliant Renaix à Frasnes-lez-Anvaing (ligne 86) qui modifie localement le relief (talus, présence de pont ou relief encaissé) et se repère dans le paysage par la végétation qui s'est développée tout le long de son tracé. La ligne ferroviaire qui reliait Braine-le-Comte à Courtrai (ligne 83 et ligne 87), désaffectée elle aussi, et desservait les villages de pied de butte au Nord, a également participé à la structuration du bâti. Les anciennes gares d'Orroir, Amougies et Russeignies sont encore présentes le long du tracé de la ligne de chemin de fer.

Citons également quelques éléments repères comme le Château Bagatelle et les moulins Muën (également appelé moulin Valentin) et Dupont.

Le caractère rural de l'aire est partiellement tempéré par la présence industrielle, l'évolution récente du bâti et les transformations apportées à l'habitat traditionnel. La diversité de l'architecture et des matériaux utilisés pour le bâti renforce localement cette tendance. (Source CPDT, 2021)

Les points de vue (voir description en annexe 12) :

L'aire offre quelques points de vue intéressants sur la plaine ainsi qu'au nord, vers les sommets du Mont-de-l'Enclus.

On retrouve quelques points ou lignes de vues offrant des panoramas sur le paysage caractéristique de l'aire paysagère (plaine alluviale de la Rhosnes, lisières des villages et vues vers leur église). Au nord, du côté d'Orroir et Amougies, ainsi qu'à l'ouest de Russeignies, on trouve de beaux points de vue orientés vers les sommets de Mont-de-l'Enclus. A l'Est, les vues s'ouvrent vers la colline de Saint-Sauveur et la zone agricole qui participe à la qualité du paysage au pied du versant.

Les éléments perturbateurs :

Parmi les éléments perturbateurs du paysage, on pourra noter la présence du réseau électrique aérien le long des voiries principales mais également au milieu de la plaine et des vastes prairies. Egalement dans la plaine et en bordure des villages et hameaux, les fermes s'accompagnent souvent de hangars et parfois de silos. On notera que le développement de l'urbanisation le long des voiries, entre villages et hameaux, brouille la lecture des petits hameaux dispersés et éloignés les uns des autres. L'habitat dispersé se retrouve partiellement et progressivement englobé dans les extensions villageoises. A l'ouest, on aperçoit la ligne à haute tension qui longe la limite de l'aire paysagère et plus loin des éoliennes implantées sur la commune voisine.



Fig. 224 : Au sud d'Amougies, La Rhosnes et les prairies accompagnées d'alignements de saules têtards, de parcelles de peupliers, et autres arbres isolés - route d'Anseroeul (Source : Google maps, Juin 2023)

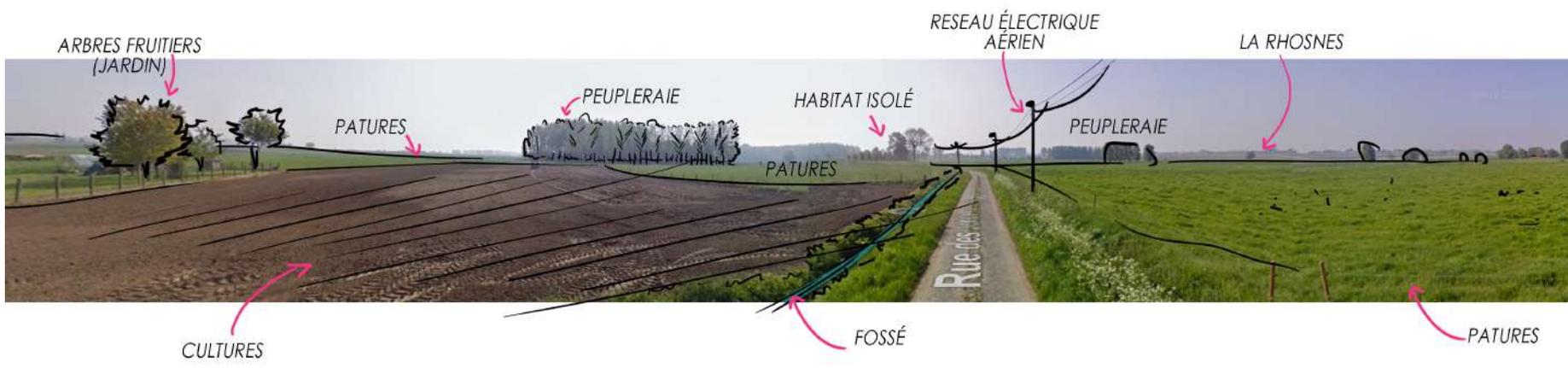


Fig. 225 : Eléments du paysage, rue des Joncs (source: Google - 2019).

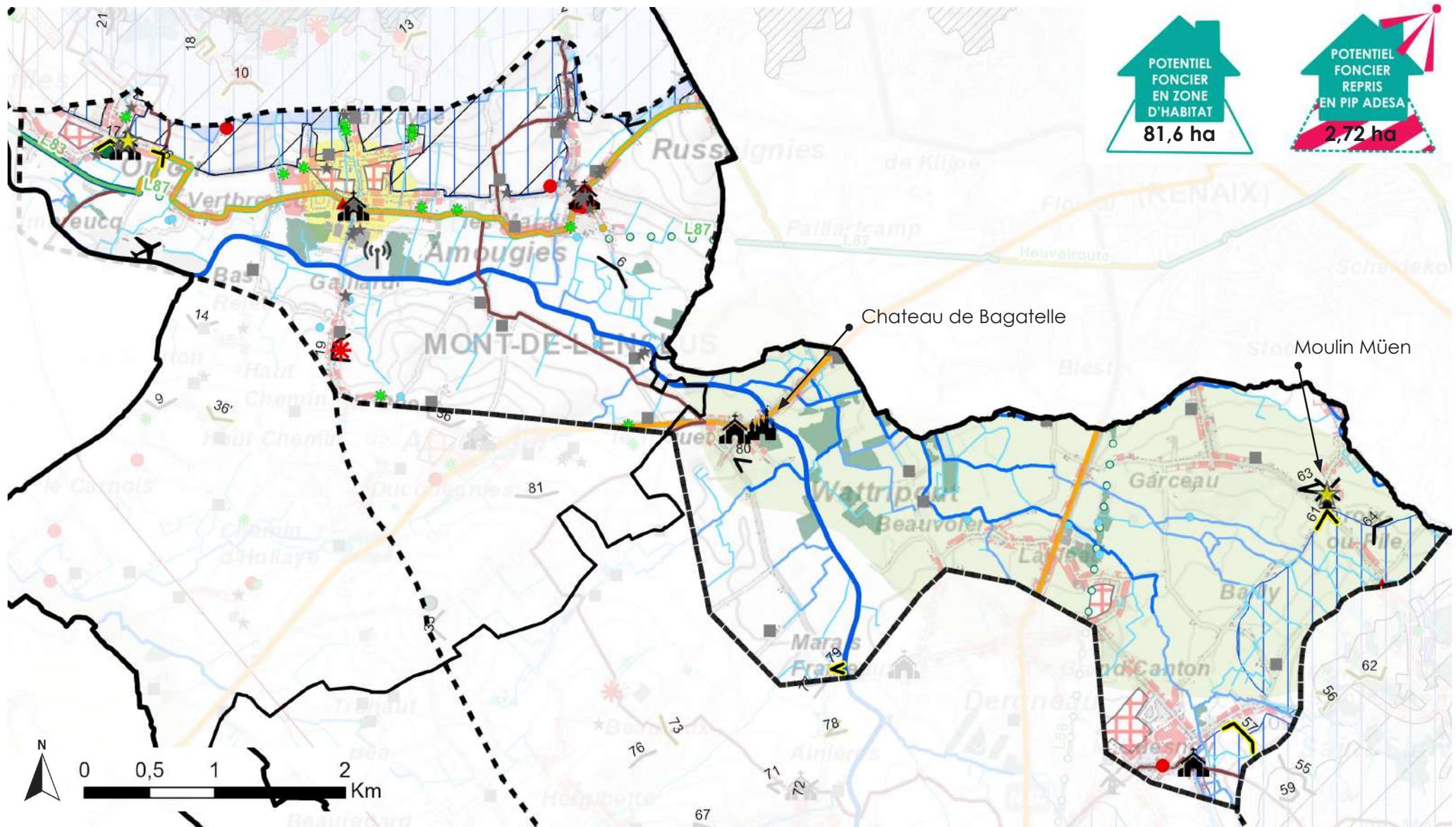


De gauche à droite Fig. 226 : Moulin de Muën (Saint-Sauveur) - Fig. 227 et 228 : Relief plat, prairies et cultures, alignement de peupliers, parcelles boisées et fossés le long des champs (Source: DR(EA)²M - 2019).



Fig. 229, 230 et 231 : De gauche à droite : Eglise et ancienne ferme (Russeignies) - Ancienne sucrerie (Amougies) - Maisons ouvrières proches de l'ancienne sucrerie, bordant l'espace de l'ancienne voie ferroviaire aujourd'hui investi par des terrains de sport et un parking, rue A. Delacroix, Amougies. (Source : Google maps, Juin 2023 - DR(EA)²M - 2019)

La Plaine de la Rhosnes



Constats réalisés sur base des éléments suivants :

- Milieu physique
- Milieu naturel
- Milieu humain

Fig. 232 : Carte de diagnostic AFOM, "La Plaine de la Rhosnes" (Source: DR(EA)²M)
Légende pages 182-183

Analyse AFOM :

HABITAT ET PAYSAGE



↘ - Présence de plusieurs éléments perturbateurs visibles dans le paysage : antenne, gros hangars agricoles, aérodrome, vues vers les éoliennes situées en dehors de l'aire ;

↘ - Urbanisation qui s'est développée entre les hameaux à la base dispersés (résultat du Plan de Secteur) ;
- Urbanisation linéaire notable sur l'axe Orroir/Amougies/Ruseignies ;

↘ - Développement résidentiel pavillonnaire ; densification des villages et hameaux ;

↘ - Menace de fermetures paysagères liées à l'urbanisation des espaces "intercalaires" et accroissement du nombre de hangars agricoles mal intégrés ;

MILIEU NATUREL ET PAYSAGE



↗ - Opportunité de préservation des zones humides et patûres situées aux abords de la Rhosnes ;

↗ - Ancien bocage encore existant (à l'Est de l'aire) et nombreuses zones humides et patûres aux abords de la Rhosnes ;

↗ - L'association de prairies, champs et parcelles de peupliers, soulignée par des saules têtards et quelques haies résiduelles confère au paysage un caractère homogène dans ses formes et ses couleurs ;

↘ - Habitations et zones urbanisables en zone d'aléa d'inondation ;

↘ - Menace de l'éparpillement de constructions dans les zones humides et pression sur des milieux écologiquement riches ;

↘ - Culture d'essences à feuillage persistant ;

La Plaine de la Rhosnes

INFRASTRUCTURES ET PAYSAGE



↗ - Opportunité de valorisation des lignes 83-87 par la création de points d'observation ;

↗ - Présence d'itinéraires de randonnées (GR, anciennes ligne de chemin de fer 83-87 et 86);

PATRIMOINE ET PAYSAGE



↗ - Opportunité de valorisation des paysages au travers de la préservation, restauration du patrimoine local ;

↗ - Opportunité de valorisation des traces du passé qui donnent un sens au paysage par la réaffectation des anciennes usines d'Amougies ;

↗ - Patrimoine local intéressant (moulin à vent, bâtiments classés, Château de Bagatelle, éléments de l'IPIC);

↘ - Eléments de l'IPIC dégradés (anciennes fermes, anciennes usines d'Amougies, ...) ;

↘ - Menace de dégradation du patrimoine local ;

**LES ÉLÉMENTS À
ENJEUX:****1) LES ÉLÉMENTS
NATURELS, PORTEURS
DU PAYSAGE****2) UN TISSU BÂTI
TYPIQUE, HÉRITAGE DU
PASSÉ DE LA RÉGION****3) L'AGRICULTURE
COMME ÉLÉMENT
MODÉLISATEUR DU
PAYSAGE.****RECOMMANDATIONS SPÉCIFIQUES :****PRÉSERVER ET PROTÉGER**

- PRÉSERVER LA LISIBILITÉ DES SILHOUETTES DES VILLAGES DE L'AIRE PAYSAGÈRE ;
- PRÉSERVER LA DISPERSION INTERCALAIRE BIEN MARQUÉE AU SEIN DE L'AIRE PAYSAGÈRE ;
- PRÉSERVER LES MILIEUX HUMIDES ET AQUATIQUES PRÉSENTS AU SEIN DES ZONES AGRICOLES (MILIEUX HUMIDES CONNEXES À LA RHOSNES) ;
- PRÉSERVER LES PÂTURES PRÉSENTES EN NOMBRE ET PARTICIPANT À L'INTÉRÊT PAYSAGER DE L'AIRE ;

GÉRER ET AMÉNAGER

- RENFORCER ET AMÉNAGER LES INFRASTRUCTURES NATURELLES COMME ÉLÉMENTS À FORTE VALEUR PAYSAGÈRE (LA RHOSNES, LES RAVELS ET L'ANCIENNE LIGNE DE CHEMIN DE FER) ;
- CONDUIRE ET MAÎTRISER L'URBANISATION LINÉAIRE ET L'ÉTALEMENT SUR L'AXE NORD : ORROIR/AMOUGIES/RUSSEIGNIES ;
- INTÉGRER LES ESPACES AGRICOLES DANS LE CONTINUUM DE LA RHOSNES ;
- INTÉGRER ET IMPLANTER LES HANGARS EN PRENANT EN COMPTE LA TOPOGRAPHIE ET LES MATÉRIAUX UTILISÉS DANS LE CONTEXTE URBANISTIQUE LOCAL ET TRADITIONNEL DU PAYSAGE.

VALORISER

- VALORISER LES SERVICES D'INTÉRÊT COLLECTIF RENDUS PAR LA STRUCTURE DU SEMI-BOCAGE EXISTANT AU SEIN DE L'AIRE (BIODIVERSITÉ, RÉGULATION HYDROLOGIQUE ET CLIMATIQUE, ÉROSION DES SOLS, AGRONOMIE, CADRE DE VIE, PAYSAGE ET IDENTITÉ LOCALE).

4.3.4 Aire Paysagère : « La Campagne agricole de Celles »

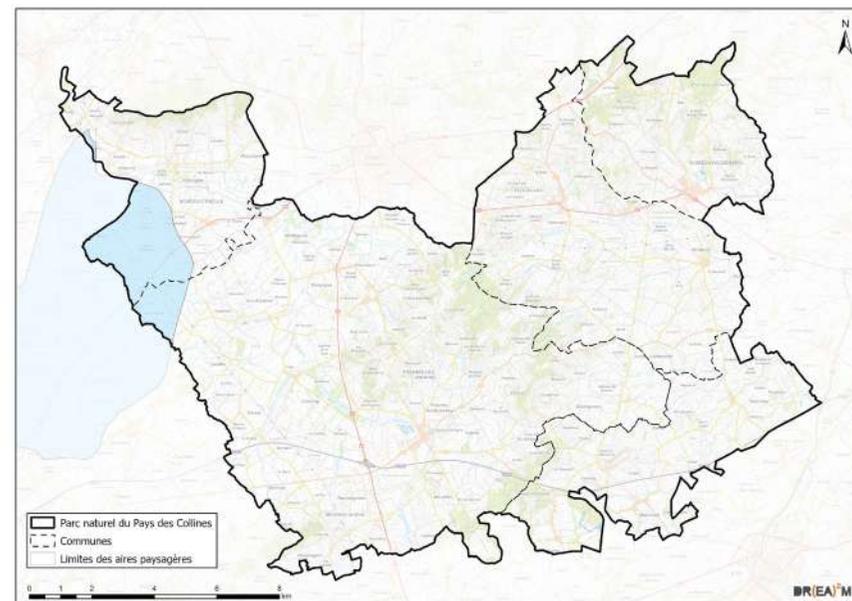
« La Campagne agricole de Celles offre au regard une mosaïque régulière composée de champs, prairies et petits bois, renforcée par le caractère essentiellement dispersé de l'habitat. Chaque ondulation du relief conduit à découvrir une nouvelle mais semblable composition, tantôt agrémentée d'une ferme traditionnelle en carré, tantôt de quelques bâtiments aux matériaux de briques rouge sombre et tuiles pour les plus traditionnels, aux matériaux plus diversifiés pour les autres ». (Source CPDT, 2021)

Les structures paysagères :

Cette aire au relief doux et au paysage aéré est dominée par les cultures, parsemées d'arbres et de boisements liés à la présence de cours d'eau et, dans les fonds humides, à une valorisation de parcelles peu productives. Les prairies et les jardins sont associés aux fermes et à l'habitat dispersés et émiétés au sein des cultures. Quelques vestiges de haies témoignent du semi-bocage présent au 18^{ème} siècle.

Installé au cœur de la zone agricole, l'habitat y est principalement dispersé, soit en bâti isolé (principalement des fermes en carré), soit en petits hameaux très aérés. Le bâti dispersé est souvent camouflé derrière la végétation qui l'escorte.

On retrouve un grand nombre de fermes en carré isolées, de grande taille, qui pour la plupart étaient déjà présentes à la fin du 18^e siècle, dont les matériaux sont la brique et la tuile rouge foncé. Beaucoup de celles-ci sont entourées de rideaux de peupliers sur deux ou trois côtés. Les fermes encore en activité aujourd'hui sont accompagnées de très grands hangars agricoles qui tranchent avec les gabarits et les teintes des bâtiments anciens.



*La Campagne agricole de Celles
(Source : CPDT, Carte DR(EA)²M)*

Le reste du bâti consiste en un mélange de bâti traditionnel ancien, aux briques rouge sombre ou enduits et tuiles, et de bâti contemporain, avec une grande diversité de matériaux.

On peut constater une évolution progressive des structures paysagères de cette aire avec l'agglomération de certaines parcelles en des champs plus grands et plus faciles à cultiver, le remplacement de certaines prairies par des cultures, la construction de hangars de grande taille accolés aux fermes ou dans leurs proches environs et l'évolution des boisements et des arbres, notamment autour des fermes en carré ou au cœur des cultures.

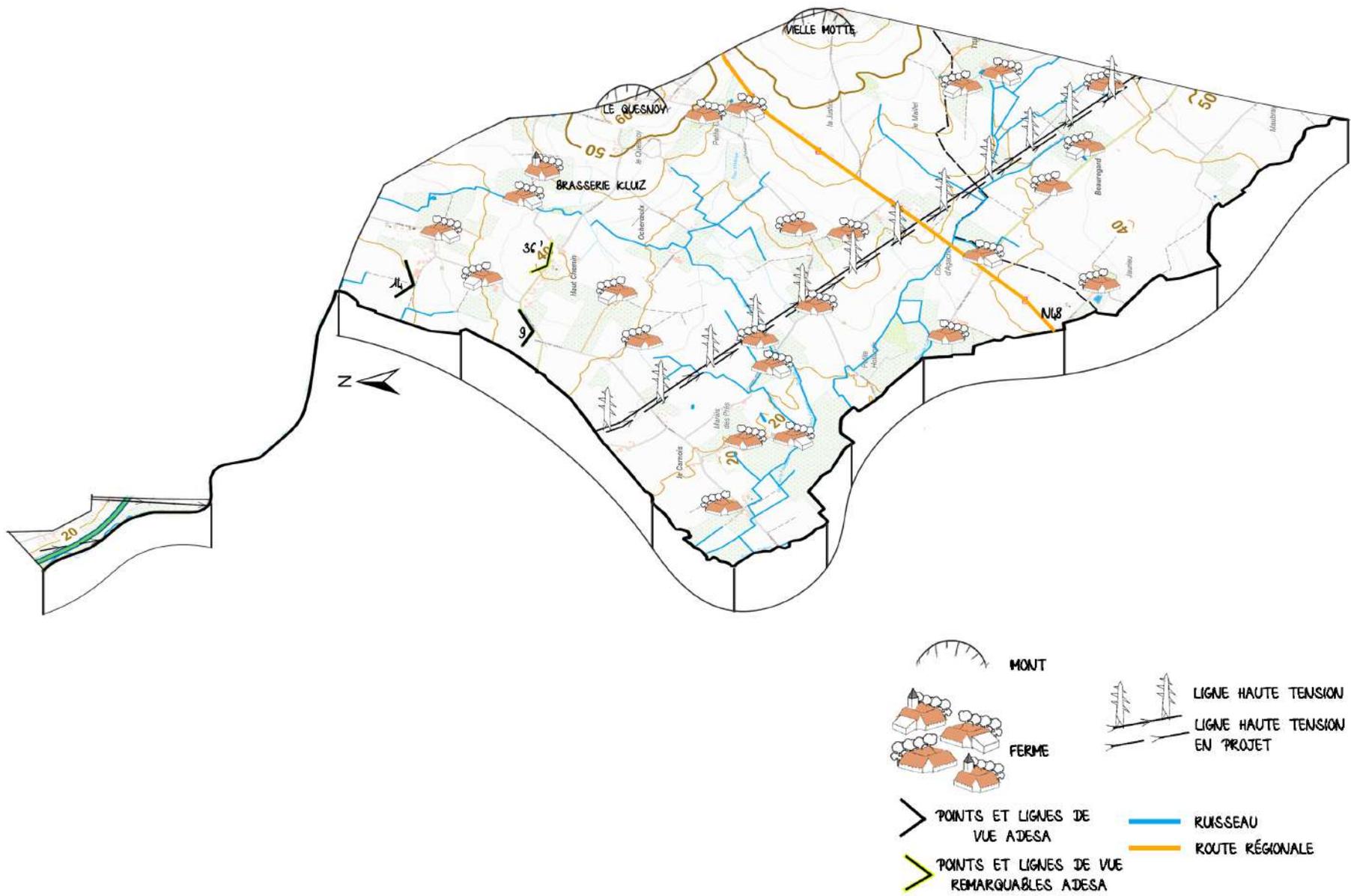


Fig. 233 : Bloc diagramme, "La Campagne agricole de Celles" (Source: DR(EA)²M)

Les points de vue (voir description en annexe 12) :

Cette aire paysagère au relief doux et au paysage aéré présente peu de points de vue répertoriés au sein du Parc naturel du Pays des Collines. Bien que le caractère ouvert soit particulièrement dominant dans cette plaine, le relief, légèrement ondulé ne permet pas toujours d'avoir de longues vues panoramiques. En fonction du relief, les vues sont plus courtes vers l'Est à cause des ondulations du relief (horizon restreint) et plus ouvertes et longues vers l'Ouest. Vers le nord, on peut apercevoir en arrière-plan le Mont-de-l'Enclus.

Les éléments perturbateurs :

Une ligne à haute tension traverse l'aire du nord-ouest au sud-est, elle est particulièrement visible tout le long de son parcours à travers la plaine.

Partout, des hangars agricoles de grande taille sont visibles. Ils tranchent avec les gabarits anciens et leur teinte grise ou beige se démarque des tons traditionnels des fermes auxquels ils sont associés. Beaucoup de bâtiments agricoles ont été remaniés au cours des siècles. On constate des transformations récentes qui s'écartent significativement des grands traits de l'architecture traditionnelle.

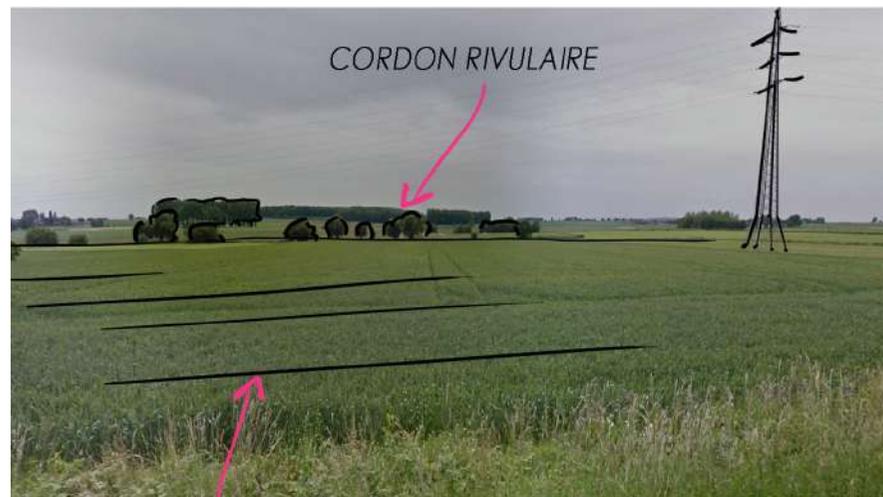


Fig. 234 : Eléments du paysage - Cordon rivulaire, parcelles agricoles, ligne haute tension et ferme en carré isolée, rue Beauregard (photo du dessus), rue du Truhaut (photo du dessous) . (Source: Google - 2019-2025 - Illustrations : DR(EA)²M).



Fig. 235 : Point de vue paysager ADESA (n°36'), rue Haut Chemin vers Mont-de-l'Enclus (Source: Google maps - 2021).



Fig. 236 : Ancienne ferme en carré, Brasserie Kluz, chemin Fils (Source: Google maps - Juin 2023).



Fig. 237 : Campagne agricole, Vieille Motte, Route Provinciale N48, vue vers le Sud, (Source: Google maps - Juin 2023).



Fig. 238 : Campagne agricole, ferme et hangar, Route Provinciale N48, vue vers le Nord (Source: Google maps - Juin 2023).



Fig. 239 : Campagne agricole, rue Beauregard (Source: PNPC - 2025).

La Campagne agricole de Celles

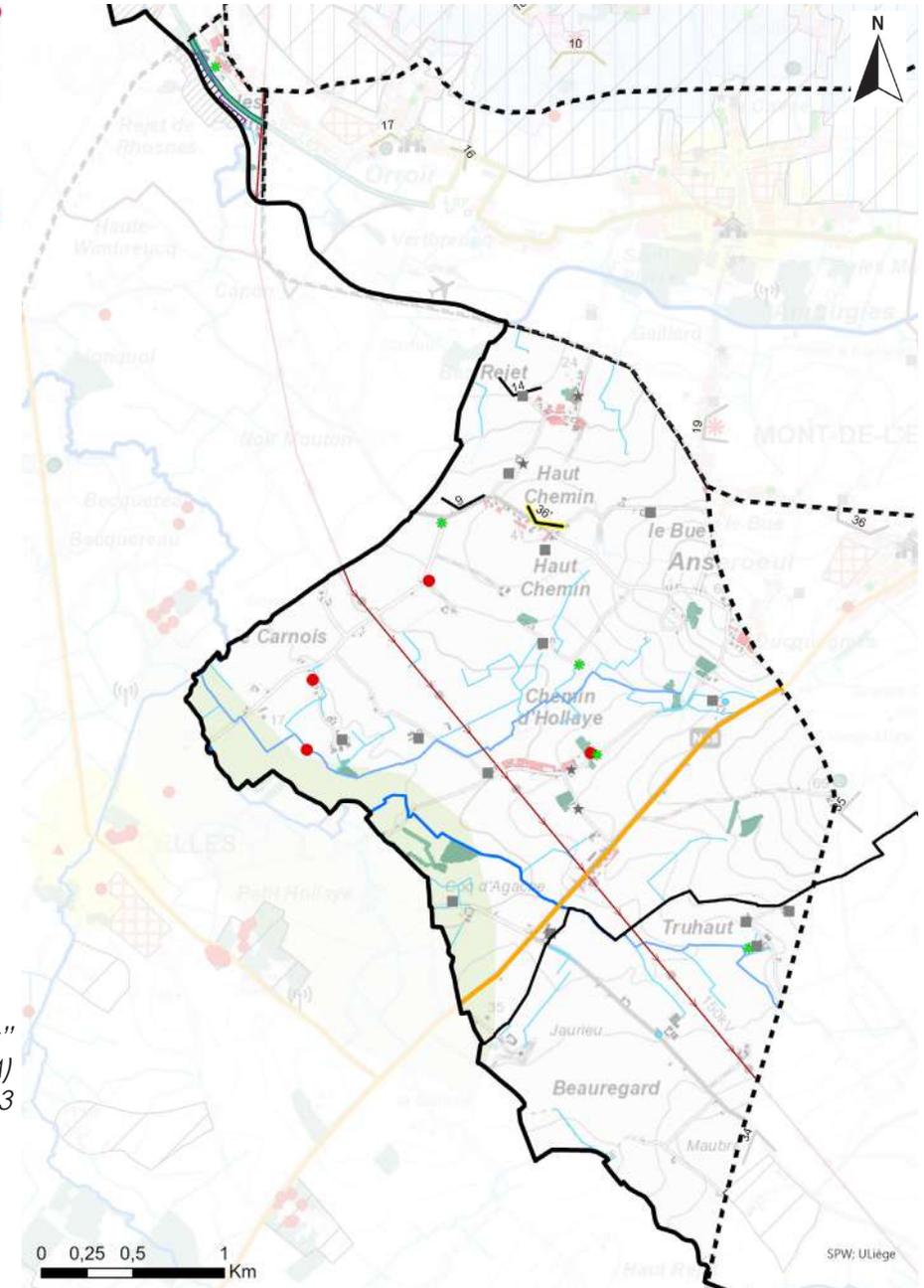
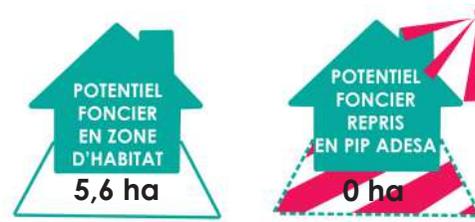


Fig. 240 : Carte de diagnostic AFOM, "La Campagne agricole de Celles"
(Source: DR(EA)²M)
Légende pages 182-183

Constats réalisés sur base des éléments suivants :





↗ - Plusieurs points de vue dégagés en direction du Mont de l'Enclus ;

↘ - Ligne à haute tension (élément perturbateur au sein du paysage) ;

↗ - Grandes fermes traditionnelles en "carré" présentes au sein de l'aire. Celles-ci s'articulent avec des prairies, arbres fruitiers, alignements d'arbres, etc ;

↗ - Caractéristiques du bâti traditionnel rural globalement bien préservées, favorisant la perception d'une bonne homogénéité et qualité du bâti ;

↘ - Quelques modifications du caractère authentique du bâti vernaculaire (rénovation, agrandissement, ajout de hangars agricoles) ;

↘ - Menace de disparition et altération progressive des traits propres à l'architecture vernaculaire et du caractère local de l'aire ;



↗ - Potentiel foncier localisé en dehors des champs visuels des points et lignes de vue remarquables ;



↘ - Très faible présence d'éléments arborés et de surfaces boisées ;
 ↘ - La plaine agricole a longtemps été drainée, impactant les milieux humides riches en biodiversité ;
 - Disparition du semi-bocage, autrefois très présent sur l'aire paysagère ;

↘ - Menace de disparition progressive et continue des haies ;
 - Risque d'appauvrissement de la biodiversité ;

La Campagne agricole de Celles



- ↗ - Valorisation d'une agriculture paysanne propre à l'unité ;
- ↗ - Possibilité de développement des circuits courts et renforcement des synergies entre les agriculteurs (diversification, etc) ;

- ↗ - On retrouve au sein de l'aire une dynamique agricole encore bien présente ;
- Identité rurale marquée au sein de l'aire paysagère ;

- ↘ - Mutation du profil de l'aire qui a évolué par petites touches, mais de manière assez uniforme ;
- ↘ - Agglomération de certaines parcelles en des champs plus grands, uniformes et plus faciles à cultiver ;

- ↘ - Pression de l'agro-industrie sur l'agriculture familiale et sur les enjeux des systèmes agronomiques et écologiques ;

- ↘ - Nombreux hangars agricoles mal implantés ;

- ↘ - Menace de disparition des petites structures agricoles au profit des grosses fermes ;

- ↘ - Risque d'accroissement du nombre de hangars agricoles ne s'intégrant pas au bâti traditionnel de l'aire paysagère ;

**LES ÉLÉMENTS À
ENJEUX:****1) LES ÉLÉMENTS
NATURELS, PORTEURS
DU PAYSAGE****2) UN TISSU BÂTI
TYPIQUE, HÉRITAGE DU
PASSÉ DE LA RÉGION****3) LE PAYSAGE****RECOMMANDATIONS SPÉCIFIQUES :****PRÉSERVER ET PROTÉGER**

- PRÉSERVER LES PÂTURES, ÉLÉMENTS PARTICIPANT À L'INTÉRÊT PAYSAGER DE L'AIRE ;
- PRÉSERVER ET RÉGÉNÉRER LES MAILLAGES DE HAIES AU SEIN DE L'AIRE ;
- PRÉSERVER LES GRANDES FERMES EN "CARRÉ" ET LES ÉLÉMENTS QUI LES COMPOSENT (PRAIRIES, ARBRES FRUITIERS, ALIGNEMENTS, ETC) ;

GÉRER ET AMÉNAGER

- SOUTENIR UNE NOUVELLE APPROCHE ET DES NOUVELLES MÉTHODES DU DÉVELOPPEMENT AGRICOLE DES PLAINES DE CELLES (AGRICULTURE BIOLOGIQUE, INTÉGRÉE ET RAISONNÉE);
- AMÉLIORER LA BIODIVERSITÉ AU SEIN DE L'AIRE MAJORITAIREMENT AGRICOLE (PLANTATION DE SAULES TÊTARDS, SYMBOLE DU PARC NATUREL DU PAYS DES COLLINES);

VALORISER

- VALORISER LE PATRIMOINE AGRICOLE PRIVÉ.



Le Quesnoy, vue depuis le Haut Chemin (Source : Google maps, Décembre 2025)

4.3.5 Aire Paysagère : « La Campagne agricole d'Anvaing »

L'aire paysagère de « la Campagne agricole d'Anvaing » présente un relief plat à ondulé et un aspect essentiellement agricole dans sa partie Ouest dans laquelle on retrouve quelques villages dont la structure ancienne a subi peu de transformations (Anvaing, Cordes, Arc-Ainières, Anseroeul, Forest). Une dispersion intercalaire de bâti isolé (grosses fermes en carré ou bâti isolé de taille plus modeste) ou de petits hameaux s'y ajoute. Entre les villages, on constate des cultures (en dominance) et quelques prairies le long des ruisseaux, ainsi que plusieurs peupleraies. (Source : CPDT, 2021).

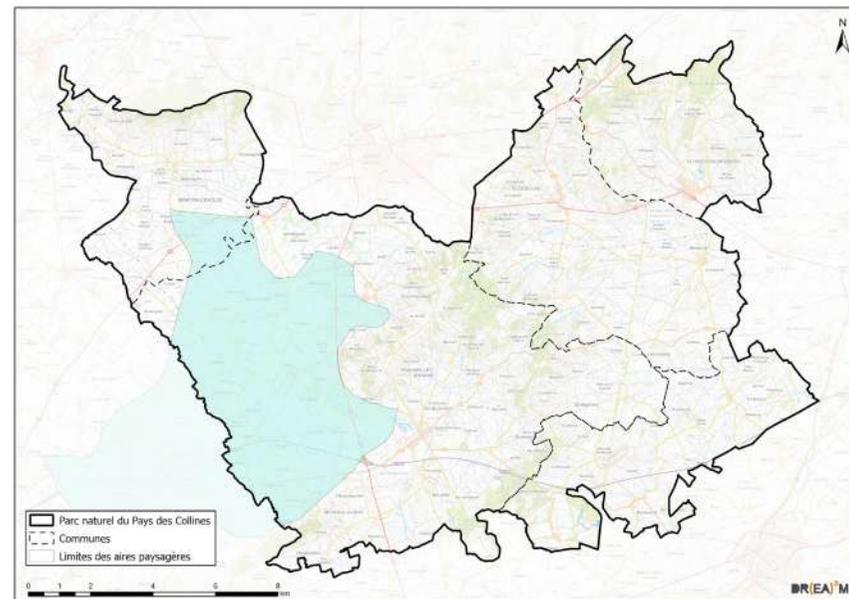
Les structures paysagères :

Cette aire paysagère est caractérisée par 3 structures paysagères :

- Une première structure paysagère, sur le territoire ouest de l'aire, dessinée par une vaste étendue rurale aux horizons bien visibles ainsi que par des ondulations produites par la Rhosnes et ses affluents. Le cordon rivulaire (ripisylve) formé par la Rhosnes et ses petits affluents individualise une série de doux monticules répartis de manière assez régulière sur cette partie ouest de l'aire. Les altitudes y oscillent entre 25 et 30 mètres dans les fonds de vallons et 70 mètres sur les sommets avec lesquels ils alternent. De petits canaux de drainage (peu perceptibles) complètent le réseau hydrographique.

Les prairies ainsi que quelques parcelles de peupleraies s'observent majoritairement à proximité des ruisseaux qui sillonnent l'aire.

Le bâti dispersé présent dans cette aire paysagère relève des formes vernaculaires (briques et tuiles rouges). Il se compose de grandes fermes en carré ou de modules plus modestes.



*La Campagne agricole d'Anvaing
(Source : CPDT, Carte DR(EA)²M)*

Les villages sont installés dans les creux tracés par les ruisseaux (Ainières, Anvaing, Cordes) ou sur les flancs des petits monticules qu'ils ont individualisés (Anseroeul, Dergneau, Arc, Forest). Ils sont de taille modeste et ont gardé pour la plupart les grands traits de leur structure ancienne articulée autour de la place de l'église.

Le noyau villageois mélange bâti vernaculaire (parfois rénové, transformé ou en mauvais état) et bâti plus éclectique du siècle dernier. Le bâti contemporain composé de villas quatre façades crée ici et là des extensions villageoises (principalement à Anvaing et Dergneau) et, plus rarement, colonisent quelques parcelles restées libres en coeur de village.

Le village de Dergneau au nord, traversé par la N60, s'est élargi et densifié, notamment au cours de la dernière décennie, et accueille quelques entreprises.

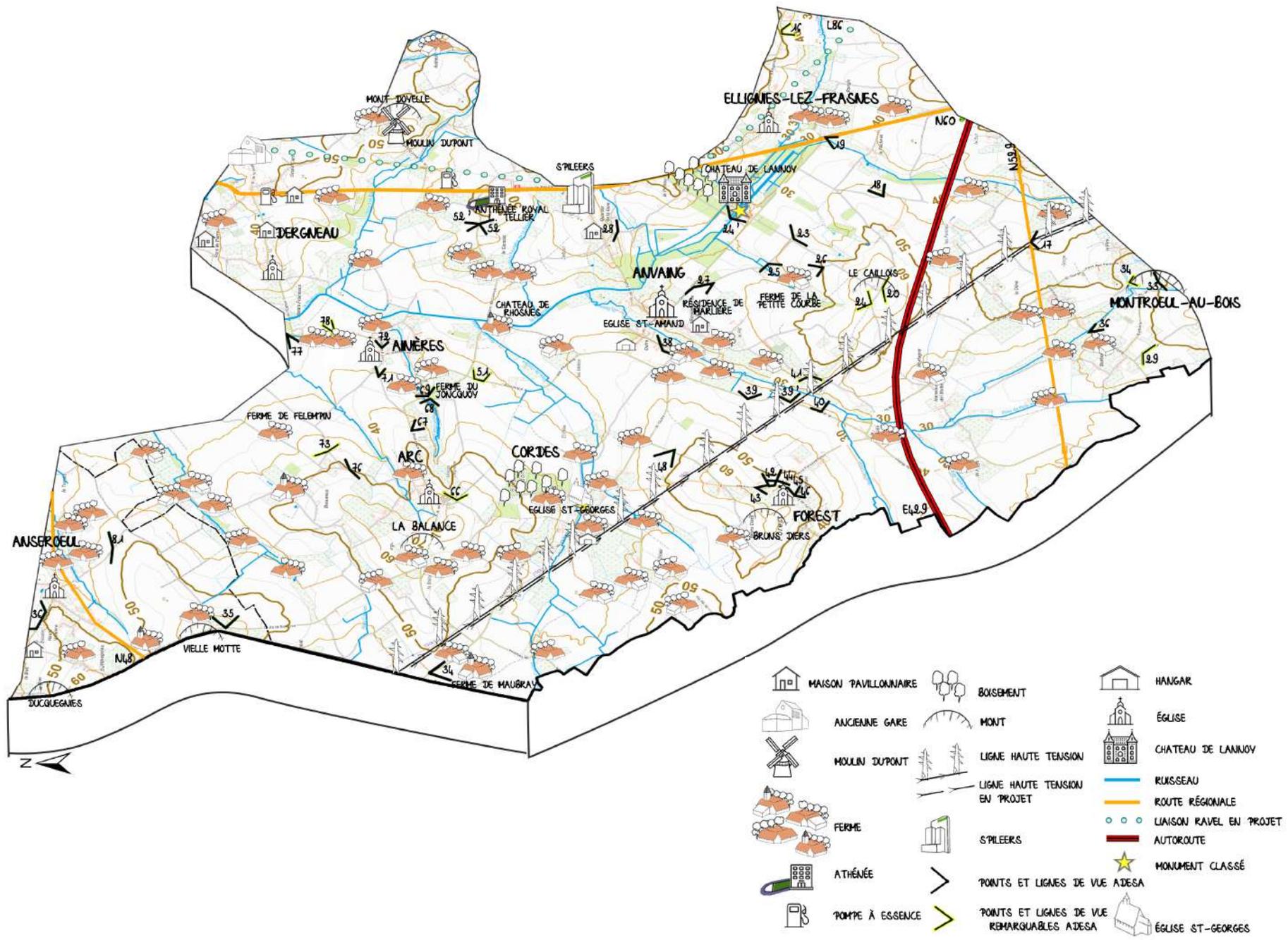


Fig. 241 : Bloc diagramme, "La Campagne agricole d'Anvaing" (Source: DR(EA)²M)

Le bâti ancien se distingue encore assez nettement par ses maçonneries en brique, parfois chaulée, et ses toitures en panne orangée. Les pentes des toits se voient souvent tempérées par le débordement des coyaux, typant ainsi la maison paysanne du Tournaisis.

Outre les nationales N60 et N48 et la N529 qui suit le même tracé que l'autoroute, le reste du réseau viaire rayonne depuis les noyaux villageois et suit tantôt le tracé des ruisseaux, tantôt les lignes de crête.

- Une deuxième structure dessinée par le château de Lannoy et son contexte boisé. Le Château de Lannoy, datant du 16ème siècle, connu également sous l'appellation « Château d'Anvaing », s'illustre par ses drèves monumentales, pour partie replantées récemment, ses étangs et ses anciennes douves alimentées par la Rhosnes.

Autour du château se développe une zone davantage boisée qui cloisonne les vues mais offre aussi des perspectives travaillées grâce aux drèves menant au château. Au-delà des boisements le paysage tout autour valorise le site classé.

- Une troisième structure, composée d'axes fondateurs (ancienne ligne de chemin de fer L86 et N60) qui ont dessiné un chapelet d'infrastructures, d'équipements et de services qui confèrent à la partie Est de l'aire un caractère plus bâti. Quelques bâtiments de services aux gabarits plus massifs ou atypiques (complexe scolaire, pompes à essence...) ont été élevés le long de la N60, et surtout une entreprise agroalimentaire dont le moulin constitue un repère dans de nombreuses vues longues de la Campagne agricole d'Anvaing.

L'autoroute encadrée partiellement de rideaux d'arbres marque aussi à certains endroits une séparation visuelle nette entre la partie nord et la petite partie sud de l'aire, qu'elle contribue à individualiser.

(Source CPDT, 2021)

Les points de vue (voir description en annexe 12) :

On trouve de nombreux points de vue, principalement au sud d'Anvaing, à proximité des zones boisées et du Château de Lannoy ainsi qu'aux abords du monticule du Caillois, le long de la vallée de la Petite Rhosnes et depuis et dans le village de Forest. D'autres points de vue sont situés à proximité d'Arc-Ainières, où le relief est plus marqué et les zones humides bien présentes aux abords du Rieu du Bois de Cordes. Au nord, à proximité du village d'Anseroeul, deux points de vue offre un beau panorama vers le Mont-de-l'Enclus. Au sud, les points de vue s'orientent vers Montroeuil-au-bois.

Les éléments perturbateurs :

Les environs de la N60 restent relativement vierges d'infrastructures de grande taille, à l'exception d'une meunerie, dont un très haut module est bien visible dans l'ensemble de l'aire, quelques grands bâtiments destinés aux équipements scolaires (Athénée Royal Lucienne Tellier et école communale d'immersion), des station-services et quelques bâtiments d'entreprises.

Les grandes fermes en carré, intégrées dans les villages ou participant à la dispersion intercalaire, sont accompagnées très souvent de hangars modernes de très grande taille, aux couleurs disparates.

La ligne à haute tension qui traverse l'aire est bien perceptible dans ce relief peu accidenté. Notons aussi l'existence d'un projet d'implantation de 3 éoliennes le long de l'E429, à proximité de l'intersection avec la chaussée de Renaix (N60).



Fig. 242 : Molens Nova, Spileers, vue depuis le chemin du Carnois/rue Delbart (Source : Google)



Fig. 243 : Point de vue paysager ADESA (n°51), route d'Anvaing vers l'Est (Source: Google maps - 2021).



Fig. 244 : Cordon rivulaire du Rieu du Bois de Cordes, rue du Joncquoi , Arc-Ainières (Source: Google maps - 2021).



Fig. 245 : Chateau de Lannoy depuis la drève du Pureau - Fig. 246 : Drèves du château vue depuis la rue Delcourbe (Source: Google maps).



Fig. 247 : Rideau d'arbres le long de la E429, vue depuis la rue du Caillois (Source: Google maps).

Fig. 248, 249, 250 : De gauche à droite : Eglise de Cordes, Moulin Dupont, N60 à Dergneau (Source: Google maps).



La Campagne agricole d'Anvaing

POTENTIEL FONCIER EN ZONE D'HABITAT
96,7 ha

POTENTIEL FONCIER REPRIS EN PIP ADESA
13 ha

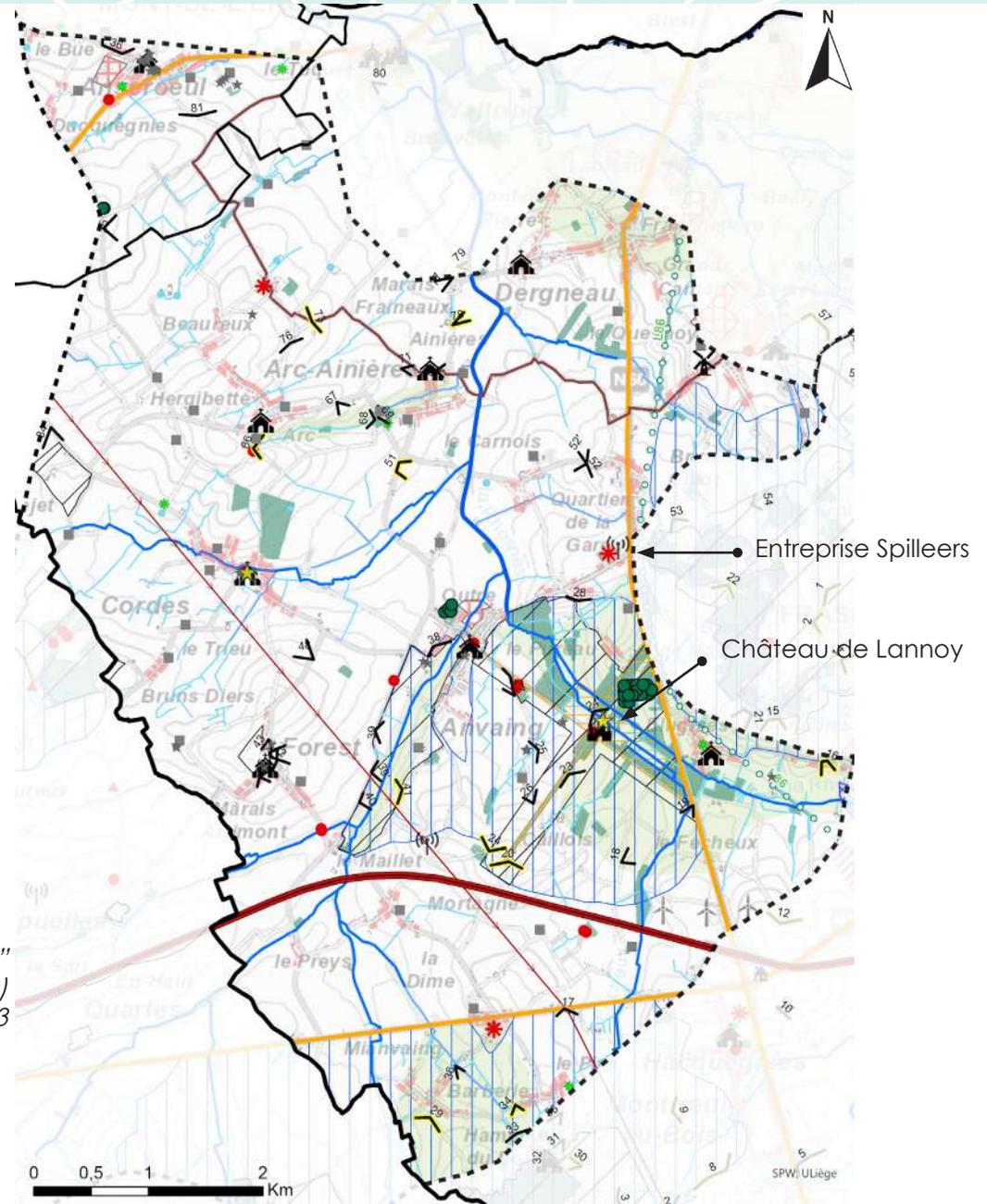


Fig. 251 : Carte de diagnostic AFOM, "La Campagne agricole d'Anvaing"
(Source: DR(EA)²M)
Légende pages 182-183

Constats réalisés sur base des éléments suivants :





↗ - Opportunité de préservation et de mise en valeur de l'ouverture du paysage, caractéristique de l'aire paysagère de la Campagne agricole d'Anvaing, afin d'assurer un équilibre harmonieux entre les villages et les espaces agricoles parsemés d'habitat dispersé ;

↗ - Opportunité de préservation et de mise en valeur du paysage autour du site classé du château de Lannoy

↗ - Opportunité de préservation des qualités villageoise de certains villages par l'inscription d'un périmètre d'intérêt culturel, historique ou esthétique (Forest) ;

↗ - La Campagne agricole d'Anvaing présente un profil rural marqué ;

↗ - Paysage hétérogène au relief ondulé offrant quelques points de vue remarquables ;

↗ - Vues longues qui permettent, grâce à la spécificité du relief, aux formes d'implantation de l'habitat et à leur lisibilité ainsi qu'à une occupation du sol qui garde le paysage ouvert, de percevoir l'éparpillement des villages et de comprendre leurs logiques d'implantation ;

↗ - Site classé et périmètre d'intérêt paysager autour du château de Lannoy ;

↗ - Structure traditionnelle des noyaux villageois et des hameaux encore lisible (Anseroeul, Arc, Ainières, Anvaing, Cordes, Forest, le Carnois, ...) ; Ces villages et hameaux ont vu leur taille et densité relativement peu changer au cours des dernières décennies et ont préservé une certaine cohérence : la structure traditionnelle y reste encore perceptible ;

Analyse AFOM :

↗ Opportunités

↗ Atouts

↘ Faiblesses

↘ Menaces

La Campagne agricole d'Anvaing

HABITAT ET PAYSAGE



↘ - Présence d'éléments perturbateurs dans le paysage : hangars, Moulin Spileers, ligne à haute tension ... ;

↘ - Projet de construction de trois éoliennes le long de l'E429, à proximité de l'intersection avec la N60 ;

↘ - Quelques villages traduisent une certaine densification et extension (Dergneau, Anvaing) ;

↘ - L'état du bâti vernaculaire présente des nuances importantes : éléments rénovés ayant préservé leur intégrité, éléments profondément modifiés mais aussi éléments encore en attente de rénovation ;

↘ - Risque de diminution de la qualité paysagère depuis certains points de vues existants et modification de la ligne d'horizon ;

↘ - Menace d'une modification de la morphologie du bâti traditionnel entraînée par des rénovations du bâti non contrôlées ;

↘ - Menace de développement de nouvelles constructions entraînant une perte de la silhouette globale des villages au sein du paysage ;

AGRICULTURE ET PAYSAGE



↘ - Transformation de certaines pâtures en terres cultivées ;

↘ - Menace en termes de qualité paysagère, pédologique, écologique et environnementale ;



↗ - Opportunité de faire des infrastructures de transport un moyen de mise en valeur et de découverte du paysage ;
 - Préserver ponctuellement le dégagement de points de vue sur les espaces ouverts depuis les grandes infrastructures routières (N60, N529 et E429) ;

↗ - Opportunité de valorisation de points de vue depuis les ouvertures le long de la Chaussée de la Libération (N529) et une partie de la Chaussée de Renaix (N60, tronçon sud) ;

↗ - Opportunité de proposer la mise en place de circuits pédagogiques valorisant une lecture des caractéristiques du paysage et notamment l'implantation villageoise particulièrement lisible dans l'aire ;

↗ - Présence du GR123 et de l'ancienne ligne de chemin de fer L86 ;

↘ - Pression urbanistique légèrement supérieure à celle qui s'exerce sur l'ensemble de l'aire dans les environs de la N60 ;

↘ - Présence d'industries, surtout dans les environs de la N60.

↘ - Menace d'une pression de plus en plus forte sur le logement, le développement des infrastructures et l'industrie. L'accessibilité offerte par l'autoroute est susceptible d'accentuer cette pression dans les années à venir ;

La Campagne agricole d'Anvaing

MILIEU NATUREL ET PAYSAGE



↗ - Opportunité d'aménagement d'un continuum écologique généré par l'ancienne ligne de chemin de fer ;

↗ - Opportunité de préservation du paysage de la vallée de la Rhosnes et de ses affluents (Rieu du Bois de Cordes, Rieu de Cordes, la petite Rhosnes, ...) ;

↗ - Nombreux éléments arborés au sein de l'aire (alignements d'arbres le long des chaussées et des cours d'eaux, saules têtards, drèves, etc.) ; Présence d'un continuum aquatique et arboré ;

↘ - Zones boisées fragmentées ;

↘ - Habitations et potentiel foncier concernés par des aléas d'inondation ;

↘ - Eutrophisation importante des cours d'eaux et remblaiements importants des zones humides dans l'aire (constat repris dans le Plan communal de développement de la Nature) ;

↘ - Menace d'une perte de la qualité écologique et d'une rupture dans le continuum aquatique et végétal ;

↘ - Menace d'une perte de la qualité biologique des cours d'eau

SYNERGIE ET PAYSAGE



↗ - Opportunité de renforcement et développement de synergies et d'une dynamique commune ;

↗ - L'aire paysagère est connexe au Parc Naturel des Plaines de l'Escaut ;

**LES ÉLÉMENTS À
ENJEUX :****1) UN TISSU BÂTI
TYPIQUE, HÉRITAGE DU
PASSÉ DE LA RÉGION ;****2) L'AGRICULTURE
COMME ÉLÉMENT
MODÉLISATEUR DU
PAYSAGE ;****3) UNE ATTRACTIVITÉ
TOURISTIQUE PROPRE
AU PARC NATUREL ;****4) UN CADRE DE VIE
RURAL ET ATTRAYANT ;****5) LE PAYSAGE ;****6) LES
INFRASTRUCTURES DE
TRANSPORT.****RECOMMANDATIONS SPÉCIFIQUES :****PRÉSERVER ET PROTÉGER**

- PRÉSERVER LES PÂTURES, ÉLÉMENTS PARTICIPANT À L'INTÉRÊT PAYSAGER DE L'AIRE ;
- PRÉSERVER L'INTÉGRITÉ DE L'HABITAT TRADITIONNEL ;
- PRÉSERVER LA TRAME (LES DRÈVES, DOUVES ET LES NOMBREUX CANAUX) DU DOMAINE DU CHATEAU DE LANNOY, LIEU HISTORIQUE REPRÉSENTATIF DE L'AIRE ;
- MAINTENIR LES OUVERTURES PAYSAGÈRES ET PLUS PARTICULIÈREMENT CELLES PRÉSENTES AUX ABORDS DE LA CHAUSSÉE DE RENAIX (N60) ET LIMITER L'IMPLANTATION DE PANNEAUX PUBLICITAIRES ;
- MAINTENIR LA STRUCTURE TRADITIONNELLE DE CERTAINS VILLAGES ET HAMEAUX (ANSEROEUL, ARC, AINIÈRES, ANVAING, FOREST, LE CARNOIS, ...) ;
- PRÉSERVER LES VALLÉES DES RUISSEAUX (LA RHOSNES ET LA PETITE RHOSNES, LE RIEU DE CORDES ET DU BOIS DE CORDES, ...) ;

VALORISER:

- IMPLIQUER LES PROPRIÉTAIRES PRIVÉS DANS LE CADRE DE LA VALORISATION DE LEUR PATRIMOINE (VISIBILITÉ AU PUBLIC) ;

GÉRER ET AMÉNAGER

- SOUTENIR UNE DENSITÉ EN ACCORD AVEC LA STRUCTURE TRADITIONNELLE DU TISSU VILLAGEOIS LORS DE LA MISE EN ŒUVRE DES NOMBREUSES RÉSERVES FONCIÈRES REPRISES DANS L'AIRE PAYSAGÈRE ;
- RENFORCER ET AMÉNAGER CERTAINES PARTIES DE L'ANCIENNE LIGNE DE CHEMIN DE FER L86 COMME ÉLÉMENT À FORTE VALEUR PAYSAGÈRE ET BIOLOGIQUE ;
- INTÉGRER LES ESPACES AGRICOLES DANS LE CONTINUUM DE LA PETITE RHOSNES ;
- DÉVELOPPER UN PARTENARIAT ET UNE STRATÉGIE COMMUNE DANS LES ZONES FRONTALIÈRES ENTRE LE PARC NATUREL DU PAYS DES COLLINES ET LE PARC NATUREL DES PLAINES DE L'ESCAUT.



Point de vue paysager ADESA, route d'Anvaing vers l'Est

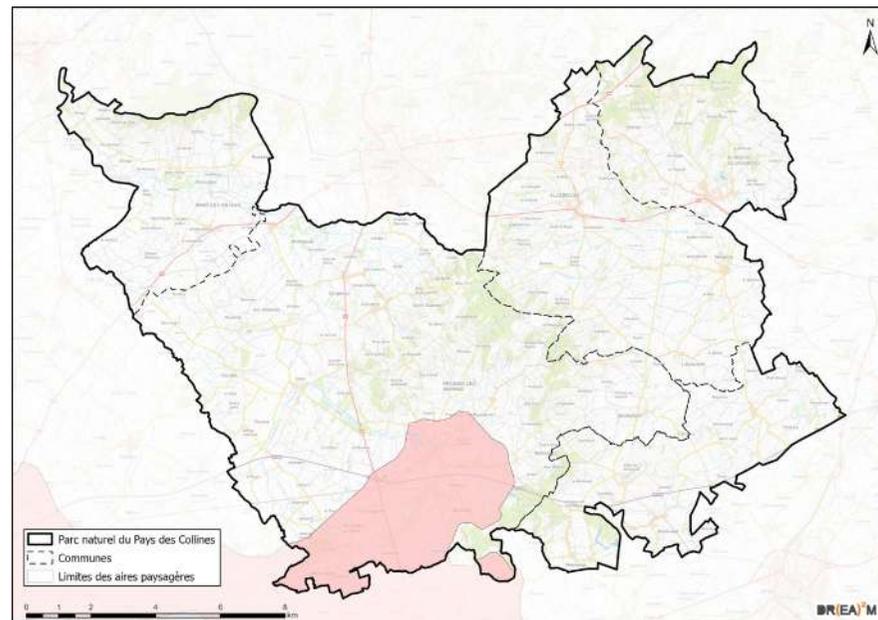
4.3.6 Aire Paysagère : « Les Collines tournaisiennes »

L'aire des Collines tournaisiennes est caractérisée par une chaîne de petites collines boisées aux pentes raides. Pour sa partie comprise sur le territoire du Parc naturel du Pays des Collines, l'aire paysagère se caractérise par un seul léger mouvement important du relief dans la partie ouest (la butte de Montroeuil-au-bois, Bois de Pétrieux), une dominance des zones de cultures et quelques rares pâtures localisées aux abords de la Rhosnes, du Rieu des Prés et d'autres petits cours d'eau, affluents de la Rhosnes. Cette partie de l'aire paysagère s'étend sur les villages de Frasnes-lez-Buissenal, Moustier, Hacquegnies, Montroeuil-au-Bois et Herquegies.

Les structures paysagères :

Sur le territoire du Parc naturel du Pays des Collines, on peut observer le début de la colline de Montroeuil-au-Bois (située à l'extrême Ouest de l'aire paysagère). L'église Saint-Martin, installée sur le versant Nord de la colline, est accompagnée de quelques bâtiments alors que l'ensemble du village s'étend plus au Nord, au pied du versant. Les versants et le sommet de la butte sont entièrement boisés. Le village d'Herquegies s'est installé quant à lui au sud de cette colline.

L'aire paysagère est caractérisée également par une dominance des zones de cultures et quelques pâtures localisées aux abords de la Rhosnes, du Rieu des Prés et d'autres petits cours d'eau, affluents de la Rhosnes (à l'exception du Rieu d'Herquegies et de ses ruisseaux affluents, qui s'écoulent vers le sud en direction de la Dendre). L'organisation des cultures et des prairies répond essentiellement aux contraintes du terrain : grandes prairies situées en fond de vallée ou en blocs autour des villages et champs localisés sur les faibles pentes. Dans cette aire paysagère, le parcellaire agricole comprend des parcelles de tailles moyennes.



Les Collines tournaisiennes (Source : CPDT, Carte DR(EA)²M)

Visuellement, le réseau hydrographique peut, dans certains cas, se résumer à un simple fossé, au sein d'une prairie ou le long d'une parcelle, accompagné d'un arbre isolé (rieu du Monceau et rieu des Prés près de Hacquegnies). Dans d'autres cas, les cours d'eau sont marqués par une végétation rivulaire.

L'habitat est groupé en petits villages entre lesquels sont disséminés de petits hameaux et des fermes isolées. La dispersion de l'habitat laisse peu de grands espaces totalement ouverts. Partout dans le paysage apparaît un village, un petit hameau ou une ferme isolée.

Le centre de Frasnes-lez-Buissenal se distingue des autres villages, par la présence d'un bâti plus dense et d'activités diverses. Le centre s'articule autour de plusieurs petites places, objets de rénovation récente, et s'habille de bâtiments administratifs et commerciaux d'ampleur locale. Les rues adjacentes présentent un bâti jointif mêlant maisons ouvrières, petits rez-de-chaussée commerciaux et bâtiments un peu plus cossus.

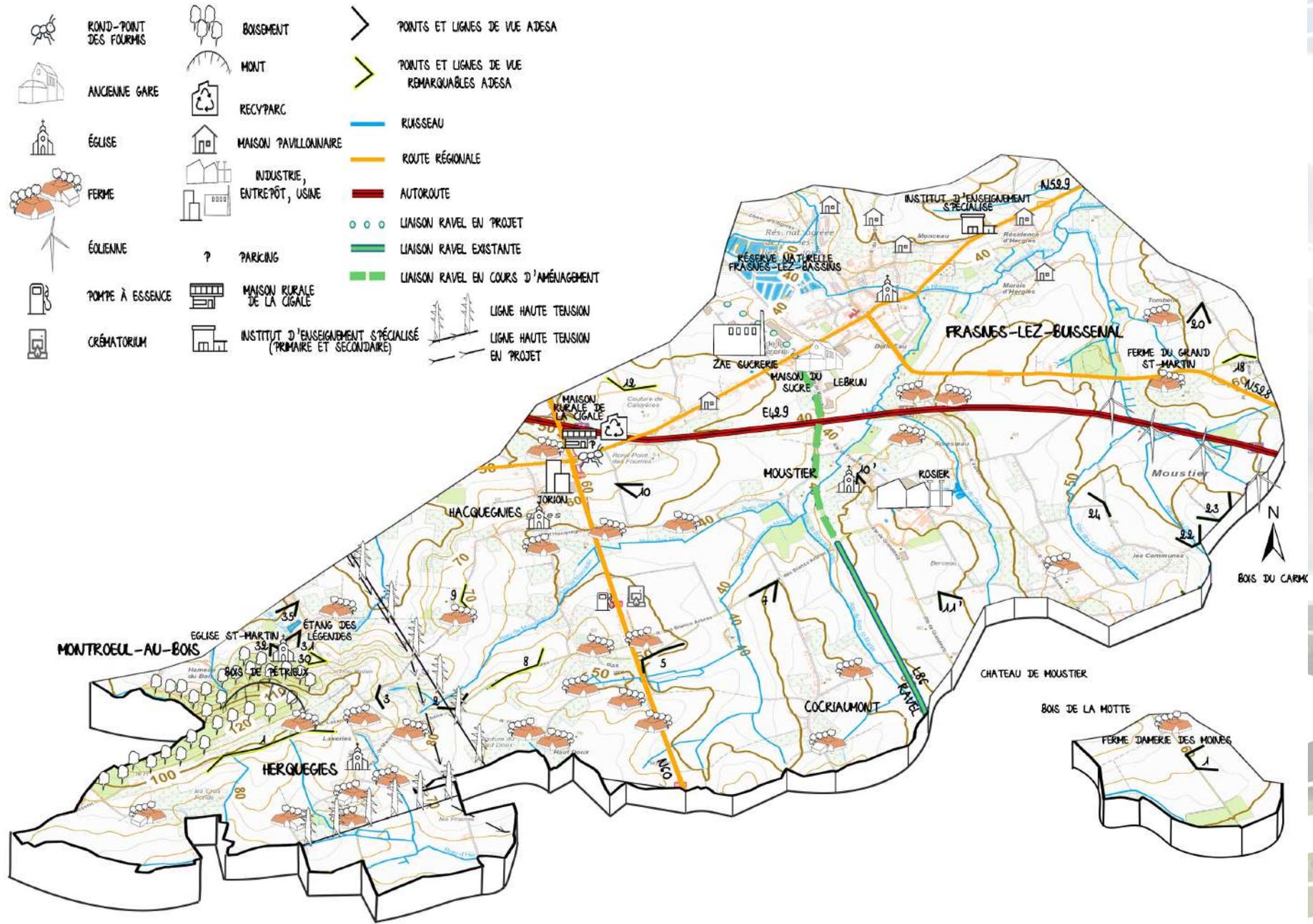


Fig. 252 : Bloc diagramme, "Les Collines tournaisiennes" (Source: DR(EA)²M)

La présence passée et actuelle d'entreprises et d'une gare, a favorisé le développement de Frasnes-lez-Buissenal en une petite agglomération et entraîné un développement économique important et plus particulièrement des activités agro-industrielles (citons entre autres, l'ancienne sucrerie, les établissements Rosier, Jorion, Lebrun).

Un parc d'activité économique a pris la place de l'ancienne sucrerie située en périphérie de Frasnes-lez-Buissenal. Sur ces terrains subsiste encore la cheminée conservée comme élément du patrimoine et comme point de repère. Les anciens bassins, perceptibles depuis les routes qui descendent en direction de Frasnes-lez-Buissenal, contribuent à la visibilité des milieux biologiques intéressants et préservés.

Quelques infrastructures jouent un rôle significatif dans le paysage de l'aire. L'autoroute E429, bien que restant peu visible dans le paysage, coupe l'aire en deux et engendre sporadiquement une césure dans les vues par la présence de rideaux d'arbres discontinus le long de son tracé. La N60 traverse l'aire du nord au sud. Elle est perceptible depuis différents endroits sans pour autant former une barrière visuelle franche. La végétation discontinue le long de son tracé laisse en effet de longues étendues libres. Son intérêt réside surtout dans la découverte qu'elle permet de la région en offrant des perspectives intéressantes et dégagées sur les paysages qui l'entourent. Notons ici l'implantation discrète du crématorium Les Blancs Arbres dont l'architecture (choix de couleurs, matériaux, gabarit), et les aménagements (plantations d'arbres, de massifs) assurent son intégration dans le paysage et l'environnement. La N529 offre quant à elle des vues plus fermées dans sa traversée de Frasnes-lez-Buissenal.

Enfin, l'ancienne ligne de chemin de fer L86 qui reliait Leuze-en-Hainaut à Frasnes-lez-Buissenal est toujours repérable dans le territoire. Elle est aménagée jusqu'à Moustier (pré-RAVeL) et en partie jusqu'à l'ancienne gare de Frasnes-lez-Buissenal.

(Source CPDT, 2021)

Notons encore la présence d'un groupe de quatre éoliennes le long de l'autoroute E429, repérables depuis différents points de vue, notamment le long de l'autoroute, de la N60 et des endroits offrant de longues échappées visuelles.

Les points de vues (voir description en annexe 12) :

On retrouve de belles ouvertures paysagères depuis les grands axes routiers (E429, N60). Quelques points de vue sont présents au nord et au sud de la colline de Montroeuil-au-Bois/Herquegies. On en retrouve également le long de la rue des Blancs Arbres qui offre des vues plus étendues à la fois vers le nord et vers le sud sur la vallée du Petit Rhosnes et les vallées des Rieu de Monceau et des Prés. Au sud de Moustier, les points de vue s'ouvrent vers le Château de Moustier et à l'est, vers la zone rurale composée de trois vallées successives. Au nord de l'autoroute (E429), deux points de vue offrent une belle vue panoramique des collines qui encerclent Frasnes.

Les éléments perturbateurs :

Outre son influence locale, l'entreprise Rosier, produisant des fertilisants, installée à Moustier, avec ses entrepôts et ses colonnes de fumées constitue un repère puissant et extrêmement visible de loin dans le paysage local et dans ses alentours. Des entrepôts, hangars ou grands bâtiments s'articulent le long de la N60, de la N529 (parking, parcs à conteneurs, bâtiments commerciaux) venant appauvrir la qualité de l'entrée de Frasnes-lez-Buissenal, ainsi que le long de la route de Moustier (entrepôts agricoles Lebrun, service technique communal situés en recul de la voirie), brouillant la lecture de l'espace rue.



Fig. 253 : Eoliennes le long de l'autoroute E429
(Source: DR(EA)²M)



Fig. 254 : Point de vue depuis la rue des Blancs Arbres vers le Sud-Est (Source: PNPC)



Fig. 255 : Eglise Saint-Martin, Montroeuil-au-Bois (Source : Google 2023)



Fig. 258 : ZAE La Sucrierie, Frasnes-lez-Buissenal (Source : Google)



Fig. 256 : Entreprise Rosier, depuis la rue Foresteau (Source: Google 2023)



Fig. 257 : Rond-point des fourmis et ets. Jorion (Source: Google 2023)

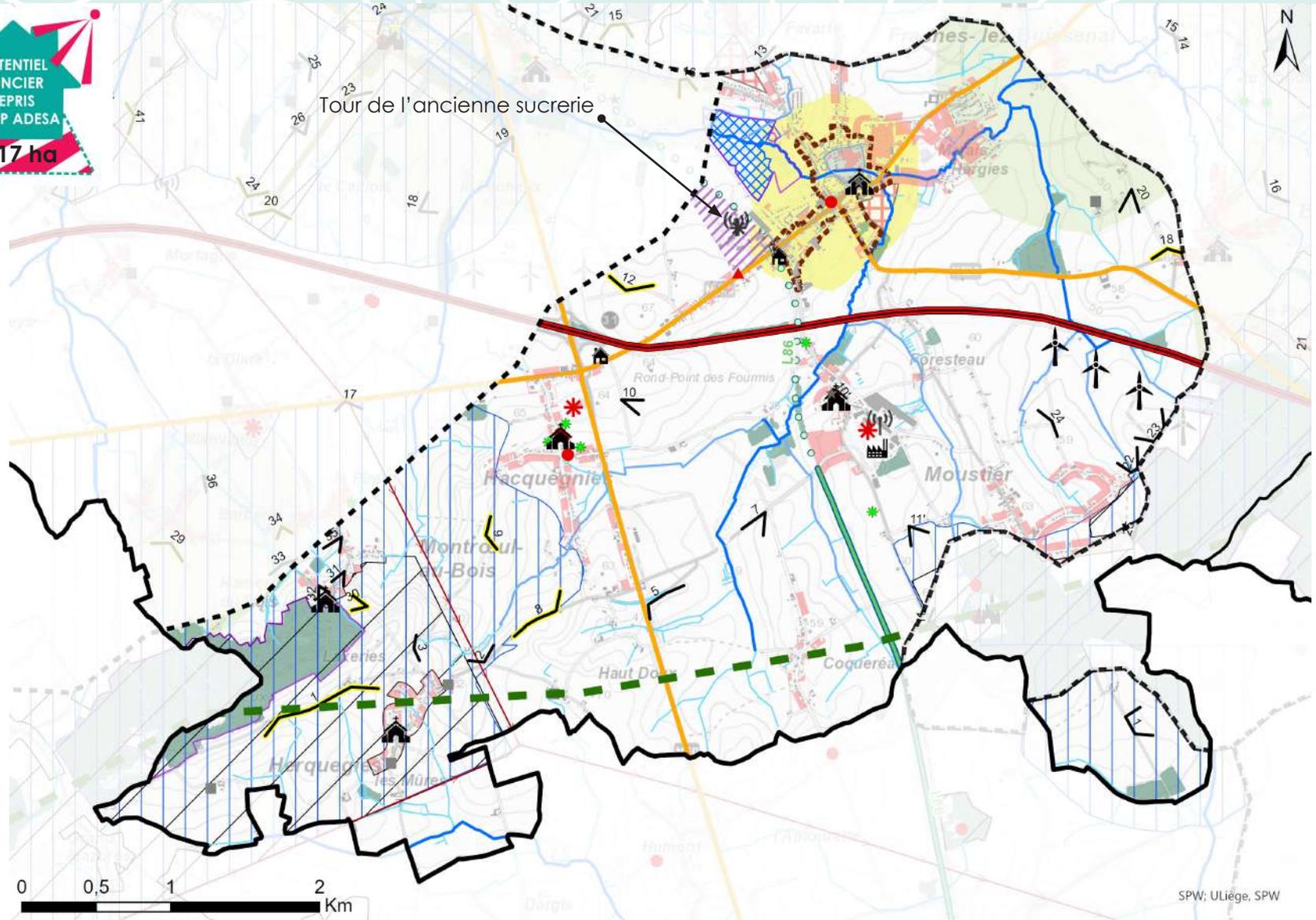


Fig. 259 : Les bassins vus du ciel (Source : ©EDA)

Les Collines tournaisiennes

POTENTIEL FONCIER EN ZONE D'HABITAT
73,9 ha

POTENTIEL FONCIER REPRIS EN PIP ADESA
10,17 ha



Constats réalisés sur base des éléments suivants :



Milieu physique



Milieu naturel



Milieu humain

Fig. 260 : Carte de diagnostic AFOM, "Les Collines tournaisiennes" (Source: DR(EA)²M)
Légende pages 182-183



↗ - Opportunité de préservation des qualités villageoise de Montroeuil-au-Bois par l'inscription d'un périmètre d'intérêt culturel, historique ou esthétique ;

↗ - Opportunité de faire des infrastructures de transport un moyen de mise en valeur et de découverte du paysage (N60, ancienne ligne de chemin de fer L86, E429, Route d'Ath) ;

↗ - Nombreux points de vue ;

↗ - Relief ondulé, s'accroissant à la limite ouest de l'aire paysagère au niveau de Montroeuil-au-Bois ;

↗ - Intérêt paysager autour de Montroeuil-au-Bois et du Bois de Pétrieux ;

↗ - Silhouette emblématique de certaines industries et symbole du passé et du présent industriel (ancienne sucrerie, entreprises Rosier et Jorion) ;

↗ - Présence de l'ancienne ligne de chemin de fer L86 ;

↗ - Végétation discontinue le long de la N60 laissant de longues étendues libres ;
- Perspectives intéressantes et dégagées sur les paysages qui l'entourent ;

↘ - L'entreprise Rosier avec ses entrepôts et ses colonnes de fumées forme un repère extrêmement visible dans le paysage.

↘ - Éléments perturbateurs du paysage (éoliennes, antennes, lignes à haute tension) ;
- Nombreux éléments qui découpent le paysage (autoroute, route nationale, etc) ;
- Quelques hangars agricoles mal intégrés ;

↘ - Menace d'une dégradation globale du paysage aux abords des infrastructures importantes (autoroute et nationales) et liées à l'implantation d'éléments perturbateurs ;

Les Collines tournaisiennes

HABITAT ET PAYSAGE



- ↗ - Le centre de Frasnes-lez-Buissenal concentre de nombreuses petites places récemment rénovées ;
- Nombreux services, équipements et infrastructures présents à Frasnes-lez-Buissenal ;

- ↘ - Entrepôts, hangars, grands bâtiments et équipements commerciaux (le long de la N60, de la N529) appauvrissant la qualité de l'entrée du village de Frasnes-lez-Buissenal ;
- ↘ - Habitat récent dans le centre de Frasnes-lez-Buissenal et non intégré architecturalement ;
- Impact paysager des entreprises et industries Rosier, Jorion, Lebrun ;

- ↘ - Menace d'une augmentation de la densité au sein de Frasnes-lez-Buissenal et Moustier ;
- Risque de dégradation de la qualité paysagère dans et autour de Frasnes-lez-Buissenal ;

MILIEU NATUREL ET PAYSAGE



- ↗ - Potentiel de liaison écologique entre les massifs boisés situés à l'ouest de l'aire paysagère (Bois de Pétrieux) et les massifs boisés situés à l'est, sur l'aire paysagère voisine (Bois de la Motte, Bois du Carmois, Bois d'Houtaing) via la préservation des vallées des ruisseaux ;

- ↗ - Potentiel de liaison écologique le long de l'ancienne ligne de chemin de fer (ligne 86) ;

- ↗ - Potentiel écologique et paysager du site de "Frasnes-lez-Bassins" (anciens bassins de la Sucrierie) ;

- ↘ - Réseau écologique peu développé (hors maillage de haies aux abords directs des villages, de la végétation connexe à l'ancienne ligne 86 et de la végétation rivulaire aux abords des cours d'eau) ;

PATRIMOINE ET PAYSAGE



- ↗ - Éléments de l'IPIIC en bon état ;

- ↘ - Peu d'aménagements et de valorisation du petit patrimoine aux cœurs des villages de Moustier, Buissenal, Hacquegnies et Montroeuil-au-Bois ;

LES ÉLÉMENTS À ENJEUX:**1) LES ÉLÉMENTS NATURELS, PORTEURS DU PAYSAGE****2) UN TISSU BÂTI TYPIQUE, HÉRITAGE DU PASSÉ DE LA RÉGION****3) LES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT****4) LE PAYSAGE****RECOMMANDATIONS SPÉCIFIQUES :****PRÉSERVER ET PROTÉGER**

- RECENSER ET PRÉSERVER LES ÉLÉMENTS ARBORÉS QUI STRUCTURENT LE PAYSAGE DE L'AIRE (DRÈVES, HAIES BOCAGÈRES, FRICHES, VALLÉES DES COURS D'EAU, ETC);
- PRÉSERVER LES QUALITÉ VILLAGEOISES DE MONTROEUL-AU-BOIS PAR L'INSCRIPTION D'UN PÉRIMÈTRE D'INTÉRÊT CULTUREL, HISTORIQUE OU ESTHÉTIQUE ;

GÉRER ET AMÉNAGER

- CONDUIRE ET MAÎTRISER L'URBANISATION LINÉAIRE ET LE DÉVELOPPEMENT DE PROJETS D'ÉQUIPEMENTS COMMERCIAUX AU NIVEAU DE L'ENTRÉE DE FRASNES-LEZ-BUISSENAL ;
- AMÉNAGER LES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT : MISE EN VALEUR ET DÉCOUVERTE DU PAYSAGE ET PLUS SPÉCIFIQUEMENT DEPUIS LA N60 ET LA LIGNE DE CHEMIN DE FER 86 AUJOURD'HUI DÉSFFECTÉE ;
- RECONSTRUIRE ET RENFORCER LE MAILLAGE ÉCOLOGIQUE AU SEIN DE L'AIRE ;
- INTÉGRATION PAYSAGÈRE DES ÉLÉMENTS MARQUANTS PERTURBATEURS (ROSIER, ENTREPOTS, PARC À CONTENEURS, BÂTIMENTS COMMERCIAUX, ...)



Point de vue vers la colline de Montroeuil-au-Bois depuis la Place de Montroeuil-au-Bois

4.3.7 Aire Paysagère : « Les Collines nord hennuyères »

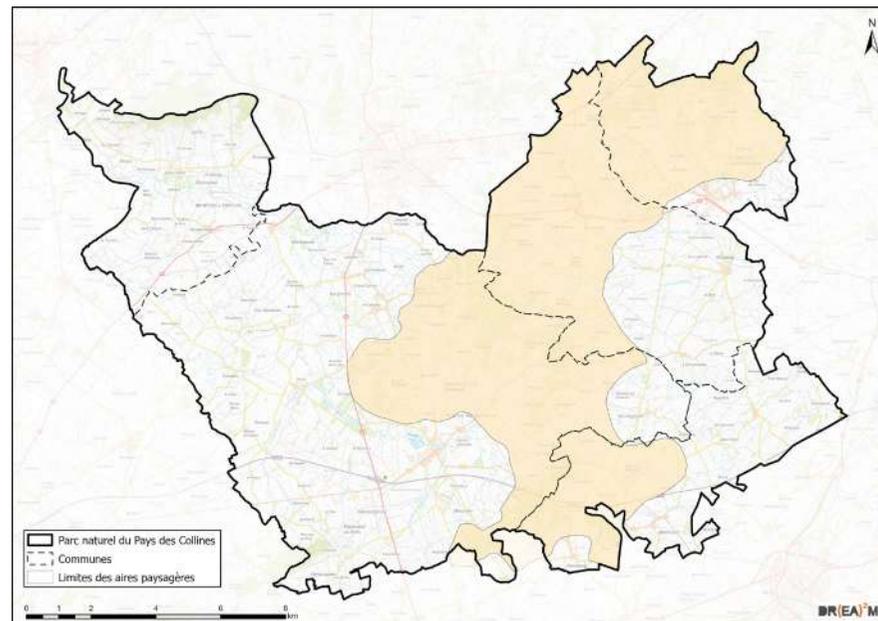
L'aire paysagère des Collines agricoles et boisées nord hennuyères est caractérisée par une topographie accidentée et un chapelet de collines recouvert de bois, qui s'étire selon un axe nord-sud. L'habitat y est implanté de manière éparpillée, sous la forme de multiples petits hameaux dispersés. Le village d'Ellezelles au nord, plus urbanisé et touristique, contraste avec la partie sud plus rurale de l'aire paysagère.

Les structures paysagères :

L'aire paysagère des Collines agricoles et boisées nord-hennuyères est composée d'un chapelet de collines dont les sommets atteignent de 115 à 157 mètres d'altitude (point culminant au Bois du Pottelberg).

Ces collines s'étirent selon un axe nord-sud et génèrent ainsi de nombreux vallons d'orientation perpendiculaire où coulent de discrets ruisseaux. Au lieu-dit « Beau Site », le chapelet de collines s'étirant depuis le nord-est et les Ardennes flamandes se sépare en deux. La branche la plus courte suit la même direction et est constituée d'un morceau de plateau, bombé et largement cultivé (plateau au paysage agricole ouvert s'étendant du lieu-dit « Beau Site » jusqu'au Bois de Martimont). Vers le sud-est, s'étend un relief plus chaotique qui se poursuit jusque Houtaing, à l'extrémité sud de l'aire paysagère (Bois d'Houtaing, Bois du Carmois et Bois de la Motte).

Bien que les surfaces boisées peuplent la plupart des versants abrupts des collines et certains sommets de celles-ci, créant ainsi l'illusion d'un territoire majoritairement boisé, plusieurs sommets aplanis et replats intermédiaires font exception à cette configuration en étant occupés par de vastes champs ouverts. Outre le plateau du Beau Site, c'est le cas également des Monts de Frasnes, entourés des Bois de Leuze, d'Antoing et d'Hergies, et du plateau situé à l'ouest d'Ellezelles, s'étendant du hameau de « la Tombelle » au hameau « le Cinquant » et sur laquelle est implanté le moulin du Chat sauvage.



*Les Collines agricoles et boisées nord hennuyères
(Source : CPDT, Carte DR(EA)²M)*

Cette topographie de l'aire paysagère rend le territoire peu propice au déploiement de larges étendues dédiées aux grandes cultures. Les surfaces consacrées à l'agriculture restent majoritaires, mais se démarquent par une composition variée – les cultures, surtout céréalières, et les prairies y alternent – et la finesse du parcellaire agricole, peu impacté par les remembrements agricoles. Ce dernier est par ailleurs souligné par des cordons boisés rivulaires, des alignements fragmentaires de saules têtards et de nombreux bosquets de feuillus et peupleraies contribuant à fermer les vues. La présence arborée est donc bien ressentie aussi au sein de l'espace agricole situé aux pieds des collines.

L'implantation actuelle de l'habitat résulte en premier lieu d'une disposition historique en hameaux dispersés. Ces hameaux sont constitués d'un bâti ancien de petit gabarit aux façades en brique rouge, encore régulièrement badigeonnées à la chaux, et à la toiture en tuile orangée.

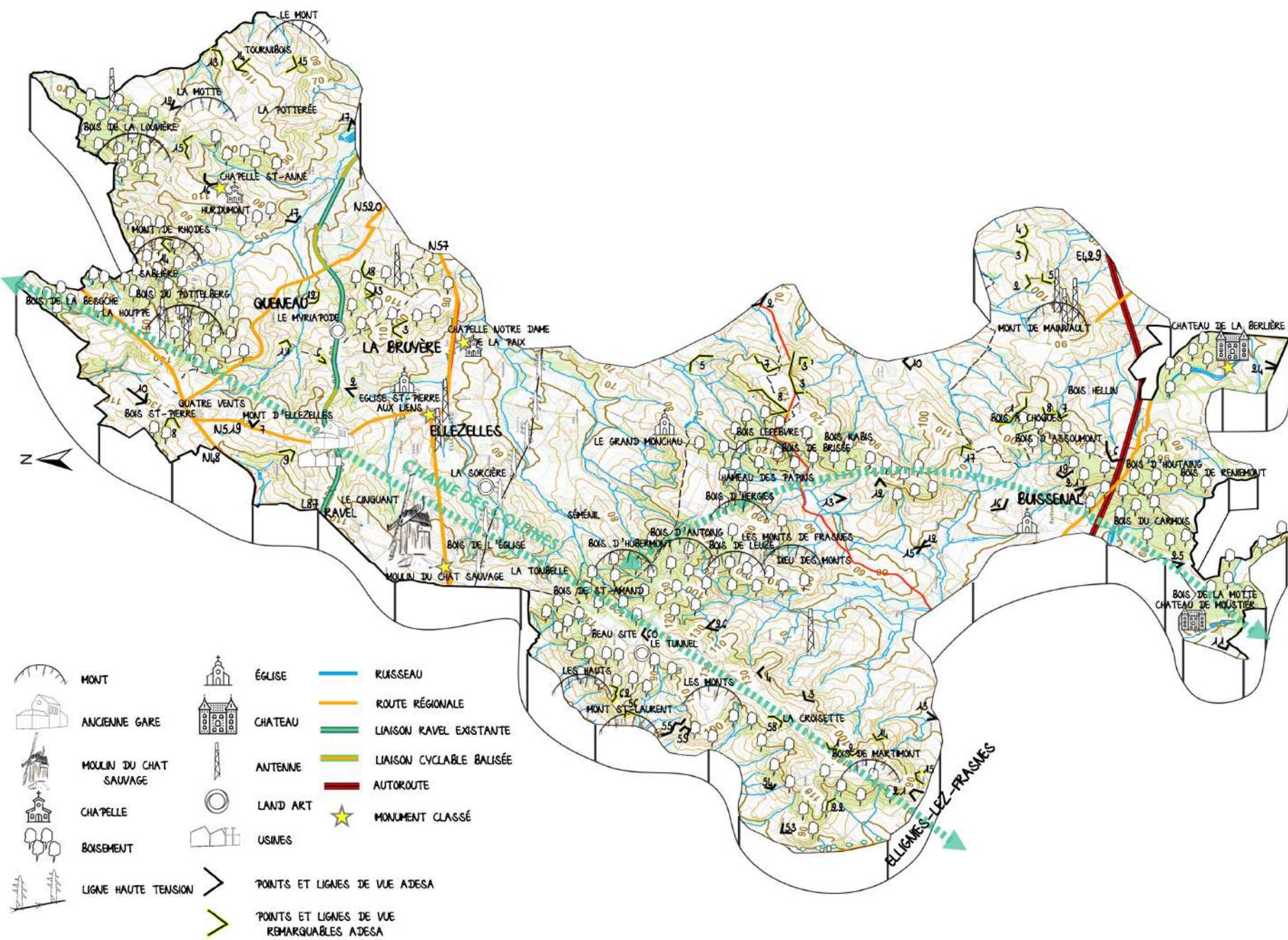


Fig. 261 : Bloc diagramme, "Les Collines agricoles et boisées nord hennuyères" (Source: DR(EA)²M)



Associé à cette implantation éparpillée, le réseau viaire de l'aire est dense et majoritairement constitué de petites routes épousant le relief, voire, au plus fort de la déclivité, creusant celui-ci. Quelques voiries plus importantes et rectilignes, en particulier la large chaussée de Ninove (N48) et l'autoroute E429 aux extrémités nord et sud de l'aire, rompent avec la discrétion caractérisant ce réseau.

Ellezelles constitue le seul village d'importance de l'aire, mais aussi le seul lieu où s'est concentrée l'activité industrielle. En effet, l'industrie textile, qui a prospéré à partir du début du 20^e siècle avant de péricliter dans la seconde moitié de ce même siècle, a entraîné le développement d'un habitat ouvrier mitoyen autour des usines, mitoyenneté qu'on ne retrouve que de manière très ponctuelle dans le reste de l'aire. Les bâtiments désaffectés de ces manufactures, qui avaient essaimé dans les hameaux alentours, sont en cours de reconversion.

Le folklore imprègne par touches diffuses les paysages, à la fois bâtis et champêtres, de l'aire. Ainsi, le Sabbat des sorcières, fête estivale mobilisant la population locale, est illustré par une fresque à l'entrée d'Ellezelles. Le « sentier de l'Étrange » permet de découvrir le paysage vallonné de la campagne ellezelloise en compagnie de mystérieuses créatures, le « sentier enchanté » offre une expérience comparable sur les hauteurs d'Ellignies-lez-Frasnes. Quant au tourisme de terroir, son impact paysager est plus indirect. L'asinerie du Pays des Collines étale tout de même ses prairies peuplées d'ânes dans le fond de la vallée formée par la Rhosnes, à la limite du territoire de l'aire, au nord de Frasnes-lez-Buissenal.

Les nombreux bois, en majorité composés de hêtraies et de chênaies sont, pour la plupart, repris comme site de grand intérêt biologique, zone natura 2000 ou réserve naturelle (Tournibois). Ce statut s'explique par la présence d'une biodiversité particulière, associée au relief tourmenté et aux zones humides émanant des multiples sources jaillissant du sous-sol. (Source : CPDT, 2021).

Les points de vue (voir description en annexe 12) :

Des points de vue sont présents un peu partout au sein de l'aire paysagère.

Les collines aux sommets aplanis et ouverts permettent de larges échappées visuelles vers les paysages qu'elles surmontent. Ailleurs, les boisements ferment les horizons, créant ainsi des poches de paysages agricoles plus fermées.

Les éléments perturbateurs :

On peut noter la présence d'antennes implantées au sommet de certaines collines. A noter également le passage d'ouest en est d'une ligne à haute tension dans la partie plus centrale de l'aire.

Si le caractère rural de l'aire n'est pas remis en question, une diffusion linéaire du bâti résidentiel depuis les noyaux d'habitat anciens a tout de même redéfini le paysage bâti. En effet, le caractère historiquement dispersé de l'habitat tend par endroits à disparaître à la suite du comblement des espaces interstitiels entre hameaux par des alignements d'habitations, développement notamment induit par les affectations du plan de secteur (exemple d'une zone d'habitat linéaire à « la Potterée » au nord de Flobecq).

Plus récemment, des habitations aux gabarits imposants et à l'architecture hétérogène ont colonisé les hauts de versants les mieux exposés de certaines collines, en particulier celles situées à proximité de la frontière flamande.

On notera aussi le déploiement des panneaux photovoltaïques dont les teintes sombres et la géométrie quadrillée contrastent fortement avec le ton orange des toits en tuile caractérisant le bâti ancien.

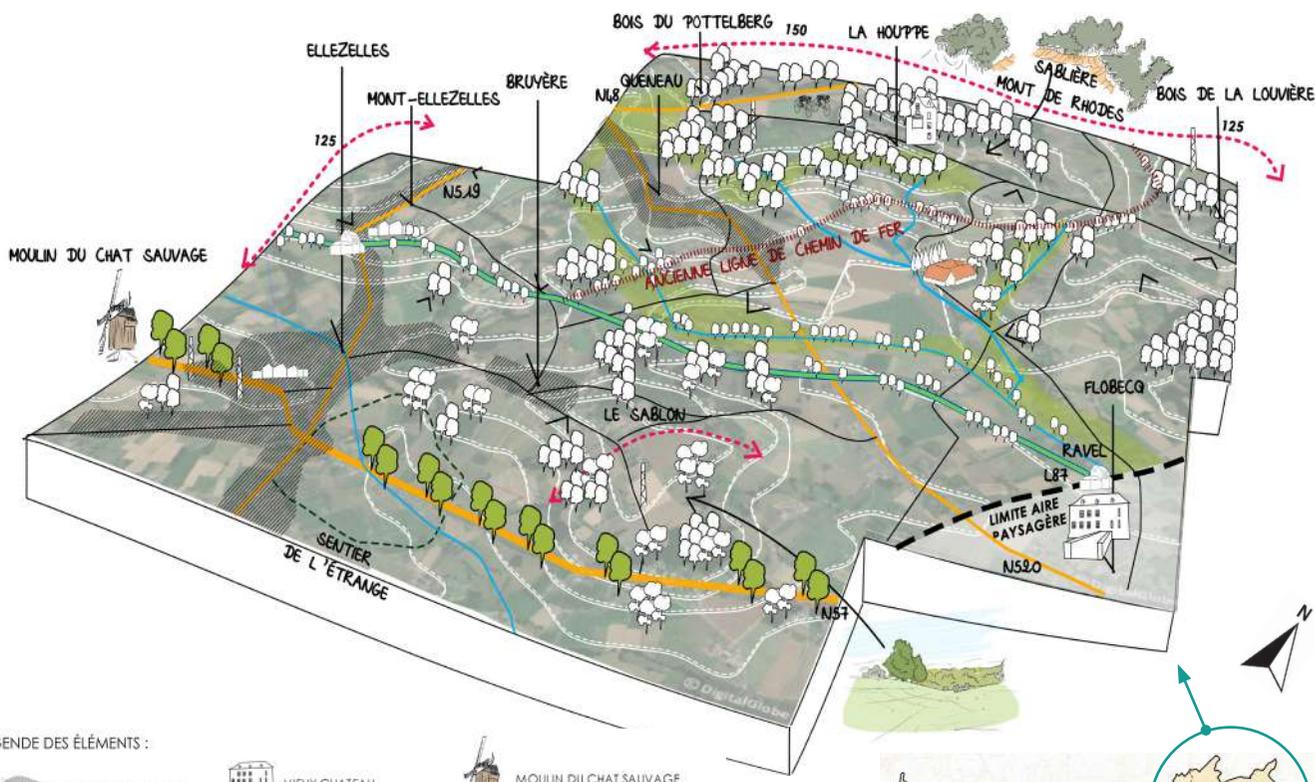
Également, des hangars agricoles récents cohabitent difficilement avec le bâti ancien, en particulier avec leurs fermes attenantes caractérisées par une volumétrie réduite et par des matériaux de construction locaux.



Fig. 263 : Rue Pironche 27-29, vue vers l'Est - En arrière plan : Bois Lefèbvre, Bois de Brisée, Bois Rabis (Source: Google maps - Juin 2023)



Fig. 262 : De haut en bas : RAVel 87, Moulin du Chat sauvage, Sentier de l'Étrange itinéraire et photo (Sources : Cirkwi, IDETA, VISITWallonia, J. D'Hondt - Visitwapi.be)



LEGENDE DES ÉLÉMENTS :

- | | | | | | |
|--|------------------------|--|-------------------------|--|------------------------------------|
| | ZONE D'HABITAT DENSE | | VIEUX CHATEAU | | MOULIN DU CHAT SAUVAGE |
| | GROSSES FERMES/CENICES | | LIAISON RAVEL EXISTANTE | | BÂTIMENTS INDUSTRIELS INTERESSANTS |
| | ANTENNE | | COURS D'EAU | | VILLÉGIATURES |
| | PEUPLIERS | | ROUTE RÉGIONALE | | ANCIENNE GARE |
| | BOISEMENTS | | ROUTES | | POINTS DE VUE INTÉRESSANTS |
| | CORDONS RIVULAIRES | | MONT | | ANCIENNES LIGNES DE CHEMIN DE FER |

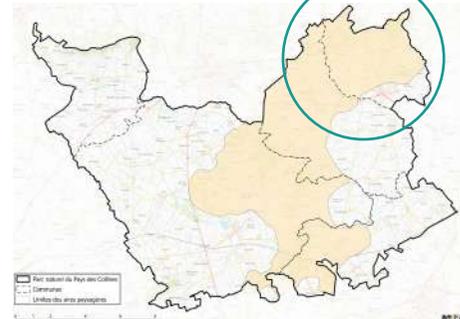
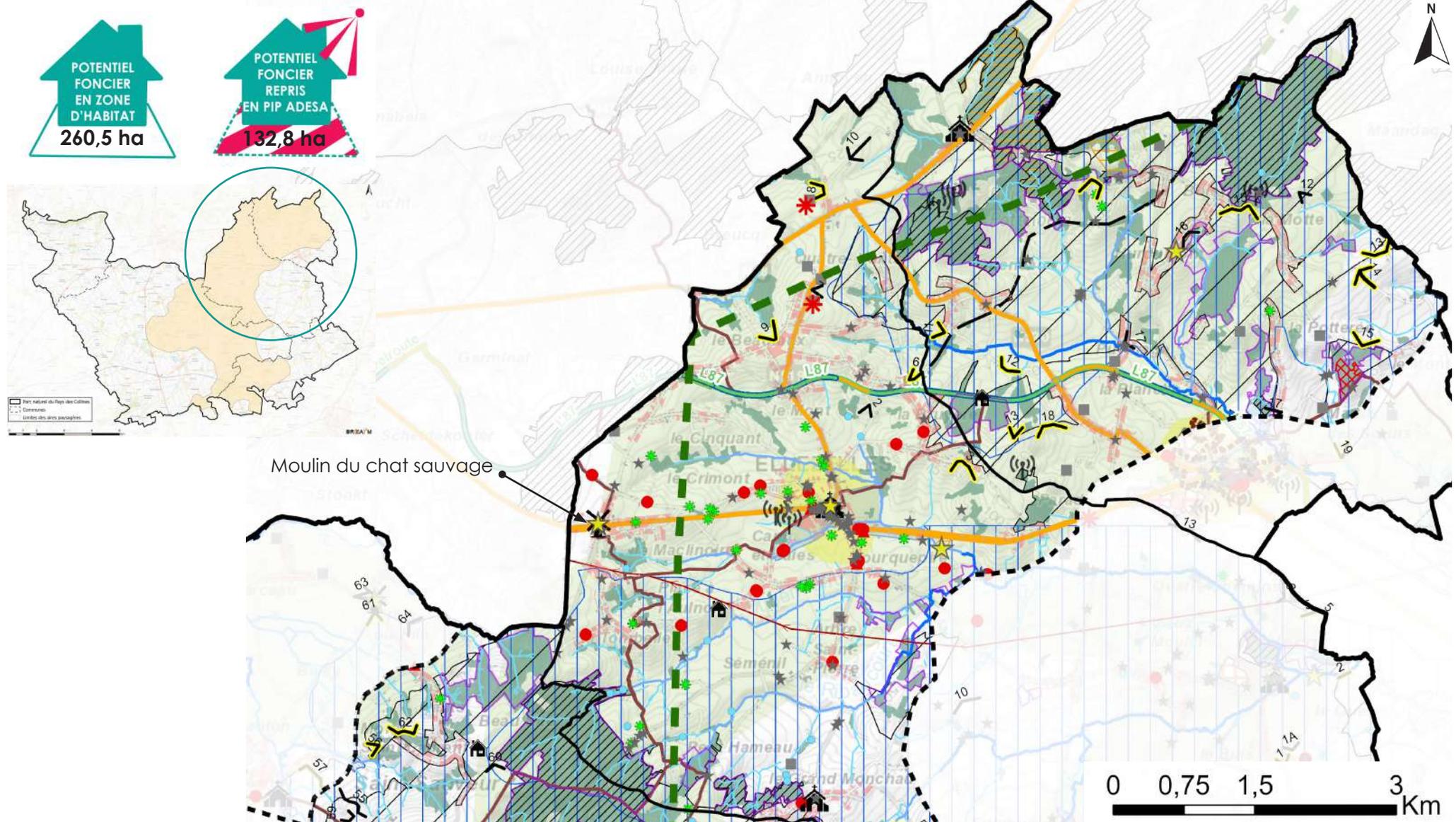


Fig. 264 : Bloc diagramme, "Les Collines agricoles et boisées nord hennuyères" (Source: DR(EA)²M)

Les Collines nord hennuyères



Constats réalisés sur base des éléments suivants :

-  Milieu physique
-  Milieu naturel
-  Milieu humain

Fig. 265 : Carte de diagnostic AFOM, "Les Collines agricoles et boisées nord hennuyères"
Partie 1 (Source: DR(EA)²M)
Légende pages 182-183

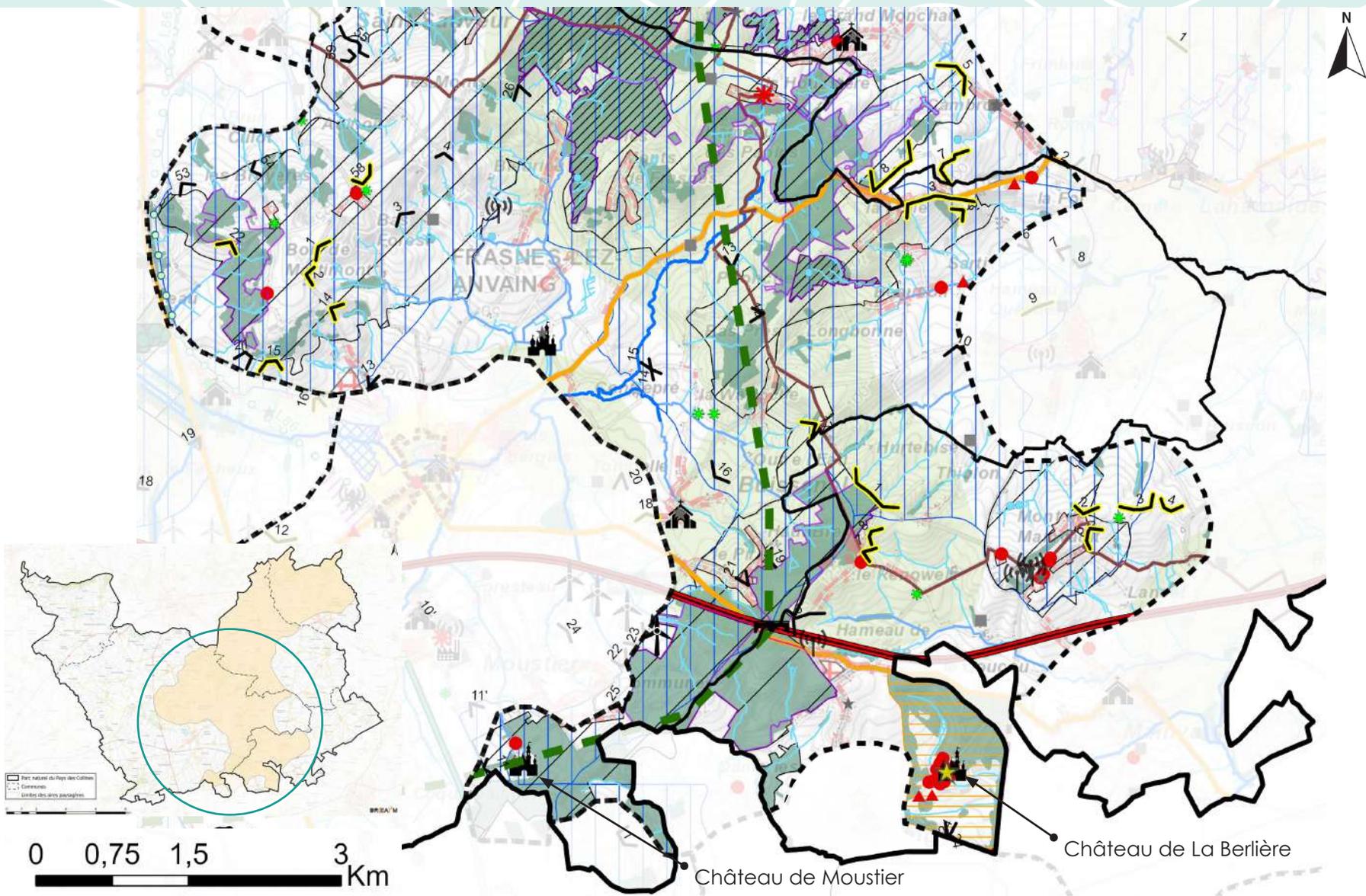


Fig. 266 : Carte de diagnostic, "Les Collines agricoles et boisées nord hennuyères"
Partie 2 (Source: DR(EA)²M)
Légende pages 182-183

Les Collines nord hennuyères

TOURISME ET PAYSAGE



- ↗ - Potentiel de valorisation touristique lié aux particularités naturelles et paysagères de l'aire (forêts, bois, collines, monts, champs, prairies, arbres, haies, vallées des ruisseaux) ;
- Potentiel de valorisation touristique, de mise en valeur et de découverte du paysage (GR, sentiers, ancienne ligne de chemin de fer L87) ;

- ↗ - Opportunité de valorisation des points de vue remarquables ;

- ↗ - Diversité des paysages découlant d'une topographie animée et d'une occupation du sol variée ;

- ↗ - Le relief permet de bénéficier de nombreux points de vue ; châteaux, moulins,
- La plupart des monts sont repris dans un périmètre d'intérêt paysager (PIP) ;

- ↗ - Présence de la Maison du Parc naturel du Pays des Collines à Ellezelles ;
- Sentiers thématiques et de grande randonnée et RAVeL des Collines (L87).

PATRIMOINE ET PAYSAGE



- Nombreux marqueurs culturels et patrimoniaux (moulin du Chat sauvage, châteaux) ;
- ↗ - Folklore et dynamique sociale ;
- Style architectural et bâtisses intéressantes (maisons de villégiature au hameau de la Houppes, maisons ouvrières et maisons de maître dans le village d'Ellezelles, château de la Berlière et château de Moustier) ;

- ↗ - De nombreuses chapelles parsèment la campagne, habillant les carrefours ou s'insérant dans les façades des fermes (potales).

- ↘ - Faute d'entretien, le petit patrimoine vernaculaire se dégrade progressivement ;

MILIEU NATUREL ET PAYSAGE



- ↗ - Les collines sont recouvertes de boisements constituant une liaison écologique forte au sein du Parc naturel, elles sont, pour la plupart, classées comme site de grand intérêt biologique ou zone natura 2000 ;
- La présence arborée est bien ressentie aussi au sein de l'espace agricole (cordons boisés rivulaires, alignements de saules têtards et de nombreux bosquets de feuillus et peupleraies).



↗ - Opportunité d'échanges de zones urbanisables au Plan de secteur de manière à regrouper les développements résidentiels autour des coeurs de villages et hameaux et limiter le recours au principe de comblement et à l'étirement du bâti ;

↘ - Pression foncière importante (construction de villas pavillonnaires) dans les zones situées à proximité de la frontière flamande (similaire au Mont-de-l'enclus) ;

↘ - Potentiel foncier important dont la moitié est située au sein d'un périmètre d'intérêt paysager ADESA ;

↘ - Urbanisation linéaire, relativement dynamique, colonisant petit à petit le territoire. Elle privatise et cloisonne les vues sur les hauts de versants bien exposés des collines et comble les espaces interstitiels ;

Plusieurs éléments engendrent une perte de qualité du paysage de l'aire :

- Nombreuses antennes (au sommet des collines) ;

- Ligne à haute tension ;

↘ - Hangars mal implantés par rapport au relief et cohabitant difficilement avec le bâti agricole ancien ;

- Les constructions, volumineuses et d'architecture variable, s'intègrent plutôt mal aux standards de l'architecture rurale locale ;

- Projets individuels de production énergétique (panneaux photovoltaïques, éoliennes) ;

↘ - Risque d'une augmentation conséquente de l'urbanisation dans la partie nord de l'aire et le long des axes routiers ;

↘ - Risque d'une perte de qualité paysagère avec l'accroissement d'éléments perturbateurs ;

↘ - Menace d'une urbanisation linéaire en expansion, conséquence du Plan de Secteur ;

- Privatisation du paysage et cloisonnement des vues aux abords des nouvelles constructions ;

Les Collines nord hennuyères



Sentier de l'Etrange (J. D'Hondt - Visitwapi.be)

LES ÉLÉMENTS À ENJEUX:

1) LES ÉLÉMENTS NATURELS, PORTEURS DU PAYSAGE

2) UN TISSU BÂTI TYPIQUE, HÉRITAGE DU PASSÉ DE LA RÉGION

3) L'AGRICULTURE COMME ÉLÉMENT MODÉLISATEUR DU PAYSAGE

4) UNE ATTRACTIVITÉ TOURISTIQUE PROPRE AU PARC NATUREL

5) LE PAYSAGE

RECOMMANDATIONS SPÉCIFIQUES :

PRÉSERVER ET PROTÉGER

- PRÉSERVER LES PÂTURES, ÉLÉMENTS PARTICIPANT À L'INTÉRÊT PAYSAGER DE L'AIRE ;
- PRÉSERVER LA STRUCTURE DE SEMI-BOCAGE BIEN PRÉSENTE AU SEIN DE L'AIRE ;
- PRÉSERVER LES VALLÉES DES RUISSEAUX ;
- PRÉSERVER ET ENTREtenir LE PETIT PATRIMOINE RELIGIEUX, EN PARTICULIER LES MULTIPLES CHAPELLES PRÉSENTES DANS L'AIRE PAYSAGÈRE ET QUI SUBISSENT AUJOURD'HUI LES ASSAULTS DU TEMPS ;
- PRÉSERVER LA QUALITÉ PAYSAGÈRE ET MAINTENIR LES OUVERTURES PAYSAGÈRES DEPUIS LE SOMMET DES COLLINES ET DES MONTS ET SUR L'ENSEMBLE FORMÉ PAR LES COLLINES, LES PARTIES BOISÉES, LES PARTIES RURALES AVEC LES CHAMPS, LES PRAIRIES ET LES FERMES ÉPARPILLÉES SUR LES VERSANTS OU DANS LES FONDS DE VALLÉES DES RUISSEAUX

GÉRER ET AMÉNAGER

- CONDUIRE ET MAÎTRISER L'URBANISATION LINÉAIRE ET L'ÉTALEMENT LE LONG DES AXES RELIANT LES HAMEAUX OU MENANT À ELLEZELLES ;
- LIMITER L'IMPLANTATION DE PANNEAUX PUBLICITAIRES ET D'AUTRES ÉLÉMENTS PERTURBATEURS (ANTENNES, HANGARS, PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES, ...) ;
- AMÉNAGER DES VUES VIA UNE GESTION PAYSAGÈRE DE LA VÉGÉTATION DES ABORDS DU RAVEL L87 ;
- VEILLER À L'INTÉGRATION PAYSAGÈRE DES NOUVELLES CONSTRUCTIONS ET À L'ACCOMPAGNEMENT DES TRANSFORMATIONS DES BÂTIMENTS ANCIENS ;

VALORISER

- VALORISER ET RENFORCER LES LIEUX ET ITINÉRAIRES TOURISTIQUES PRÉSENTS SUR LES MONTS (BOIS DE LA HOUPPE, BOIS LEFEBVRE, MARE ÉCOLOGIQUE, LA CABANE SYLVIE, ETC.);
- VALORISER LE POTENTIEL TOURISTIQUE LIÉ AUX PARTICULARITÉS NATURELLES, PAYSAGÈRES ET PATRIMONIALE DE L'AIRE ;
- VALORISER LES POINTS DE VUE REMARQUABLES.

4.3.8 Aire Paysagère : « Les Vallonnements agricoles des affluents occidentaux de la Dendre »

Cette aire paysagère, occupée presque exclusivement par des terres agricoles, possède une mosaïque paysagère homogène de petits vallons orientés ouest-est et conditionnés par le réseau hydrographique s'écoulant vers la Dendre.

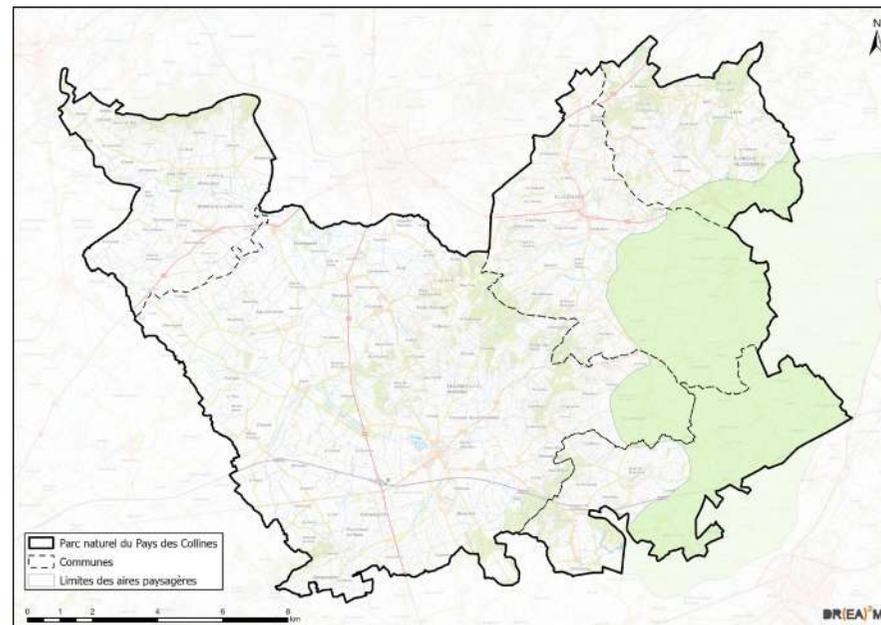
Cette aire paysagère couvre en partie les villages de Mainvault, Ostiches, Oeudeghien, Lahamaide, Wodecq et plus au nord, Flobecq qui se démarque par son caractère moins rural.

Les structures paysagères :

Le relief est caractérisé par une succession de petits vallons peu escarpés des ruisseaux, dont les principaux sont, du nord au sud : les ruisseaux de l'Ancre, du Tordoir, de Ronsart, du Trimpont et de La Blanche.

Malgré des sols d'une qualité agronomique moyenne, l'aire paysagère est occupée par une grande majorité d'espaces agricoles. Ils sont constitués, dans les creux des petites vallées et autour des noyaux bâtis et des fermes isolées, de pâturages et partout ailleurs d'un fin parcellaire de terres de cultures. On retrouve beaucoup d'éléments arborés au sein de ce vaste espace agricole. Ces éléments sont denses dans les concavités humides dédiées aux prairies et autour du bâti, et plus dispersés sur les convexités couvertes de cultures. Ils prennent la forme d'arbres isolés, de haies, de peupleraies, ou bien s'alignent le long du réseau hydrographique, soulignant ainsi le tracé plus ou moins sinueux des cours d'eau. Leur présence apporte une grande diversité aux paysages.

L'habitat est structuré en villages, répartis de manière homogène au sein de l'aire. A ceux-ci s'ajoute une dispersion intercalaire sous forme de hameaux et de petites fermes disposées sporadiquement le long des voiries et au sein de l'espace agricole.



Les Vallonnements agricoles des affluents occidentaux de la Dendre
(Source : CPDT, Carte DR(EA)²M)

Les villages de Flobecq, Wodecq, Oeudeghien, Ostiches et Mainvault se sont installés dans le creux d'un vallon, contrairement au village de Lahamaide et plusieurs hameaux (Vieux Moulin, Blanc Scourchet, le Quesnoit, Marloyaux à Wodecq, le Quesne à Oeudeghien, Brun Culot entre Mainvault et Ostiches, ...) qui se sont installés sur les lignes de crête.

Certains adoptent une forme étirée le long d'une ou deux voiries (Lahamaide, Mainvault) ou plus concentrée autour du centre et de l'église (Ostiches, Oeudeghien, Wodecq).

Du fait de l'éloignement des principaux axes de communication routiers ou ferroviaires, les villages ont été préservés du développement bâti durant la seconde moitié du 20^e siècle. Plus récemment, des maisons quatre façades prennent place à la périphérie de certaines entités (Oeudeghien, Wodecq).

- | | | | | | |
|--|----------------------|--|----------------------------|--|--|
| | ANCIENNE GARE | | ROUE DU MOULIN DE MOUFLU | | CHAPELLE |
| | BLANC MOULIN | | LIGNE HAUTE TENSION | | ÉOLIENNE |
| | MAISON PAVILLONNAIRE | | ÉGLISE | | LIANSON RAVEL EXISTANTE |
| | VIEUX CHATEAU | | INDUSTRIE, ENTREPÔT, USINE | | LIANSON CYCLABLE BALISÉE |
| | ANTENNE | | RECYPARC | | MONUMENT CLASSÉ |
| | MONT | | RECYPARC | | AUTOROUTE |
| | | | RUSSEAU | | POINTS ET LIGNES DE VUE ADESA |
| | | | ROUTE RÉGIONALE | | POINTS ET LIGNES DE VUE REMARQUABLES ADESA |

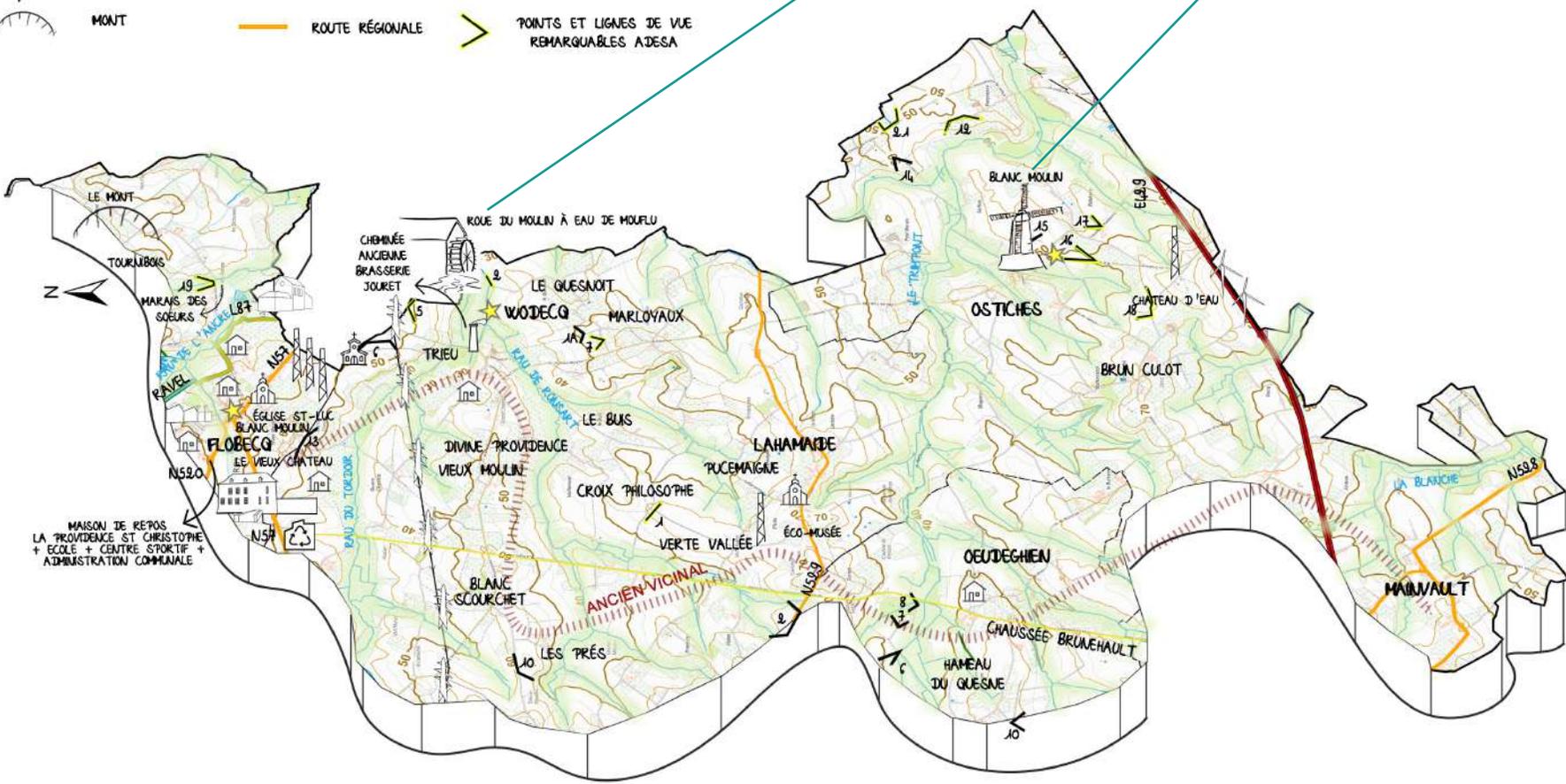


Fig. 267 : Bloc diagramme, "Les Vallonnements agricoles des affluents occidentaux de la Dendre" (Source: DR(EA)²M)



Au nord, le village de Flobecq, situé dans le bas de versant de la dépression formée par le ruisseau de l'Ancre, présente une trame bâtie au profil plus complexe qui témoigne d'un passé industriel révolu et néanmoins de faible ampleur. Le village, tirant profit d'activités textiles, brassicoles et d'herboristerie ainsi que des tracés de la N57 et du chemin de fer, constituait une centralité économique et administrative locale, comme en témoignent les bâtisses mitoyennes de l'époque faisant face à l'église sur la place centrale, les alignements de maisons ouvrières, les hauts bâtiments religieux (ancien pensionnat devenu l'administration communale), ou les multiples maisons de maître (le Château Loix). Actuellement, Flobecq continue à se démarquer des autres villages de l'aire paysagère par son urbanisation plus dense et plus étendue, par la mixité des fonctions présentes (centre administratif, écoles, bibliothèques, centre sportif, maison de repos, surface commerciale et commerces locaux, diverses entreprises et restaurants, dont le Vieux Château de Flobecq reconnu pour sa cuisine gastronomique) ainsi que par la création de petits quartiers résidentiels en périphérie.

Une partie du patrimoine flobecquois est valorisé touristiquement, notamment via un parcours artistique qui exploite le réseau de venelles (les Venelles de l'Art), l'ancienne voie ferrée L87 convertie en RAVeL, ou la maison des plantes médicinales (fermée temporairement) rappelant le passé horticole de la région. Citons aussi la cheminée rabotée de moitié de l'ancienne brasserie Jouret et la roue préservée du Moulin du Mouflu à Wodecq. Quelques bâtiments remarquables (fermes en carré, moulins à eau et à vent, anciennes brasseries) soulignent la tradition agricole de la région.

Parmi les infrastructures qui structurent ou qui ont structuré le paysage, citons : l'autoroute E429 qui, bien que peu perceptible vu sa situation en déblai, structure le paysage de par la présence de boisements étirés le long de son tracé ; l'ancienne voie romaine (chaussée Brunehaut) et son tracé

rectiligne, ainsi que l'ancienne ligne de chemin de fer L87 (Lessines – Renaix) et l'ancien vicinal (Ath-Flobecq) qui se repèrent encore aujourd'hui à de nombreux endroits dans le paysage par la présence de boisements étirés et courbés ou de surélévations du terrain. (Source CPDT, 2021)

Les points de vue (voir description en annexe 12) :

Les points de vue sont moins nombreux au sein de cette aire paysagère. Ils se situent principalement du côté est de l'aire, offrant des perspectives vers le Blanc Moulin d'Ostiches et le vallon arboré du ruisseau le Trimpont.

On retrouve d'autres points de vue à l'Ouest d'Oeudeghien, depuis les hauteurs du Hameau du Quesne et dans le fond du vallon du ruisseau le Trimpont. Plus au nord, entre la Hamaide et Flobecq, plusieurs points hauts (Verte Vallée, Croix philosophe, le Quesnoit, les Prés, Trieu et Blanc Moulin) offrent des perspectives vers les vallons des ruisseaux de Ronsart et du Tordoir. Au Nord de Flobecq, on peut apercevoir la réserve naturelle du Tournibois depuis le Marais des Soeurs.

Les éléments perturbateurs :

On peut noter la présence de la ligne à haute tension dans la partie nord de l'aire et de quelques antennes sur les hauteurs de Lahamaide, Flobecq et Ostiches.

Bien qu'assez limitées en nombre, l'impact paysager des nouvelles constructions est parfois significatif de par leur implantation en rubans en périphérie des villages et leur situation topographique dominante. A l'ouest de Flobecq, c'est le parc à conteneurs qui marque l'entrée du village. Celui-ci est néanmoins plus discret depuis la N57 de par la végétation qui l'entoure. Du côté de Lahamaide, la sericulture de fraises de la ferme de Pucemaigne, ancienne brasserie, est bien visible sur le versant avec les longues surfaces blanches des serres.

Dans l'espace agricole, on trouve également plusieurs hangars contemporains qui contrastent avec le bâti ancien vernaculaire.



Fig. 269 - 270 : De gauche à droite : Tournibois au Nord de Flobecq (Source : Google maps 2019)
Moulin du Marais des Soeurs à Flobecq (Source : DR(EA)²M) 2019)



Fig. 271 : Vue vers le vallon du Trimpont et le Blanc Moulin depuis le chemin Couture de Perquiesse à Ostiches (Source : Google maps - 2010)



Fig. 272 : Vue vers le vallon du Trimpont et le Blanc Moulin depuis le chemin Raspoix à Ostiches (Source : Google maps - 2022)

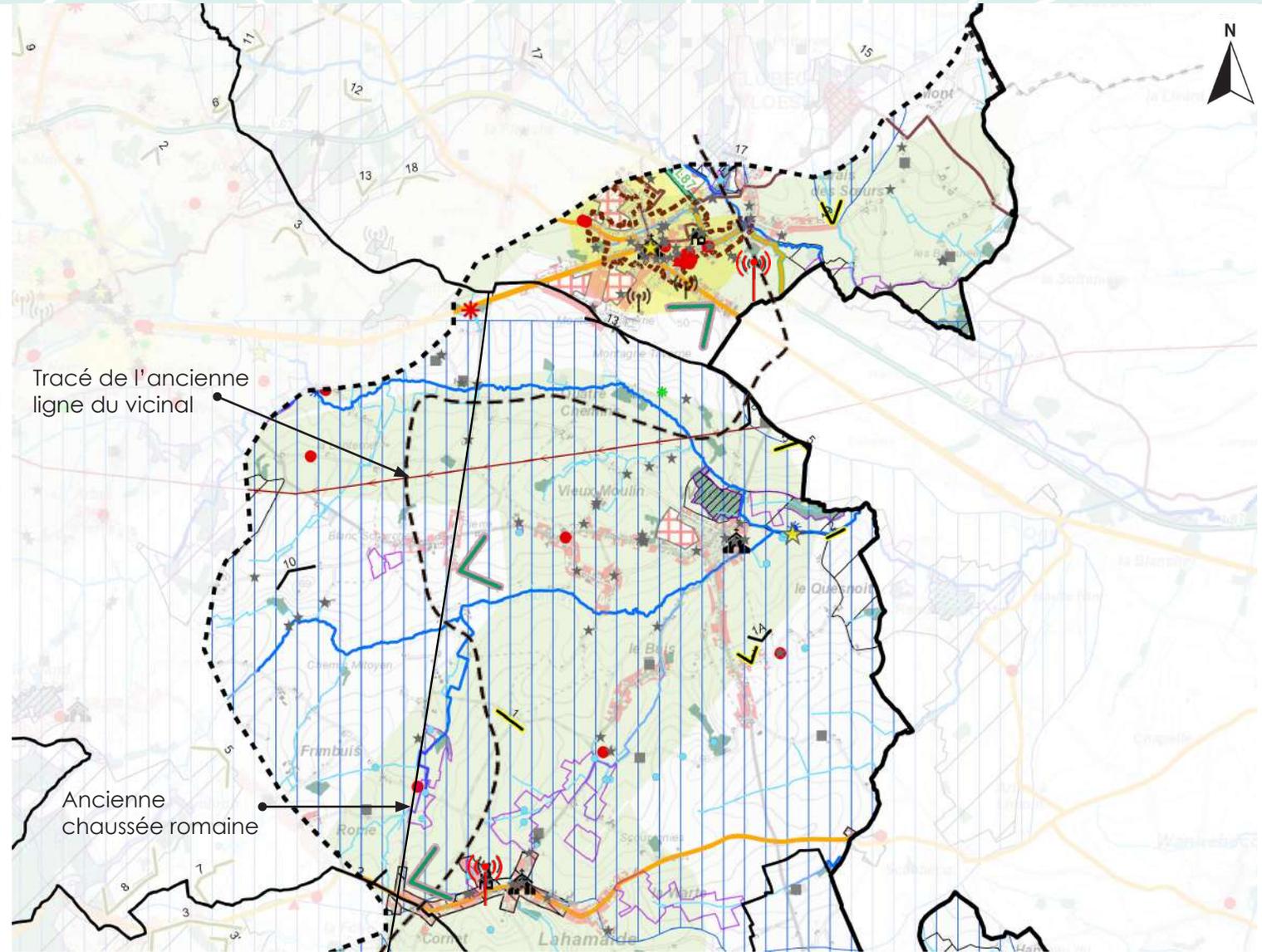
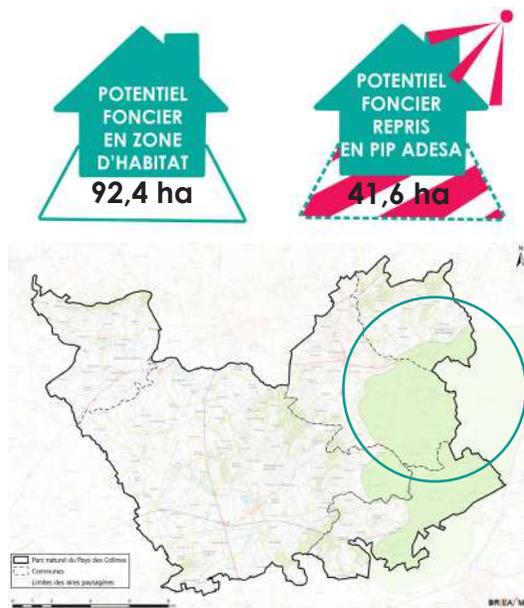


Fig. 268 : De haut en bas :
Vieux Château et ancien Pensionnat
à Flobecq - Ancienne Brasserie Jouret
et Divine Providence à Wodecq
(Source : Google - DR(EA)²M)



Fig. 273 : Vue vers le vallon du Trimpont, le Blanc Moulin et le chateau d'eau depuis le chemin du Tilloir (Source : Google maps - 2021)

Les Vallonnements agricoles des affluents occidentaux de la Dendre



Constats réalisés sur base des éléments suivants :



Fig. 274 : Carte de diagnostic AFOM, "Les Vallonnements agricoles des affluents occidentaux de la Dendre" Partie 1 (Source: DR(EA)²M)
Légende pages 182-183

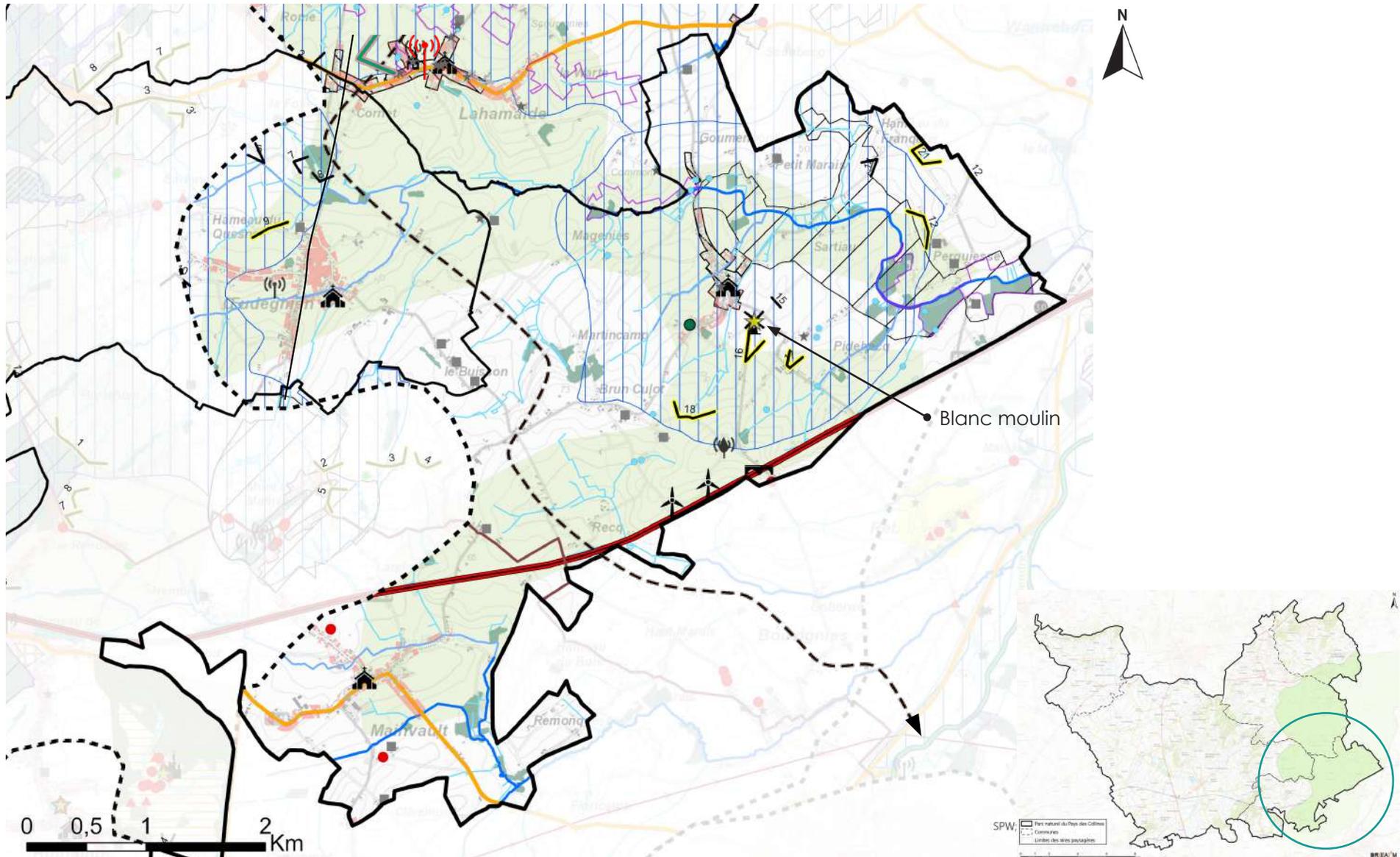


Fig. 275 : Carte de diagnostic AFOM, "Les Vallonnements agricoles des affluents occidentaux de la Dendre" Partie 2 (Source: DR(EA)²M) Légende pages 182-183

Les Vallonnements agricoles des affluents occidentaux de la Dendre

HABITAT ET PAYSAGE



↗ - Relief avec ondulations successives qui permettent d'avoir des vues dégagées ;

↗ - La végétation boisée, disposée harmonieusement au sein du vaste espace agricole de l'aire, lui confère une diversité paysagère remarquable ;

↗ - Quelques pâtures sont encore présentes dans le centre de Flobecq et Wodecq. Elles participent à la qualité paysagère et au caractère rural des deux centres de village ;

↘ - L'aire présente une mosaïque paysagère homogène sans éléments structurants particulièrement marquants, ce qui la rend sensible à tout projet d'aménagement de grande envergure ;

Plusieurs éléments perturbateurs du paysage :

- ↘ - Hangars agricoles mal implantés, antennes et ligne à haute tension ;
- Fermeture progressive des vues paysagères (surtout dans la partie Nord de l'aire) ;
- Déploiement du bâti résidentiel contemporain le long des axes routiers ;

PATRIMOINE ET PAYSAGE

- ↗ - Potentiel de valorisation du patrimoine architectural rural (aussi bien les grosses fermes que l'architecture présente au sein du centre de Flobecq) ;
- Maintien et valorisation de l'ancienne brasserie (au centre de Flobecq) ;
- Valorisation du petit patrimoine de Wodecq, Lahamaide, Ostiches, Oeudeghien, Mainvault ;

- ↗ - Bâti rural ancien intéressant ;
- ↗ - Maintien de la dominance de la typologie rurale et agricole du patrimoine bâti ;
- Bâti plus "urbain" dans le centre de Flobecq (maisons ouvrières, Château Loix, maisons de maître, ancien pensionnat, etc) ;
- Biens repris à l'inventaire du Patrimoine Immobilier Culturel (IPIIC), monuments classés et arbres remarquables ;

↘ - Peu d'aménagement et pas de valorisation du petit patrimoine aux coeurs des villages ;

INFRASTRUCTURES ET PAYSAGE



↗ - Opportunité d'exploiter et valoriser les axes structurants qui ont dessiné le paysage de l'aire (vicinal, chaussée romaine, chemin de fer) ;
- Potentiel en termes de mobilité douce entre villages et au sein de ceux-ci ;

↗ - GR et RAVeL (L87) présents dans l'aire paysagère ;
- Nombreuses venelles et liaisons inter-villages (Flobecq et Wodecq) et sentier d'art (Flobecq) ;

↘ - Venelles traversant des zones potentiellement urbanisables ;

↘ - Avenir incertain des venelles avec l'urbanisation des pâtures dans le centre de Flobecq ;

MILIEU NATUREL ET PAYSAGE



↗ - Petite zone boisée de la Réserve naturelle Agréée (Tournibois) et nombreuses haies bocagères ;
- Ecoduc au-dessus de l'autoroute ;

↘ - Remembrement du parcellaire agricole important et disparition des haies avec le développement de l'autoroute ;

↘ - Pression sur la végétation boisée et risque de disparition des haies sans mesure de protection spécifique ;

TOURISME ET PAYSAGE



↗ - Opportunité de développement touristique ;

↗ - Maison des Plantes Médicinales à Flobecq, écomusée et ancienne brasserie Jouret (musée) ;

Les Vallonnements agricoles des affluents occidentaux de la Dendre

LES ÉLÉMENTS À ENJEUX:

1) LES ÉLÉMENTS NATURELS, PORTEURS DU PAYSAGE

2) UN TISSU BÂTI TYPIQUE, HÉRITAGE DU PASSÉ DE LA RÉGION

3) L'AGRICULTURE COMME ÉLÉMENT MODÉLISATEUR DU PAYSAGE

4) LE PAYSAGE

RECOMMANDATIONS SPÉCIFIQUES :

PRÉSERVER ET PROTÉGER

- RECENSER ET PRÉSERVER LES ÉLÉMENTS ARBORÉS QUI STRUCTURENT LE PAYSAGE DE L'AIRE (DRÈVES, HAIES BOCAGÈRES, CORDONS RIVULAIRES, ALIGNEMENTS D'ARBRES, ETC) ;
- PRÉSERVER LES PÂTURES, ÉLÉMENTS PARTICIPANT À L'INTÉRÊT PAYSAGER DE L'AIRE ;
- PRÉSERVER LA STRUCTURE DE SEMI-BOCAGE BIEN PRÉSENTE AU SEIN DE L'AIRE ;
- PRÉSERVER LES FONDS DE VALLÉES ET LES BORDS DES COURS D'EAU (RUISSEAUX DE L'ANCRE, DU TORDOIR, DE RONSART, LE TRIMPONT, LA BLANCHE) ;

GÉRER ET AMÉNAGER

- CONDUIRE ET MAÎTRISER L'URBANISATION LINÉAIRE ET LE DÉVELOPPEMENT DE PROJETS D'ÉQUIPEMENTS COMMERCIAUX À L'ENTRÉE DU VILLAGE DE FLOBECQ ;
- PRÉSERVER ET AMÉNAGER DES VUES VIA UNE GESTION PAYSAGÈRE DE LA VÉGÉTATION DES ABORDS DU RAVEL RELIANT LESSINES ET FLOBECQ (L87).
- VEILLER À L'INTÉGRATION PAYSAGÈRE DES NOUVELLES CONSTRUCTIONS ET À L'ACCOMPAGNEMENT DES TRANSFORMATIONS DES BÂTIMENTS ANCIENS ;



Vue vers le vallon du Trimpont et le Blanc Moulin depuis le chemin Raspoix à Ostiches



4.3.9 Aire Paysagère : « Le Bas plateau agricole d'Ath »

La petite partie de l'aire paysagère du « bas plateau agricole d'Ath » comprise dans le Parc naturel du Pays des Collines s'étend autour du village d'Houtaing.

Celle-ci possède un paysage assez plat et majoritairement agricole, avec de l'habitat ancien et contemporain étalé le long du réseau routier articulée autour de la place de l'église.

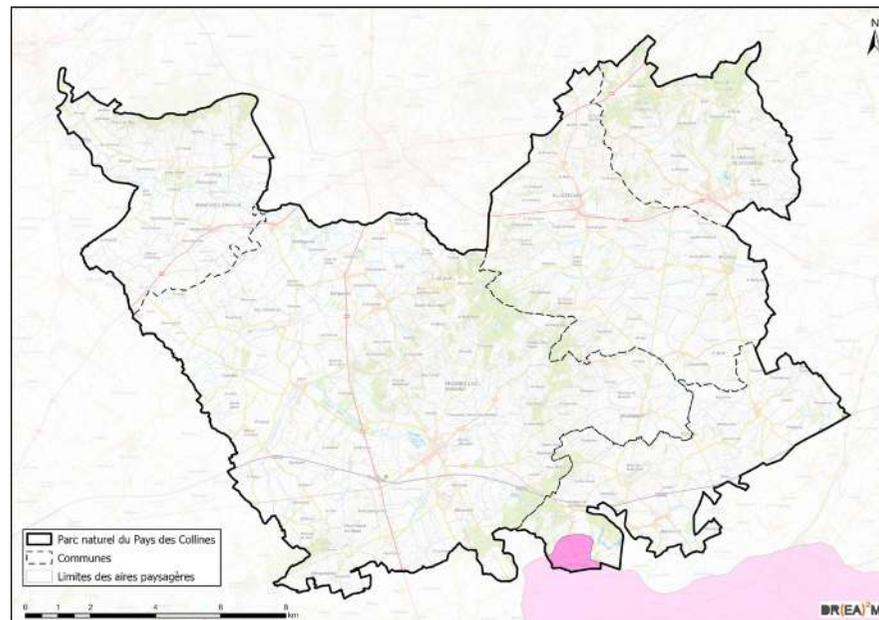
Les structures paysagères :

Cette aire est majoritairement composée de surfaces agricoles, entrecoupées de routes le long desquelles se sont implantés les bâtiments. Ces derniers étaient dans un premier temps (bâtiments plus anciens) séparés par des terres agricoles. Ces espaces se sont au fur et à mesure comblés par des bâtiments contemporains, et par des hangars agricoles.

Le village s'est implanté sur le versant sud du Mont des Chevaux, à proximité du ruisseau de Veriomplanque et du Rieu de la Fontaine Saint-Pierre. Le relief, bien que relativement plat, s'élève progressivement depuis le Rieu de la Fontaine Saint-Pierre au sud vers le Mont des Chevaux au Nord.

Le village est entouré au nord par le Bois de Regniemont, le Bois d'Houtaing, le Hameau de Hollande et le site du château de la Berlière, tous situés dans l'aire paysagère voisine des « Collines agricoles et boisées nord hennuyères ». Au sud s'étendent les cultures et prairies des Monts et Champs de Ligne.

Resserré dans le centre autour de l'église, le tissu bâti se prolonge en périphérie suivant le réseau routier. L'extension principale est dirigée vers le nord et rejoint le Mont des Chevaux, le hameau Moustache et encore plus au nord, le hameau de Hollande. Les petites maisons rurales basses, parallèles ou perpendiculaires à la rue, et les fermes, organisées autour de leur cour, s'y succèdent. Cet habitat traditionnel de brique et de tuile, est mêlé au bâti contemporain constitué de villas pavillonnaires entourées de jardins.



Le Bas plateau agricole d'Ath (Source : CPDT, Carte DR(EA)²M)

Le village accueille un monument exceptionnel, le Mausolée d'Oultremont, dit aussi Chapelle Notre-Dame du Refuge. Celui-ci est situé au sein d'un site classé comprenant d'une part, l'ancien Hospice « Refuge Saint-Clément », le mur de clôture et la pièce d'eau ou « abreuvoir », classés comme ensemble architectural, et d'autre part, les parcelles englobant ces biens, y compris le cimetière. Notons également la présence de plusieurs chapelles aux alentours du village.

Les points de vue :

Aucun point de vue ADESA n'est présent dans cette partie de l'aire paysagère du « bas plateau agricole d'Ath » reprise au sein du Parc naturel. Le village a gardé une harmonie d'ensemble malgré l'implantation d'un lotissement en son centre (rue de l'Abreuvoir). Une perspective vers le Mausolée d'Oultremont a été préservée au sein de ce lotissement.

Les éléments perturbateurs :

Les seuls éléments perturbateurs sont quelques grands hangars agricoles présents aux abords des fermes.



Fig. 276 : Vue vers Houtaing depuis la rue de Leuze (Source : Google maps - 2019)

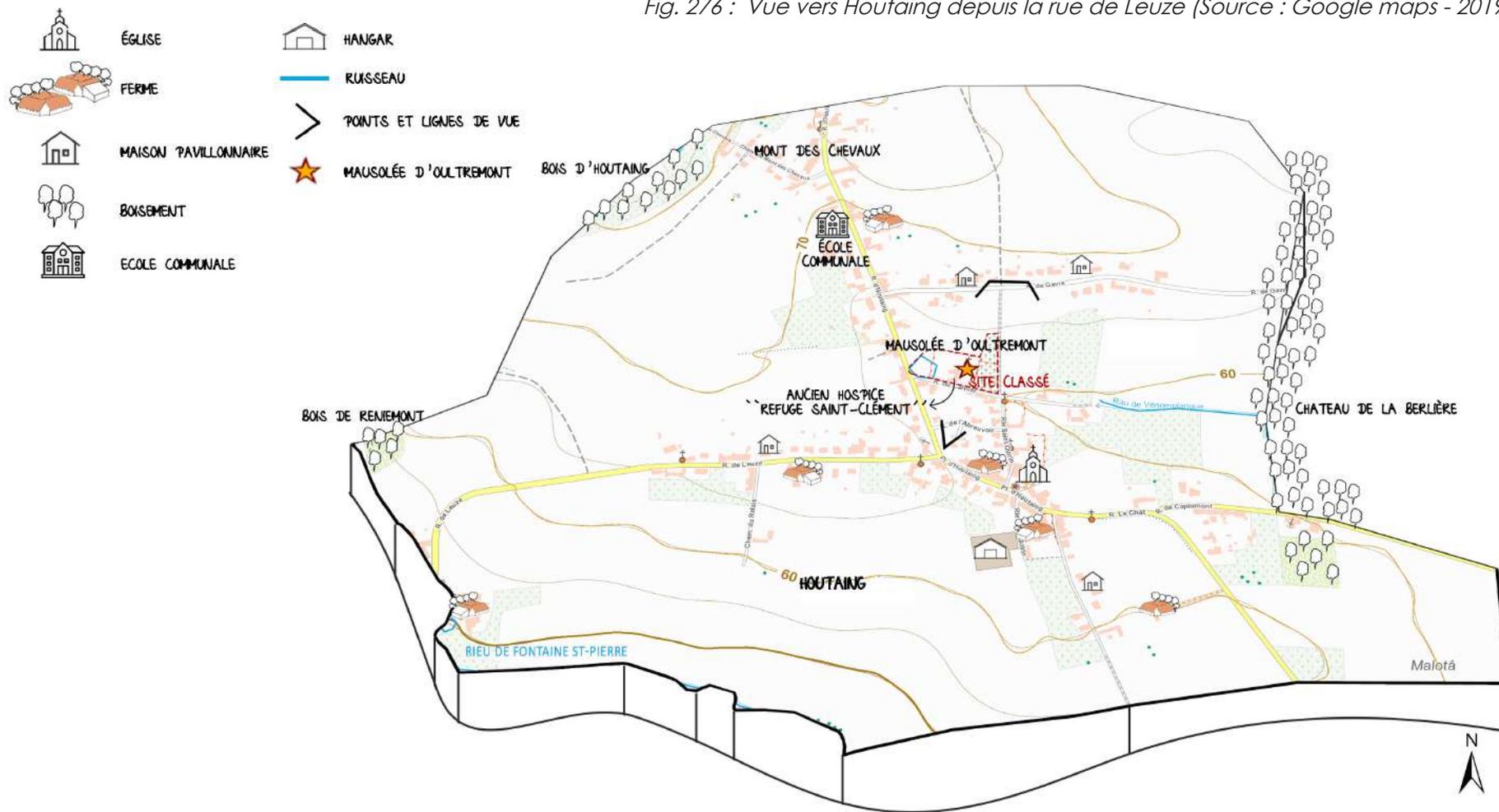
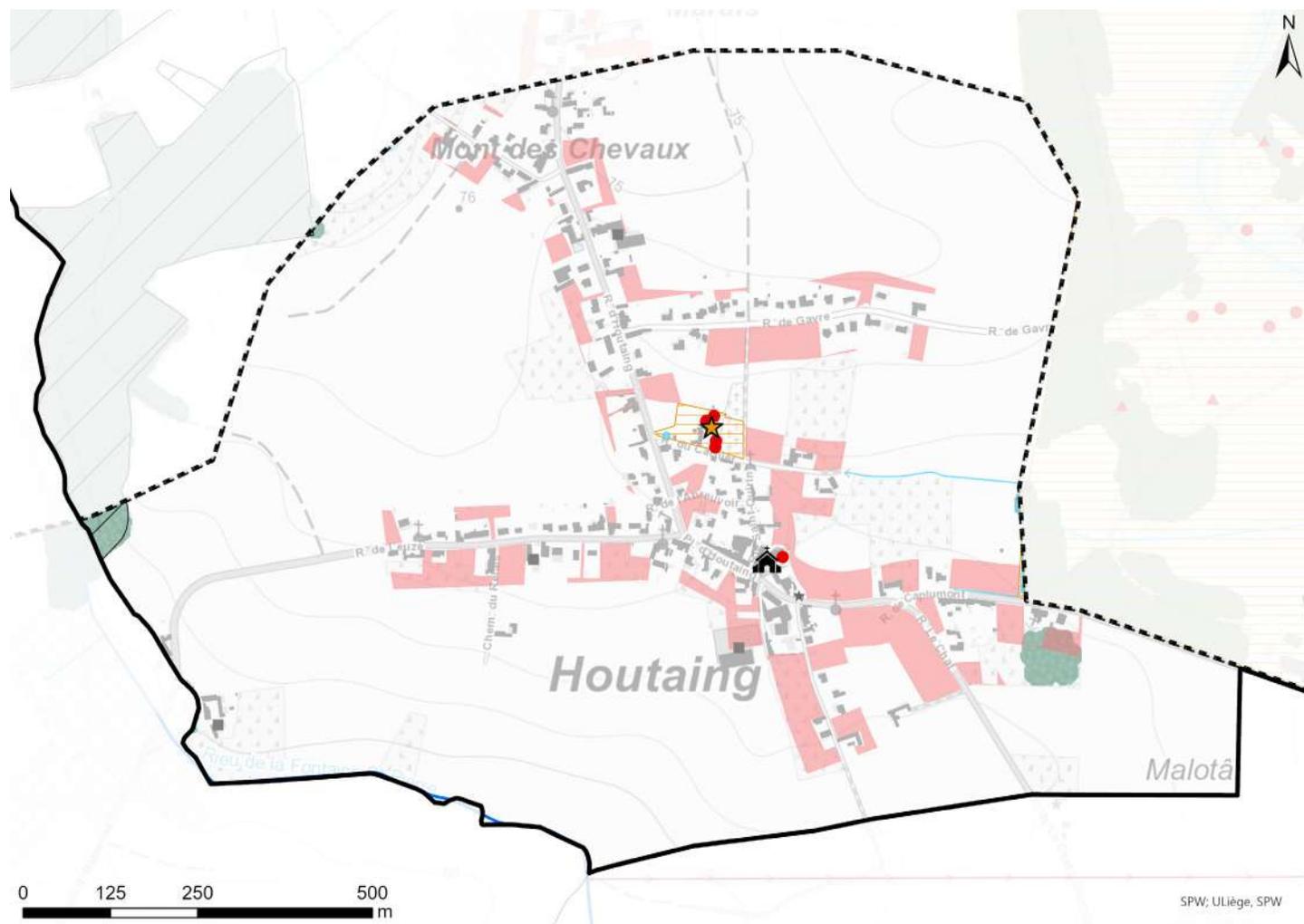


Fig. 277 : Bloc diagramme, "Le Bas plateau agricole d'Ath" (Source: DR(EA)²M)

Le Bas plateau agricole d'Ath



SPW; ULiège, SPW

Constats réalisés sur base des éléments suivants :

-  Milieu physique
-  Milieu naturel
-  Milieu humain

Fig. 278 : Carte de diagnostic AFOM, "Le Bas plateau agricole d'Ath (Source: DR(EA)²M)
Légende pages 182-183

Le Bas plateau agricole d'Ath

PATRIMOINE ET PAYSAGE



↗ - Opportunité de protection et valorisation du patrimoine architectural et aboré, caractéristique de l'aire paysagère et source d'attractivité du territoire ;

↗ - Bien classé monument exceptionnel (le Mausolée d'Oultremont, dit aussi Chapelle Notre-Dame du Refuge) ;

↗ - Site classé comprenant d'une part, l'ancien Hospice « Refuge Saint-Clément », le mur de clôture et la pièce d'eau ou « abreuvoir », classés comme ensemble architectural, et d'autre part, les parcelles englobant ces biens, y compris le cimetière et plusieurs arbres remarquables ;

↗ - Présence de plusieurs chapelles aux alentours du village d'Houtaing ;

MILIEU NATUREL ET PAYSAGE



↗ - Opportunité de préserver les lisières boisées entourant le village d'Houtaing ;

↗ - Village d'Houtaing entouré de bois (bois de Reniemont, bois d'Houtaing) et du site du château de la Berlière ;

↘ - Pas de protection particulière des zones boisées ;

Analyse AFOM :

 **Opportunités**

 **Atouts**

 **Faiblesses**

 **Menaces**

Le Bas plateau agricole d'Ath



↗ - Opportunité de préserver le potentiel foncier dans une optique paysagère et de préservation de l'harmonie d'ensemble du village d'Houtaing ;

↗ - Opportunité de préserver les perspectives vers le Mausolée d'Oultremont depuis le centre du village, et vers l'église et le site classé depuis le nord du village (rue de Gavre) ;

↗ - Le village d'Houtaing a gardé une harmonie d'ensemble ;

↗ - Lotissement bien intégré au centre du village (rue de l'Abreuvoir) ;

↗ - Habitat établi le long du réseau routier articulé autour de la place de l'église ;
- Habitat traditionnel mêlé au bâti contemporain constitué de villas pavillonnaires entourées de jardins.

↘ - Présence d'un potentiel foncier non négligeable ;

↘ - Extension principale du bâti vers le Nord qui rejoint le Mont des Chevaux, le hameau Moustache et encore plus au nord, le hameau de Hollande.

↘ - Bâtiments plus anciens séparés par des terres agricoles qui se sont au fur et à mesure comblées par des bâtiments contemporains, et par des hangars agricoles aux abords des fermes.

↘ - Parcelles non urbanisées au centre du village et du lotissement de la rue de l'Abreuvoir en vue de maintenir une perspective vers le Mausolée d'Oultremont toujours reprises en potentiel foncier ;

↘ - Menace de fermetures paysagères liées à l'urbanisation du potentiel foncier et des espaces "intercalaires" ;

↘ - Risque d'accroissement du nombre de hangars agricoles ne s'intégrant pas au bâti traditionnel de l'aire paysagère ;

LES ÉLÉMENTS À ENJEUX:

- 1) LES ÉLÉMENTS NATURELS, PORTEURS DU PAYSAGE
- 2) UN TISSU BÂTI TYPIQUE, HÉRITAGE DU PASSÉ DE LA RÉGION
- 3) LE PAYSAGE

RECOMMANDATIONS SPÉCIFIQUES :**PRÉSERVER ET PROTÉGER**

- PRÉSERVER LE PATRIMOINE MONUMENTALE PARTICIPANT À L'INTÉRÊT PAYSAGER DE L'AIRE ;
- PRÉSERVER LES PÂTURES AUX ABORDS DES FERMES ;
- PRÉSERVER ET AMÉNAGER DES PERCÉES VISUELLES ET DES OUVERTURES PAYSAGÈRES EN DIRECTION DE L'ÉGLISE ET DU MONUMENT CLASSÉ ;

GÉRER ET AMÉNAGER

- VEILLER À L'INTÉGRATION PAYSAGÈRE DES NOUVELLES CONSTRUCTIONS ET À L'ACCOMPAGNEMENT DES TRANSFORMATIONS DES BÂTIMENTS ANCIENS ;
- PRÉSERVER LES QUALITÉ VILLAGEOISES D'HOUTAING PAR L'INSCRIPTION D'UN PÉRIMÈTRE D'INTÉRÊT CULTUREL, HISTORIQUE OU ESTHÉTIQUE ;
- SOUTENIR UNE DENSITÉ EN ACCORD AVEC LA STRUCTURE TRADITIONNELLE DU TISSU VILLAGEOIS LORS DE LA MISE EN ŒUVRE DES RÉSERVES FONCIÈRES REPRISSES DANS L'AIRE PAYSAGÈRE ;
- RECONSTRUIRE ET RENFORCER LE MAILLAGE ÉCOLOGIQUE AU SEIN DE L'AIRE ;



*Fig. 279 : Mausolée
d'Oultremont
(Source : DR(EA)²M)*

4.4 Carte des structures à haute valeur éco-paysagère

Les analyses descriptive, évolutive et évaluative du paysage du Parc naturel du Pays des Collines ont révélé la haute qualité éco-paysagère de ce territoire, qui se distingue par des paysages remarquables et une richesse écologique significative.

La réussite de la stratégie paysagère proposée pour le Parc naturel du Pays des Collines repose d'abord sur une prise de conscience collective de la part des acteurs locaux et des décideurs en matière d'aménagement du territoire, quant aux valeurs écologiques et paysagères qui caractérisent le territoire. La reconnaissance de la qualité paysagère de ce territoire est essentielle pour mettre en place une stratégie d'aménagement efficace visant à protéger, gérer et aménager ses paysages remarquables. Sans cette conscience partagée, les efforts de préservation risquent d'être amoindris, et les caractéristiques uniques du Parc naturel du Pays des Collines pourraient être altérées.

Un paysage diversifié à haute valeur éco-paysagère

Le Parc naturel du Pays des Collines est marqué par une diversité impressionnante de milieux naturels, tels que les bois, les milieux ouverts, les zones de semi-bocage, les cours d'eau et les vallées humides. Ces éléments naturels participent non seulement à la composition des paysages, mais ils assurent également la santé des écosystèmes, ce qui leur confère une certaine qualité éco-paysagère.

Outil de visualisation et de gestion : la carte des structures à haute valeur éco-paysagères

Afin de faciliter la gestion et la protection des éléments paysagers, une carte des structures à haute valeur éco-paysagère a été élaborée sur l'ensemble du territoire du Parc naturel du Pays des Collines. Elle est présentée dans ce chapitre et jointe en annexe à l'échelle 1/25.000, cette échelle permettant une lecture plus détaillée des informations.

Cette carte est réalisée sur base des éléments d'analyse existants. Elle reprend, sur fond de plan IGN, les différents éléments structurants identifiés, définissant et valorisant le paysage, à savoir, les éléments naturels et paysagers (le relief, les forêts, les champs, les haies, les bosquets, les arbres, les prairies, les cours d'eau) ainsi que les éléments à la valeur écologique et paysagère reconnue (les périmètres d'intérêt paysager, les réserves naturelles, les zones Natura 2000).

La carte des structures à haute valeur éco-paysagère est un outil essentiel pour identifier les zones prioritaires en matière de conservation et de gestion écologique et paysagère.



Fig. 280 : Rue des Blancs Arbres, vue vers le sud, Cocriaumont (Source : PNPC)

Les structures à haute valeur éco-paysagère

Sept principales structures éco-paysagères ont été identifiées dans le cadre de cette analyse :

1. La zone agricole : bien qu'elle ne soit pas reprise directement comme une structure à haute valeur éco-paysagère, elle constitue la base du paysage local, assurant la conservation des terres et des ressources, tout en maintenant les paysages ruraux. Cette structure est définie sur la base de la zone agricole du plan de secteur.

2. Le semi-bocage : composé de haies, d'arbres, de vergers et de prairies naturelles, il participe à la composition des paysages et joue un rôle fondamental dans le maintien de la diversité des écosystèmes ouverts. Cette structure est définie sur base de recherches historiques, cartographiques et de visites de terrain. Elle est le résultat de l'analyse du territoire et illustre l'étendue du bocage existant et ancien (toujours présent ou disparu et à recomposer).

3. Les périmètres reconnus d'intérêt paysager (Plan de Secteur et ADESA) et d'intérêt patrimonial (sites classés) : ce sont des espaces au sein desquels les éléments du paysage se disposent harmonieusement. Cette structure regroupe les périmètres d'intérêt paysager du Plan de secteur (PIP PdS) qui regroupent les sites présentant des intérêts multiples (esthétique, botanique, hydrologique, ornithologique, ...), les périmètres d'intérêt paysager définis par l'asbl ADESA (PIP ADESA) dont les éléments recensés le sont uniquement sur base de critères esthétiques paysagers ainsi que les sites classés où toute oeuvre de la nature ou combinée de l'homme et de la nature constitue un espace remarquable au regard de plusieurs critères (esthétique, historique, paysager, social, authenticité, intégrité, rareté, représentativité, ...). Ces périmètres jouent un rôle important dans l'identité paysagère du territoire.

4. Les forêts, boisements et sites reconnus Natura 2000 et réserves naturelles : ces milieux spécifiques sont le refuge d'espèces protégées et d'une biodiversité remarquable, assurant le maintien de l'équilibre écologique du territoire.

5. Les vallées humides des cours d'eau : ces espaces, incluant marais, tourbières et zones boisées, jouent un rôle crucial dans la régulation hydrologique et la préservation des milieux aquatiques. Ils jouent également un rôle important dans l'identité paysagère du territoire.

6. La chaîne des monts et collines : elle crée un contraste saisissant avec les plaines agricoles environnantes, marquant visuellement et géographiquement le territoire du Parc naturel du Pays des Collines. Son orientation et la disposition de ses reliefs doux façonnent non seulement les paysages, mais aussi l'organisation territoriale et les perspectives visuelles de cette région. On distingue deux chaînes de collines :

- la chaîne Ouest-Est, appelée « chaîne des Monts », elle forme la partie nord du Parc naturel du Pays des Collines et délimite la frontière physique avec la Flandre. Parmi ses points culminants, on trouve le Mont-de-l'Enclus (141 m) à l'ouest et le Pottelberg (157 m) ainsi que le Mont de Rhodes (153 m) à l'est ;

- la chaîne Nord-Sud, appelée « chaîne des Collines », elle traverse le Parc naturel, depuis le lieu-dit des Quatre-Vents jusqu'au bois d'Hubermont où elle se divise en deux parties, l'une se poursuivant jusqu'au Bois de Martimont et l'autre jusqu'au bois d'Assoumont.

7. Les corridors écologiques : ces liaisons naturelles favorisent la connectivité entre les habitats et permettent la circulation des espèces, assurant ainsi la connectivité écologique, essentielle pour la biodiversité et l'équilibre des écosystèmes. Les corridors écologiques sont également une composante essentielle de conservation de la biodiversité et de la gestion durable des territoires.

*Carte des structures à haute valeur éco-paysagère - voir image suivante
(Source : DR(EA)²M)*

Importance d'une approche intégrée

Le concept de valeur éco-paysagère fait référence à la capacité d'une zone à soutenir la biodiversité et à jouer un rôle dans la formation du paysage et le fonctionnement des écosystèmes. Lorsqu'une zone cumule plusieurs éléments de structure éco-paysagère, sa valeur écologique et paysagère augmente.

Cela souligne l'importance d'une approche intégrée de la gestion des paysages, qui prend en compte les interactions entre les différents éléments.

L'échelle de valeur décrite ci-dessous repose sur l'évaluation de la qualité éco-paysagère d'une zone en fonction de la présence d'éléments liés à la gestion écologique et paysagère du territoire. Chaque niveau de cette échelle attribue une valeur croissante à une zone en fonction du cumul d'éléments naturels ou protégés qui y sont présents.



• Le cumul des trois éléments (semi-bocage, intérêt paysager et patrimonial et sites protégés) confère à la zone une **valeur remarquable** ;



• Lorsqu'une zone combine les caractéristiques du semi-bocage et la présence de Périmètres d'Intérêt Paysager (PIP) et sites d'intérêt patrimonial (sites classés), sa valeur éco-paysagère devient **très élevée** ;



• Les Périmètres d'Intérêt Paysager du Plan de Secteur et ADESA et les sites d'intérêt patrimonial (sites classés) attribuent une valeur éco-paysagère **élevée** au territoire ;



• Le semi-bocage confère une valeur éco-paysagère **particulière et caractéristique** au territoire.

Le cumul supplémentaire de structures comme les corridors écologiques, les vallées humides des cours d'eau et les chaînes de collines au relief remarquable joue un rôle majeur dans l'enrichissement de la valeur éco-paysagère d'une zone.

Identité du Parc naturel du Pays des Collines

Les structures éco-paysagères identifiées mettent en avant des lieux emblématiques du Parc naturel du Pays des Collines, tels que la chaîne des Collines (avec Beau Site, les Hauts, Mont Saint-Laurent, les Monts, la Croisette, Bois de Martimont, bois d'Hubermont, bois d'Antoing, bois de Leuze, bois Lefebvre, bois d'Assoumont, bois de la Motte et le Mont de Mainvault), la chaîne des monts avec le Mont-de-l'Enclus et les monts d'Ellezelles et de Flobecq (bois de la Besoche, bois de Pottelberg, La Houppes, Mont de Rhodes, bois de La Louvière), la butte de Montroeuil-au-Bois, le site du château d'Anvaing et ses alentours, le village d'Ostiches et ses alentours ainsi que les vallonnements et les vallées des ruisseaux (la Rhosnes, l'Ancre, le Tordoir, le Ronsart, le Trimpont et la Blanche).

Ces zones jouent un rôle déterminant dans l'identité du Parc naturel du Pays des Collines et contribuent à sa beauté et à son attractivité.

La protection et la gestion des paysages du Parc naturel du Pays des Collines nécessitent une prise de conscience collective et une reconnaissance de la valeur écologique et paysagère de ce territoire unique. Grâce à des outils comme la carte des structures à haute valeur éco-paysagère et une approche intégrée, il est possible de préserver ces paysages pour les générations futures tout en permettant un développement harmonieux et durable.

Ce territoire est bien plus qu'un simple espace naturel : il constitue un patrimoine à protéger et à valoriser pour ses habitants, ses visiteurs, et pour le paysage et la biodiversité qui en dépendent.

Aires paysagères du Parc naturel du Pays des Collines

- ① Plaine septentrionale de l'Escaut
- ② Monts Scaldiens
- ③ Plaine de la Rhosnes
- ④ Campagne agricole de Celles
- ⑤ Campagne agricole d'Anvaing
- ⑥ Collines tournaisiennes
- ⑦ Collines agricoles et boisées nord-hennuyères
- ⑧ Vallonnements agricoles des affluents occidentaux de la Dendre
- ⑨ Bas-plateau agricole d'Ath

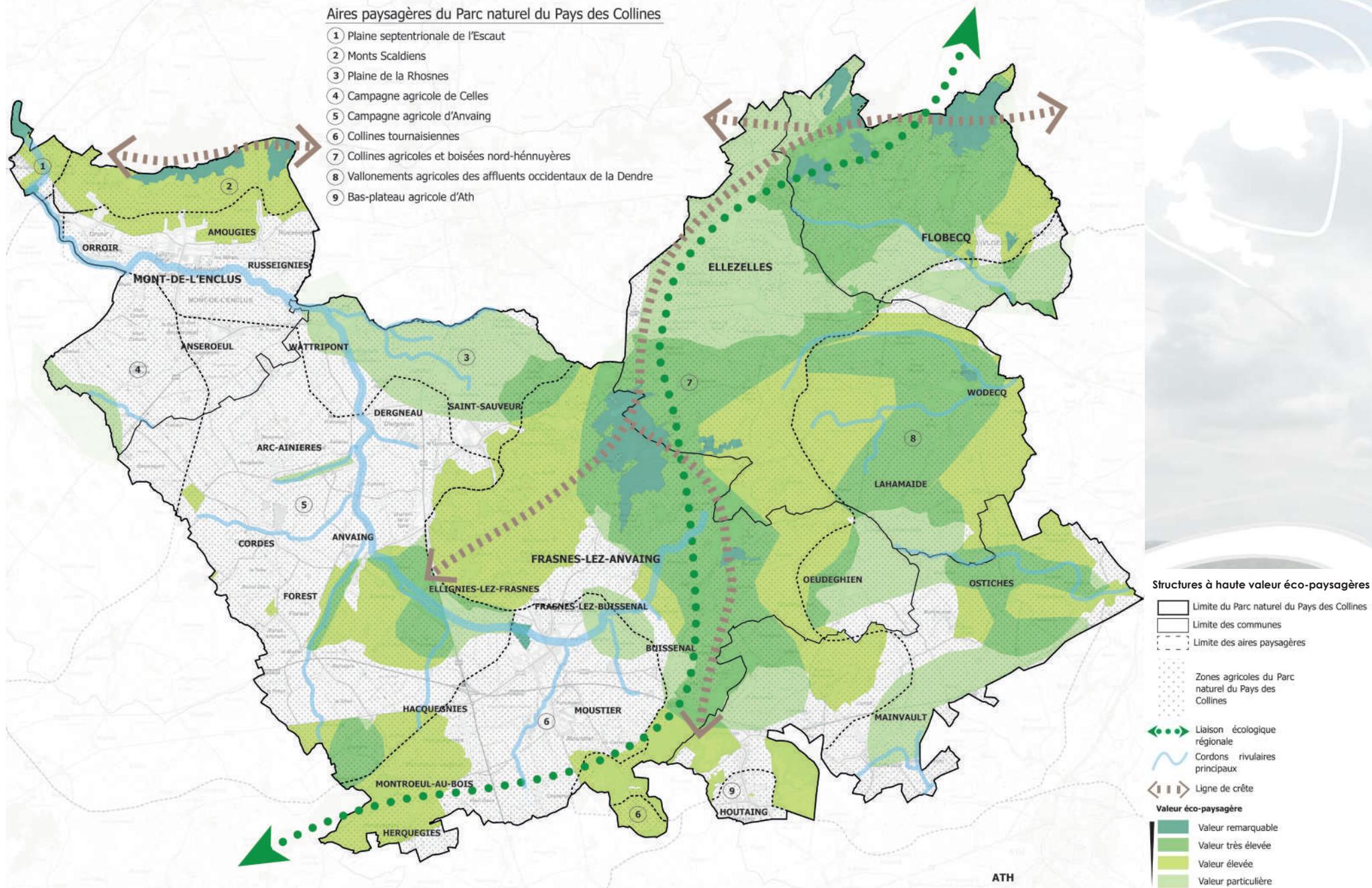


Fig. 281 : Cartographie des structures à haute valeur éco-paysagère (Source: DR(EA)²M)

4.5 Les enjeux paysagers

L'analyse contextuelle de la Charte paysagère, à travers l'analyse descriptive du territoire, a permis de dresser le portrait du Parc naturel du Pays des Collines dans ses différentes composantes géographiques, écologique et humaines, et de mettre en évidence ses richesses paysagères et les diverses corrélations entre les activités humaines et les milieux naturels. Ces relations ont évolué au fil des siècles comme l'a démontré l'analyse historique et évolutive. Enfin, l'analyse évaluative a mis en évidence les atouts mais aussi les faiblesses, les opportunités et les menaces liés au paysage. Ces différentes analyses ont révélé la qualité et la valeur des structures éco-paysagères propres au territoire.

En concertation avec le Comité de pilotage, des enjeux ont pu être dégagés, ils synthétisent littéralement « ce qui est en jeu » sur le territoire du Parc naturel du Pays des Collines. Un enjeu principal a été défini à l'échelle du Parc naturel du Pays des Collines (enjeu de « gouvernance ») et 4 enjeux à l'échelle des aires paysagères :

- L'enjeu « Attractivité touristique et cadre rural »
- L'enjeu « L'agriculture comme élément modulateur du paysage »
- L'enjeu « Les éléments naturels, porteurs du paysage »
- L'enjeu « La trame bâtie et les infrastructures, entre cohésion et singularité »

Ces enjeux sont l'ossature des recommandations que le Parc naturel mettra en oeuvre avec ses différents partenaires, en vue de préserver, valoriser, gérer, aménager ou reconstruire les paysages spécifiques du territoire du Parc naturel du Pays des Collines.

Voir Partie 2 de la Charte paysagère.

La carte schématique ci-contre illustre les enjeux et recommandations spécifiques au territoire du Parc naturel du Pays des Collines. (Voir Partie 2)

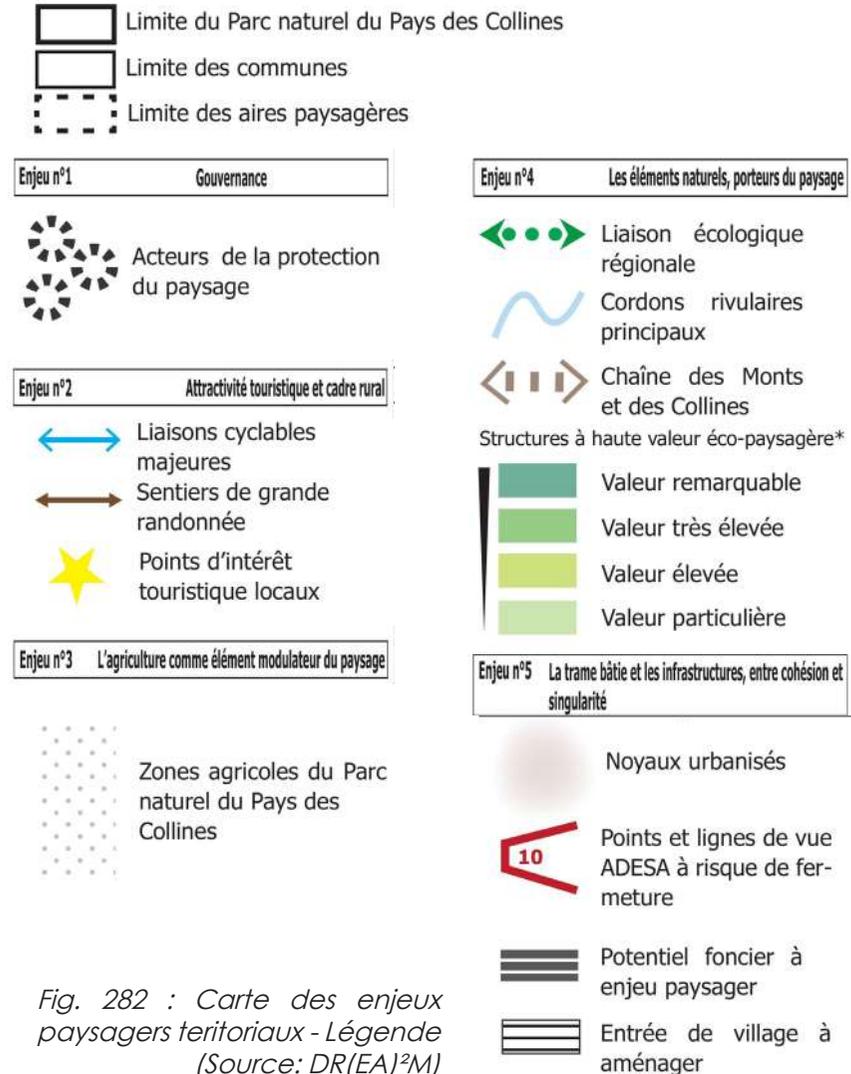


Fig. 282 : Carte des enjeux paysagers territoriaux - Légende (Source: DR(EA)^{2M})

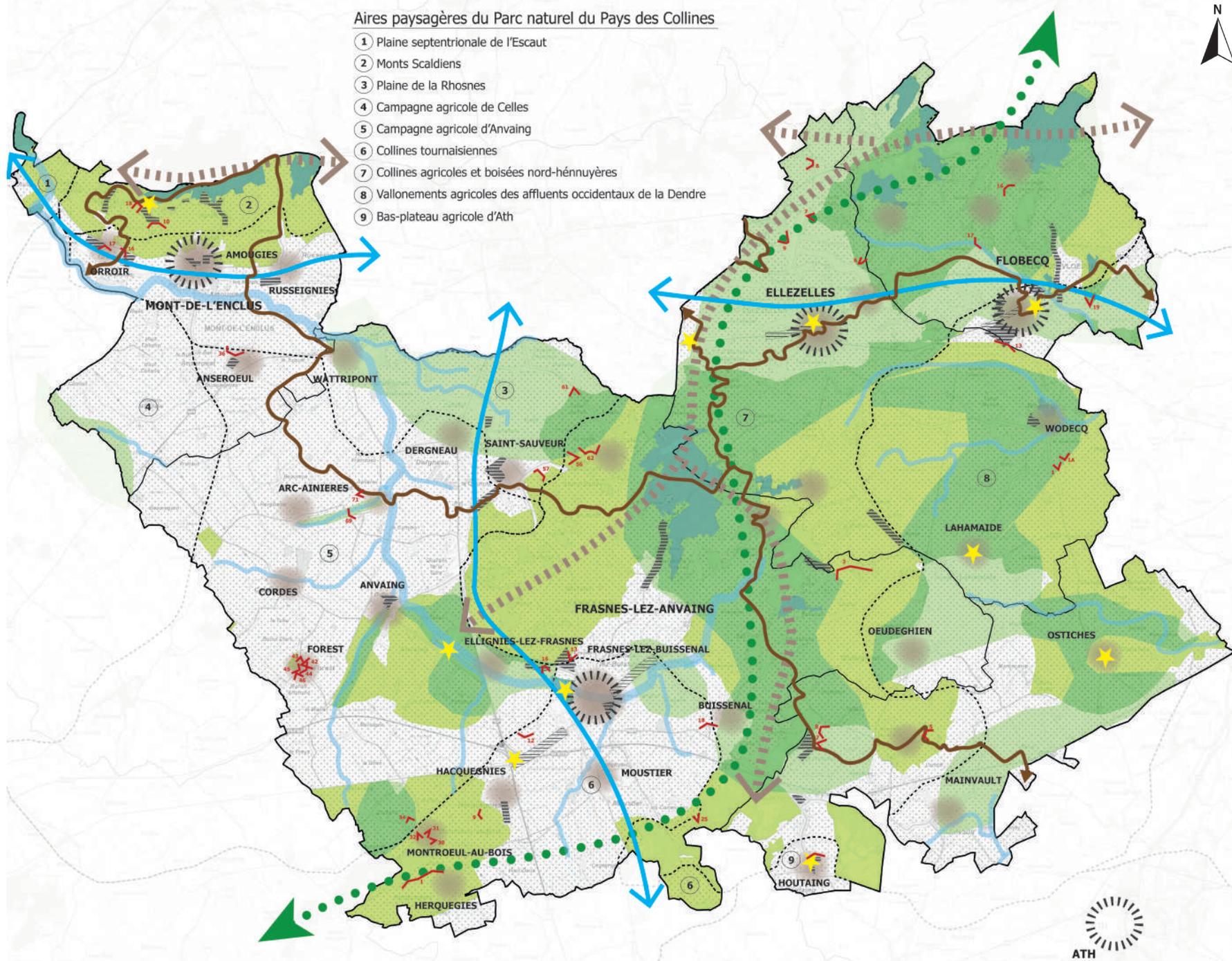


Fig. 283 : Carte des enjeux paysagers territoriaux (Source: DR(EA)²M)

LES ENJEUX :



1. À l'échelle du Parc naturel du Pays des Collines

A/ GOUVERNANCE :

L'enjeu de « gouvernance » porte sur l'ensemble des actions pouvant être assurées et proposées dans la sphère décisionnelle et institutionnelle dont le but est d'assurer et de proposer le bon fonctionnement, l'application et la transversalité des recommandations et du programme d'actions. La coordination entre les différents acteurs est essentielle. En effet, les recommandations et pistes d'actions ne respectent souvent pas les frontières administratives des communes, et une coordination efficace entre les différents acteurs est donc nécessaire pour garantir la cohérence et l'équilibre du programme d'actions.

2. À l'échelle des aires paysagères

B/ ATTRACTIVITÉ TOURISTIQUE ET CADRE RURAL :

L'enjeu « Attractivité touristique et cadre rural » définit la manière dont les zones rurales qui caractérisent le Parc naturel du Pays des Collines peuvent attirer et être attractives pour des visiteurs tout en préservant leur caractère et leurs paysages.

- Comment créer des activités touristiques qui s'intègrent harmonieusement dans le paysage rural et ne le dégradent pas ?
- Comment impliquer les acteurs locaux pour développer un tourisme durable qui profite à l'économie locale en préservant et valorisant le paysage ?
- Comment maintenir et valoriser les caractéristiques qui rendent les zones rurales attrayantes pour les visiteurs, telles que les traditions culturelles, les pratiques agricoles, les produits locaux, l'identité des sites, les marqueurs paysager, etc. ?

L'enjeu de l'attractivité touristique et du cadre rural est important car il peut avoir des impacts sur l'environnement, l'économie et la société locales. Le tourisme peut contribuer à la conservation des paysages ruraux, à la création d'emplois et au développement économique local et durable.

C/ L'AGRICULTURE COMME ÉLÉMENT MODULATEUR DU PAYSAGE :

L'enjeu « L'agriculture comme élément modulateur du paysage » concerne le rôle de l'agriculture dans la création et la transformation des paysages ruraux. En effet, l'agriculteur est depuis toujours, au sein du Parc naturel du Pays des Collines comme ailleurs, un « aménageur » des espaces ruraux (openfield, bocage, semi-bocage, prairie, etc).

- Comment les changements dans les pratiques agricoles affectent-ils les paysages et l'environnement rural, notamment en termes d'utilisation des sols, de la biodiversité, de la qualité de l'eau et de l'air ?
- Comment l'agriculture peut-elle contribuer à la conservation et à la valorisation des paysages ruraux tout en répondant aux besoins économiques et sociaux des communautés locales ?

L'enjeu de l'agriculture comme élément modulateur du paysage est important car il peut avoir des impacts sur la qualité de vie des communautés rurales, la biodiversité, les ressources naturelles, ainsi que sur la fonction esthétique et culturelle des paysages ruraux. Une agriculture durable peut contribuer à la préservation et à la valorisation des paysages, ainsi qu'à la création d'emplois et au développement économique local. Elle permet également de maintenir les zones bocagères (encore présentes dans certaines aires paysagères) ainsi que les autres milieux d'intérêt intrinsèquement liés aux pratiques agricoles, tels que les pâturages et les milieux humides.

D/ LES ÉLÉMENTS NATURELS, PORTEURS DU PAYSAGE :

L'enjeu « Les éléments naturels, porteurs du paysage » concerne l'importance des éléments naturels tels que les cours d'eau, Rieu, saules têtards, forêts, falaises de sable, collines, etc. dont la formation et la composition participe à l'identité et la diversité des paysages au sein du Parc naturel.

- Comment la gestion et la préservation des éléments naturels peuvent-elles améliorer la qualité et la durabilité des paysages ?
- Comment les éléments naturels peuvent-ils être utilisés dans le renforcement, la valorisation, le développement économique et social local des paysages du Parc naturel du Pays des Collines ?

L'enjeu des éléments naturels porteurs du paysage est important car ils sont souvent des atouts clés pour l'attrait touristique, la biodiversité, la qualité de l'air et de l'eau, et le bien-être des communautés. Ils n'en restent pas moins les éléments les plus vulnérables aux impacts des activités humaines tels que l'urbanisation ou l'agriculture intensive.

E/ LA TRAME BÂTIE ET LES INFRASTRUCTURES, ENTRE COHÉSION ET SINGULARITÉ :

L'enjeu « La trame bâtie et les infrastructures, entre cohésion et singularité » concerne la manière dont les éléments bâtis, les chemins, les réseaux routiers et autres infrastructures participent à l'identité du paysage ou influencent la qualité et la cohésion de celui-ci.

- Comment les bâtiments et les infrastructures peuvent-ils être intégrés de manière harmonieuse et durable dans le paysage ?
- Comment la gestion et la préservation des éléments bâtis peuvent-elles améliorer la qualité, la cohésion, l'identité et la singularité des territoires ?

L'enjeu de la trame bâtie et des infrastructures est important car ces éléments ont un impact significatif sur la qualité de vie, sur l'attractivité touristique et économique des territoires (par la préservation du patrimoine bâti), ainsi que sur l'identité territoriale.

05. Définitions

Analyse contextuelle (1) :

Analyse de type « SWOT » ou « FFOM » ou « AFOM » (« Strengths-Weaknesses-Opportunities-Threats » ou « Forces-Faiblesses-Opportunités-Menaces » ou « Atouts-Faiblesses-Opportunités-Menaces ») portant sur les enjeux territoriaux existants, l'évaluation prospective des besoins en termes sociaux, économiques, démographiques, énergétiques, patrimoniaux, environnementaux et de mobilité, et les potentialités et les contraintes du territoire.

Aires paysagères (3) :

Découpage des territoires paysagers qui présente des caractéristiques bien définies pour trois critères : le relief, l'occupation végétale du sol et le mode d'urbanisation. Cette caractérisation permet la mise en évidence d'enjeux concrets et facilite la prise en charge active des paysages, de leur gestion, de leur préservation ou de leur aménagement.

Ensemble paysager (4) :

Regroupement de territoires paysagers selon une classification de type géographique. Ces ensembles font écho aux grandes différenciations paysagères de la Wallonie issues de la combinaison des substrats géologiques, des formes principales de relief, des niveaux d'altitude et des types de sols qui, par leur influence sur les occupations naturelles et humaine du sol, sont des éléments déterminants dans la morphologie d'un paysage.

Faciès paysager (5) :

Subdivision d'un territoire paysager correspondant à l'expression de légères variantes paysagères.

Gestion des paysages (2) :

Comprend les actions visant, dans une perspective de développement durable, à entretenir le paysage afin de guider et d'harmoniser les transformations induites par les évolutions sociales, économiques et environnementales.

Objectif de qualité paysagère (2) :

Désigne la formulation par les autorités publiques compétentes, pour un paysage donné, des aspirations des populations en ce qui concerne les caractéristiques paysagères de leur cadre de vie.

Paysage (2) :

Désigne une partie du territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations.

Protection des paysages (2) :

Comprend les actions de conservation et de maintien des aspects significatifs ou caractéristiques d'un paysage, justifiées par sa valeur patrimoniale émanant de sa configuration naturelle et/ou de l'intervention humaine.

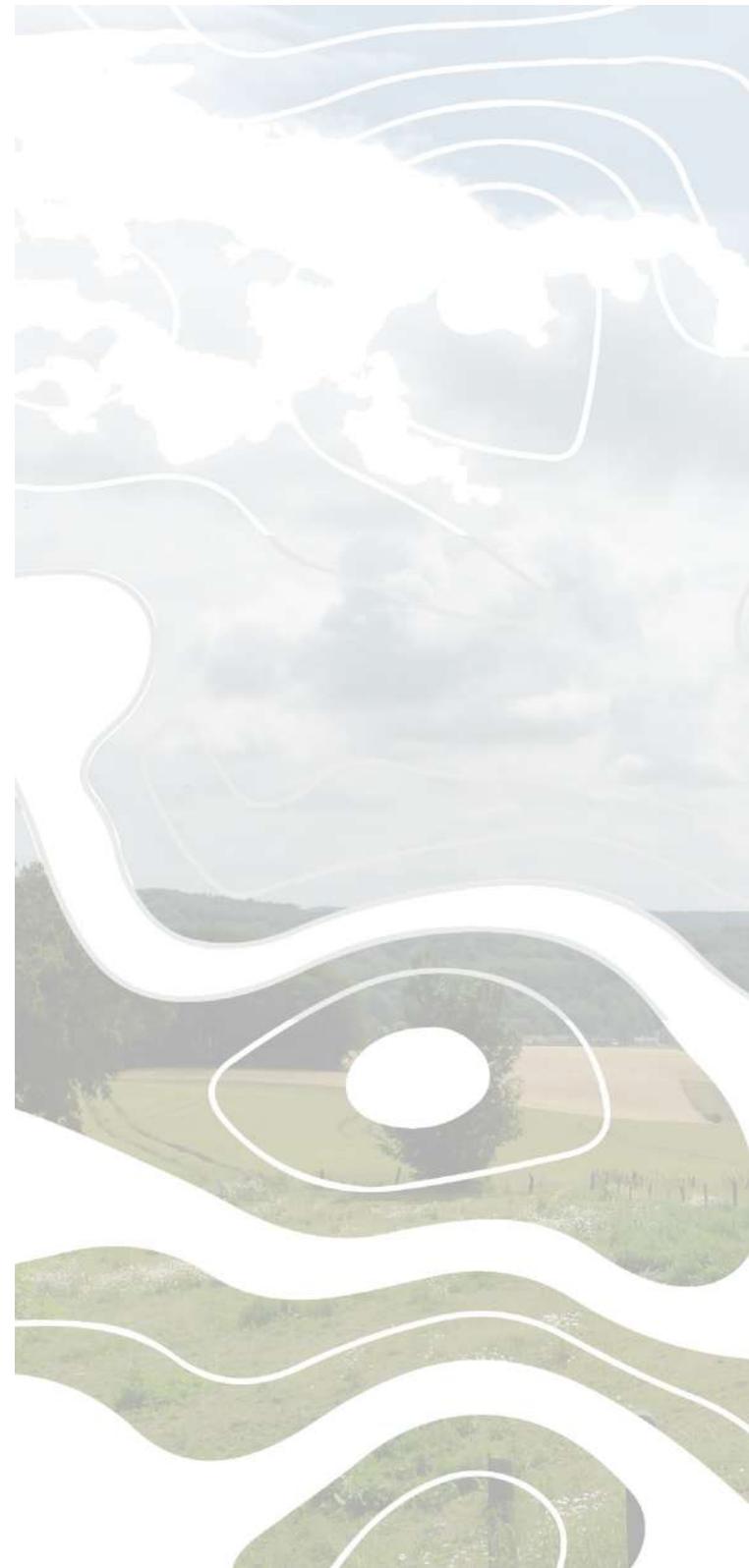
Structure paysagère (6) :

Les structures paysagères correspondent à des systèmes formés par des objets, éléments matériels du territoire considéré, et les interrelations, matérielles ou immatérielles, qui les lient et/ou à leur perception par les populations. Ces structures paysagères constituent les traits caractéristiques d'un paysage.

Élément paysager (6) :

Les éléments de paysage sont des éléments matériels participant au caractère et aux qualités d'un paysage. Ils ont, en ce sens, une signification paysagère. Ils sont perçus non seulement à travers leur matérialité concrète, mais aussi à travers des filtres culturels et sont associés à des systèmes de valeurs.

- 1) Issus des définitions du Code du Développement Territorial
- 2) Issus des définitions de la Convention européenne du Paysage
- 3) Issu du glossaire de l'Atlas des paysages de Wallonie – L'Entre-Vesdre-et-Meuse
- 4) Issu du glossaire de l'Atlas des paysages de Wallonie – L'Ardenne centrale et la Thiérache
- 5) Issus des définitions de l'ouvrage Les territoires paysagers de Wallonie, 2004.
- 6) Issu du glossaire de l'Atlas des paysages de France



06. Acronymes

ADESA : Action et Défense de l'Environnement de la vallée de la Senne et de ses Affluents

AFOM : Atouts Faiblesses Opportunités Menaces

AHREM : Arbres et haies remarquables

AGW : Arrêté du Gouvernement wallon

APAQ-W : Agence wallonne pour la promotion d'une agriculture de qualité

AR : Arrêté royal

ARAHO : Association Royale des Architectes du Hainaut Occidental

Art. : Article

AWaP : Agence wallonne du Patrimoine

CE : Communauté européenne

CATU : Conseiller en Aménagement du Territoire et en Urbanisme

SCATU : Sous-Commission en Aménagement du Territoire et en Urbanisme

CCATM : Commission consultative communale d'aménagement du territoire et de mobilité

CGT : Commissariat Général au Tourisme

CLDR : Commission Locale de Développement Rural

CO2 : Gaz carbonique

CoDT : Code du Développement Territorial

COS : Coefficient d'occupation du sol

COFIL : Comité de Pilotage

CPAS : Centre public d'action sociale

CPDT : Conférence permanente du développement territorial

CRIE : Centre régional d'initiation à l'environnement

CSIS : Cavité souterraine d'intérêt scientifique

CWATUP : Code wallon de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme et du patrimoine

DCE : Directive cadre de l'eau

DEI : Demandeurs d'emploi inoccupés

DEMNA : Département de l'Étude du milieu naturel et agricole

ECS : Eau chaude sanitaire

EH : équivalents-habitants

EIE : Etude d'incidences sur l'environnement

ERRUISSOL : Projet de cartographie ERosion- RUISSellement-SOL

Fig : Figure

FOREM : Service public wallon de l'Emploi et de la Formation professionnelle

FPNW : Fédération des Parcs Naturels de Wallonie

FRW : Fondation rural de Wallonie

FRW-ATEPA : FRW - Assistance Territoire et Patrimoine

FUGEA : Fédération Unie de Groupements d'Éleveurs et d'Agriculteurs

FWA : Fédération Wallonne de l'Agriculture

GCU : Guide communal d'urbanisme

GRU : Guide Régional d'Urbanisme

GR : Grande Randonnée

ha : hectare

hab : habitant

IDF : Intensité-Durée-Fréquence

IDETA : Intercommunale de Développement économique des arrondissements de Tournai, d'Ath et de communes avoisinantes

IFAPME : Institut wallon de Formation en Alternance et des indépendants et Petites et Moyennes Entreprises

IGN : Institut géographique national

IGEAT : Institut de Gestion de l'Environnement et d'Aménagement du Territoire

INS : Institut national des statistiques

IPIC : Inventaire du patrimoine immobilier culturel

IRM : Institut royal de météorologie

IWEPS : Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique

km : kilomètre

lgt/ha : Logements par hectare

m : mètre

MAEC : Mesures Agro-environnementales et Climatiques

M.B. : Moniteur belge

max : maximum

min : minimum

mm : millimètre

NOx : Oxydes d'azote
NNW : Nord Northwest
O3 : Ozone
ODR : Opération de Développement Rural
OMB : Ordures ménagères brutes
ORES : Opérateur des Réseaux Gaz et Electricité
PAC : Politique agricole commune
PAE : Parc d'activité économique
PASH : Plan d'assainissement par sous-bassin hydrographique
PCA : Plan communal d'aménagement
PCDN : Plan communal de développement de la nature
PCDR : Plan communal de développement rural
PCM : Plan communal de mobilité
PDS : Plan de secteur
pH : Potentiel hydrogène
PIP : Périmètre d'intérêt paysager
PICHE : Périmètre d'intérêt culturel, historique et esthétique
PV ou PVR : Point de vue ou point de vue remarquable
LV ou LVR : Ligne de vue ou ligne de vue remarquable
PLVR : Point et ligne de vue remarquable
PNPC : Parc Naturel du Pays des Collines
PWDR : Programme Wallon de Développement Rural
R+1+T : Rez-de-chaussée + un étage + combles sous toiture
RAVeL : Réseau Autonome des Voies Lentes
RGBSR : Règlement général sur les bâtisses en site rural
RGBZPU : Règlement général des bâtiments en zones protégées en matière d'urbanisme
RIE : Rapport sur les incidences environnementales
RNA : Réserve naturelle agréée
RND : Réserve naturelle domaniale
RUE : Rapport urbanistique et environnemental (actuellement SOL)
s : seconde
SAR : Site à réaménager

SDER : Schéma de Développement de l'Espace Régional
SDT : Schéma de Développement Territorial
SDC : Schéma de développement communal
SDP : Schéma de développement pluri-communal
SDCW : Schéma Directeur Cyclable pour la Wallonie
SEP : Structure Ecologique Principale
SGIB : Site de grand intérêt biologique
SIG : Système d'Information Géographique
SOL : Schéma d'OrientatIon Local
SOx : Oxydes de soufre
SPGE : Société Publique de Gestion de l'Eau
SPW : Service public de Wallonie
SPW-ARNE : SPW - Agriculture, Ressources naturelles et Environnement
SPW-DNF : Département de la Nature et des Forêts du SPW
SPW-MI : SPW - Mobilité et Infrastructures
SPW-TLPE : SPW - Territoire, Logement, Patrimoine, Energie
SSE : Sud-sud-est
STEP : Station d'épuration des eaux usées
SWDE : Société Wallonne de Distribution d'Eau
SW/NE : Sud-Oeust/Nord-Est
T : tonne
tep : tonne d'équivalent pétrole
UCL : Université catholique de Louvain
UNESCO : Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
UVCW : Union des Villes et Communes de Wallonie
UWA : Union Wallonne des Architectes
Walpi : Wallonie picarde
W-E : Ouest-Est
ZACC : Zone d'aménagement communal concerté au plan de secteur
ZHIB : Zone humide d'intérêt biologique
ZPU : Zone de protection en matière d'urbanisme

07. Bibliographie

Convention européenne du Paysage, Florence, 20 octobre 2000.

Décret relatif aux parcs naturels, 16 juillet 1985.

Arrêté du Gouvernement wallon fixant le contenu et les modalités d'élaboration de la charte paysagère des parcs naturels, 24 mai 2017.

Fédération des Parc naturels de Wallonie. La Charte Paysagère des Parcs Naturels (vade-mecum). 21 novembre 2017.

Ministère de la Communauté Wallonie Bruxelles, Maison de la culture de Tournai, Parc Naturel du Pays des Collines, Le Pays des Collines. Un pays, un imaginaire, 2000.

Université Libre de Bruxelles, Mission de support à la préparation d'une « Charte Paysagère » pour le Parc naturel du Pays des Collines, Janvier 2002.

La Wallonie Picarde (en ligne). Disponible sur : <https://www.visitwapi.be> (Consulté en septembre 2019).

Les glissements de terrain (en ligne). Disponible sur : <https://dps.environnement.wallonie.be/home/sols/autres-menaces/glissements-de-terrains.html> (Consulté en septembre 2019).

Géoportail de la Wallonie. Fiche descriptive : Masse d'eau souterraine, version 2017 (en ligne). (Consulté en septembre 2019).

SPW. Etat des lieux de la masse d'eau RWE061.

SPW. Masse d'eau souterraine RWE060.

SPW. Masse d'eau souterraine RWE013.

SPW. Masse d'eau souterraine RWE160.

Institut Royal Météorologique de Belgique, Climat dans la région de Ath (en ligne), disponible sur <https://www.meteo.be>

Le Forem, Statistiques locales de la demande d'emploi, disponible sur <https://www.leforem.be/chiffres-et-analyses/chiffres.html>

Le Parc Naturel du Pays des Collines (en ligne). Disponible sur : <http://www.paysdescollines.be/>

CPDT Atlas des paysages, 2018, 2019, 2020, 2021, 2022, 2023

Vade-mecum: charte paysagère, SPW, Version du 21 octobre 2019

Les régions homogènes de la Wallonie du Nord-Ouest, J.C. RouxLoux, 1976

Construire le paysage de Demain dans le PNPC, SPW-DGO4, 2015

Architecture rural, Van den Noortgaete Thérèse, 2018

Le pays des collines, Ministre de la Communauté Wallonie-Bruxelles, 2000

Géologie du Pays des Collines, Michel Hennebert, Service de Géologie fondamentale et appliquée, Extrait travail 2019

PCDR, Mont de l'Enclus, Agence intercommunale de développement IDETA, 2019

PCDR, Celles, Agence intercommunale de développement IDETA, 2015

PCDR, Frasnes-lez-Anvaing, JNC, 2013

PCDR, Ellezelles, IDETA et ULB Igeat, 2006

PCDN, Agro-bio-Tech-Gembloux, Julien TAYMANS, 2014

Extrait du pcd de flobecaq/vloesberg, bureau d'études espaces publics - espaces verts urbanisme - topographie, 2015

Le patrimoine monumental de la Belgique, vol : Vol. 8, 23, 9, 10, 12, 13, 16, 5, 18, 6, 22. Mardage éditeur. 1970-1980.

Histoire d'un bourg rural, Willy Delhayé, 1992-1993

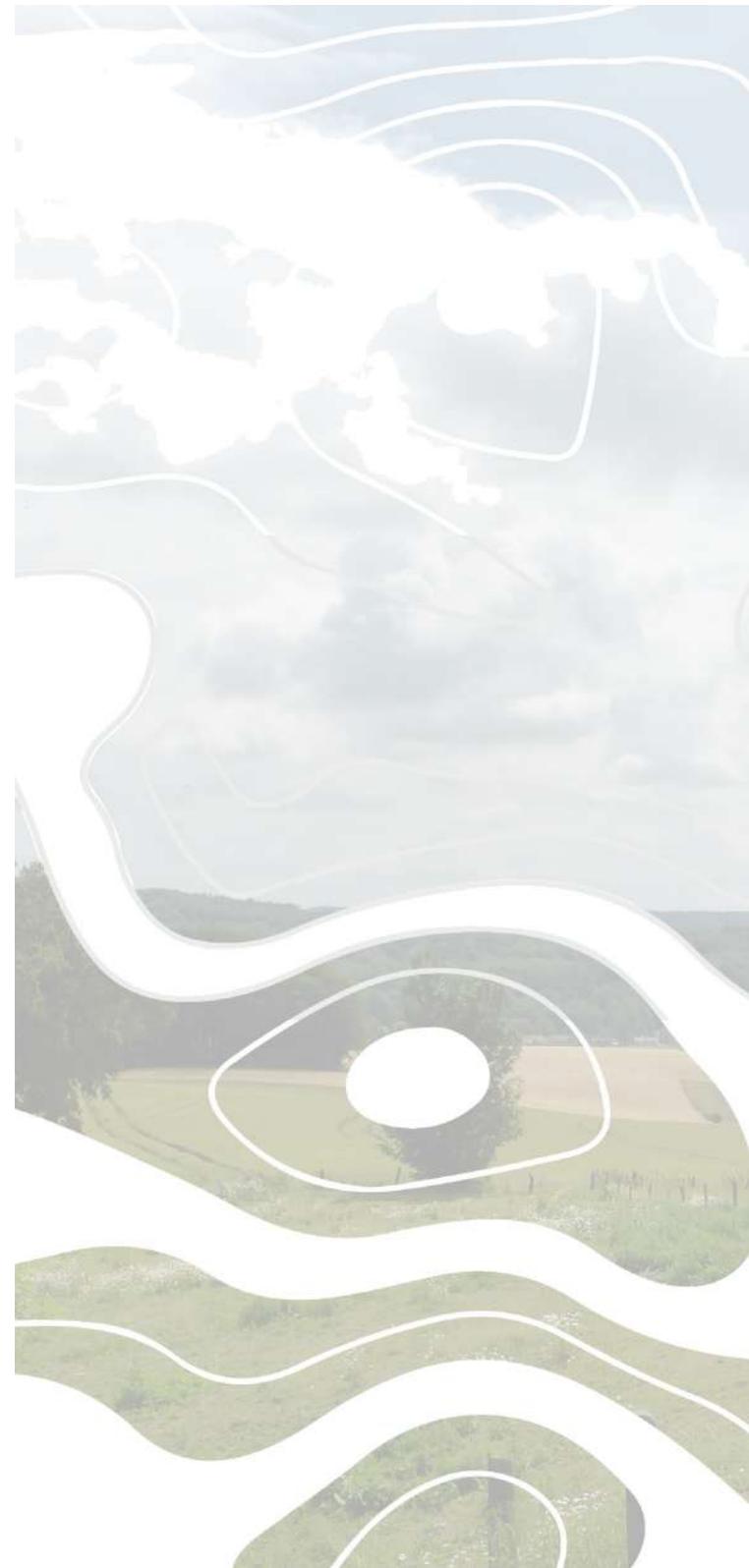
Architecture rurale de Wallonie, Hainaut central et Tournaisis, Pierre Mardage éditeur, 1987

Charte Paysagere, PNDO, Éditeur responsable : Parc naturel des deux Ourthes, 2015

Charte Paysagere, PNPE, Éditeur responsable : Parc naturel des plaines de l'Escaut, 2022

Carte la Wallonie picarde à pied – Pays des Collines, La WapiBox pédestre, Maison du Tourisme de la Wallonie picarde

Atlas socio-économique de la Wallonie picarde, WAPI 2025 asbl, IDETA, IEG, WAPINVEST et HAINAUT DEVELOPPEMENT, IDETA, 2016



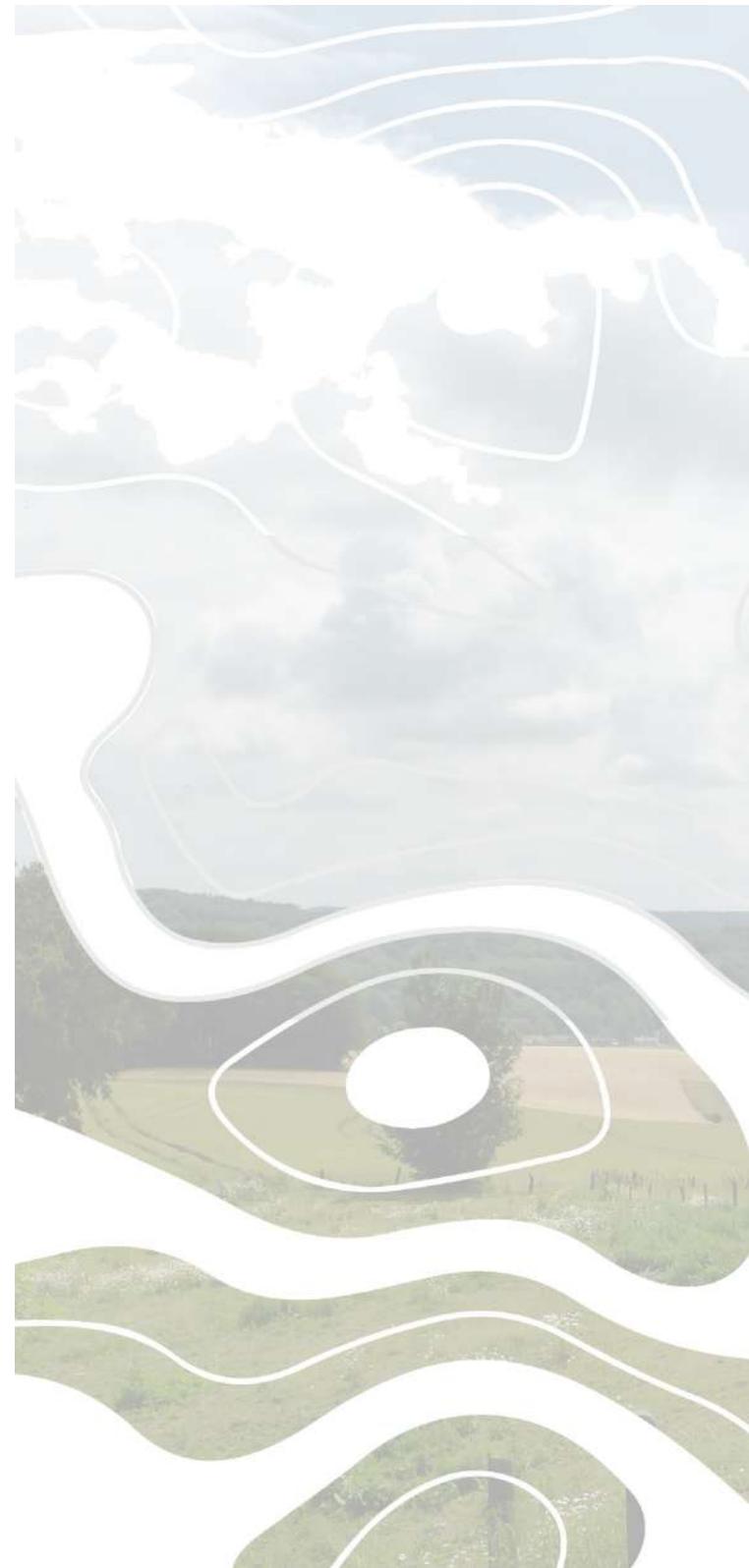
08. Annexes

Annexes écrites :

- 1) Annexe 1 : Décret relatif aux Parcs naturels
- 2) Annexe 2 : Arrêté du Gouvernement wallon relatif à la Charte paysagère
- 3) Atelier de participation: Poster 1 : PNPC
- 4) Atelier de participation: Poster 2 : Aire Paysagère : « Plaine septentrionale de l'Escaut »
- 5) Atelier de participation: Poster 3 : Aire Paysagère : « Les Monts Scaldiens »
- 6) Atelier de participation: Poster 4 : Aire Paysagère : « Plaine de la Rhosnes »
- 7) Atelier de participation: Poster 5 : Aires Paysagères : « Campagne agricole de Celles »
- 8) Atelier de participation: Poster 6 : Aire Paysagère : « Campagne agricole d'Anvaing »
- 9) Atelier de participation: Poster 7 : Aires Paysagères : « Collines tournaisiennes »
- 10) Atelier de participation: Poster 8 : Aire Paysagère : « Collines nord hennuyères et Bas plateau agricole d'Ath »
- 11) Atelier de participation: Poster 9 : Aire Paysagère : « Vallonnements agricoles des affluents occidentaux de la Dendre »
- 12) Conclusions générales de l'analyse paysagère ADESA sur le territoire du Parc naturel du Pays des Collines.

Annexes cartographiques :

- 1) Carte 1 : Cartographie des éléments de droit et de fait ayant une influence sur le paysage
- 2) Carte 2 : Cartographie des enjeux paysagers territoriaux



Avec le soutien de
la



Wallonie

Equipe de rédaction :

Bureau d'étude DR(EA)²M :
Virginie Chapaux - Bioingénieur
Sébastien Collard - Architecte
Paysagiste
Nicolas Jadoul - Géographe -
Master en environnement
Cécile Escouflaire - Architecte
Master en environnement

DR(EA)²M

Parc naturel du Pays des
Collines :

Bernadette Duhaut
Baptiste Hottekiet
Dorothée Verbrigghe



IDETA, Agence de
Développement Territorial :
Camille Mestdag



2019-2024